Quis ut Deus ? — Dieu premier servi
TOME VI — N° 5

REVUE INTERNATIONALE
DES
SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 21 — 5 DÉCEMBRE 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . **20** fr. par an.
{ Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **2** fr.

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
Librairie Albert Dewit

Genève
Librairie Vve Garin

Rome
Librairie Desclée et Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. Herder *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
Librairie Gérold

Prague
Librairie Topic

LIVRAISON DU 5 DÉCEMBRE 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris, xviie.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.



ÉTUDE

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE

(*Suite*)

CHAPITRE X

La Franc-Maçonnerie américaine et l'Ame humaine

Lorsque le candidat, à la recherche de la lumière, frappa à la porte de la Maçonnerie, on lui donna l'assurance qu'on lui enseignerait la vérité divine, la vérité sur Dieu et sur l'âme humaine, la nature et l'essence de l'un et de l'autre. Nous avons vu ce que la Maçonnerie a à lui dire sur Dieu ; cherchons maintenant ce qu'elle peut lui révéler touchant l'âme humaine.

Quant aux questions diverses qu'on se pose au sujet de l'âme, le F.·. Albert Pike nous informe [1] que l'humanité, à l'heure actuelle, y prend peu d'intérêt.

« Pour les anciens, dit-il, c'était (*la lumière*) un effluve de la divinité. Pour nous, comme pour eux, c'est le symbole approprié de la vérité et de la connaissance. Pour nous aussi, l'ascension de l'âme à travers les sphères est symbolique ; mais nous sommes aussi peu instruits qu'eux sur la cause et l'origine de l'âme et sur sa destinée après la mort. Ils se sont efforcés d'avoir un concept et une foi *quelconques*, un credo *quelconque* sur ces points. Mais il suffit aux hommes d'aujourd'hui de ne s'occuper en rien de tout cela et de croire seulement que l'âme est *une chose* distincte du corps

1. *Morals and Dogma*, pp. 76 et 77.

et devant lui survivre. A-t-elle existé avant lui ? il ne pense pas à le chercher. On ne se demande pas si elle est une émanation de la Divinité ou si elle a été créée de rien, ni si elle a été engendrée à la façon du corps et est le produit de l'âme du père et de celle de la mère. Ne sourions pas des idées des anciens avant d'avoir une conception meilleure ; mais acceptons leurs symboles en ce sens que l'âme est d'une nature divine, ayant pris son origine dans une sphère plus voisine de la Divinité et y retournant lorsqu'elle est débarrassée de la dépouille du corps, et ne pouvant y rentrer que purifiée de toutes les souillures et du péché qui se sont pour ainsi dire incorporés à sa substance par suite de son union avec le corps ».

Le F.·. Pike, en disant d'une manière si générale que les hommes d'aujourd'hui ne se préoccupent pas de l'origine de l'âme et ne tiennent pas à savoir d'où elle vient ni où elle va, semble considérer quelques centaines de millions de chrétiens comme une quantité négligeable ; car ce sont justement les questions qui les préoccupent et qui reçoivent de la religion chrétienne une réponse précise ; et s'ils ne la recevaient pas, ils ne se tiendraient pas pour satisfaits. Tout catholique, tout enfant protestant bien instruit sait que son âme a été créée de Dieu ; il sait qu'elle a été créée pour connaître, aimer et servir Dieu, et, en observant sa loi, obtenir le salut. Elle sait de plus qu'elle est destinée à une éternité de bonheur ou de réprobation et de malheur. Il est étrange que des gens puissent chercher la lumière dans la Maçonnerie qui confesse son ignorance sur des points si fondamentaux. Il est étrange qu'ils puissent quitter le certain pour ce qu'on proclame incertain !

Mais n'allons pas trop vite. La Maçonnerie laisse-t-elle ses initiés sans instruction sur ces points ? Loin de là. Elle a sa théorie à elle, et elle l'enseignera. Lorsqu'elle semble glisser légèrement sur ces sujets, c'est afin d'ébranler la foi, si elle existe, dans l'âme de son néophyte, afin d'y substituer son propre *credo*. Lorsqu'elle en vient à élever l'édifice de ses théories, son ton est celui d'un maître. Acceptez, dit-elle, les symboles des anciens sages, et posez dans votre cœur, pour fondement solide de la doctrine maçonnique, l'idée que l'âme est d'une nature divine ; qu'elle a pris son origine dans une sphère voisine de la Divinité ; qu'elle en est une émanation, et, qu'après la mort, elle y retournera pour y être réabsorbée ; qu'elle doit être purifiée du péché ; que l'impossibilité d'éviter le péché est, en fait, une condition de notre existence mortelle, puisque, par l'union de l'âme avec le corps, le péché devient, en quelque façon, une partie de sa substance ; que le péché est donc imputable au corps et non à l'âme. Admettez tous ces principes sans un mot de preuve, et, sur le fondement profond de votre crédulité maçonni-



que, la Maçonnerie élèvera un édifice remarquable par sa largeur et par sa hauteur.

Quelle est donc la théorie maçonnique de l'âme? A la page 520 de *Morals and Dogma*, le F.·. Pike nie expressément que nous puissions nous former une idée de l'immatériel. Il avait déjà affirmé à la page précédente que, seul, le matériel peut exister. Il semblerait donc que, logiquement, il doit tenir l'âme pour matérielle. « Nous n'avons pas le pouvoir de nous former en nous-mêmes, dit-il[1], une idée quelconque de ce qui est immatériel. Nous employons ce mot, mais il nous apporte uniquement la notion de l'absence et de la négation de la matérialité ; et celle-ci, s'évanouissant, semble nous laisser seulement l'espace et le temps infinis et sans bornes ».

« Notre plus grande difficulté, dit-il encore [2], vient de ce que le langage n'est pas l'expression exacte de nos idées, parce que les mots représentent des corps et sont des images de ce qui est corporel et matériel ». Si nous employons le mot « émanation », notre esprit pense involontairement à quelque chose de matériel, découlant de quelque autre chose qui est matériel ; et si nous rejetons l'idée de matérialité, il ne nous reste de l'émanation qu'une chimère. Le mot « chose » lui-même nous suggère ce qui est matériel et tombe sous nos sens. Si nous retranchons de ce mot l'idée de matérialité, il ne nous représente plus *aucune* chose, par conséquent il devient une chimère intangible que l'esprit essayerait en vain de saisir. Existence et Etre sont des termes qui contiennent la même idée de matérialité ; de même que les mots Puissance et Force présentent à l'esprit l'idée d'une chose matérielle agissant sur une autre. Eliminez cette idée, et aussitôt ces mots, dépouillés de leur sens physique, semblent représenter des choses aussi irréelles que l'ombre qui danse sur un mur et qui n'est elle-même que la simple absence de lumière ; tel est pour nous l'esprit : tout simplement ce qui n'est pas matière ».

Le F.·. Pike, confondant ainsi la raison et l'imagination, trébuche à chaque pas. Nous ne pouvons pas nous imaginer un être immatériel, pas plus que nous ne pouvons en voir un avec nos yeux. Tout objet capable de frapper l'une des facultés qui se nomment la vue et l'imagination, est matériel. Il n'en va pas de même pour la raison qui peut nous faire planer au-delà de la sphère du sensible. Nous pouvons connaître les vertus en elles-mêmes : l'honnêteté, la justice, la bonté. Nous pouvons, par exemple, généraliser, et con-

1. *loc. cit.*
2. *op. cit.* p. 569.



naître l'humanité en général. Nous pouvons connaître ce qui est possible, c'est-à-dire ce qui pourrait exister quoiqu'il n'ait jamais existé ou ne doive jamais se réaliser. Notre auteur convient même que nous pouvons connaître l'infini. Nos facultés purement matérielles ne pourraient s'exercer sur de tels objets.

L'intellect ou raison pure est d'un tout autre ordre ; il appartient en propre à l'âme seule. De plus, Pike confond les mots de forme et de sens négatifs avec les mots dont la forme est négative et le sens positif. Par exemple, dire : il n'a rien fait, ou : il n'a pas dit la vérité, sont choses bien différentes. Cependant ces deux propositions contiennent une négation, mais toutes deux sont purement négatives. Il est vrai que, logiquement, d'après le F.·. Pike, l'âme serait matérielle, puisque, comme nous allons le voir, elle est une émanation de la Vraie Divinité qui « a rempli tout l'espace », « se contracte », « émet des parties de sa substance ». La matière seule est sujette à semblables modifications. Mais ne soyez pas surpris de voir le Frère changer complètement d'avis quand cela lui convient, et de l'entendre nous dire, sans un mot d'explication, que l'âme de l'homme est immatérielle.

« Au commencement, dit-il[1], l'Univers n'était qu'Une seule Ame. Il était le Tout, seul avec le Temps et l'Espace, et infini comme eux...... Il eut cette pensée : « Je vais créer l'homme dont l'âme sera à mon image, et il dominera ». Et voilà que l'*Homme* apparut avec ses sens, son instinct et sa faculté discursive ».

« — Et cependant ce n'était pas encore l'homme ! continue-t-il, mais seulement un *animal* qui respirait, voyait et pensait; jusqu'au moment où une étincelle immatérielle de l'Etre Infini de Dieu pénétra son cerveau, et devint son Ame ; voilà l'Homme, l'Immortel ! C'est ainsi que l'homme est le triple produit de la pensée de Dieu : il voit, entend et sent ; il pense et raisonne ; il aime et est en harmonie avec l'Univers ».

Nous avons donc ici l'homme triple : l'homme sensible, l'homme doué de raisonnement, l'homme divin ; cependant, malgré tout cela, l'homme, en tant qu'il est à l'image de Dieu, est un simple animal. Je vais créer l'homme à mon image, dit Dieu. « Et voilà l'homme avec ses sens, son instinct, sa faculté discursive — et cependant ce n'est pas l'homme ! mais un animal qui respirait, voyait et pensait », dit le F.·. Pike. C'est l'étincelle provenant de l'Etre même de Dieu qui est, à proprement parler, l'âme humaine. Ce rayon est donc quelque chose de séparable et d'entièrement distinct de l'âme de l'homme douée de sensibilité et de raisonnement,

1. *Morals and Dogma*, p. 582.



car l'homme sentit et pensa avant de la recevoir. En conséquence, l'homme, en tant que pensant et raisonnant, est, suivant notre auteur, un pur animal; même avec la pensée et le raisonnement, ses actions ne sont pas, à vrai dire, celles de l'homme, car elles ne le deviennent qu'après la réception de l'étincelle de la Divinité.

Ah! raison! raison! Vous dont la Maçonnerie prétend faire si grand cas, voyez comme vous êtes détrônée et mise au rang des brutes, quand cela sert aux fins de la Secte! Ce n'est pas vous qui constituez l'homme, *l'homme*. C'est un autre principe; un rayon directement émané de la Divinité, distinct de vous et qui, entrant dans notre cerveau, devient notre âme : et ce rayon quitera un jour notre cerveau et vous laissera constituer, si vous pouvez, l'animal respirant comme devant.

Et les effets moraux de cette doctrine? Le rayon divin ne peut faire le mal. D'un autre côté, un pur animal n'est pas moralement responsable. Et cependant l'homme est manifestement responsable; mais il est responsable en tant qu'homme; et ce qui le constitue en tant qu'homme est divin, et partant impeccable. Mais nous verrons cela plus tard.

Donc, conformément à cette théorie de la divinié de l'âme, elle existait avant d'être unie au corps. « Cette opinion de la préexistence des âmes, substances pures et célestes, avant leur union avec nos corps qu'elles sont venues animer du haut du ciel, dit le F.·. Pike[1], remonte à une haute antiquité. Un rabbin moderne Manasseh Ben Israël, assure qu'elle fut de tout temps reçue chez les Hébreux. C'était celle de la plupart des philosophes qui admettaient l'immortalité de l'âme, et, par conséquent, elle était enseignée dans les Mystères; en effet, comme le dit Lactance, ils ne pouvaient concevoir comment l'âme survivrait au corps, si elle n'avait pas existé avant lui, et si sa nature n'était pas indépendante de celle du corps. La même doctrine fut adoptée par les plus instruits des Pères grecs et par beaucoup de Pères latins, et elle prévaudrait probablement aujourd'hui, si les hommes prenaient la peine de réfléchir à ce sujet et de se demander si l'immortalité de l'âme n'implique pas sa préexistence ».

« Quelques philosophes, continue-t-il, soutenaient que l'âme était emprisonnée dans le corps en punition de fautes commises dans une existence antérieure. Mais comment ils conciliaient cette idée avec l'inconscience de la même âme par rapport à cette existence antérieure, ou aux péchés commis alors, on ne le voit pas. D'autres soutiennent que Dieu, de sa pure volonté, envoya l'âme habiter le

1. *Morals and Dogma*, p. 440.



corps. Les Kabbalistes unissaient les deux opinions. Ils enseignaient qu'il y a quatre mondes : Aziluth, Briarth, Jezirath et Aziath : le monde de l'émanation, celui de la création, celui des formes et celui de la matière, ainsi hiérarchisés, l'un étant au-dessus de l'autre et plus parfait, à la fois en ce qui concerne leur propre nature et celle des êtres qui les habitent. A l'origine, toutes les âmes étaient dans le monde Aziluth, le plus élevé des cieux, séjour de Dieu et des esprits purs et immortels. Ceux qui descendent de ce monde sans avoir commis de faute personnelle, mais par l'ordre de Dieu, sont doués d'un feu divin qui les préserve de la contagion de la matière et les rétablit dans le ciel aussitôt que leur mission est terminée. Ceux qui en descendent par suite d'une faute personnelle vont de monde en monde, perdant peu à peu leur amour des choses divines et leur contemplation d'eux-mêmes, jusqu'à ce que, tombant de leur propre poids, ils atteignent le monde Aziath. Tout ceci est du pur platonisme, revêtu des termes et des figures propres aux Kabbalistes ».

A lire le F.·. Pike, on pourrait s'imaginer que les Pères grecs les plus savants tinrent conseil pour se déclarer en faveur de la préexistence des âmes, alors que c'est exactement le contraire. Seul Origène soutint cette opinion que les autres blâmèrent et condamnèrent ; quant aux Pères de l'Eglise latine, pas un ne partagea un instant cet avis. Nous pouvons juger par de tels exemples, qui se rencontrent fréquemment chez le F.·. Pike, de la confiance que nous devons lui accorder. Il est absurde, d'après lui, de croire à l'immortalité de l'âme après sa création, si l'on n'admet pas une immortalité préexistante, car il prétend que chaque pensée, chaque volonté, chaque action subsistera à travers les siècles, du moment où elle aura pris naissance. Soutiendrait-il que la pensée que nous avons en cet instant, l'acte que nous accomplissons pour la première fois préexista de toute éternité ? S'il en est ainsi, l'absurdité d'une telle théorie sera la meilleure réfutation de la première.

Et encore, avec toute cette préexistence et cette Divinité, quel triste tableau ne fait-il pas du Divin dans l'homme ! « S'il n'y avait rien de Divin dans l'homme, dit Pike[1], que serait-il après tout, sinon un animal plus intelligent que l'homme ? Celui-ci n'a ni défaut ni vice que tel ou tel autre n'ait pas ; donc, dans ses vices, il n'est qu'un animal d'ordre supérieur ; d'autre part, il n'a presque pas de supériorité morale, il n'en a aucune peut-être — même parmi les vertus les plus excellentes, comme la générosité, la fidélité, la magnanimité — que tel ou tel animal ne possède à degré égal ».

1. *Morals and Dogma*, p. 857.



Nous avouons que le F.·. Pike a une façon singulière d'arriver au divin dans l'homme. Il dit : Comparez l'homme aux animaux, qui sont considérés comme ses inférieurs. Mettez en parallèle leurs vices et leurs vertus. Les bêtes sont ses égales pour les vices, mais pour les vertus, elles lui sont supérieures : donc, il doit y avoir quelque chose de divin dans l'homme. Au lieu de montrer le côté divin, cher F.·., vous prouvez le côté bestial ; et bien loin de démontrer que l'homme est un animal supérieur, vous le mettez manifestement au-dessous des animaux.

« Comme ces choses, dit-il encore[1], dépassent de beaucoup notre entendement, et comme dans la Genèse les mots employés pour exprimer l'origine des êtres ont un sens incertain, et qu'on peut indifféremment les rendre par « engendré », « produit », « fait », « créé », il est inutile de disserter longuement pour savoir si l'Ame ou l'Esprit de l'homme est un rayon émané ou découlant de l'Intelligence Suprême, ou bien si, du néant, elle a été appelée à l'existence par un pur acte de volonté de la Puissance Infinie qui la doua d'immortalité et d'une intelligence à l'image de l'Intelligence Divine ; dans les deux cas, on peut dire que, chez l'homme, le Divin est uni à l'Humain. Le Triangle équilatéral inscrit dans le Carré est un symbole de cette union ».

Pike reprend : « Nous voyons l'âme, dit Platon, comme les hommes virent la Statue de Glaucus retirée de la mer où elle avait été enfouie pendant de nombreuses années. Lorsqu'ils la virent, il ne leur fut pas facile, en admettant qu'il leur fût possible, de discerner quelle avait été sa nature originelle. Ses membres en partie brisés, et le reste usé et défiguré par l'action des vagues et par les coquillages, les roseaux, les cailloux y adhérant, elle ressemblait plutôt à un monstre étrange qu'à ce qu'elle était lorsqu'elle quitta la Source Divine. Ainsi, dit-il, nous voyons l'âme déformée par une multitude de choses qui l'ont blessée, mutilée, défigurée. Mais le Maçon qui possède le SECRET ROYAL, peut ici discuter avec le philosophe et lui montrer qu'étant donné l'amour qu'a l'âme de la Sagesse, ses tendances à s'allier avec ce qui est divin et immortel, ses aspirations élevées, ses combats — même alors qu'ils ont abouti à la défaite — contre les obstacles que lui opposent les sens et les passions, et l'esclavage où ils voudraient la tenir, on peut affirmer que, lorsqu'elle aura été dépouillée de la matière qui l'entoure et qui l'a subjuguée, lorsqu'elle aura été débarrassée de la gangue qui la déforme, la défigure, l'âme retrouvera sa vraie nature et qu'elle s'élèvera par degrés, au moyen de l'échelle

1. *Morals and Dogma*, p. 858.



mystique des sphères, pour regagner son premier séjour, son lieu d'origine ».

Non, l'initié ne discute pas sur les termes de la Genèse ; il les accepte sans mot dire avec la théorie kabbalistique des émanations. Que la créature soit une parcelle de Divinité et par conséquent ne fasse qu'un avec la Substance Divine ; que, de l'abîme du néant, elle ait été appelée à l'être, et soit alors tout à fait distincte de la substance divine, voilà des considérations qui sont de pures bagatelles pour l'initié, puisque,dans les deux cas,nous avons l'union du Divin et de l'Humain ! Dans la première hypothèse, les deux sont identifiés ; dans la seconde, ils sont distincts et non identifiés — de telles puérilités ne sont pas pour troubler la surface placide d'une intelligence maçonniquement éclairée.

Pauvre Divinité, disons-le, que celle qui habite dans l'homme, défigurée par le temps, la passion, la matière ! La matière est également une émanation de cette même Divinité, s'identifie avec elle, et cependant elle dégrade, défigure et déforme le rayon de feu divin qui pénètre notre cerveau et devient notre âme ! Illumination merveilleuse ! Il n'est pas étonnant que le F.·. Mackey exulte à la pensée de faire de cette illumination le caractère distinctif de notre espèce. « Retirez à la Franc-Maçonnerie son symbolisme, dit-il[1], et vous aurez enlevé le corps à son âme, ne laissant subsister qu'une masse de matière inerte et sans vie, destinée à se corrompre rapidement ».

Cependant, toute défigurée et dégradée que puisse être l'âme ; bien qu'elle se soit vautrée dans la fange du vice, il est une chose dont le F.·. Pike est certain: c'est qu'il n'y a pas d'enfer. Il va nous l'apprendre,tout en nous révélant une découverte littéraire.

« Les commentaires et les études sur la *Divine Comédie*, œuvre de Dante, se sont multipliés, dit-il[2], et malgré cela, personne, à notre connaissance, n'a fait ressortir son caractère spécial. L'œuvre du grand Gibelin est une déclaration de guerre à la papauté, par la révélation audacieuse qu'elle fait des Mystères. L'épopée de Dante est Johannite et Gnostique ; elle est,comme l'Apocalypse, une application osée des figures et des nombres de la Kabbale aux dogmes chrétiens, et une négation tacite de tout ce que ces dogmes contiennent d'absolu.Le voyage du poète au travers des mondes surnaturels s'accomplit comme l'initiation aux Mystères d'Eleusis et de Thèbes.Il s'échappe du gouffre de l'Enfer, sur la porte duquel on lisait la phrase du désespoir, en renversant la posi-

1. *Symbolism of Freemasonry*, p. 72.
2. *Morals and Dogma*, p. 822.



tion de sa tête et de ses pieds, c'est-à-dire en prenant la contre-partie du dogme catholique ; puis il remonte vers la lumière en se servant du Diable lui-même comme d'échelle monstrueuse. Comme Faust monte au ciel en mettant le pied sur la tête de Méphistophelès vaincu. L'enfer n'est infranchissable que pour ceux qui ne savent en revenir. Nous nous dégageons de ses chaînes à force d'audace ».

Ce n'est pas l'audace proprement dite, mais une certaine audace, F.·. Pike, qui nous délivrera de l'enfer. Ce n'est pas l'audace qui consiste à mettre nos pieds là où devrait être notre tête,et *vice versa*, mais c'est en gardant notre tête et nos pieds dans la position convenable où Dieu a voulu les mettre, afin que nous puissions suivre les lois de notre nature telles qu'Il les a établies, et non en les retournant kabbalistiquement. Il est plus grave que vous ne le pensez de s'en aller la tête en avant en enfer. Selon toute probabilité,vous n'aurez guère occasion de renverser plus tard votre attitude. Nous louons l'audace raisonnable, mais nous blâmons la folle témérité. Cette question est beaucoup trop grave pour pouvoir être tranchée par un simple haussement d'épaules ou par un sourire dédaigneux. Notre pensée ne fait pas davantage le ciel et l'enfer qu'elle ne les détruit; notre pensée ne crée ni ne détruit la réalité que nous sommes ou celle du monde qui nous entoure. Les partisans de la *Christian Science* peuvent soutenir le contraire, mais la maladie ne nous frappe-t-elle pas tous et la mort ne fauche-t-elle pas ceux qui nient son existence ; l'immortalité sur terre ne dépend pas uniquement de notre croyance que nous allons y vivre éternellement heureux. Pesez donc bien les raisons qui étayent une semblable doctrine sur la vie au-delà des portes du tombeau.

La doctrine de la Maçonnerie sur l'âme est donc ainsi succinctement formulée par le F.·. Pike [1] : « L'âme de l'homme est immortelle ; elle n'est pas le résultat de son organisme, ni un composé des modes d'action de la matière, non plus qu'une succession de phénomènes et de perceptions ; mais elle est une Existence individuelle et unique, un esprit vivant, une étincelle du grand foyer central de Lumière qui est entrée dans le corps et y demeure. Elle en sera séparée par la mort et retournera à Dieu d'où elle vient; c'est une existence qui ne se dissipera pas, ne s'évanouira pas, qui ne sera pas anéantie au moment de la mort, comme un souffle ou une vapeur; elle continue d'être et de posséder activité et intelligence, tout comme elle existait en Dieu avant d'être enveloppée dans le corps ».

Telle était la doctrine des Gnostiques et telle nous l'expose notre

1. *Morals and Dogma*, p. 533.



auteur sous une forme un peu plus générale [1]. « Emanation de tous les êtres spirituels de la Divinité, dégénérescence progressive de ces êtres d'émanation en émanation ; rédemption et retour de tous à la pureté du Créateur ; puis, après le rétablissement général dans l'harmonie primitive un état de bonheur vraiment divin, dans le sein de Dieu : tels étaient les enseignements fondamentaux du Gnosticisme ».

Qui ne voit combien tout ceci est flatteur et consolant pour la fragilité et les passions humaines ! Cependant, la question n'est pas là. La question est celle-ci : *Est-ce vrai ?* Edifier des systèmes plus favorables encore à nos appétits est chose aisée ; mais l'assentiment de notre nature inférieure n'est pas une garantie de vérité.

Le F.·. Pike admet le péché et la nécessité de la purification de l'âme. Il ne nous a pas parlé jusqu'ici du moyen de purification à employer. On nous l'a bien enseigné dans « Le Choc de l'Entrée », mais nous étions alors trop naïfs pour comprendre.

« Il doit non seulement se produire un changement, nous dit Mackey[2], pour entrer dans l'avenir, mais encore une mort complète au passé ; car l'initiation est, en quelque sorte, une mort au monde et une résurrection à une vie nouvelle. Et de là vient que, chez les Grecs, le même mot signifiait à la fois mourir et être initié. Mais pour celui qui croit à l'immortalité, la mort n'est qu'une nouvelle naissance ».

Et le F.·. Pike ajoute : [3] « L'initiation était considérée comme une mort mystique ; une descente dans les régions infernales, où toutes les souillures, les taches et les imperfections d'une vie mauvaise et dissolue étaient lavées par le feu et par l'eau ; et l'on disait alors que l'Epopte parfait était régénéré ; c'était un nouveau-né, rendu à une vie nouvelle de lumière et de pureté ; l'Epopte était placé sous la protection divine ».

L'initiation est en Maçonnerie ce qu'est le baptême pour les chrétiens ; elle est plus encore, car pour les chrétiens, l'âme baptisée peut se perdre par sa faute ; en Maçonnerie, l'âme régénérée commence sa vie immortelle.

« La terre, qui tient enchaînés un si grand nombre d'esclaves, dit le F.·. Pike [4], est à la fois pour le Maçon le point de départ et le but de l'immortalité. Nombreux en effet sont ceux qu'elle enterre sous l'amas des soucis vains et des futilités absorbantes. Mais, pour le

1. *Morals and Dogma*, p. 248.
2. *Masonic Ritualist*, p. 23.
3. *Morals and Dogma*, p. 373.
4. *Ibid.*, p. 144.



Maçon, elle est la montagne haute des méditations, où il a devant lui et autour de lui le Ciel, l'Infini, l'Eternité. Pour les âmes élevées, pures et vertueuses, cette vie est le commencement du Ciel et une partie de l'immortalité ».

On s'imaginerait,en lisant ce passage du F.·. Pike, que le Maçon, tel un austère anachorète, est sans cesse occupé à méditer profondément les vérités éternelles ; mais les facultés imaginatives du F.·. sont souvent très capricieuses et donnent parfois un air de roman à ses écrits les plus sérieux.« Il occupe un rang des plus distingués parmi les auteurs et les historiens maçonniques et même parmi les poètes ; son zèle infatigable est sans pareil », dit le F.·. MacClenachan [1].

Telle est la doctrine de la Maçonnerie sur l'âme humaine : Doctrine découpée, divisée entre un grand nombre de degrés, manifestée, peu à peu, comme une Sagesse merveilleuse à l'initié, alors qu'il peut la trouver avec moins de peine et avec une clarté et un ordre supérieurs dans la *Jewish Encyclopædia* [2] (l'Encyclopédie juive) sous la rubrique « Cabala ».

« La psychologie de la Cabala, dit l'auteur de l'article, est étroitement unie avec ses doctrines métaphysiques. Dans la Cabala, ainsi que dans le Talmud, l'homme est représenté comme la somme et le produit le plus noble de la création. Les organes mêmes de son corps sont disposés selon les mystères d'une Sagesse très haute, mais l'homme proprement dit, c'est l'âme : le corps n'est que le vêtement, l'enveloppe à travers laquelle apparaît l'homme véritable, l'homme intérieur. L'âme est triple, car elle est composée de Nefesh, Ruah et Neshamah ; Nefesh correspond au monde Asiyyatique ; Ruah au monde Yesiratique ; Neshamah, au monde Bériatique. Nefesh, c'est le principe animal, sensitif dans l'homme, et comme tel, il est en contact direct avec le corps. Ruah représente la nature morale ; il est le siège de bien ou du mal, des désirs bons ou mauvais, suivant qu'il se tourne vers Neshamah ou vers Nefesh. Neshamah est pure intelligence, pur esprit, incapable de bien ou de mal ; c'est la pure lumière divine, le plus haut degré de la vie de l'âme. La Genèse de ces trois puissances de l'âme est différente, cela va de soi. Neshamah procède directement de la Sagesse Divine ; Ruah, de la Sefirah (Emanation) dite « Beauté » et Nefesh, de la Sefirah Malkut « Domination ». En dehors de cette trinité de l'âme, il y a, en outre, le principe individuel, c'est-à-dire l'idée du corps, avec les traits qui forment l'individualité de toute personne :

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 993.
2. Funk et Wagnalls C°. vol. III, p. 476.



il y a l'esprit de vie, dont le siège est le cœur. Mais comme ces deux derniers éléments ne font point partie de la nature spirituelle de l'homme, ils ne sont pas compris dans les divisions de l'âme.

« Les Cabalistes expliquent comme il suit l'union de l'âme et du corps : Toutes les âmes existent dans le monde suprasensible avant la formation du corps,et c'est au cours du temps qu'elles sont unies à leur corps respectif. La descente de l'âme dans le corps est rendue nécessaire par la nature finie de la première ; elle est obligée de s'unir au corps afin de prendre sa place dans l'Univers, de contempler le spectacle de la création, d'acquérir la connaissance d'elle-même et de son origine,et,finalement,après avoir achevé dans le monde la tâche qui lui était assignée,de remonter à la source intarissable de lumière et de vie qui est en Dieu ».

« Lorsque Neshamah remonte vers Dieu, Ruah entre dans l'Eden pour y jouir des plaisirs du paradis, et Nefesh repose en paix sur terre. Toutefois, cette assertion ne s'applique qu'au juste. A la mort de l'impie, Neshamah, souillée de péchés, rencontre des obstacles qui lui rendent difficile le retour à sa source ; et tant que ce retour n'a pas eu lieu, Ruah ne peut entrer dans l'Eden et Nefesh ne trouve aucun repos sur la terre. A cette doctrine se rattache étroitement celle de la transmigration de l'âme, sur laquelle la Cabala insiste longuement. Pour que l'âme puisse remonter à sa source, elle doit avoir atteint d'abord l'entier développement de toutes ses perfections dans la vie terrestre. Si elle n'a pas rempli cette condition dans le cours d'une existence, tout est à refaire pour elle dans un autre corps, et ainsi de suite, jusqu'à ce que sa tâche soit accomplie. La Cabale Lurianique ajoute à la métempsycose proprement dite la théorie de l'imprégnation des âmes; c'est-à-dire que si deux âmes ne se sentent pas à la hauteur de leurs tâches, Dieu les unit dans un seul corps afin qu'elles puissent se soutenir et se compléter mutuellement,comme par exemple le font l'aveugle et le paralytique de la fable[1]. Si l'une des deux âmes a besoin d'aide, l'autre devient,pour ainsi dire, sa mère,la prend sur son sein et la nourrit[2] ».

Nous avons cité ce passage en entier pour donner à nos lecteurs une vue d'ensemble bien nette de la doctrine kabbalistique au sujet de l'âme humaine, sans affirmer que la Maçonnerie accepte cette théorie dans tous ses détails. Nous avons montré, par les ouvrages

1. Comparez la fable dans Sanh. 91 a, b.

2. Cf. *Die Kabbalah Einführung in die jüdische Mystik und Geheimwissenschaft.* (La Kabbale, introduction à la mystique et à l'occultisme juifs) par le Dr. Erich Bischoff. Leipzig, 1903, pp. 63-599.



d'Albert Pike, qu'elle en accepte les points essentiels. Le temps nous manquant pour donner nos preuves, nous bornerons là nos assertions.

L'âme de l'homme, telle que nous la montre la lumière maçonnique, est dès lors une émanation de Dieu, une étincelle de la flamme divine; elle est donc divine elle-même. C'est une étincelle qui pénètre dans le cerveau de l'homme qui constitue l'âme humaine. Cette âme est au-dessus de la raison, distincte de la raison qui fait partie de l'homme animal. En conséquence, la raison n'est pas le véritable guide de l'homme, tant en ce qui regarde la vérité, qu'en ce qui se rapporte à la morale : en effet l'homme est homme en vertu de son principe divin, et non en vertu de la raison. Mais cette partie divine de l'homme, quand elle pénètre dans le cerveau, et s'unit aux trois autres parties du principe qui fait la vie de l'homme, ou pour parler plus exactement, aux trois autres principes inférieurs de la vie (savoir : l'âme inférieure, par laquelle l'homme voit et sent, l'âme moyenne ou principe d'affection et l'âme supérieure ou intelligence) contracte une souillure par l'union avec la matière. Le péché devient en quelque sorte « une partie de sa substance ». Il faut qu'elle s'affranchisse de cette souillure afin de pouvoir remonter à sa source. Et c'est là que se montre l'avantage inappréciable de la Franc-Maçonnerie. Il y a deux routes pour remonter à la source divine. L'une est courte et fleurie, c'est celle que prend l'illuminé, l'élu, grâce à l'*initiation*, qui est une purification de l'homme intérieur et divin; initiation qui fait disparaître toutes les taches du passé ; par elle les « Enfants de Lumière » de cette lumière de la Kabbala qui mène directement à la Lumière primitive et éternelle, commencent leur existence immortelle, avec la certitude qu'à leur mort, l'Etincelle divine remontera immédiatement à sa source, et que les principes inférieurs de la vie jouiront du repos sur terre. L'autre route est une longue et difficile voie de purification dans une autre vie; voie dans laquelle l'âme impie qui n'a point connu Jéhovah en tant que Il-Elle, qui a mené une vie opposée à la nature en déclarant la guerre à ses instincts ici-bas, qui a dès lors eu le dessous dans son existence mortelle, et cela sans qu'il y eût faute de sa part ; cette âme doit satisfaire à la Justice de la divinité maçonnique : celle-ci ne permettra le retour définitif dans son sein avant que la divine étincelle ait été, petit à petit, purifiée et rendue à sa nature première. Ainsi, en définitive, les harmonies éternelles sont rétablies, et le péché finit par être anéanti entièrement; l'enfer n'est qu'un épouvantail inventé pour terrifier les âmes craintives. Alors fleurira sur nos tombes, l'Acacia, symbole d'initiation, d'innocence et d'immortalité ; ainsi



sont résolus maçonniquement les mystères de la vie humaine, de l'âme humaine, de l'Ici-bas et de l'Au-delà ; tout cela d'après des de Mystères dont l'origine même est inconnue !

« Où les Mystères ont-ils pris naissance? On l'ignore, dit le F.·. Pike [1]. On suppose qu'ils vinrent de l'Inde, en passant par la Chaldée, en Egypte, d'où ils furent transportés en Grèce. Quel que soit le lieu de leur origine, ils furent pratiqués chez toutes les nations de l'antiquité, et comme c'était l'ordinaire, les habitants de la Thrace, les Crétois, les Athéniens se disputèrent l'honneur de les avoir inventés, et chacun de ces peuples prétendit n'avoir rien emprunté à l'autre ». Voilà donc sur quoi se fonde l'assurance maçonnique avec laquelle vous dites avoir donné la véritable solution du problème de l'âme humaine ! Et après tout, que savez-vous réellement de ces anciens Mystères ? Car bien que, dans les grades supérieurs, la Kabbale soit la Bible, la Maçonnerie, ainsi que nous l'avons vu, va plus loin que la Kabbale et nous renvoie aux Mystères.

Que savez-vous exactement des Mystères? Vous n'avez que peu de certitude et beaucoup de simple théorie.

« Tout d'abord, je soutiens, dit le Docteur Mackey, qu'à l'origine des temps, il existait des vérités certaines de haute importance pour le bien-être et le bonheur de l'humanité. Ces vérités avaient été communiquées — *peu importe comment*, mais très probablement par inspiration directe — à l'homme par Dieu ».

« Ces vérités consistaient principalement dans les propositions abstraites de l'unité de Dieu et de l'immortalité de l'âme [2] ».

« Peu importe comment », dites-vous, Docteur, mais il importe beaucoup au contraire. Vous exigez de nous l'abandon du présent et de l'avenir pour nous communiquer l'illumination maçonnique ; il nous importe au dernier point de savoir comment la Maçonnerie a obtenu cette lumière. Quoique vous prétendiez que vos buts soient identiques à ceux des mystères païens, vous ne prétendez pas descendre de ces mystères. Vous savez qu'ils étaient, comme les vôtres, communiqués sous serment aux initiés, et qu'une indiscrétion aurait coûté à ces derniers plus cher que leur vie. C'est pourquoi Noël [3], que nous citons d'après vous, nous dit : « Les Mystères étaient des cérémonies secrètes que l'on pratiquait en l'honneur de certains dieux, et dont le secret était connu des initiés seuls. Ceux-ci n'étaient

1. *Morals and Dogma*, pp. 353-354.
2. *Symbolism of Freemasonry*, p. 12.
3. *Dictionnaire de la Fable*.



admis qu'après de longues et pénibles épreuves dont la révélation leur aurait coûté plus cher que la vie ». Rappelez-vous, Docteur, que vous n'avez pas, comme nous, le bonheur de posséder des livres écrits pour l'instruction des initiés, tels que le sont vos propres ouvrages,ceux du F.·. Pike, et ceux de tant d'autres auteurs maçonniques. Et vous en convenez dans les termes les plus clairs.

« Quant à l'ère préhistorique, dites-vous, celle qui la rattache (la Maçonnerie) aux mystères du monde païen et aux vieux prêtres d'Eleusis, de Samothrace ou de Syrie, — disons loyalement que nous ne traitons plus ici de la Franc-Maçonnerie, telle qu'elle est organisée actuellement, (nous savons fort bien qu'elle n'existait pas en ce temps-là). Non, nous parlons d'une Science particulière, relative uniquement aux Mystères et à la Franc-Maçonnerie, d'une science que nous pouvons appeler symbolisme maçonnique, qui constituait la véritable sève vitale des institutions anciennes et modernes et leur donna une identité d'esprit alors même qu'elles offraient des formes dissemblables [1] ».

Maintenant, cher lecteur, faites attention aux aveux suivants :

« Aussi, quand nous montrons les rapports de la Franc-Maçonnerie avec ces époques préhistoriques, et que nous en retrouvons le germe, *bien que nous n'ayons point de documents pour guides*, *bien que nous n'ayons point l'appui de récits authentiques oraux ou écrits*, nous trouverons des pensées fossiles conservées intactes dans ces antiques intelligences, tout comme les pensées vivantes qui surgissent dans la Maçonnerie moderne, pensées qui, pareilles aux coquilles et aux poissons fossiles des anciennes formations du globe terrestre, démontrent, par leur ressemblance avec les spécimens vivants, la transition graduelle qui rattache le passé au présent ».

Est-ce sur de telles incertitudes que vous nous invitez à mettre en jeu notre âme et notre avenir éternel ? Des Mystères d'origine incertaine, par conséquent des mystères dont l'autorité est tout au moins incertaine ? Des mystères connus uniquement grâce à des pensées fossiles conservées dans d'antiques intelligences ? (On ne nous dit pas quelle cause explique cette conservation). L'orgueil peut être flatté par l'illusion d'être un élu ; le passion peut être flattée par la négation railleuse de l'idée d'enfer, la raison peut être humiliée en s'entendant refuser son droit d'être le guide de l'homme ; mais la nature humaine persistera envers et contre tout

1. *Encyclopædia*, p. 297.

à affirmer hautement que l'homme qui cherche sincèrement la Vérité Divine sur l'âme humaine exige quelque chose d'un peu plus substantiel que la doctrine de la Maçonnerie, que, s'il apprécie la valeur de son âme, il ne l'abandonnera pas sans réflexion à de telles incertitudes et à de semblables absurdités.

A. PREUSS.

(*A suivre*)



PAROLES NÉCESSAIRES

A PROPOS DE LA LUTTE ANTIMAÇONNIQUE

AVERTISSEMENT

Le 4 novembre 1904, six jours après que Jean Guyot de Villeneuve se fut acquitté, à la tribune de la Chambre, de la mission que nous lui avions confiée, le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France fit publier, par la presse, un Manifeste où il déclarait « hautement » qu'en fournissant des « renseignements », au Ministère de la Guerre, il avait, non seulement « exercé un droit légitime », mais « accompli le plus strict des devoirs ».

Ce curieux document contenait cette phrase comminatoire :

« *Nous signalons le F.·. Bidegain, sous-chef de notre Secrétariat Général,* « *à tous les Maçons du monde.* En attendant *la juste punition de son crime,* le « Conseil de l'Ordre le traduit devant la justice maçonnique et, jusqu'au « moment où l'arrêt définitif sera rendu, le suspend de tous les titres et pré- « rogatives qui le rattachent à notre Ordre ».

Afin de mieux nous « signaler », le G.·. O.·. faisait envoyer, à toutes les Loges de France, des Colonies et de l'Etranger, notre portrait accompagné d'un signalement [1].

1. Ce portrait figure au Musée de l'*Association Antimaçonnique de France.* En parlant de ce document, le F... Limousin disait, dans sa revue *L'Acacia* (mai 1905, p. 287) : « Un portrait que tous les Francs-Maçons français et même étrangers ont vu ».



On devine pourquoi cet envoi était fait.

Le G.·. O.·. espérait que, grâce aux excitations de la presse de gauche et d'extrême-gauche nous représentant comme le pire des criminels, il se trouverait un fanatique ou un demi-fou pour nous « exécuter ».

Dans un torchon anarchiste, le F.·. Charles Malato ne déguisa pas sa pensée et proclama qu'on pouvait nous tuer sans remords, « avec tranquillité ». Cela lui fut rappelé par le juge d'instruction, au lendemain de l'attentat de la rue de Rohan contre le roi d'Espagne.

La petite combinaison du G.·. O.·. faillit réussir.

En mars 1905, ayant résolu de nous rendre dans le Limousin afin d'y prendre quelque repos, nous fûmes averti que nous y courrions des dangers [1]. Nous fîmes donc, en compagnie d'un ami, alors gérant de la *Librairie antisémite*, l'achat d'un puissant revolver et nous partîmes.

Nous fîmes savoir que nous étions armé. Néanmoins, le 14 juillet 1905, à Mazermaud, bourg voisin de Linards, dans la Haute-Vienne, une tentative d'assassinat fut dirigée contre nous. Un dégénéré voulut nous fusiller presque à bout portant. Comme nous n'avons pas l'habitude de nous émouvoir devant des menaces de ce genre, nous tînmes l'homme en respect et il fut désarmé par un de nos beaux-frères [2].

Vingt personnes pourraient témoigner de cet incident.

L'auteur de cette tentative est un illettré. Il avait été, en compagnie d'un ouvrier voisin, endoctriné par un vague « monsieur » qui, en faisant boire ces malheureux, les avait persuadés que ma suppression leur vaudrait la reconnaissance de la République et de tous les honnêtes gens.

L'attentat commis, on n'aurait pas retrouvé le « monsieur », le criminel aurait subi sa peine, mais la « justice immanente » aurait vengé, une fois de plus, la Veuve offensée. C'était surtout ce que l'on voulait ; il fallait faire un exemple.

Peu de temps après, nous fîmes avertir discrètement le G.·. O.·. que, désormais, nos précautions étaient prises. Il est salutaire, n'est-ce pas, de se méfier de ces morts, qui peuvent deve-

1. Nous ne parlons pas de plusieurs avertissements de ce genre qui nous furent donnés, verbalement, à Paris. Nous ne saurions en apporter la preuve matérielle.

2. Nous ne portâmes pas plainte contre l'individu, afin de ne pas être exposé à mêler à un procès le nom de M. l'abbé de Bessonies, notre « complice » dans la divulgation des « fiches ». Nous n'avons même jamais parlé, jusqu'à ce jour, de cet incident et d'autres analogues, parce que nous trouvons souverainement ridicule de poser pour martyr quand cela est inutile.



nir, après leur décès, de grands parleurs ? On comprit cela fort bien rue Cadet, mais des FF.·. trop zélés de la presse maçonnique continuant à nous injurier, nous écrivîmes ceci, dans l'*Eclair*, le 12 août 1906 [1].

Je donne, au Conseil de l'Ordre de la rue Cadet, la formelle assurance que, dans un temps plus ou moins proche, il y aura encore, dans le Temple, des pleurs et des grincements de dents.

Les injures cessèrent et, COMME NOUS NE NOUS SENTIONS GUÈRE SOUTENUS, nous en restâmes là de notre projet.

Cependant, nous dîmes encore ce qui suit dans un livre publié au commencement de 1907 [2] :

La Franc-Maçonnerie devrait avoir la pudeur de se taire, parce que le silence est la seule attitude qui convienne à sa situation morale dans le monde et à sa sécurité.

Je regrette que le Grand-Orient de France m'oblige à faire une besogne qui me déplaît. Je souhaite pour lui qu'il ne me contraigne pas à la continuer. Il pourrait être prouvé que l'espionnage des officiers et des fonctionnaires auquel il se livra fut une faute vénielle, comparativement à certains de ses actes restés jusqu'à ce jour secrets.

Je suis certain, d'ailleurs, que le Conseil de l'Ordre maçonnique comprendra la signification de ce dernier avertissement (pp. 28 et 29) [3].

Depuis ce temps, les journaux de la Secte ont gardé, sur nous, le silence.

Cela veut-il dire que les FF.·. ont désarmé ? Non, mais leur tactique a changé. C'est, désormais, par de soi-disant catholiques ou des catholiques inconscients qu'ils nous font attaquer.

Nous avons pensé que le récit de ces faits étranges constituerait une importante contribution à l'histoire de la lutte contre la Franc-Maçonnerie au XXe siècle.

Il est des choses qu'il faut dire. Nous les dirons. Au besoin, nous les redirons plus fortement si on ne veut pas nous entendre, car nous n'avons pas ces timidités qui ressemblent à la peur ou à l'hypocrisie.

N'ayant rien à cacher de notre vie, n'étant lié à personne au monde, — ni à droite, ni à gauche, — par ces liens cachés qui

1. Article reproduit dans *la Franc-Maçonnerie démasquée* du 25 août 1906.
2. *Magistrature et Justice maçonniques.*
3. D'ici, nous voyons de bons « conservateurs », se chauffant les pieds dans un salon tranquille, regretter que Bidegain n'ait pas « tout dit ». Pour cela, ils nous jugeront avec sévérité, nous condamneront et nous considéreront, au moins, comme suspect. Nous répondrons à ces potiches par de très persuasifs arguments et nous ne farderons pas la vérité, comme on disait jadis.



sont le secret de tant de silences, nous sommes indépendant de tout et de tous.

Depuis neuf ans, nous avons rendu des services et n'en avons point demandé ; on ne nous a vu dans aucune antichambre ; nous nous sommes tenu, avec soin, éloigné des riches, des grands et des illustres ; nous n'avons pas voulu pénétrer dans les cénacles où se triture la politique du jour. Aucune circonstance, aucune autorité humaine ne pourra donc nous empêcher de remplir ce que nous pensons être un devoir et de dire ce qui doit être dit lorsqu'il le faudra et de la manière que nous jugerons convenable, quelque rude que cette manière puisse paraître.

Après avoir tout abandonné, tout sacrifié, après avoir exposé notre vie et celle des nôtres, nous nous voyons la victime d'injures et de diffamations grossières que rien ne saurait excuser et dont les auteurs se disent catholiques. Cela est un scandale qui doit cesser, car, s'il se perpétuait, il encouragerait un peu plus encore, dans leur œuvre abominable, de véritables criminels auxquels la France doit, depuis tant d'années, la division où se dissolvent les partis vraiment nationaux.

Nous avons la haine de tout ce qui rampe dans l'ombre, et surtout de ces maniaques de la calomnie que leur lâcheté rend presque insaisissables. Si cela devient nécessaire, nous arracherons quelques masques et mettrons des noms sur certains visages. Il y a bientôt dix ans, nous avons accompli une besogne de salubrité publique plus difficile que celle-là.

Oui, il faut que ce scandale cesse, mais qu'on veuille le noter, si nous montrons la nécessité d'y mettre un terme, c'est surtout afin de servir davantage encore la cause catholique.

En ce qui nous concerne, les paroles ennemies ne peuvent nous troubler ; notre longue patience l'a prouvé. Nous avons fait ce qui nous a plu, et cela nous a plu parce que cela nous a paru bon et nécessaire. Les papotages des caillettes, des sots, des ignorants, ou les indigents potins des gens à la mode, plus ou moins protestantisés et enjuivés, sont, pour nous, ce qu'ils sont pour les vrais catholiques, une fumée légère bien vite évanouie. S'il ne s'agissait que de notre personne, nous nous contenterions de dédaigner les outrages et les diffamations, mais, on le verra, ce qui nous arrive est arrivé à beaucoup qui valent plus que nous. Il nous a semblé nécessaire et urgent de signaler, au moins, cet état de choses afin qu'il y soit remédié dans la mesure du possible. C'est là notre seule ambition.

Nous ne saurions terminer cet avertissement sans rendre un



hommage de respect et d'affection à tous les ecclésiastiques et les laïcs si nombreux, qui nous ont soutenu de leur sympathie. Bien peu de prêtres se sont trompés sur nous et sur notre œuvre ; et, surtout dans la grande presse nationale et catholique, nous avons toujours trouvé le secours nécessaire. Ce sont là des choses qui ne s'oublient pas et qu'il faut dire, parce que de mauvais esprits pourraient se méprendre sur le sens de ce qui précède. Il y a, chez les catholiques, — surtout chez les humbles et chez les militants, — plus de justes que de méchants. Ceux-là sauveront ce grand pays. Malgré les angoisses et les vicissitudes des temps passés, ils ont été la volonté de la Patrie. Ils dotèrent la France de toutes les vertus héroïques et patientes qui assurent sa pérennité. Par leurs luttes, leurs souffrances et leurs prières, ils ont créé, dans l'invisible, cette Ame française d'où naîtront les revanches et les résurrections futures.

On ne doit point confondre ces vrais catholiques avec les pharisiens dont nous parlerons.

Nous avons cru devoir terminer ces pages en exposant pourquoi et comment doit être entreprise, selon nous, la lutte antimaçonnique. Nous n'avons jamais voulu être qu'un soldat et, si nous continuons à combattre la Secte, nous ne sortirons pas du rang.

Nos réflexions ne sont donc pas un programme. Elles sont seulement l'expression de la pensée d'un homme très faillible qui désire simplement servir les grandes causes auxquelles il est revenu et où il reconnaît que réside la Vérité libératrice.

M. l'Abbé de Bessonies

Le 6 février 1913, nous publiions, dans *l'Eclair*, l'article ci-après [1] :

Un homme vient de s'éteindre qui, dans le tumulte de ce temps vainement agité, passa presque inaperçu et qui, cependant, rendit à la France, à la vraie France dont nous espérons le réveil définitif, d'éminents services.

Cet homme fut un prêtre. Sa vie, prématurément brisée, s'est écoulée, depuis bientôt trente ans, à l'ombre de ce sanctuaire béni de Notre-Dame des Victoires où viennent se réfugier tant de cœurs souffrants, tant d'esprits anxieux en marche vers les clartés divines.

1. Reproduit par la *Croix* du 7 février, la *Chronique de la Presse* du 13 février et par un très grand nombre de journaux catholiques de province. La *Chronique de la Presse* rappelait que M. l'abbé de Bessonies avait pendant longtemps collaboré à la *Croix*, sous le pseudonyme « Le Chercheur ».



M. l'abbé Gabriel de Bessonies eut deux admirables passions ; elles dominèrent sa vie.

Il aima les âmes d'un amour sans limites. Attiré vers le sacerdoce dès ses plus jeunes années par une vocation surnaturelle, il se consacra, dans le confessionnal, au soin et à la guérison des esprits ; il fut, toujours et avant tout un savant médecin moral. Autour de lui, à Notre-Dame des Victoires, se pressaient, à toute heure du jour, une multitude véritable d'hommes et de femmes qui venaient à la fontaine vive que fut ce cœur d'apôtre, pour y étancher leur soif de pardon et de paix intérieure.

Tous ceux qui le connurent le vénérèrent. Lorsqu'on parlait de lui, ces mots jaillissaient des lèvres : « C'est un saint prêtre » et rien ne peut signifier une plus haute, une plus pure et sereine vertu. Il semble qu'à travers les yeux périssables du prêtre vraiment digne de ce nom on voie, au fond des âges, le Geste du Rédempteur.

M. l'abbé de Bessonies fut de ceux qui nous transmirent, sans l'altérer par les passions ou les défaillances humaines, le Verbe de Salut.

Il aima les âmes, mais il aima, aussi, d'un amour très vivace et profond, la France éternelle, cette terre des miracles et des résurrections inespérées qu'est le pays de Jeanne d'Arc et de Bernadette.

C'est pour cela que, l'un des premiers, il répondit à l'appel de Léon XIII : « Arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et montrez-la telle qu'elle est ». Il fut, avec M. l'abbé Tourmentin, l'âme de l'*Association antimaçonnique de France*, où il fournit, pendant de longues années, un labeur immense et fécond accompli avec une modestie extrême.

L'abbé de Bessonies avait compris mieux que personne quels dangers font courir à la patrie et à la civilisation chrétienne, les manœuvres occultes de la Secte tant de fois dénoncée et condamnée par les Papes depuis 1738, et dans laquelle l'observateur attentif reconnaît la source de toutes les grandes erreurs modernes.

Devant une tombe entr'ouverte, il est permis de parler de soi pour rendre hommage à celui que l'on vient de voir endormi du dernier sommeil.

La mort a rompu, pour moi, l'obligation du secret.

J'avais connu M. l'abbé de Bessonies dès mon enfance, à cette école des Frères de la rue des Petits-Carreaux qui fut un foyer ardent de vie spirituelle et d'œuvres. Dans un livre publié il y a trois ans, et où je contais l'histoire ignorée encore, alors, de la « conspiration des fiches », je disais, du prêtre qui vient de mourir et dont je cachais le nom véritable sous les initiales G. S., qui sont celles de son pseudonyme littéraire, Gabriel Soulacroix :

« Mon évolution a été lente ; elle a été pénible. J'ai cru, jusqu'au dernier moment, à des erreurs que je condamne aujourd'hui et je crois loyal d'avouer que ce n'est pas sans hésitation, sans regrets, sans combats, sans angoisse, que j'ai quitté l'Eglise noire pour frapper à la porte de l'Eglise blanche. M. G. S. a su mes doutes et aussi mes dégoûts, et je puis dire qu'il n'a jamais désespéré de moi, malgré mes révoltes et mes incompréhensions. C'est lui qui, aux mauvais jours, me donna la patience et l'espoir. Il a été, dans les ténèbres qui m'entourèrent, une lumière de rénovation et de salut ».



Le rôle de l'abbé de Bessonies fut exposé en ces termes, par Gaston Mery, dans la *Libre Parole*, le 12 avril 1905 :

C'est grâce au mystérieux petit homme gris, dont personne ne saura, en dehors de Guyot de Villeneuve, de Jean Bidegain et de moi-même, le nom ni la condition, que la délation maçonnique a été dénoncée. C'est lui qui, dans son logis sévère comme la cellule d'un moine, a gardé, jusqu'au jour décisif, l'arsenal des fiches.

Et Gaston Mery relatait ces paroles de Gabriel Soulacroix :

« Bidegain me disait : Je suis entré dans la Maçonnerie parce que j'ai cru aux principes qu'elle étale au grand jour ; mais, si vous saviez les besognes que l'on me fait faire ! Une fois ou deux, il s'écria : « Je ne puis vous dire ce qui se manigance contre l'armée : c'est horrible ! » Je ne l'interrogeai pas par discrétion. Un beau jour, il arriva avec un paquet de paperasses, les jeta sur ma table. « Voilà, fit-il, jugez ! »

C'était la correspondance de Mollin avec Vadecard. Quand j'eus pris connaissance des lettres, je voulus les rendre à Bidegain. « Non, me dit-il, gardez-les ». Et, pendant plusieurs mois, j'ai conservé chez moi, dans ce petit placard, ce formidable dépôt de dynamite. Plus tard, nous cherchâmes ensemble le meilleur moyen d'utiliser les documents que nous possédions, pour le bien de notre pays ».

Nous nous mîmes d'accord pour chercher un parlementaire qui prît la chose à cœur et, de préférence, un ancien officier. Nous arrêtâmes notre pensée sur Guyot de Villeneuve. M. de Bessonies prit, sur lui, des renseignements, qui furent excellents,et nous déterminèrent à le prendre pour porte-parole.

C'est alors que j'arrêtai, d'accord avec l'abbé de Bessonies, le plan selon lequel la campagne devait être entreprise et que j'ai longuement exposé dans le livre auquel je faisais tout à l'heure allusion. Le témoignage contenu dans ce volume n'a jamais été contesté et ne peut l'être. Sa rigoureuse véracité fut attestée, au nom de l'abbé de Bessonies, par MM. le colonel comte de Ramel, vice-président de l'*Association antimaçonnique de France* ; Paul Duché, directeur de la *Liberté du Sud-Ouest*, et le comte de Colleville.

Notre dossier devait être utilisé dans les conditions suivantes, que j'indiquai à Guyot de Villeneuve lors de ma première entrevue avec lui :

La divulgation du dossier aurait lieu en 1906 seulement et, au plus tôt, peu de temps avant la séparation des Chambres, afin de ne point laisser au gouvernement le loisir de remédier aux conséquences de nos révélations. *Mes documents devaient servir exclusivement pour les élections générales, afin de mettre en accusation, devant le suffrage universel, le régime maçonnique tout entier et non contre tel ou tel ministère.* Un si mince gibier ne valait pas qu'on brûlât tant de poudre.

Enfin, à l'exception de quelques « fiches » constituant la preuve de nos accusations et dont nous possédions les originaux, les copies déjà faites par moi et les 17.000 copies que je me proposais de faire pendant un an et demi (jusqu'à l'ouverture de la campagne), devaient être envoyées aux officiers intéressés, afin de déterminer, parmi eux, à l'insu de nos dirigeants, un état



d'esprit dont les Français désireux de sauver ce pays auraient pu, au besoin, se servir pour donner, dans l'écurie gouvernementale, un formidable coup de balai.

Des circonstances imprévues nous obligèrent, malheureusement, à agir de suite.

On sait ce qui en est résulté.

Travailler, en 1904, à la chute du ministère Combes était une besogne vaine. Le bloc se reforma sous un autre chef, et le départ d'André fut, en somme, un incident sans grande importance.

Dans une République où la Maçonnerie est maîtresse de la majorité parlementaire, les ministres peuvent se succéder sans que cela ait une influence quelconque sur la marche des affaires ; leur œuvre n'est pas le résultat de leur volonté personnelle, mais leur est imposée par la secte dont, pour des motifs secrets — souvent inavouables — ils sont les serviteurs et parfois les esclaves.

La seule œuvre utile à entreprendre était la modification de la majorité à la Chambre et, par conséquent, une campagne électorale exclusivement antimaçonnique, dirigée contre l'œuvre tout entière de la troisième République.

Le succès et même un demi-succès aurait permis de tenter ensuite, avec le concours de l'armée, certaines opérations de salubrité publique. Je connaissais beaucoup alors l'armée et son état d'esprit, et je savais que cela n'était pas impossible.

Notre projet ne fut jamais qu'un rêve. Néanmoins, la divulgation des « fiches » a révélé à tous les Français la malfaisance de la Secte maçonnique ; à ce point de vue, elle a eu déjà et aura encore des conséquences profondes et durables.

C'est depuis 1904 qu'un réel mouvement antimaçonnique s'est dessiné en France.

Le nom du saint prêtre qui vient de mourir restera étroitement attaché à l'œuvre de libération française qu'est le combat contre la Secte maçonnique.

Cet humble de cœur, de très vieille race et de vaillant esprit, fut un des plus actifs parmi les ouvriers de la première heure.

A ce titre, il mérite la reconnaissance de tous ceux qui espèrent des jours meilleurs pour ce pays tant éprouvé.

L'œuvre antimaçonnique, accomplie par l'abbé de Bessonies a été longuement et éloquemment exposée par la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* (5 avril 1913), en une étude que reproduisirent intégralement les *Questions Actuelles* (17 mai 1913) et, partiellement, la *Croix* (26 juillet 1913).

Elle fut rappelée, aussi par celui qui fut, pendant de longues

1. Article de M. J. Tourmentin sur l'abbé de Bessonies dans *la Franc-Maçonnerie démasquée* du 10 février 1903.



années, son ami et son collaborateur, par M. l'abbé Tourmentin, qui, en parlant de « cet homme de Dieu, de ce prêtre vertueux, de ce modeste et de ce saint [1], disait notamment :

Il est une collaboration délicate, sur laquelle il voulut faire le silence : c'est celle qu'il prêta à Jean Bidegain. Des circonstances l'avaient mis en rapport avec l'homme dont les révélations sur le régime des *Fiches* devaient étonner le monde, comme elles étonnèrent Gabriel Soulacroix, comme elles m'étonnèrent moi-même, lorsqu'il vint m'en faire la première confidence. C'est chez lui que furent gardés, jusqu'au jour où Guyot de Villeneuve dut les produire à la tribune de la Chambre, les documents destinés à éclairer le pays.

La physionomie religieuse du vénéré défunt fut décrite, dans le numéro de mars 1913, des *Annales de l'Archiconfrérie du T. S. et Immaculé Cœur de Marie.* Voici une belle page de cet article :

A ce modeste, la louange est venue avec la mort. Et beaucoup se sont étonnés de tout ce bruit fait autour de cette vie silencieuse. Ils s'étonneraient bien davantage si les âmes pouvaient parler.

....

Le chapelain est, avant tout, par destination, le prêtre du confessionnal. C'est un pêcheur d'âmes ; le vrai pêcheur, non pas celui qui court après le poisson, mais celui qui l'attend, assis, dans la patience.

Telle fut la fonction de M. de Bessonies pendant près de trente ans. Comment cette vocation lui vint-elle ? D'en haut, assurément. Il voulait être missionnaire. Missionnaire ! c'est-à-dire l'antithèse d'un chapelain ; un pêcheur d'âmes qui s'en va aux antipodes des sanctuaires fréquentés. En fait, ni l'hérédité, ni le tempérament, ni les goûts, ne prédisposaient M. de Bessonies à cette destinée. Il eût fait, au XVI[e] siècle, un moine ligueur redoutable. Il avait dans le sang un peu de l'humeur batailleuse de ce seigneur, son ancêtre, dont, à la grande joie du cher chapelain et à la nôtre, un évêque érudit nous révélait, un jour, à table, et l'existence et les méfaits.

Par tempérament et par goût, autant que par hérédité, M. de Bessonies était un homme d'action. Il ne marchait pas, il courait ; il ne parlait pas, il discutait ; il ne promettait pas, il donnait. Car si l'esprit était toujours en bataille, la main était toujours tendue et le cœur grand ouvert.

Singuliers contrastes, en vérité, qui, s'ils expliquent les à-côtés du ministère de M. de Bessonies, nous laissent en plein mystère d'une vocation toute surnaturelle. Evidemment, c'est le Christ, Souvera n Prêtre, qui, à la prière de sa Mère, fit de ce moine ligueur, de ce missionnaire, né pour les épopées évangéliques, un pêcheur d'âmes, assis dans un confessionnal.

Ah ! ce confessionnal, quels beaux coups de filets il a vus ! Que d'âmes prises, pendant ces longues heures d'attente, coupées par la prière ; prises, pour être rendues à la liberté et à la vie et s'en allant après avoir entendu le mot du pardon : « Va en paix » ou bien celui des ascensions du cœur : « Fais cela et tu vivras ».



Dans la *Libre Parole* du 7 février 1913, M. Gustave Bord, l'éminent historien, traçait, en ces termes, de l'abbé de Bessonies, un portrait fidèle et d'une grande profondeur psychologique :

La figure fine, singulièrement jeune et vivante, l'abbé de Bessonies semblait poudré sous ses cheveux blancs ; son regard était tout à la fois pénétrant et discret, énergique et modeste, sévère et miséricordieux. Sa parole était rare, nette, concise ; il ne se perdait pas en phrases qui endorment pour consoler ; un mot lui suffisait, mais ce mot était juste, c'était une offrande du cœur.

Ceux qui passaient ou ceux qui regardaient la surface des choses et des êtres ne l'ont pas aperçu, car l'abbé de Bessonies était modeste jusqu'à l'humilité, mais non point de cette modestie hypocrite et encombrante qu'on ne peut ne pas voir.

Ce doux, cet excellent, ce profond était un chirurgien de l'âme : d'un regard, d'un geste ébauché, d'une phrase interrompue, il savait faire comprendre qu'il vous avait démasqué et qu'on ne pouvait lui mentir par le silence ; son accent était à ce point pénétrant qu'on ne pouvait entreprendre de le tromper, même dans l'obscurité.

Quelles plaies de l'âme n'a-t-il pas pansées, quels terribles maux n'a-t-il pas opérés, ce chrétien fervent, ce soldat valeureux, cet homme d'action qui ne s'égarait point en sensibleries inutiles ?

Source d'énergie et de sincérité, il ne haïssait que la fausseté des discours, l'hypocrisie des actes et l'erreur historique, ce mensonge collectif.

C'est ainsi qu'il a combattu la Franc-Maçonnerie, la grande hérésie des temps nouveaux, fille des antiques hérésies. Il a su diagnostiquer le mal, le mensonge ; il a compris qu'il ne déplaisait pas à ces fanfarons d'humanitarisme de se parer de faux parchemins et de se grandir d'une fausse généalogie. Aussi, fut-il un des premiers à restreindre l'attaque, à frapper l'ennemi là où il était et à la bonne place.

Qu'on parcoure ses articles innombrables, d'une langue impeccable, d'une concision admirable, d'une loyauté qui s'impose, et on comprendra comment ses écrits furent des actes.

Après avoir absous les erreurs humaines, arraché les erreurs sociales, l'abbé de Bessonies se reposait dans la prière et la méditation.

Cet inconnu volontaire fut et sera cependant un personnage historique ; s'il fut ignoré du public, ce ne fut point en effet par hypocrisie, mais par humilité.

. . . .

Pour ceux qui étudieront plus tard l'histoire de la troisième République, la personnalité de l'abbé de Bessonies sera haussée de toute la grandeur de son humilité.

Le 12 février 1913, dans la *Libre Parole*, Henri Bazire, qui fut des amis de M. de Bessonies et plaida, dans des procès rententissants, contre des auteurs de « fiches », écrivait :

Comme l'ont rappelé ici-même, ces jours derniers, MM. Gustave Bord et



de Saint-Auban, c'est à un prêtre et à un saint prêtre, que le Pays est redevable de ce coup terrible dans les œuvres vives de la Maçonnerie. Ce fut la revanche de ce clergé français tant persécuté par la Maçonnerie sur les mystificateurs dont il fut jadis victime [1].

Nul ne songe à diminuer le rôle immense joué par Bidegain dans ces révélations, et le grand courage civique avec lequel il s'exposa, lui et les siens, aux représailles de la Secte ; mais lui-même fut toujours le premier à reporter sur l'abbé de Bessonies l'honneur de l'avoir guidé et soutenu dans cette entreprise délicate de salut public ; et l'autre jour, il déposait sur sa tombe un hommage dont ceux qui ont été quelque peu mêlés à l'affaire ont seuls compris toute l'émotion.

Qui se fût douté, en passant à Notre-Dame des Victoires, devant le confessionnal auprès duquel priait et méditait de si bonne heure le matin, si tard dans la soirée, cet humble prêtre à l'âme d'apôtre, qu'il était un des plus redoutables adversaires de cette Franc-Maçonnerie, inlassablement dénoncée par l'Eglise comme l'héritière des grandes hérésies antiques.

Il nous a paru nécessaire de rappeler, ici, le souvenir du saint prêtre que fut M. l'abbé de Bessonies et de mettre, pour ainsi dire, ces pages sous son égide. Nous rendons, ainsi, au cher défunt, l'hommage et la justice qui lui sont dus et nous précisons son rôle, ce qui nous importe au premier chef, car il a été commis, à propos de la divulgation des « fiches », des erreurs que nous avons déjà redressées, mais qu'il ne semble pas inutile de réfuter encore. Nous ne saurions mieux faire, pour cela, que de reproduire les lignes suivantes de M. l'abbé Tourmentin [2] :

Dans un livre, où il raconte non pas *ce que ses yeux ont vu*, mais ce *qu'il peut dire*, M. Arthur Meyer prête à M. Syveton un rôle au moins exagéré.

« De concert, dit-il, avec M. Guyot de Villeneuve, il avait dressé contre la Franc-Maçonnerie et ses complices, les républicains officiels, un formidable acte d'accusation ».

M. Syveton n'a rien dressé du tout [3] ; sa part, dans la préparation de cette affaire, a été aussi minime que possible ; il y a glissé seulement une petite intrigue que connaît bien le président de l'*Action Libérale*.

Lorsque Jean Bidegain, qui avait été élevé dans une maison religieuse, résolut spontanément d'apporter, lui, ce « formidable acte d'accusation » il choisit tout naturellement un prêtre pour premier confident. C'est par cet

1. Allusion aux « révélations » de Léo Taxil.

2. *Franc-Maçonnerie démasquée*, 10 mars 1912.

3. Dans la déclaration qu'avait préparée Syveton pour la lire devant le jury il était dit :

« J'avais espéré malgré tout que la Chambre débarrasserait le pays d'un gouvernement dont l'indignité était prouvée de la façon la plus éclatante. Je m'y attendais « d'autant plus que j'avais connu *le dossier constitué par mon collègue Guyot de Villeneuve* avant que celui-ci l'apportât à la Chambre ».



intermédiaire unique qu'il connut Guyot de Villeneuve et lui mit en mains ces armes toutes prêtes qui, mieux maniées, auraient pu assassiner le régime. C'est incidemment seulement que Syveton eut connaissance de ce qui se tramait.



M. Tourmentin, dans un article consacré à notre livre : *Une Conspiration sous la Troisième République, La Vérité sur l'affaire des Fiches*, écrivait : « Jean Bidegain a cru devoir « garder, sur bien des points, une réserve qui l'honore ».

En effet, nous avions écrit, dans ce livre :

Je me suis tu dans l'intérêt général, non dans le mien, — et maintenant encore, ce n'est pas pour des convenances personnelles que j'observe, sur certains sujets, d'ailleurs secondaires, une réserve utile.

Et puis, je me suis tu aussi parce que j'ai eu des scrupules que beaucoup devineront après avoir lu ces pages.

Et, plus loin, nous disions : « Ce que je tais ne peut point être dit ».



Le rôle de M. l'abbé de Bessonies et le nôtre fut indiqué, par nous, très nettement, le 14 juin 1906, dans une lettre que lut M. l'abbé Tourmentin à l'Assemblée générale de l'*Association Antimaçonnique de France* [1], et dans deux autres lettres que nous adressâmes à la *Libre Parole* et qu'elle publia les 6 janvier 1907 et 3 décembre 1910.

La divulgation des fiches fut un acte dont, seuls, M. l'abbé de Bessonies et nous prîmes l'initiative. Nul groupe n'a le droit d'en revendiquer le mérite, sauf, peut-être, l'*Association Antimaçonnique de France* [2], dont le Comité-Directeur comptait M. de Bessonies parmi ses membres. Cependant, c'est à l'insu de ce Comité [3] que fut organisé ce fameux complot dont nous avons conté les péripéties principales dans un livre paru en 1910.

J'écrivais dans ce volume :

Ceci annule et remplace tous les récits faits précédemment de l'affaire

1. Lettre reproduite par l'*Eclair* de Paris, et par la plupart des journaux catholiques.

2. « C'est une gloire pour l'*Association Antimaçonnique de France* qu'un de ses « membres soit devenu, dans la circonstance (la divulgation des fiches), le confident « de Jean Bidegain ». — J. Tourmentin, *Manuel Antimaçonnique*.

3. Gabriel Soulacroix, *Notre œuvre depuis douze ans*, p. 17.



des fiches — sous quelque forme que ce soit, — récits dont quelques-uns sont incomplets et d'autres, — en plus grand nombre, — complètement erronés.

....

Tout ce que je dis ici est rigoureusement, scientifiquement exact. Cette brochure n'a pas été écrite comme on écrit certains livres, elle l'a été avec le plus religieux souci de la vérité ; toutes les phrases, tous les mots, en ont été pesés ; il n'est pas une de mes assertions qui ne puisse être appuyée d'une preuve matérielle ou d'une attestation humaine.

Ces pages ne seront pas démenties ; elles ne peuvent pas l'être (p. 23).

Le présent livre établit, d'une manière définitive, la vérité et rien de ce que j'y ai relaté ne sera contesté. Il restera, devant l'Histoire, la seule déposition véridique et valable sur ce que l'on appela « l'affaire des fiches » (p. 234).

Edouard Drumont écrivait, le 2 avril 1910, dans la *Libre Parole* : « Les livres de Bidegain, et le dernier particulièrement : *Une « Conspiration sous la Troisième République*, sont des livres d'His- « toire, des livres qui appartiennent à l'Histoire de France ».

Ils lui appartiennent parce qu'ils sont sincères et rigoureusement conformes à la vérité.

Tous les imprimés, livres, brochures, manuscrits, publiés ou restés inconnus, — que nous possédons et qui se rapportent à l'affaire des fiches seront déposés par nous aux archives de *l'Association Antimaçonnique de France.*

Cette collection contient, notamment le manuscrit du livre dont nous venons de parler. Nous l'avions envoyé à M. de Bessonies, à Paris, alors que nous étions nous-même dans le Limousin. La correspondance qui fut échangée entre nous à ce sujet sera jointe au manuscrit. Elle montrera, par les corrections insignifiantes indiquées par M. de Bessonies, combien notre récit est exact et combien nous étions d'accord sur les faits relatés.



Si, malgré notre esprit volontiers combatif, nous sommes resté pendant longtemps sans nous défendre, c'est pour le motif que nous exposions ainsi dans notre dernier livre :

Pendant plus de trois années, j'ai été l'objet d'une incessante surveillance policière : on voulait, probablement, organiser, autour de l'affaire des fiches, un vaste complot. Or, c'est un prêtre qui fut, avec moi, l'auteur de la divulgation patriotique dont j'écris l'histoire, et si, *à cette époque, ce prêtre, resté*



inconnu et qui ne sera désigné ici que par les initiales G. S., avait été nommé. les plus graves conséquences auraient pu en résulter pour beaucoup qui ne s'en doutent point.

C'est surtout à cause de cela que je m'abstins de toute confidence et que, longtemps, je me suis isolé, ne voyant que deux ou trois personnes et des journaux amis, tous trop compromis déjà pour craindre de l'être davantage.

Nous ne pouvions pas nous engager dans les polémiques où l'on voulait nous entraîner parce que nous devions éviter que le nom de l'abbé de Bessonies y fût mêlé, ainsi qu'on le désirait ardemment à gauche. Enfin, notre vénéré « complice » voulait que le silence fût fait sur son rôle. Il nous écrivait, le 5 octobre 1909, à propos de l'attestation d'authenticité qui figure dans l'avertissement d'*Une Conspiration sous la Troisième République* : « Je crois votre idée excellente pour donner un cachet d'in- « discutable authenticité à tout ce que vous relatez *et pour me « garder l'anonymat, auquel vous savez que je tiens absolument* ».

On verra, plus loin, combien certains de ceux pour qui nous avions gardé le silence nous en ont récompensé. C'est, en effet, parce que nous nous sommes tu longtemps que les plus ridicules erreurs se sont propagées sur notre compte. On se sert aujourd'hui de ces venimeux racontars comme d'une arme contre nous.

Conséquences de la divulgation des « fiches »

Dans l'Encyclique *Humanum Genus*, Léon XIII a dit : « Arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et montrez-la telle qu'elle est. » C'est conformément à cet ordre que furent faites les divulgations de 1904, et, aussi, pour répondre aux adjurations si nombreuses adressées précédemment, aux catholiques, par les Papes, depuis 1738 et que confirmait Léon XIII, adjurations pressantes, émouvantes, qui ne furent guère écoutées et que nous rappellerons plus loin.

Avant 1904, quelques propagandistes avaient réussi à éclairer une élite de militants catholiques sur les manœuvres de la Maçonnerie, mais ils n'avaient jamais pu atteindre le grand public. Seules, — à cause de l'immense retentissement qu'elles eurent, — nos révélations purent faire connaître, — autrement que par des paroles, — à tous nos compatriotes et à l'univers catholique, l'infamie et la nocivité de la Secte maçonnique. Il convient de noter ici que l'opinion avait été puissamment préparée, dans

1. M. de Bessonies m'avait délié de l'obligation du secret pour le cas où il disparaîtrait avant moi.



le monde politique et dans la presse, par la très courageuse intervention, à la Chambre, de M. L. Prache contre la F.·. M.·..

Dans la *Libre Parole* du 20 mai 1907, Edouard Drumont disait :

> En permettant à Guyot de Villeneuve de publier les fiches, Bidegain a permis à tous d'apprécier la bassesse abjecte, l'écœurante ignominie de cette Maçonnerie française qui affichait la prétention de constituer une élite humaine. On ne peut nier que Bidegain n'ait complètement réussi.

Quelles furent, au point de vue maçonnique, les conséquences de nos révélations ?

En novembre 1904, il se forma, au G.·. O.·. de France, un « Comité d'action pour les réformes maçonniques, présidé par le F.·. colonel Sever, 33e, dont la « proclamation » contenait cette phrase :

> Cette épreuve est manifestement la plus dangereuse qu'aient encore traversée nos institutions républicaines [1].

Dans sa tenue du 4 décembre 1901, la L.·. *Les Droits de l'Homme*, O.·. de Paris, entendait et approuvait un rapport où il était dit :

> Une crise terrible a sévi sur la Maç.·., l'affaire dite des « fiches » a jeté le désarroi dans nos temples...
>
> *Habilement exploitée, cette affaire devait nous donner le coup de grâce...*
>
> Certes, le choc fut brutal et ses conséquences devaient être terribles... [2]

Nous pourrions faire cinquante citations de ce genre. Nous nous contenterons de reproduire l'aveu du Conseil de l'Ordre, pouvoir exécutif du G.·. O.·.. Au banquet du Convent de 1905, le F.·. Bouley, alors Vice-Président et depuis Président de ce Conseil, portait un toast au F.·. Lafferre.

> « Ce pilote courageux et énergique, hardi sans témérité, qui a conduit « avec tant d'habileté et de fermeté la nef du G.·. O.·. de France à travers « tous les écueils, *au milieu de la tempête la plus épouvantable qu'elle ait jamais « eue à affronter* .

Nous examinerons plus loin comment cette tempête aurait pu être mortelle pour la Maçonnerie. En ce moment, nous n'avons à

1. *F.·. M.·. démasquée.*
2. *Ibid.* (25 septembre 1906).
3. Compte rendu aux Ateliers de la Fédération des travaux de l'Assemblée générale du 18 au 23 septembre 1905, p. 442.



montrer que les conséquences de nos révélations telles qu'elles furent faites.Ces conséquences, certains affectent de les ignorer, mais cela n'a aucune importance, car l'immense majorité des catholiques et des bons Français pensent comme Henri Bazire lorsqu'il écrivait, dans la *Libre Parole* du 12 février 1913, après avoir fait allusion à la joie que l'on ressentit dans les Loges lors des « révélations » de Léo Taxil :

On y a ri beaucoup moins, quand éclata l'affaire des fiches. Cette fois, les catholiques avaient saisi la pie au nid, ou mieux la bête au terrier ; et parce qu'elle a réussi, cependant, à s'échapper, il n'en est pas moins vrai que, dans l'aventure, elle a laissé poil et cuir.

....

Sans doute, la Franc-Maçonnerie n'est pas morte de l'affaire des Fiches, mais elle en garde une blessure qui n'est pas près de se cicatriser.

Elle ne s'est pas relevée de ce coup direct, et elle a déjà avoué que la qualité de ses recrues s'avilit :

« Il faut le dire en toute franchise, si le nombre des profanes qui demandent à entrer dans notre Grande Famille augmente de plus en plus, leur qualité ne correspond pas toujours à leur quantité ».

(*F∴ Haudos, rapporteur de la Commission de propagande du Convent de* 1906, *depuis député de la Haute-Marne.*)

La Secte est également obligée de reconnaître qu'elle est devenue impopulaire :

« La Maçonnerie française n'est pas encore entrée dans les mœurs du pays comme elle devrait l'être, puisque c'est elle qui a le plus travaillé au bonheur du pays. Mais on n'est pas parfait, et les parents les plus sévères ne sont pas toujours les plus aimés par les jeunes enfants ».

(*F∴ Maréchaux, 1er surveillant du Convent de* 1909.)

Ces aveux, d'un ton si mélancolique, sont significatifs. Pour qu'on les ait faits en plein Convent, il faut, vraiment, que la Secte soit gravement atteinte. Si nous n'en étions pas convaincus, la *Lanterne* elle-même nous renseignerait sur ce point. Ne disait-elle pas, dans son numéro du 19 août 1913, que la Franc-Maçonnerie était « fléchissante ».

Les divulgations faites en 1904 ont déchaîné, contre la Secte, un tel flux d'indignations et de haines qu'elle n'a pas osé continuer, avec autant d'ardeur et de cynisme, ses manœuvres de division, et c'est au ralentissement de son détestable labeur secret que le pays doit de connaître un renouveau de nationalisme et d'espoir.



Il importe de signaler que la suppression définitive des « fiches » par M. Millerand, fut une des conséquences de nos révélations, ainsi que nous l'expliquions, en ces termes, dans le grand quotidien régional catholique *La Liberté du Sud-Ouest* du 4 février 1912 [1] :

Pendant quelques années, l'inutilité apparente de la divulgation des « Fiches », nous inspira de vifs regrets. Depuis deux ans environ, ces regrets s'atténuent, car nous constatons, souvent et à de multiples symptômes, que nos révélations ont eu, sur les esprits, une influence profonde.

La Franc-Maçonnerie, gravement atteinte en 1904, se vit obligée de diminuer sensiblement son activité, tandis que, dans le pays, se formait, contre la Secte, un mouvement de révolte qui va sans cesse grandissant.

C'est à ces deux causes qu'il faut attribuer la crise du parti radical et radical-socialiste dont la Maçonnerie est comme l'ossature.

La circulaire de M. Millerand marque une phase nouvelle dans la désagrégation de ce parti et dans l'affaiblissement de l'esprit maçonnique.

Le 14 mars 1911, à la Chambre, le commandant Driant se plut à constater que les fameux registres *Corinthe* et *Carthage*, établis par le général André, n'existaient plus et n'avaient pas été remplacés au cabinet du ministre. Quelques jours après, le lieutenant-colonel Rousset déclarait, lui aussi, que « le règne des fiches n'était plus ».

Il est certain que, depuis l'intervention de Guyot de Villeneuve, — qui fut mon porte-parole devant la Chambre, — la Franc-Maçonnerie ne fait plus, officiellement et régulièrement, de « fiches ».

Or, c'est là qu'était le danger. Une collectivité organisée, qui emploie son organisation, puissante et insaisissable, à espionner, est mille fois plus dangereuse que des individus isolés.

Hier, enfin, M. Millerand supprimait les rapports politiques semestriels que Messimy avait décidé de demander, aux préfets, sur les officiers.

Voilà, encore, une des conséquences lointaines de notre campagne de 1904. Si, à cette époque, l'opposition n'avait pas été suffisamment armée pour dénoncer, à tous, avec un grand éclat, les infamies de l'espionnage maçonnique, les FF.·. rédigeraient encore leurs fiches.

L'immense retentissement qu'eurent nos révélations déterminèrent, contre le « casserolage » de nos officiers, un courant irrésistible,et c'est pourquoi M. Millerand a détruit le dernier vestige du régime infâme instauré par Combes et ses valets. Il a obéi au vœu de la conscience nationale.

Tout nous permet de croire que, dans peu d'années, la tyrannie maçonnique sera brisée définitivement, grâce aux armes que nous avons apportées aux défenseurs des traditions nationales et de l'armée.

Nous pouvons l'espérer parce que ceux-là même qui, jadis, furent les alliés du G.·. O.·. blâment, aujourd'hui, avec la plus grande vigueur, ses « fiches » et ses délateurs.

1. Article reproduit dans la *F.·. M.·. démasquée* du 10 février 1912.



Lorsqu'en avril 1913 le *Temps* prit à partie le général Percin, hostile au service de trois ans et lui reprocha sa participation à l'œuvre de délation organisée par le G.·. O.·. et André, M. Paul Duché, directeur de la *Liberté du Sud-Ouest*, écrivit un article remarquable [1] où il disait très justement :

Que l'on rencontre parmi les adversaires du service de trois ans tous ceux qui favorisèrent et cultivèrent la délation dans l'armée, cela n'a rien qui doive nous surprendre.

Qu'au nombre de ceux-là se trouve le général Percin et qu'il se distingue par son ardeur à combattre le projet du ministre de la guerre, c'est encore dans la logique des choses et des hommes.

Mais que des journaux comme le *Temps* soient amenés par les circonstances — et par les nécessités d'une polémique dont on ne peut que les féliciter — à reprendre contre les délateurs Francs-Maçons une campagne dont ils nous laissèrent longtemps la responsabilité, la charge et l'honneur, c'est là un fait nouveau qui nous cause une satisfaction profonde en justifiant nos protestations et en montrant le terrain conquis par la vérité depuis l'époque où elle éclata comme une bombe.

....

Il est bon que les patriotes de tous les partis et de tous les groupes constatent de quel côté — toujours le même — se trouvent les hommes qui font obstacle à la réorganisation de notre défense nationale.

Il est bon qu'ils apprennent, tôt ou tard, par les voies les plus indirectes, ce dont furent capables, il y a quelques années, des officiers politiciens qui servaient, non pas la France, mais une secte, et gagnaient leurs galons en dénonçant leurs camarades.

Il est bon que ces vérités pénètrent dans le pays autrement que par les organes de l'opposition — et que la presse gouvernementale, éclairée par l'expérience, se charge, à son tour, de les mettre sous des yeux qui, jusque-là, ne voulaient pas s'ouvrir.

Que ce soient nos arguments et nos armes qu'elle emploie, après les avoir déclarés suspects et même dédaigneusement rejetés jadis, peu importe !

Elle accomplit ou poursuit, sous la menace d'un péril extérieur, l'œuvre que d'autres ont entreprise et qui leur a valu tant d'injures, même de sa part, — cela suffit, et nous applaudissons.

C'est le plus bel hommage qui puisse être rendu par elle à ceux qui — comme Jean Bidegain — dévoilèrent le fléau dont étaient victimes la France et l'Armée.

Si l'on en était encore à rechercher combien nos révélations ont eu d'influence sur l'opinion publique, sur la mentalité française, cet article suffirait à le montrer. En effet, le *Temps* comme tous les journaux et tous les hommes qui servent le régime actuel,

1. Reproduit dans la *F.·. M.·. démasquée* du 25 mai 1913.



obéissent à la poussée extérieure de l'opinion. C'est le seul moyen, pour eux, de conserver le pouvoir qu'ils détiennent depuis bientôt quarante années. Cependant, on peut dire que le *Temps* est un journal modéré. Soit, et voyons ce que pense *aujourd'hui*, de l'armée, l'un des plus actifs artisans de l'affaire Dreyfus le plus intelligent et le plus tenace anarchiste de gouvernement que la Troisième République ait connu. M. G. Clemenceau écrivait, dans l'*Homme Libre*, le 31 août 1913 :

Les officiers de l'Empire n'allaient guère à la messe. Il fut un temps où, sous la République, une bonne note de l'Eglise était d'un secours décisif pour l'avancement. C'est en réaction de ce régime que fut inventé le désastreux système des fiches contre lequel les républicains sont à peu près unanimes à protester. Pour moi, il me sera permis de rappeler que je l'ai hautement condamné dès le premier jour.

Aujourd'hui, l'armée paraît être heureusement sortie de ces malencontreux défilés. Il y a bien encore des hommes qui, sous prétexte qu'il ne faut pas faire de politique dans l'armée, considèrent comme politiquant tout officier dont le seul crime est d'être républicain, tandis que pourchasser les officiers républicains est le signe infaillible, à certains yeux, d'un chef militaire qui *s'abstient* de politiquer. Tout cela, je le dis, avec joie, est en voie de tassement. Il faut absolument qu'on ait dans l'armée le droit d'être républicain sans encourir pour cela les punitions d'un élève de la rue des Postes. Il faut aussi qu'on ait le droit d'aller à la messe, étant entendu que nul ne doit se faire l'agent des propagandes intéressées de la Congrégation. L'armée n'est à personne, parce qu'elle est à tous, parce qu'elle est à la France et à la France seulement.

....

La République doit à la France une armée vraiment nationale, au plus noble sens du mot. Pour cela, le parti républicain doit n'épargner, et n'épargnera certainement aucun effort. Que nous font les chemins du passé où nos pères se sont si cruellement rencontrés pour le malheur de la patrie ? C'est devant nous que nous regardons. De la dernière recrue au général en chef, nous ne demandons point à nos soldats d'où ils viennent. Il suffit qu'ils sachent où ils vont. Et si vraiment leur conscience s'est éveillée à la beauté du sacrifice pour une grande idée, que soldats et officiers de tous grades mettent leur point d'honneur à rivaliser, pour la patrie, dans l'accomplissement du devoir.

Une plume magistrale a résumé ainsi, dans la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, la portée de l'œuvre que nous accomplîmes en 1904 :

Dans les classes élevées, les demi-catholiques ne sont souvent que des demi-Français. Dans le peuple, le patriotisme a survécu encore à la religion ;



« l'Affaire des Fiches » l'a démontré. Jamais la Maçonnerie n'a reçu un coup plus formidable, précisément parce que les fiches blessaient au cœur notre caractère national. Sans doute, le régime maçonnique tout entier n'a pas sauté à l'aide de cette dynamite, mais il a été frappé d'une déconsidération morale dont il ne se relèvera pas si les antimaçons savent en tirer profit.

Par contre-coup, le patriotisme, mis en péril par les Loges, s'est réveillé, conscient de lui-même et du pays, qu'il prétend défendre contre le double ennemi du dehors et du dedans. « L'Affaire des Fiches » a battu en brèche « l'Affaire Dreyfus », et la France s'est retrouvée française. Nul ne peut nier ce résultat ; les efforts des Francs-Maçons contre M. Millerand et le colonel du Paty de Clam n'en sont qu'une simple reconnaissance. Que les dreyfusards aux abois prennent garde, le dernier mot n'est pas dit. Il suffirait peut-être aujourd'hui d'un coup de clairon à la frontière pour que la France, debout, achève ce que la dynamite de MM. de Bessonies et Bidegian a supérieurement commencé.

Dans la *Franc-Maçonnerie démasquée*, nous avons relevé pendant plusieurs mois, les aveux des journaux de gauche et d'extrême-gauche touchant la décadence, la décomposition du régime maçonnique. Ils peuvent se synthétiser en ces quelques mots : « division, incohérence, dissentiments, indécision, confusion, désarroi, désorganisation, indiscipline ; tels sont les traits par lesquels se distingue le radicalisme maçonnique. De plus, ce parti est voué à la défaite, le radicalisme est passé de mode, les parlementaires qui le représentent ne se respectent pas, ne sont soucieux que de leurs intérêts matériels, n'ont pas de sérieux ni de loyauté dans l'exercice de leur mandat ».

On reconnaîtra que sur ces seuls aveux, un candidat de l'opposision pourrait entreprendre une campagne triomphale, s'il était habile et un peu au courant de la politique contemporaine.

La désorganisation des partis de gauche et d'extrême-gauche s'explique aisément.

Jadis, ils avaient un centre d'action, ils possédaient un système nerveux central qui était la Franc-Maçonnerie. Celle-ci était la seule organisation capable de diriger les partis de gauche et de coordonner leurs efforts. Dès que son action a cessé de s'exercer avec vigueur, radicaux, radicaux-socialistes et socialistes ont vu l'incohérence et l'anarchie pénétrer dans leurs groupes.

Au moment de la révélation des « fiches », la Secte, prise la main dans le sac, fut si publiquement, si notoirement deshonorée, que les parlementaires de son bord eux-mêmes, furent obligés de flétrir ses manœuvres de police.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la Maçonnerie fut alors con-



damnée, non seulement par l'unanimité de l'opinion française, mais aussi, au Parlement, par ceux-là même qui passaient, jadis, pour être plutôt de ses amis.

Waldeck-Rousseau, Noulens, Mirman, Jaurès, Doumer, Barthou, Maujan, Georges Leygues, Millerand, Guieysse, Lockroy, Ferdinand Buisson, Henry Maret, Joseph Reinach, de Lanessan, et des journaux tels que le *Matin* et la *Dépêche de Toulouse*, ont stigmatisé comme il convenait l'œuvre des Loges. « Blâmable, « inadmissible, renseignements de basse police, indigne, abomi« nable, honteuse, coupable au dernier chef, dégradante, malhon« nête, abjecte, méprisante, odieuse, déshonorante, immonde », tels sont les mots dont les hommes que nous venons de nommer et qui appartiennent au Bloc anticatholique, se servirent pour qualifier la besogne à laquelle s'était livré le Gr.·. O.·. de France [1]. Cela ne doit pas être oublié ; il est même nécessaire de le rappeler de temps à autre.

Le sursaut d'indignation qu'a eu le pays a contraint les amis les plus fidèles de la Veuve à la renier.

C'est à partir de ce moment que son influence sur les partis de la Révolution a commencé à baisser. Cet amoindrissement a été marqué par divers incidents politiques, dont le dernier fut la fondation du groupe d'*Entente démocratique et sociale* [2].

Ainsi, la divulgation des « fiches » qui fut le premier *acte* dirigé contre la Secte, a eu, par répercussions successives et aura encore, dans l'avenir, des conséquences incalculables.

Les catholiques ont-ils su et sauront-ils profiter de cette défaillance indéniable des forces maçonniques ? Cela, c'est une autre question que je n'ai pas à examiner ici. Si les catholiques n'agissent pas, il est bien évident que, malgré tout, la domination maçonnique sera maintenue. Une armée animée d'une haine commune, même lorsqu'elle n'est pas unie par une forte discipline, arrive aisément à vaincre un adversaire qui s'attarde dans l'inaction.

Signalons, en terminant, que les officiers lésés par les fiches de délation ont trente ans pour demander réparation du préjudice qui leur a été causé, préjudice dont ils pourront, grâce à nous, fournir la preuve. D'ici trente ans, la France peut avoir une magistrature ayant quelque conscience, et la réparation qui

1. Voir *Une Conspiration sous la Troisième République*, pp. 163 à 189.

2. Les membres de ce groupe, au nombre de plus de cent, se séparèrent du parti radical orthodoxe et votèrent l'augmentation du temps de service militaire.



pourra être, alors, accordée aux officiers victimes de la Secte ne sera pas une des moins curieuses conséquences de nos révélations.

Tant de gens se vantent, aujourd'hui, d'exploits imaginaires et prennent, pour des actes, de vaines paroles et des gestes puérils, qu'il est nécessaire de rappeler, de temps à autre, ce qui a été fait de vraiment utile à la cause nationale.

Un conflit moral

Tout homme est menteur (Ps. cxv. 2) faible, inconstant, fragile, surtout en paroles ; il ne faut donc pas croire légèrement lors même que ce qu'on nous dit paraît vraisemblable.

(*Imitation de J.-C.-Ch. XLV.* 3).

Hélas ! que notre faiblesse est grande : nous sommes toujours plus portés à croire et à dire le mal que le bien des autres.

Les parfaits ne croient pas aisément toutes sortes de gens ; ils connaissent trop bien la faiblesse humaine, et le penchant que les hommes ont à médire.

(*Imitation de J.-C.-Ch. IV.* 1).

Quel mal vous peuvent-ils faire par leurs discours et leurs injures ? Ils se font plus de tort qu'à vous ; quels qu'ils soient, ils ne pourront jamais éviter les jugements de Dieu.

(*Imitation de J.-C.-Ch. XXXVI.* 3).

Il a cependant quelquefois répondu aux calomnies ; afin que son silence ne fût point une cause de scandale pour les faibles.

(*Imitation de J.-C.-Ch. XXXVI.* 2).

Nous devons, maintenant, parler d'une question d'intérêt géneral au point de vue de la lutte à mener contre la Franc-Maçonnerie, mais nous ne pouvons le faire qu'en nous basant sur des faits personnels. On voudra bien nous en excuser. Nous ne parlons de nous, en la circonstance, que d'une manière toute objective. Si nous avions connu des exemples plus typiques, nous les aurions invoqués.

On verra plus loin que le conflit moral soulevé par les faits dont il va être question est d'une importance capitale.

La révélation des fiches ne nous a pas enrichi ; nous y avons sacrifié notre position et notre avenir. En 1908, un prêtre éminent et un général fort connu, désireux de me venir en aide, vou-



lurent bien prier le Comité *Honneur et Conscience* de s'occuper de nous.

Ce Comité, destiné dans l'esprit de ses fondateurs, à secourir « tous ceux qui souffrent pour avoir obéi à leur conscience, quel que soit leur parti, » étant composé de catholiques fervents, nous pensions que celui dont Drumont avait écrit : « Pour mettre un peu de lumière dans les cerveaux, pour réveiller les courages, pour sauver son pays, il a délibérément, froidement, risqué son pain, son honneur et sa vie », trouverait là, un appui efficace. Nous croyions que ces hommes et ces femmes, influents et riches, se seraient dit : « Voilà un homme sorti du peuple, qui a tout « sacrifié pour servir une cause qui est la nôtre non seulement « parce que nous sommes patriotes et catholiques, mais, aussi, « parce que nos intérêts matériels seraient irrémédiablement « compromis, si, dans ce pays, triomphaient définitivement les « louches conspirateurs dont Bidegain a dénoncé une des plus « dangereuses machinations. Cet homme est isolé, en butte aux « attaques furibondes de la presse blocarde et juive, depuis *le* « *Temps,* de Paris, jusqu'à la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne ; « il est, en somme, peu défendu, exposé aux pièges qu'on ne man- « quera pas de lui tendre. Il y a, dans nos familles et parmi nos « amis, des officiers à qui les révélations de cet homme procure- « ront, désormais, la tranquillité, la certitude de l'avenir. Il faut « le défendre. Notre devoir de chrétiens et les sentiments cheva- « leresques qui sont au fond de nos cœurs français, nous incitent, « nous obligent à lui venir en aide puisqu'il lutte seul ou presque « seul contre d'innombrables ennemis. Et, enfin, les Enfants de « la Veuve seraient vraiment trop joyeux, verraient trop notre « faiblesse si nous l'abandonnions ».

A la requête présentée en notre faveur, le Comité *Honneur et Conscience* répondit : « Nous ne voulons pas nous occuper de lui. « *Puisqu'il a trahi la Franc-Maçonnerie*, il pourra, aussi bien, « trahir, demain, les catholiques » [1] .

Ainsi, des chrétiens pratiquants, très zélés et très charitables d'habitude, ont pensé que « trahir la Franc-Maçonnerie » est un acte qui permet de frapper à jamais de suspicion celui qui s'en est rendu « coupable », et qui autorise à condamner son auteur à la mort par inanition [2].

1. Cette phrase, a été répétée, *textuellement*, dans divers milieux et, notamment, à la *Ligue Militaire* présidée par le commandant Driant. Il faut retenir ce fait singulier.
2. Les trois alinéas qui précèdent sont la reproduction partielle d'un article que nous publiâmes le 25 septembre 1910, dans la *F.·. M.·. démasquée*. Cet article fut envoyé, sous pli fermé, aux membres du Comité *Honneur et Conscience* qui, tous, gardèrent le silence. Cela nous autorise à rappeler, aujourd'hui, ce fait.

Ils ne sont pas les seuls à penser ainsi.

« Un écrivain que dans certains milieux catholiques on s'obs-« tine à considérer comme une sorte de docteur laïc à moitié in-« faillible et qui — chose paradoxale — a non seulement des infor-« mateurs, mais des admirateurs dans un monde ecclésiastique[1] », M. Julien de Narfon, écrivait, le 7 février 1913, dans le *Figaro*, à propos de la mort de l'abbé de Bessonies :

> C'est à l'abbé de Bessonies que M. Bidegain, transfuge de la *Franc-Maçonnerie*, apporta un jour les fameuses fiches dont la publication devait provoquer la chute du ministère Combes, dont faisait partie le général André. A vrai dire, on espérait mieux. C'est le régime maçonnique tout entier que l'on pensait pouvoir faire sauter à l'aide de cette dynamite, si nous en croyons M. Bidegain lui-même.
>
> Quant à l'abbé de Bessonies, son rôle fut de garder précieusement chez lui, pendant des mois, lesdites fiches, en rêvant au meilleur moyen de les utiliser, non pas contre la République en tant que forme de gouvernement, mais contre la Franc-Maçonnerie, maîtresse en fait du pouvoir. On sait que leur utilisation fut confiée à M. Guyot de Villeneuve, et l'on se rappelle comment il s'acquitta de cette tâche.
>
> Je n'ai pas à apprécier ici l'acte de M. Bidegain et à rechercher dans quelle mesure peut être excusé l'abus de confiance qu'il crut sans doute avoir le droit de commettre vis-à-vis du Grand-Orient. *Je ne crois pas, d'autre part, qu'une cause sacrée — comme celle de la religion ou celle du patriotisme — puisse gagner beaucoup, tout compte fait, à être servie par les moyens mêmes que l'on est fondé à reprocher à un adversaire déloyal. C'est encore saint Paul qui nous recommande de vaincre le mal dans le bien, c'est-à-dire par le bien, non dans le mal ou par le mal* : vince in bono malum.

Dans la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* du 5 avril 1913, il fut répondu à M. de Narfon, par un article que reproduisirent, le 17 mai, les *Questions Actuelles* et dans ses parties essentielles, *la Croix* du 26 juillet.

Nous avons souligné deux phrases de M. de Narfon parce que nous en parlerons tout à l'heure encore.

De semblables réflexions, faites dans le *Figaro*, sont tellement extraordinaires et déplacées que l'on est amené à douter du bon sens de celui qui les fit.

Nous terminerons par un troisième fait, *mais nous pourrions en citer cinquante.*

Ayant eu à produire, dans la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* et dans la *Franc-Maçonnerie démasquée*, des documents prouvant que la langue artificielle *Espéranto* est activement pro-

1. France. *La Croix* du 21 avril 1911.



pagée par les Loges et les sectes révolutionnaires, nous reçûmes, d'un espérantiste catholique, — variété dont nous ignorions l'existence, — plusieurs lettres injurieuses. Il faut bien remarquer que nous n'avions pas à nous occuper de l'action des espérantistes catholiques dans des revues uniquement spécialisées sur le terrain de la lutte antimaçonnique et nullement destinées à faire l'apologie des œuvres catholiques. Néanmoins, le catholique dont nous parlons écrivit, dans le numéro de janvier-février 1913, de l'*Espérantiste catholique*, un article où il était dit :

> M. Bidegain est donc bien l'instrument de la Franc-Maçonnerie...
> M. Bidegain est-il bien un serviteur *inconscient* de la Veuve ?... Voilà la question que je me pose. Vous trouverez peut-être que je vais un peu loin dans mes soupçons ? Mais que voulez-vous ? C'est plus fort que moi. L'homme qui a, une première fois, trahi le catholicisme par des serments maçonniques, *qui a ensuite trahi la secte dont il avait juré de garder les secrets*, cet homme-là m'inspire à peu près autant de confiance et d'estime que le prêtre qui jette sa soutane aux orties, viole ses engagements, et dont la rage et l'impiété voudraient anéantir le Dieu qu'il a quitté.

Cet excellent et si charitable chrétien voulait bien, d'autre part, nous écrire qu'il portait, sur moi, ce jugement sévère « au « nom d'un plus grand nombre de catholiques que je ne suppo- « sais ».

Ainsi, des catholiques très orthodoxes appartenant au monde, au vrai, un écrivain catholique libéral du *Figaro* et des travailleurs catholiques, — car il paraît que les espérantistes catholiques se recrutent surtout chez les salariés, — nous blâment, à l'unanimité, d'avoir « trahi » la Franc-Maçonnerie.

Tous sont d'accord là-dessus. Nous avons commis, en révélant les fiches, un acte blâmable que la morale condamne.

C'est, aussi, l'avis de la Franc-Maçonnerie et de ses journaux mais ce ne fut pas celui de l'abbé de Bessonies et ce n'est pas le nôtre.

Nous sommes un Français de très vieille race, comme l'était le vénéré défunt, et lorsque nous avons à nous renseigner sur la valeur morale de nos actes, c'est à l'Eglise que nous nous adressons, parce que l'Eglise a fourni, pendant quinze siècles, les règles de vie, précises et immuables, qui régirent l'existence de nos pères et qui dominent encore la vie intérieure, familiale et sociale de ceux-là mêmes qui se disent le plus détachés de toute croyance. En parlant de l'Eglise, Charles Maurras a dit excellemment : « La conscience humaine, dont le plus grand malheur est « l'incertitude, salue ici le Temple des définitions du devoir ».



Et le 9 octobre 1913, au Congrès de la « Bonne Presse », le R. P. Janvier, l'illustre prédicateur de Notre-Dame de Paris, prononçait ces éloquentes paroles en parlant du Pape :

« Gardien de la morale ». « Toutes les lumières descendues du « Vatican sont bienfaisantes pour les personnes, pour les institu-« tions, pour l'humanité, toutes les impulsions venues du Siège « apostolique profitent à l'ordre et à la civilisation. Quiconque « marche d'accord avec le Pape est sûr de ses voies, quiconque « s'en sépare se trahit lui-même... Les sages comprennent tout « cela ; ils prêtent une oreille attentive aux oracles de Rome, et « ils y cherchent et ils y trouvent la vérité dont ils ont besoin ».

Consultons donc le grand « Gardien de la Morale.

Les Papes ont promulgué maintes encycliques pour condamner la Franc-Maçonnerie *et ils ont imposé le devoir de dénoncer les Francs-Maçons et les conspirations qu'ils ne cessent de former contre l'Eglise et la Société.*

Après avoir rappelé les Brefs de Clément XII : *In eminenti* (28 avril 1738) et de Benoît XIV : *Providas* (18 mai 1751) et renouvelé leurs condamnations des sectes maçonniques, Pie VII ajoute :

Nous ordonnons, en outre, sous la même peine de l'excommunication réservée à Nous et aux Pontifes romains Nos successeurs, de dénoncer aux évêques ou à qui de droit tous ceux qu'ils connaîtraient pour être membres de cette Société ou pour avoir trempé dans quelques-uns des complots dont Nous avons parlé [1].

Le même commandement est réitéré par Léon XII dans sa Lettre apostolique *Quo graviora* [2], et Sa Sainteté précise particulièrement qu'un maçon converti ne pourrait excuser son silence en se retranchant derrière le serment maçonnique :

En outre, Nous ordonnons à tous, sous la même peine d'excommunication à Nous réservée et aux Pontifes romains Nos successeurs, de dénoncer aux évêques et aux autres personnes que le cas intéresse tous ceux qui, à leur connaissance, font partie de ces Sociétés ou se sont souillés de quelques-uns des crimes que Nous venons de mentionner.

Surtout, Nous condamnons et Nous déclarons de nul effet ce serment manifestement impie et sacrilège par lequel les membres de ces Sociétés s'engagent à ne révéler à personne les secrets de ces sectes et à frapper de mort tous ceux de leurs complices qui feraient des révélations aux supérieurs

1. Constitution Apostolique *Ecclesiam a Jesu Christo*, du 13 septembre 1821.
2. 13 mars 1825.



laïcs ou ecclésiastiques. Eh quoi ! puisque le serment ne peut se faire qu'avec justice, n'est-ce pas un crime de le considérer comme obligatoire quand on s'y oblige à commettre un assassinat injuste et à braver l'autorité de ceux qui, comme chefs légitimes de l'Eglise et de la Société civile, ont le droit de connaître tout ce qui importe à leur conservation ? N'est-il pas impie et abominable de prendre Dieu comme témoin et caution de pareilsattentats? C'est à bon droit que les Pères du IIIe Concile de Latran disent dans leur Canon 3 : « On ne doit point donner le nom de serment, mais plutôt de parjure, aux promesses contraires au bien de l'Eglise ou aux institutions des Saints-Pères ».

Comment supporter l'impudence ou plutôt la démence de ceux de ces hommes qui, au fond de leurs cœurs et même en public et dans leurs écrits, proclament qu'il n'y a point de Dieu quand, néanmoins, ils osent exiger le serment de tous ceux qu'ils admettent dans leurs sectes ?

Voilà ce que nous avons décrété pour réprimer et condamner toutes ces sectes de furieux et de scélérats.

Léon XII insiste sur l'obligation particulièrement imposée, aux Maçons repentis, de dénoncer leurs complices.

Ecoutons-le :

...Enfin, Nous Nous adressons avec affection à ceux qui, malgré les lumières qu'ils avaient reçues, et la part qu'ils avaient eue au don céleste et aux grâces de l'Esprit-Saint, ont eu le malheur de se laisser séduire et d'entrer dans ces associations, soit dans les rangs inférieurs, soit dans les degrés plus élevés. Nous qui tenons la place de Celui qui a déclaré qu'il n'était pas venu appeler les justes, mais les pécheurs, et qui s'est comparé au pasteur qui, abandonnant le reste de son troupeau, cherche avec inquiétude la brebis qu'il a perdue, Nous les pressons et nous les prions de revenir à Jésus-Christ. Sans doute, ils ont commis un grand crime, cependant, ils ne doivent point désespérer de la miséricorde et de la clémence de Dieu et de son Fils Jésus-Christ ; qu'ils rentrent dans les voies du Seigneur, il ne les repoussera pas ; mais semblable au père de l'enfant prodigue, il ouvrira ses bras pour les recevoir avec tendresse. Pour faire tout ce qui est en notre pouvoir et pour leur rendre plus facile le chemin de la pénitence, Nous suspendons pendant l'espace d'un an après la publication de ces Lettres apostoliques dans le pays qu'ils habitent, l'obligation de dénoncer leurs frères, et Nous déclarons qu'ils peuvent être relevés de ces censures, même en ne dénonçant pas leurs complices, par tout confesseur approuvé par les Ordinaires des lieux qu'ils habitent.

Nous usons également de la même indulgence à l'égard de ceux qui demeurent à Rome. Si quelqu'un (ce qu'à Dieu ne plaise !) était assez endurci pour ne pas abandonner ces sociétés dans le temps que Nous avons prescrit, *il sera tenu de dénoncer ses complices*, et il sera sous le poids des censures, s'il revient à résipiscence après cette époque ; et *il ne pourra obtenir l'absolution qu'après avoir dénoncé ses complices, ou au moins juré de les dénoncer le plus tôt possible*. Cette absolution ne pourra être donnée que par Nous, Nos suc-



cesseurs ou ceux qui auront obtenu du Saint-Siège la faculté de relever de ces censures.

Et, Léon XII, voulant donner à ses ordres et ses objurgations, une solennité particulière, termine ainsi son encyclique :

Qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre ou de contrarier par une audace téméraire ce texte de Notre déclaration, condamnation, confirmation, rénovation, mandement, défense, invocation, réquisition, décret et volonté. Mais si quelqu'un était assez présomptueux pour y attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Dans l'Encyclique *Humanum Genus* [1], Léon XIII a ratifié, de nouveau, tant en général qu'en particulier, tous les décrets portés par les pontifes romains, ses prédécesseurs.

En 1910, paraissait à Québec, sous le titre *La Franc-Maçonnerie et la Conscience catholique, étude sur la dénonciation juridique*, une brochure du R. P. Couët, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Cet opuscule, revêtu d'une approbation sans réserve de l'archevêque de Québec, constitue un excellent commentaire des extraits d'Encycliques précédemment cités. Nous en reproduirons les passages suivants :

Il est manifeste que l'Eglise est née pour le combat, c'est sa vie, et jamais elle ne s'est dérobée à ce devoir. Alors rien d'étonnant qu'elle ait, elle aussi, ses moyens propres de défense et d'attaque ; on conçoit également qu'il lui importe de connaître ses ennemis. Et c'est élémentaire.

Parmi eux, il en est qui frappent en plein visage, ce sont les braves ; ils combattent l'épée en main, ces chevaliers d'une mauvaise cause, égarés par la passion qui naît de l'erreur, et qui se conserve dans l'ignorance... Il en est d'autres qui se cachent, qui se dissimulent pour organiser leurs complots. Ils ne sont pas parmi les plus braves, ceux-là, mais ils comptent certainement parmi les plus dangereux.

Léon XIII l'a dit avec une vigueur et une énergie admirables : « Démasquez ces hommes et faites la lumière sur leurs agissements ». Comme on le voit, c'est une bataille de nuit, en pleines ténèbres, puisqu'il faut descendre dans l'antre obscur de la Veuve Trois-Points. C'est pourquoi l'Eglise, afin de les atteindre plus sûrement, a fait aux fidèles un devoir grave de dénoncer les officiers et les chefs occultes de la Franc-Maçonnerie et des sociétés secrètes, et cela sous peine d'excommunication...

. . . .

Toute société légitimement établie, possède le droit de se défendre contre toute agression injuste et de se protéger contre toute entreprise qui pourrait menacer son existence. C'est affaire de droit naturel et de droit commun.

1. 20 avril 1884.



De là, pour elle, l'importance qu'il y a de connaître ces agresseurs, de là aussi, pour tous ceux qui composent la société, l'obligation de révéler la présence de ces hommes qui cherchent à nuire au bien public, ou encore l'obligation de dénoncer les noms de ces malfaiteurs qui complotent et préparent la désorganisation du corps social. Le plus simple bon sens suffit pour dire à chacun que l'on n'a pas le droit de se taire, qu'il y a même un devoir grave, de conscience, de faire cette dénonciation, dût-on, de ce chef, encourir la haine des sectaires et s'exposer à leurs représailles...

Saint Thomas, dans la *Somme théologique*, nous dit : « Toutes les fois que le péché peut nuire au bien corporel ou spirituel d'autrui, il faut avertir l'autorité, car le bien public l'emporte sur le bien privé. Ce serait le cas, si un conspirateur essayait de s'emparer de la ville ou si quelqu'un voulait détruire la foi dans les âmes... »

Parmi les théologiens plus modernes, Konings, C. S. S. R., déclare que les particuliers sont tenus par charité, sous peine de péché grave, de dénoncer les malfaiteurs dangereux pour l'ordre public, qu'il s'agisse de l'Etat ou de l'Eglise, même s'ils devaient en souffrir. Bucceroni, S. J., dit encore que pour éviter un plus grand mal, il ne faut pas hésiter à dénoncer les fauteurs du mal qui se cachent. Une loi positive n'est pas même nécessaire, le danger public suffit pour justifier pareille démarche.

C'est clair, c'est simple, car c'est l'enseignement de l'Eglise donné par la plume des théologiens les plus compétents. Il n'y a donc plus d'hésitation possible.

Ici, le R. P. Couët pose cette question : « La Franc-Maçonnerie et les sociétés secrètes en général, sont-elles un danger et une menace pour l'ordre public ? Et il répond, bien entendu, par l'affirmative, en citant l'Encyclique *Humanum Genus*.

Ainsi donc, cette obligation de dénoncer les Francs-Maçons est grave comme on vient de le voir, mais elle l'est bien davantage quand il s'agit des chefs et des officiers... L'Eglise a imposé une peine très sévère contre ceux qui refusent de parler. Ce qui montre l'importance qu'elle attache à cette démarche.

Voici cette peine, c'est une excommunication réservée au Souverain Pontife. Elle se trouve dans la célèbre Constitution : *Apostolicæ Sedis*. Elle se lit comme suit : « 1° Ceux qui donnent leur nom aux sectes maçonniques ou sociétés du même genre, qui conspirent contre l'Etat ou contre l'Eglise ; 2° Ceux qui les favorisent et les protègent d'une manière quelconque ; 3° Ceux qui ne dénoncent pas les chefs ou officiers cachés ou occultes, aussi longtemps que la dénonciation n'est pas faite.

Ainsi donc, la censure porte sur trois catégories de personnes : d'abord, les Francs-Maçons proprement dits, puis leurs protecteurs, puis enfin ceux-là que l'on pourrait aussi bien appeler leurs protecteurs indirects, puisqu'ils les protègent par le silence. N'est-ce pas étrange ? N'est-ce pas curieux plutôt, et même suggestif ? Ce sont pourtant trois catégories de personnes



bien distinctes, mais toutes trois encourent la même peine, toutes trois sont excommuniées au même titre.

Il n'est donc permis à personne de garder pour soi les renseignements que l'on possède sur les chefs de ces sociétés, et c'est d'autant plus urgent que l'Eglise ajoute une sanction à la loi commune, dont nous avons parlé tout à l'heure, pour presser les détenteurs de ces secrets... Pour parler le langage de la théologie, nous nous trouvons en présence d'un précepte positif, grave, qui oblige en conscience tous les fidèles ayant l'âge de puberté. Les termes mêmes de la formule, qui est négative, indiquent encore plus clairement sa portée.

Non denunciantes, ceux qui ne dénoncent pas ; donc tous ceux qui savent, sans exception, quels qu'ils soient, s'ils ne parlent pas, sont excommuniés (Konings, théol. mor. nº 1721, 30)...

Il est évident qu'il faut arracher la peau de brebis des épaules du loup. C'est une obligation grave, de droit commun, en ce qui concerne les Francs-Maçons ordinaires, mais de droit positif et plus strict encore, quant aux chefs des Loges maçonniques.

Le R. P. Couët énumère ensuite les raisons pour lesquelles tant de catholiques n'obéissent pas aux ordres de l'Eglise et il dit, notamment :

On se retranchera encore derrière l'honneur. Rappelons-nous donc qu'il n'y a pas d'honneur ni de pitié qui tiennent devant un homme qui viole lui-même les règles de l'honneur, du droit et de la justice. Il est, lui aussi, un malfaiteur, et il n'a pas plus droit à la pitié que les incendiaires et les pillards; il s'associe aux malfaiteurs, il participe à leurs méfaits, il se met par là même au ban de la société. Et c'est pour cela que l'Eglise se montre sans pitié pour lui.

Mais cette pitié, elle est due à l'Eglise qui souffre de ces organisations malfaisantes. *Il n'y a qu'une aberration du sens moral qui puisse nous empêcher de reconnaître ici notre devoir.*

Certes, il faut vivre à une époque où le bon sens s'est affaibli, où les notions les plus élémentaires du bien et du mal ont été dénaturées, pour voir des catholiques nous reprocher d'avoir « trahi » la F.·. M.·..

Ces pauvres gens sont des victimes de leur siècle. Depuis longtemps déjà, on a réussi à troubler les consciences, à détruire ou adultérer les règles antiques grâce auxquelles nos pères pouvaient agir eux-mêmes et juger les actes de leur prochain sans ces doutes, ces incertitudes et ces erreurs monstrueuses parmi lesquels se débattent, à tout propos, les hommes de notre temps.

Le sens moral n'est heureusement pas oblitéré chez tous. Des faits nombreux prouvent que la conscience française n'a pas été



encore tout à fait obscurcie par les sophismes des Francs-Maçons et des métèques. Nous en donnerons un exemple seulement.

Un délit ayant été commis dans une salle d'armes de Toulon, l'ingénieur en chef Bouliol, directeur de l'artillerie navale, faisait afficher, le 22 août 1911, dans tous les ateliers de l'armurerie un ordre où il était dit :

Il importe, pour le bon renom du personnel armurier, que cette fois le coupable soit pris et qu'il n'échappe pas au châtiment qu'il a mérité. Ceux qui le connaîtraient et qui hésiteraient à le signaler se rendraient, par cela même, ses complices.

. . . .

Dévoiler un acte criminel que l'on connaît, ce n'est pas faire œuvre de policier, mais acte d'honnête homme, qui doit d'abord décharger sa conscience de toute complicité. La solidarité des honnêtes gens doit passer avant la solidarité de corps et la camaraderie, d'autant plus que souvent la camaraderie, n'est pas une raison, mais un prétexte, et que c'est parce qu'on a peur du coupable qu'on ne le dénonce pas.

J'espère qu'en pareille circonstance, chacun, gradé ou non, fera son devoir d'honnête homme, qu'il comprendra que c'est la solidarité des honnêtes gens qui fait la force de la société,et que ce ne sont pas les honnêtes gens qui doivent avoir peur des criminels, mais le contraire.

Toulon, le 21 août 1911.

Le directeur de l'artillerie navale,

BOULIOL [1].

Voilà qui est parlé en honnête homme, en homme brave, en bon Français.

LES SUGGESTIONS MAÇONNIQUES

Nous vous en conjurons, employez toutes les ressources de votre zèle et de vos travaux à découvrir aux yeux du peuple fidèle toutes les embûches, toutes les tromperies, toutes les erreurs, toutes les fraudes et toutes les manœuvres des impies. (Pie IX, Encyclique *Qui pluribus*, contre les sociétés secrètes en général et la F.·. M.·. en particulier.)

Faites-leur connaître les artifices employés par ces sectes pour séduire les hommes. (Léon XIII, Encyclique *Humanum Genus*).

N'est-il pas extraordinaire que tant de catholiques soient ainsi en désaccord formel avec l'Eglise sur un point élémentaire de morale relatif à une question d'intérêt primordial pour eux ?

1. *Temps* du 24 août 1911.



Cela serait inexplicable si l'on ne savait pas avec quelle surprenante facilité un grand nombre d'esprits enclins à la passivité subissent les influences étrangères les plus néfastes.

Les suggestions maçonniques ont, très évidemment, dicté les paroles inconsidérées que nous avons citées. Ces suggestions ont plusieurs origines. Il y a celles de la presse et des livres et surtout, — puisque les catholiques lisent, en somme, peu de journaux de gauche, — celles qui résultent de conversations. Non seulement les FF. ·., mais les Protestants, les Israélites et les Français qui vivent du régime maçonnique ou espèrent en obtenir quelque faveur, sont naturellement hostiles à tous ceux qui luttent efficacement contre la Maçonnerie et ils emploient, pour discréditer ceux-ci, les affirmations les plus capables de circonvenir leurs auditeurs. Or, la vie moderne amenant le rapprochement journalier d'hommes de toutes les opinions, les Maçons ou les Maçonnisants sont très souvent en contact avec les catholiques, dont beaucoup ont, parmi ces ennemis de leur foi, des amis, parfois des alliés. Comment, dans ces conditions, un antimaçon qui, pendant longtemps, fut obligé de se taire, pourrait-il se défendre contre les insinuations et les calomnies de ses adversaires ? Comment, aussi, certains catholiques, insuffisamment fermes ou instruits, ne seraient-ils pas influencés, à la longue, par les diffamations dont on ne cesse d'accabler un homme désigné aux vengeances de la Secte ?

D'autre part, il est bien certain que ni les agents de la Sûreté générale, ni ceux de la F. ·. M. ·. ne manquent dans l'opposition. Ceux-là se livrent à une besogne plus active encore que les individus animés seulement par la passion politique, religieuse ou ethnique.

Dans un livre maçonnique du XVIII[e] siècle, intitulé : *Recueil précieux de la Maçonnerie adonhiramite* (p. 20), il est répondu ainsi à celui qui demande ce que l'on fait contre les FF. ·. qui manquent à la « loi du silence » :

« La Maçonnerie le punit. Il est vrai qu'elle ne l'emprisonne « pas, mais elle le diffame et l'oublie ».

On le diffame dans son caractère ou dans ses actes et, ensuite, on s'efforce de faire le silence autour de lui. La Maçonnerie a un immense intérêt à faire passer pour des imbéciles ou des canailles les témoins qui pourraient s'élever contre elle ou simplement ceux qui la combattent avec énergie.

La tactique de la Secte est toujours la même sur ce point et



c'est beaucoup grâce à ce stratagème qu'elle est parvenue, dans le court espace de deux siècles, à pervertir le monde moderne sans rencontrer d'obstacles sérieux, malgré les avertissements multipliés des Papes.

Il nous a paru nécessaire d'indiquer quelques-uns des moyens employés par les disciples d'Hyram pour discréditer ceux qu'ils craignent.

***

Une perquisition ayant été faite, en avril 1906, dans les bureaux de *l'Association Antimaçonnique de France*, on parla beaucoup, alors, de pseudo-fiches soi-disant remises à M. Tourmentin et que celui-ci n'avait jamais vues ni reçues.

Le *Temps*, dirigé par Hébrard, ami de Cornélius Herz et d'Eiffel, envoya, rue de Grenelle, un reporter, et on lit ceci dans le numéro de cette feuille du 29 avril :

> Interrogé par nous au sujet des « fiches » publiées par le *Matin*, le Secrétaire nous a dit tout ignorer. Cependant, il ajoute :
>
> S'il y avait eu des fuites, moi seul y aurais eu intérêt. Je serais un nouveau Bidegain, et je ne mange pas de ce pain-là.

Le lendemain, 30 avril, je recevais, du secrétaire en question, la lettre que voici :

> Mon cher Monsieur,
>
> En lisant le *Temps*, hier soir, j'ai été surpris et vivement contrarié de voir votre nom imprimé dans une interview avec un rédacteur de ce journal.
>
> Voici le texte exact, de mes paroles et je puis vous certifier que votre nom n'a pas été prononcé :
>
> « Pour ce qui est des fuites qu'il pourrait y avoir chez nous, d'après ce que « vous dites, une seule personne y aurait intérêt — c'est moi, — eh bien, de « nouveau, je ne mange pas de ce pain-là ! »
>
> Un point c'est tout.
>
> J'espère fortement que vous ne mettrez pas ma parole en doute un seul instant.
>
> Bien à vous,
>
> PAUL COURTOIS.

Le devoir professionnel obligeant les écrivains politiques de tous les partis à lire le *Temps*, la phrase me visant avait pour but de faire croire, aux journalistes catholiques, que j'étais renié avec indignation même par les militants de l'Antimaçonnerie. La manœuvre était habile puisque les journalistes font l'opinion publi-



que. Elle a produit, n'en doutez pas, une impression durable chez beaucoup qui n'étaient pas bien renseignés. « Calomniez calomniez, il en restera toujours quelque chose ». C'est la devise par excellence de la bande maçonnique [1].



Dans son sixième volume de *l'Histoire de l'Affaire Dreyfus*, le F.·. Joseph Reinach, gendre et neveu de l'escroc Jacques de Reinach [2] parle de l'Affaire des fiches. Il dit : « Bidegain, secré- « taire de Vadecard, déroba les lettres les plus importantes de « Mollin et plusieurs centaines de fiches qui étaient en double au « Grand-Orient » (p. 400). Et plus loin : « Bidegain avait en- « core livré à Syveton un tableau de concours pour la Légion « d'honneur, paraphé par le ministre (André), avec renvoi, pour « chaque candidat, aux fiches de Mollin » (pp. 409/410).

Autant de mensonges que de mots.

1° Nous n'avons jamais été secrétaire de Vadecard ;

2° Lafferre au Convent de 1905, s'exprima ainsi en parlant de moi :

« Il avait, de sa main, *recopié et photographié, recopié surtout*, les documents « qui se trouvaient dans l'armoire des renseignements »... Il avait recopié « ces manuscrits ou les avait photographiés ou en avait soustrait *les quelques « rares originaux qui ont été livrés à l'ennemi, et il avait laissé intacts les dos- « siers* [3] ».

Et M. Gaston Calmette écrivait, le 24 décembre 1904 dans le *Figaro* :

1. Le *Temps* que l'on croit être, généralement, un journal sérieux, écrit les pires extravagances lorsqu'il s'agit de défendre la F.·. M.·.. Dans un article du 23 septembre 1913 intitulé *Chez les Francs-Maçons*, il prétendait que le nouveau Président du G.·. O.·., le F.·. Corneau, était un ennemi du système des fiches et que, d'ailleurs, « l'impartialité lui commandait de reconnaître que l'affaire des fiches fut engagée par des subalternes de la F.·. M.·. ». « Les principaux chefs, ajoutait la grave feuille, quand ils connurent l'affaire, dénoncèrent l'initiation ».

Or, Corneau fut un des principaux rédacteurs de fiches et, comme on l'a vu à la première page de ce livre, le G.·. O.·. proclamait à la face du monde, six mois après l'intervention de Guyot de Villeneuve, que l'établissement des fiches était, pour lui, « un droit légitime » et « le plus strict des devoirs ».

On ne saurait mentir avec plus de cynisme.

(Voir dans la *F.·. M.·. démasquée* du 25 octobre 1913, l'article intitulé *Les Erreurs du Temps*).

2. Il faut lire *Leurs Figures*, de Maurice Barrès, pour savoir combien fut louche au moment du scandale du Panama, le rôle de Joseph Reinach.

3. *Compte rendu aux Archives de la Fédération des travaux de l'Assemblée générale du G.·. O.·. de France du 18 au 23 septembre* 1905, p. 26, lignes 26 à 28 et 34 à 37.



Le commandant Pasquier prétend qu'il n'est pas l'auteur de la fiche concernant le Président de la République [1], et le ministre de la guerre s'est contenté de cette parole ! Cette affirmation était vraiment trop facile.

M. le commandant Pasquier sait, en effet, que le texte, — l'original qui est tout entier de son écriture, — est encore dans les armoires du Grand-Orient : *M. Bidegain n'en a pris qu'une copie, comme pour des milliers d'autres documents.*

3° Nous n'avons jamais rien « livré » à Syveton ;

4° Le tableau de concours dont il s'agit et qui a été publié par le *Figaro*, le 3 novembre 1904, ne pouvait provenir que du Ministère de la Guerre, du cabinet du Ministre, et il en provenait, en effet. Le F.·. Joseph Reinach pouvait se renseigner, à ce sujet, auprès de M. Gaston Calmette, puisqu'il écrit au *Figaro*.

Nous croyons que les... erreurs de Reinach donnent une idée très exacte de ce dont sont capables les « historiens » juifs et maçons. Reinach avait intérêt à ne rien dire d'inexact sur des faits qu'il était extrêmement facile de vérifier. Il a préféré mentir cyniquement afin de diffamer un peu plus un homme qui avait empêché que se continuât une œuvre abominable de haine et de désorganisation dont il faut rechercher l'origine lointaine dans le complot Dreyfus, formé par Reinach, ses coreligionnaires et ses amis, contre l'armée française.

Nous disions que Reinach avait intérêt à ne pas mentir. En effet, que peut-on penser d'une *Histoire de l'Affaire Dreyfus* dans laquelle on trouve accumulée quatre erreurs grossières dans sept lignes. Cela seul permet de juger de la valeur d'un livre. Le zèle maçonnique de Reinach l'a entraîné vraiment trop loin.



Qu'on nous permette, maintenant, de revenir sur le cas de M. de Narfon.

Il est inexplicable.

Nous avons vu, déjà, ce que M. de Narfon écrivit à notre sujet. Rappelons ces lignes étonnantes :

Je n'ai pas à apprécier ici l'acte de M. Bidegain et à rechercher dans quelle mesure peut être excusé l'abus de confiance qu'il crut sans doute avoir le droit de commettre vis-à-vis du Grand-Orient. Je ne crois pas, d'autre part, qu'une cause sacrée, — comme celle de la religion ou celle du patriotisme — puisse gagner beaucoup, tout compte fait, à être servi par les moyens mêmes

1. Il ne l'était pas, en effet. On la lui avait attribuée par erreur, voir *Une Conspiration sous la IIIe République* (p. 92, renvoie 2).

que l'on est fondé à reprocher à un adversaire déloyal. C'est encore saint Paul qui nous recommande de vaincre le mal dans le bien, c'est-à-dire par le bien, non dans le mal ou par le mal : *vince in bono malum.*

D'abord, nous ne pouvons pas admettre que M. de Narfon, qui est un écrivain religieux très instruit, qui en remontre souvent aux Evêques et même au Pape, puisse ignorer l'obligation faite à tous les fidèles de dénoncer les Francs-Maçons et, aux Maçons repentants, de dénoncer leurs complices.

Mais passons sur ce point. Le *Figaro* a été l'un des journaux qui ont mené la campagne la plus acharnée, la plus violente et la plus courageuse, contre le système des fiches. Non seulement il a utilisé les fiches remises par moi à Guyot de Villeneuve, mais il a publié d'autres documents, provenant du cabinet du Ministre de la Guerre, documents qui parvinrent à M. Gaston Calmette par un intermédiaire dont le directeur du *Figaro* ne doute certainement pas que je connais le nom. Le F.·. Lafferre, président du G.·. O.·., fit allusion à ces papiers dans son discours au Convent de 1905 [1] sur l'affaire des fiches.

Le 3 novembre 1904, M. Calmette écrivait, dans son journal :

> Quant au *Figaro*, il a la conviction d'avoir accompli un patriotique devoir avec ses révélations douloureuses, épouvantables, mais nécessaires.
>
> On ne peut lui reprocher d'avoir dénoncé la délation dans l'armée et remué cette boue puisqu'il y va de la délivrance des meilleurs officiers français.

On le voit, M. Calmette n'est pas du tout d'accord, sur la moralité de la divulgation des fiches, avec son collaborateur de Narfon.

Ainsi, pour me nuire auprès de ses lecteurs, un rédacteur *catholique* du *Figaro* proclame contraire à l'honnêteté et à la charité chrétienne une campagne dont son directeur s'est, à juste titre, glorifié et blâme, implicitement, les Papes d'avoir ordonné la dénonciation des Francs-Maçons et de leurs conspirations contre l'Eglise et la Société.

Contentons-nous de signaler l'extraordinaire étrangeté de cette attitude. Il est tout à fait inutile qu'on la commente.



Pour terminer, rappelons deux faits qui, par contraste avec les précédents, jetteront quelque lumière sur ceux-ci.

1. *Compte rendu du Convent du G.·. O.·. de* 1905, p. 27, lignes 38 et 39.



Dans le compte rendu sténographique du procès intenté au journal *Le Matin* par M. Ch. Humbert, ancien officier d'ordonnance du général André, aujourd'hui sénateur de la Meuse, on lit ce qui suit :

M. Humbert, s'adressant à Me Paisant, avocat du *Matin*. — « Vous avez « dit : Vous avez 1.800 originaux de fiches. En effet, j'ai dit que j'avais des « originaux de fiches, *ces fiches m'ont été apportées, je vous le répète, par des* « *amis, des camarades, des chefs, des supérieurs, des inférieurs restés au Mi-* « *nistère* [1] ».

Donc, des officiers supérieurs et subalternes de l'armée française, que M. Ch. Humbert considère toujours comme des *camarades* ou des *amis*, prirent, au Ministère, non quelques fiches, ainsi que je l'avais fait au Grand-Orient, mais 1800.

Cependant, la révélation de cet acte ne souleva aucune indignation, ni à la Cour d'assises, ni dans la presse. Il fut trouvé, par tous, naturel et légitime.

Peut-être, certains se rappellent-ils que M. Charles Humbert avait fait un procès au *Matin* parce que ce journal, où il avait été secrétaire général, l'avait accusé de « vider les tiroirs dans toutes les maisons où on l'avait accueilli ».

Or, M. Humbert avoue ceci [2] :

M. Ch. Humbert. — « Le 8 août 1902, après une enquête complète à La « Flèche, après avoir conféré avec le général Castex, devenu peu de temps « après directeur de l'Infanterie au Ministère, après avoir constaté que le « dossier remis au cabinet indiquait formellement et prouvait que deux offi- « ciers, un commandant et un lieutenant, — le lieutenant a été nommé depuis « capitaine au choix, — voulaient briser leur chef, l'un pour prendre sa « place, qu'ai-je fait ? Mon devoir ! *Voici la pièce officielle que j'ai volée,* « *comme on dit... Non, je ne l'ai pas volée, je l'ai emportée du cabinet avec l'au-* « *torisation de mes camarades* ». *C'est ma justification*, messieurs les jurés, la voilà et je vais vous en donner lecture.

M. Ch. Humbert déclarait, ainsi, s'être approprié sans l'autorisation de ses chefs, — et non dans un but d'intérêt général, mais uniquement pour se justifier, — une pièce importante appartenant au Ministère de la Guerre, fait pour lequel il aurait pu être poursuivi et condamné.

1. Le *Journal* du 26 juin 1908, p. 7, 1re colonne.
2. id. id. id., p. 6, 6e colonne.



On voit, en passant, que M. Humbert n'avait pas toujours besoin du concours *d'amis* et de *camarades* pour se procurer les papiers du Ministère.

L'aveu de M. Humbert fut accueilli de la manière suivante :

1° Le Jury, représentant la Nation française, condamna le *Matin* et, par conséquent, décida que M. Ch. Humbert n'avait commis aucun acte délictueux ;

2° Un grand nombre d'officiers supérieurs vinrent, au cours des débats, — et postérieurement à la déclaration de M. Ch. Humbert qu'on vient de lire, — apporter à celui-ci, sans aucune réserve, le témoignage de leur sympathie et de leur parfaite estime[1] et proclamèrent, ainsi, que leur client n'avait commis aucun acte contraire à l'honneur ;

3° Aucun journal, ni de gauche, ni de droite, ne blâma le sénateur de la Meuse d'avoir « emporté » un document du Ministère de la Guerre.

Il n'est pas indispensable d'avoir l'esprit naturellement enclin aux méditations philosophiques pour s'étonner de cela et pour se poser les questions suivantes :

Pourquoi un acte, éminemment désintéressé, patriotique et nécessaire, est-il dénoncé comme abominable et digne de la réprobation universelle lorsque M. Jean Bidegain en est l'auteur ?

Pourquoi le même acte, — mais accompagné d'un délit véritable, — ne soulève-t-il aucune protestation quand il est commis par des officiers de l'armée française ?

Pourquoi le même acte, — délictueux, et accompli, cette fois, uniquement dans une intention de défense personnelle, — est-il excusé, applaudi presque et tacitement approuvé par les plus honnêtes gens de France, lorsque c'est M. Charles Humbert qui le perpètre ?

A cela, nous répondrons seulement ceci :

Le Grand-Orient de France se soucie peu de M. Humbert et des officiers qui prirent des fiches au Ministère de la Guerre, aussi ne les fit-il point attaquer par ses journaux, et, en conséquence, la « culpabilité » de M. Humbert n'apparut pas aux jurés. Pour la même raison, la culpabilité de M. Humbert et celle des offi-

1. Je les cite, parce que je pense qu'il ne saurait y avoir de meilleurs juges en matière d'honneur : général Bonnet, colonnel Terme, généraux Durand et Cremer, intendant général François, contrôleur général Brichard, lieutenant-colonel Nourrisson, général Gallet, médecin inspecteur Henri Maréchal, général Langlois, général Dubail, commandant Lanty, commandant Le Bouhelec.



ciers qui lui remirent des fiches ne se révéla pas non plus à leurs camarades ou à leurs supérieurs.

Pour M. Jean Bidegain, le cas était différent. Il fallait, en sa personne, enlever toute autorité morale à un témoin gênant, à un adversaire que l'on avait des raisons, — inconnues aujourd'hui encore, — de redouter et qu'on ne pouvait pas supprimer, car il arrive, parfois, que les morts sont plus bavards que les vivants. Afin d'atteindre ce but, on pourvut les badauds de lunettes merveilleuses, grâce auxquelles ils aperçurent ce qu'il n'existait point. La presse blocarde démontra, de la manière la plus probante,aux bonnes gens,que nous avions commis des crimes abominables, dignes d'une éternelle réprobation, et la farce fut jouée.



Les manœuvres maçonniques dont nous avons donné quelques exemples n'auraient pas une signification très importante si elles n'étaient employées que contre un individu. Malheureusement, il arrive que tous les hommes qui ont été au premier rang dans la lutte contre la Franc-Maçonnerie ont eu à en souffrir,et cela est vraiment digne d'être remarqué.

Nous citerons trois exemples.

Sous le titre : *Notre ami Prache*, M. J. Tourmentin écrivait, le 10 juillet 1910, dans la *Franc-Maçonnerie démasquée*, un article que nous reproduisons en entier,d'abord parce qu'il est entièrement conforme à ce que nous pensons,et, aussi, parce que, publié dans une revue absolument libre de toute attache politique, son auteur a pu dire, sans en rien céler, son sentiment tout entier. Cet article constitue une forte et très utile leçon de politique. Le voici :

Il y a déjà plusieurs semaines que j'avais eu la pensée d'écrire cet article ; si je l'ai différé jusqu'à ce jour, c'est pour que, dans mon esprit comme dans celui de certains lecteurs, se soit apaisée toute passion électorale.

Prache — nul ne le contestera — est un honnête homme ; sa loyauté est parfaite. Tout le monde s'accorde là-dessus. De plus, c'est un chrétien convaincu, sans ostentation puérile comme aussi sans faiblesse. Rien que cela suffirait amplement pour nous faire déplorer sa perte au Palais-Bourbon, où les gens sans compromission ne pullulent pas, et où les catholiques sincères sont plutôt rares.

Mais l'ancien député du VIe possède une autre qualité, je ne dirai pas qui prime les autres, mais qui, pour nous, professionnels de l'antimaçonnerie, lui confère un titre particulier et fait de sa personne l'objet de nos préférences.



Il n'est pas nécessaire de rappeler longuement ici dans quelles circonstances particulièrement délicates, ni avec quel courage, M. Prache porta, plusieurs fois, à la tribune, la question maçonnique. On admira beaucoup — peut-être trop — Guyot de Villeneuve, lorsqu'il procéda au déballage des *Fiches* qu'il tenait de Jean Bidegain avec le concours de l'un des nôtres. Mais il évoluait sur un terrain spécial, bien précis, celui de la délation ; il agissait pour l'honneur et la défense d'une catégorie particulièrement estimée de citoyens, les officiers de l'armée française. Pour ces deux motifs, sa cause était gagnée d'avance dans l'esprit d'une partie de ses auditeurs et de l'immense majorité de la nation.

Lorsque Prache dénonça la Maçonnerie à la tribune de la Chambre, il avait devant lui une masse inerte d'ignorants, d'indifférents, de politiciens sans doute très instruits, mais suffisamment circonvenus pour traiter la Maçonnerie, surtout après les histoires de Taxil comme quantité négligeable. Il fallut, oui, un rare courage pour tenir bon, pour affronter les plaisanteries de gens bien posés, pour supporter la plus taquinante des critiques, celle de passer pour un exagéré, pour un homme à idées fixes et un peu *toc-toc*. Nous aussi, nous passions jadis pour un peu *toc-toc* ; et il ne nous déplaît pas d'avoir partagé ce petit déboire avec notre ami Prache.

***

Mais aujourd'hui, c'est le grand déboire, non pas pour nous, mais pour lui.

Encore, si Prache avait succombé, comme Guyot de Villeneuve, sous l'effort de l'adversaire, vaincu par le candidat du bloc, nous nous consolerions de sa défaite, avec l'espoir de la revanche. Mais non, c'est un anti-blocard qui est venu le déloger d'une position qu'il occupait depuis vingt ans, sans qu'il ait démérité en quoi que ce soit.

Je ne connais pas M. Charles Benoist, autrement que par le tapage qu'il a fait autour de lui avec la proportionnelle, et je n'ai aucune prévention contre sa personne. Je ne sais pas ce qu'il pense de la Franc-Maçonnerie, qu'il n'attaque jamais, bien qu'elle soit la cause principale de nos revers politiques et des vexations que nous avons à subir d'un gouvernement vendu à la rue Cadet. Il est vrai qu'un homme se laisse facilement absorber par une seule idée ; ce qui lui permet d'être plus fort pour la défendre, en condensant ses facultés sur un seul objet.

Mais je ne vois pas en quoi la proportionnelle aurait souffert, si M. Charles Benoist, au lieu de maintenir sa candidature contre un de nos amis, plus ancien que lui dans la circonscription, était allé la porter un peu plus loin, contre un adversaire qu'il aurait facilement battu, gagnant à notre cause une voix de plus dans la nouvelle Chambre [1].

1. C'est nous qui soulignons ces phrases si suggestives. Le principal, dans cette affaire n'était pas de faire élire M. Charles Benoist dans le VIe arrondissement, mais de punir M. Prache de son intervention contre la Franc-Maçonnerie en empêchant sa réélection.



Car, il est bien avéré que de nombreuses candidatures ont été offertes à M. Charles Benoist. Tout le monde s'accorde à dire que, s'il avait choisi la Sorbonne pour y mener la bataille électorale, M. Painlevé eût été infailliblement battu, et nous ne verrions pas aujourd'hui, au Palais-Bourbon, ce sectaire universitaire et dreyfusiste qui vient de se ranger parmi les amis de Liabeuf. Nous n'aurions pas eu, d'autre part, la division parmi les catholiques et les électeurs honnêtes, division qui pourrait bien — je le redoute et d'autres avec moi — compromettre l'œuvre électorale accomplie dans le VIe depuis vingt ans ; division dont la conséquence probable sera d'enlever aux hommes qui représentent actuellement le quartier à l'Hôtel de Ville, des voix qui leur étaient acquises depuis longtemps.

Le mirage de la proportionnelle — qui n'avait pourtant rien à perdre à une autre tactique, d'autant moins que nous ne l'aurons pas comme nous la désirons, mais comme M. Briand voudra la faire — le mirage de la proportionnelle, dis-je, a divisé les catholiques. Chez les uns, ce fut une question de nuances qui prévalut ; chez les autres, les nuances, la nuance plutôt a complètement disparu. Les premiers ont eu raison de se souvenir que M. Prache n'avait, lui, jamais écrit dans le *Temps*, ni contracté des alliances et des amitiés juives ; qu'il n'est pas le protégé de Joseph Reinach, le Franc-Maçon panamiste et dreyfusard, dont il ne fut jamais le commensal. Il y a trente-six raisons de croire — tout le monde le dit — que si le père de la proportionnelle n'a pas posé sa candidature dans le quartier de la Sorbonne, c'est parce que Joseph l'a voulu ainsi, pour qu'elle fût maintenue dans le sixième arrondissement. Evidemment, Reinach avait ses raisons. Et alors, de par les intrigues de ce Juif franc-maçon, les catholiques ont, comme des oies, commis la suprême et douloureuse faute de se partager. Le clergé de Saint-Germain-des-Prés et de Notre-Dame-des-Champs, les Jésuites, le Grand Séminaire et le Cercle catholique des étudiants, dit-on, ont tenu pour Prache, tandis que l'Institut catholique, Stanislas, les Lazaristes, l'Ecole Bossuet et Saint-Sulpice marchaient pour son compétiteur.

Tout ceci est déplorable, et se raconte couramment, puisque je l'ai entendu dire des centaines de fois. On y ajoute des propos privés qui, comme le reste, sont tombés dans le domaine public. Un vicaire de Saint-Sulpice proclamait, avec le ton traînard d'un Monsieur qui éprouve de la lassitude : « Prache ? ... il nous embête avec ses Francs-Maçons !... », pendant qu'un de ces cadets de la prêtrise que les Evêques de province entretiennent à l'Institut, aux frais des bonnes âmes catholiques, pour agrandir leur esprit et le cercle de leurs connaissances intellectuelles, trouvait, du haut de son autorité, que « Prache est trop clérical ! » C'est ainsi que sont conformés, de nos jours, les cerveaux des jeunes modernistes. Quoi qu'il en soit, prêtre moi-même, et à mon âge, j'ai bien le droit de juger sévèrement cet Eliacin du sanctuaire.

Pendant ce temps, les Francs-Maçons se frottaient les mains et semaient le bruit qu'ils voteraient, eux et leurs amis, pour le citoyen Prache. Dans une suprême manœuvre, ils ont réussi à faire propager cette nouvelle par voie d'affiches. C'est le contraire qui s'est produit ; il suffit pour le constater, de jeter un coup d'œil sur les votes de 1906 et ceux de 1910, et de les



comparer entre eux. Les Maçons et les Maçonnisants ont voté pour l'autre, et des catholiques se sont rencontrés avec eux devant l'urne, avec les mêmes bulletins de vote.

Les Loges sont satisfaites. Après Guyot de Villeneuve, resté sur le carreau en 1906, c'est Prache qui y reste aujourd'hui. Vous verrez que, petit à petit, on se débarrassera, de cette façon ou d'une autre, des hommes qui ont l'audace de briser des lances contre la Franc-Maçonnerie toute-puissante ; pendant que les catholiques oublieux, distraits ou ignorants, affecteront de ne les point soutenir.

Je dis ceci sans amertume, parce que je suis assez vieux pour ne pas caresser trop d'illusions. D'autre part, je n'ai l'intention de froisser personne. Il est probable néanmoins que d'aucuns se froisseront quand même. Et pourtant, ce que je viens de dire manque-t-il donc de sens ?

D'ailleurs, peu m'importe ! Je devais à notre ami Prache — et je remplis ce devoir avec plaisir — d'exprimer les regrets d'un grand nombre devant son échec. Du moins, ceux-là sont sincères. Je connais des hommes, même soi-disant catholiques, qui lui ont envoyé leurs condoléances bien senties, après avoir patronné la candidature de son compétiteur. Tout le monde n'est pas bâti de la même façon. Pour ma part, j'estime qu'entre deux candidats, dont l'un possède très nettement la mentalité antimaçonnique, c'est toujours à l'ennemi déclaré des Francs-Maçons qu'iront mes préférences.

J'exprime, en terminant, le vœu qu'un jour ou l'autre le vaincu des catholiques trouve une juste compensation ; et que, lorsque s'ouvrira, dans une circonscription voisine du VIe, une succession quelconque électorale, la candidature de M. Prache, par un juste retour des choses, soit acclamée par tous les honnêtes gens de tous les partis.

On voit clairement apparaître, dans cet excellent article, les suggestions maçonniques agissant même sur des prêtres.

Je me contente d'ajouter que les catholiques du quartier Notre-Dame, à Paris, ont tous voté pour le F∴ Lemarchand, élu, grâce à eux, conseiller municipal de Paris. Or, ce F∴ avait proposé, au Convent de 1905, l'ordre du jour suivant, qui fut adopté à l'unanimité moins trois voix :

« Le Convent, après avoir entendu les explications du Président du Conseil de l'Ordre à propos de l'affaire dite des fiches, approuve sa conduite, le félicite de son action et de son dévouement dans ces événements et passe à l'ordre du jour. (*Vifs applaudissements.*) »

Prache, qui s'était exposé à toutes les haines et à toutes les machinations pour remplir un grand devoir, méritait de la part des catholiques, une très grande reconnaissance. Il fut abandonné par eux et, par contre, ils soutinrent le F∴ Lemarchand.

L'équilibre était ainsi rétabli. Le bon était puni et le méchant récompensé.



Ce sont là, des faits qui ne manqueront pas de stupéfier les historiens de l'avenir.



Le saint et très regretté amiral de Cuverville fut, lui aussi, une victime de la lutte qu'il mena contre la Maçonnerie.

Le 23 janvier 1912, il nous écrivait, après son échec au renouvellement sénatorial :

Mon échec électoral est dû à l'absence de toute organisation dans le Finistère et à la défection attristante de certains catholiques qui se sont laissés circonvenir par des progressistes manifestement influencés par la Franc-Maçonnerie. Une haute personnalité de Brest m'avait écrit plusieurs jours avant le scrutin que ma qualité de catholique militant et de Président de l'*Association Antimaçonnique de France* m'avait fait condamner. La Franc-Maçonnerie était dans son droit en me combattant, mais il est triste de constater que des *chefs catholiques* aient fait défection sous prétexte de discipline électorale et pour empêcher la liste radicale de triompher. Ils n'ont abouti qu'à faire passer deux radicaux, en disloquant le parti modéré. Il m'a manqué 12 voix pour être élu au 2e tour de scrutin ; sans l'influence néfaste d'un journal soi-disant catholique, j'aurais été réélu au 1er tour avec tous les sénateurs sortants.

En toutes choses, j'aime à voir l'action de la Providence ; au cours de ma longue carrière, j'ai pu constater, maintes fois, que Dieu se mêle toujours à la vie de ceux qui travaillent pour sa cause, aussi, sa volonté est-elle la mienne. *Sursum corda !* [1]

Ici encore les suggestions maçonniques eurent une influence décisive. M. J. Tourmentin nous les montre, dans l'article ci-après intitulé : *Progressistes et soumissionnistes* [2] :

Au mois de novembre 1903, dans une réunion tenue à Paris, le groupe des progressistes, par la voix de M. Motte, se déclarait tout prêt à tendre la main aux républicains du *Bloc* qui se montreraient disposés à faire machine en arrière ; quant à l'autre main, elle restait inerte, et M. Motte ne paraissait nullement désireux de la tendre à certains partis d'opposition dont la masse, judicieusement organisée, aurait pu constituer un autre bloc que la France anxieuse attend toujours.

Il faut bien convenir que, maintes et maintes fois, les progressistes, dans les combats électoraux, n'ont pas démenti par leur attitude les dispositions que leur prêtait M. Motte.

Certes, je mets ici hors de cause certains progressistes franchement et résolument catholiques, dont l'entière bonne foi et le loyalisme ne se sont

1. Lettre publiée avec l'autorisation de Mme la comtesse de Cuverville douairière.
2. *Franc-Maçonnerie démasquée* du 25 mars 1912.



jamais démentis. Tôt ou tard, d'ailleurs, ils sont eux-mêmes victimes des sentiments qu'ils affichent et qu'on leur fait expier par l'abandon.

Mais je refuse toute sympathie à ceux qui, lors d'une dernière campagne, ont préparé lâchement et provoqué une défaite dont le résultat a inspiré, à une feuille libérale, les réflexions suivantes :

« Si, dans le Finistère, nous avons à déplorer une perte particulièrement douloureuse, l'admirable vaillance avec laquelle M. l'Amiral de Cuverville a déployé le drapeau catholique et national rend son revers glorieux à l'égal d'une victoire, sauvegarde l'avenir compromis par les intrigues *progressistes*, et donne à tous les jeunes un admirable exemple.

L'odieuse et maladroite exclusion dont il a été l'objet de la part de ses collègues de la liste sortante, qui, sans cela, repassait tout entière, a eu le résultat qu'elle devait avoir ; elle a déconcerté et divisé l'opposition et livré deux sièges sur cinq au Bloc. Par contre, elle a permis de dénombrer exactement les voix progressistes, qui sont 122 contre 575 délégués catholiques. Voilà qui doit rendre les progressistes moins impérieux et nos amis plus exigeants.

Il en est d'ailleurs ainsi presque partout, et c'est au nom d'une infime minorité que les progressistes entendent nous condamner à l'effacement nous dicter des lois et nous imposer leurs candidats ».



C'est que, il faut bien le dire, et ce n'est pas la première fois que je le proclame — les progressistes gardent dans leur tempérament une tare dangereuse. Ils sont les successeurs et les héritiers de l'opportunisme. La tactique floue de cette faction politique l'a condamnée à périr ; et si des hommes ont réussi à la faire revivre sous une forme différente et sans doute plus libérale, les anciens Maçons, qui évoluaient jadis dans ses rangs, n'ont jamais envoyé officiellement leur démission aux leaders plus avancés de la rue Cadet. Il est vrai que, des hommes comme le progressiste Méline ont interrompu leurs relations avec le Grand-Orient ; mais j'estime que, dans leur pensée, ce n'était que provisoire, et que, si les événements avaient ramené M. Méline au pouvoir, les habitudes maçonniques d'antan auraient repris le dessus, sous l'initiative d'un homme qui s'est vanté, du haut de la tribune, d'avoir opéré 390 laïcisations en 365 jours.

Nous, qui ne sommes inféodés à aucun parti politique, et qui n'avons de compromissions avec personne, il nous est bien permis de juger avec plus d'indépendance les évolutions de nos contemporains, et personne ne nous tiendra rigueur d'exprimer librement notre pensée.



Or, personne ne saurait contester que des catholiques, et je veux dire des catholiques marquants, des catholiques éminents, ont trop souvent mis leur confiance dans le parti progressiste, et, au détriment de leur propre cause, les yeux toujours fermés à l'évidence, ont définitivement compromis



leurs intérêts avec un entrain bonasse, que je pourrais qualifier d'un autre nom. Il est vrai que leur crédulité se double parfois d'un désir irréductible d'arranger les choses au prix de concessions dont nous sommes toujours les éternelles dupes.

Il y a, en effet, une politique catholique *utilitaire*. On cherche à s'arranger de certaines compromissions ; au moyen de concessions bâtardes, on poursuit quelque *modus vivendi* d'apparence acceptable, ou bien l'on compte sur un *statu quo*, sur une sorte d'arrêt dans la débâcle, qui permette de négocier des affaires, espérant que l'avenir se modifiera peut-être tout seul.

Un de mes amis exprimait cette situation d'une façon quelque peu drôlatique qui ne manque pas d'à-propos : « C'est le mariage du *fil au Chinois* avec le *fil à la Vierge*, pour en tirer le *fil à couper le beurre* ».



Ainsi, pensaient notamment, ceux que l'on a appelés les *Soumissionnistes* ; tels sont ceux qui se croient, sinon plus forts que l'Eglise, du moins assez intelligents et clairvoyants pour s'immiscer dans ses conseils et élaborer des solutions qui ne sont pas précisément d'accord avec le Pape. Ce sont ceux enfin qui, sans parler des Ministres d'antan, ont mis dans ces derniers mois, leur confiance aveugle dans ce Poincaré qui veut faire ignorer le passé et donner un coup d'éponge sur les responsabilités de politiciens qui échappent à de justes sanctions en acceptant d'être irresponsables.



Les progressistes *latomisés* ont insinué leur esprit dans certaines âmes catholiques. Alors, on se garde autant de désirer une monarchie chrétienne, que de vouloir instaurer une République catholique. L'enchaînement des idées, la fatalité des conséquences, et la pente d'accommodement sur laquelle les soumissionnistes se laissent glisser, aboutissent à des tactiques qui ruinent les principes, et à des conséquences désastreuses.

On s'habitue à redouter les candidatures trop sincèrement catholiques qui font peur aux timorés, et nous assistons à ces défaites déplorables, comme celle de l'Amiral de Cuverville dans le Finistère.

Nous avons vu cela à Paris, lorsqu'il s'est agi de notre ami Prache. Que de catholiques l'ont abandonné pour passer dans le camp de Joseph Reinach, puisqu'il est avéré que la candidature Charles Benoist dans le sixième, avait été imaginée et préparée par ce Juif Franc-Maçon. Encouragés par l'échec de Prache, nos ennemis ont eu beau jeu contre lui, et en même temps que des catholiques le lâchaient, eux-mêmes le caricaturaient et bafouaient son catholicisme, en l'affublant d'un costume d'évêque. Cette mauvaise farce est assez bête pour n'avoir que la portée qu'elle mérite contre le courageux antimaçon.

Oh ! je sais ce que l'on objectera : l'intérêt de la *proportionnelle* dont M. Benoist s'est fait le protagoniste. Encore un bon billet dont on s'est servi



avantageusement pour abuser l'esprit public. Il y avait une plate-forme électorale magnifique qui épouvantait les blocards : la question des *Quinze-Mille*. Les élections pouvaient être fructueusement menées sur ce terrain, si une diversion habile et séduisante n'intervenait pas au bon moment. Certes, je ne suspecte en rien les bonnes intentions de M. Charles Benoist ; mais il ne faut pas s'étonner de ce que le ministère d'alors fit si merveilleusement chorus avec lui. La proportionnelle, soyez-en sûrs, sera exactement ce que nos gouvernants voudront qu'elle soit, si elle doit être, et il y a tout lieu de croire qu'en cette affaire, nous serons roulés une fois de plus [1].



Pendant ce temps, nos meilleurs candidats catholiques sont battus. Et l'on cherche de bonnes raisons pour expliquer leur défaite.

Certaines consciences catholiques (!) sont descendues assez bas, pour vouloir se persuader qu'en effet les candidats dont nous venons de parler affichaient une nuance trop catholique, nuisible aux intérêts que d'aucuns prétendent sauvegarder en dissimulant un drapeau dont les plis devraient, au contraire, claquer au vent, dans cette France qui doit être catholique ou ne pas être. Et ce ne sont pas des incroyants ni des adversaires politiques, ce sont des catholiques qui ont cherché à faire croire que l'échec de M. l'Amiral de Cuverville tenait à ce qu'il passait son temps à prier dans des chapelles au lieu de vaquer à ses obligations sénatoriales. Or, jamais sénateur ne comprit ses devoirs mieux que lui, et je ne sache pas qu'il y ait eu, sous la coupole du Luxembourg, un parlementaire plus assidu aux travaux de la haute assemblée, ni plus exact aux séances des nombreuses commissions dont il fit partie. C'est si vrai, que tous ses collègues lui ont rendu justice, et je pourrais citer ici des lettres émanées d'adversaires, plus encore que d'amis, comme preuve absolue de mon témoignage personnel.



Que faut-il donc pour relever, pour redresser pratiquement la mentalité qui sévit dans certains milieux et chez certains hommes plus ou moins influents. Il faut, à mon avis, qu'il se forme, dans chaque département, dans chaque diocèse, des unions de catholiques qui, grâce à leur cohésion, peuvent devenir une force avec laquelle on comptera, et qui pourront imposer leurs conditions, lors des futures alliances nécessitées par les luttes électorales de l'avenir.

Il n'est pas possible que ces faits, si proches encore de nous, ne frappent pas l'attention de tous les hommes sérieux. Très clairement on voit, dans l'échec de MM. Prache et de Cuverville, la main de la Maçonnerie conduisant vers les urnes électorales les

1. C'est notre avis et nous l'avons écrit, le 10 juillet 1907, dans la *Franc-Maçonnerie démasquée.*

catholiques *latomisés* par les mensonges,les calomnies, en un mot les suggestions des FF.·. [1].



Les « influences » qui agirent contre les deux célèbres antimaçons nous les vîmes, jadis, s'exercer contre les Assomptionnistes et il n'y a pas lieu d'en être surpris. En effet, ces religieux, en créant la presse catholique populaire, avaient forgé, contre la Secte, la plus redoutable des armes.

Lisons avec attention ces pages qui parurent dans les *Questions Actuelles*, les 26 juillet et 2 août 1913 :

Le succès de la *Croix* fut tellement rapide, tellement surprenant, que, quelles que fussent la valeur de sa rédaction et la sagesse — discutée, du reste — de son administration, ce succès ne pouvait être attribué qu'à une protection surnaturelle. C'était visible : Dieu récompensait l'acte de foi qui avait inspiré le journal, le but uniquement apostolique qu'il poursuivait. Le drapeau qu'il arborait lui portait bonheur.

On en eut bientôt une preuve manifeste.

Il se rencontra, en effet, des *catholiques timides* qui se scandalisèrent de voir un grand Christ en tête d'un journal. Ils commencèrent par prédire des insuccès. D'après ces sages, *le Christ devait tuer la Croix*. Puis, ils se lamentèrent et se fâchèrent. Cet ornement ne convenait pas, disait-on, à une feuille exposée à traîner partout. C'était une profanation.

Le journal n'avait cure de ces clameurs et allait de l'avant. Elles redoublèrent. *On fit intervenir l'archevêché de Paris pour vaincre l'obstination du*

1. Il n'est pas inutile de rappeler deux autres faits qui témoignent de la puissance des suggestions maçonniques.

Jules Delahaye qui avait été, contre les panamistes, la voix éloquente de la conscience française, de la conscience catholique, fut, pendant longtemps, abandonné de tous. Nulle aide ne lui vint du parti dont il aurait dû être l'un des chefs les plus incontestés et, très longtemps, il resta éloigné du Parlement.

Citons encore cet extrait d'une étude de Jérôme et Jean Tharaud sur Paul Déroulède (A).

Après son retour de l'exil, « l'opposition ne fit rien pour utiliser cette force qui « rentrait. Pas un chef de parti ne lui demanda son concours ; pas un groupement ne « lui proposa de défendre ses idées ; pas un centime n'entra dans la Caisse de la Ligue « (des Patriotes). Systématiquement, autour de lui, on organisa le silence ; on le tint « pour embarrassant ; on le redouta comme un danger ».

Jules Delahaye et Paul Déroulède furent jugés compromettants parce qu'ils avaient agi. Les habiles et les prudents craignaient probablement que ces hommes d'action ne missent des obstacles à leurs petites combinaisons, à ces intrigues puériles qui se terminent toujours aux dépens de la France et de l'Eglise. Ces prudents et ces habiles sont, n'en doutons pas, les victimes des suggestions de la Veuve. Celle-ci ne craint guère les bavards et les « manœuvriers » de la politique, mais elle a un immense intérêt à mettre hors de combat les hommes que les batailles au grand jour n'effraient pas

(A) « *Un entraîneur d'hommes* ». *La Revue Hebdomadaire*, 24 *octobre* 1908.



« *Moine* »[1] à étaler sur la première page de la *Croix* la figure de Jésus crucifié.

L'archevêque de Paris s'effraya de ces plaintes. Mgr Battandier raconte[2] que le cardinal Guibert, n'osant pas agir directement, écrivit au cardinal Pitra, qu'il savait en rapports intimes avec les Augustins de l'Assomption, le priant d'user de son influence pour obtenir qu'ils abandonnassent ce trophée en tête du journal. Le célèbre bénédictin fit communiquer cette lettre à la *Croix*, la laissant libre de sa décision.

La *Croix*, toujours déférente à l'autorité épiscopale, supprima aussitôt son crucifix. C'était le 2 février 1884. « Nous eussions résisté à l'orage plus longtemps, disait le « Moine », mais un conseil — et non un ordre — venu du haut nous fit hésiter ».

Quelques semaines après, le P. Vincent de Paul faisait connaître au cardinal Pitra les résultats de cette obéissance. Avec le crucifix, le tirage était de 30.000 ; depuis la suppression du signe sacré, le tirage était progressivement descendu à 14.000 et on ne savait où s'arrêterait le fléchissement. On courait au désastre.

Le cardinal Pitra répondit aussitôt selon le désir de son cœur et sans consulter le cardinal de Paris : « Reprenez le crucifix ».

On le reprit, et le mouvement ascensionnel du journal continua de plus belle.

Les *catholiques timides* que nous voyons agir en l'occurrence furent, inconsciemment, pour la Secte, de précieux, d'indispensables auxiliaires. Leur âme molle, leur esprit flottant, se laissa aisément impressionner par les suggestions maçonniques. Les vrais « Initiés » savaient fort bien ce qu'ils faisaient en provoquant la suppression de l'image divine. Ils ont dû bien rire en voyant que les *catholiques timides*, — timides pour le bien et généralement audacieux pour desservir leur cause, — avaient réussi à convertir, à leurs idées, le cardinal Richard lui-même.

Nous allons revoir, dans d'autres circonstances, les catholiques « timides », « prudents » et « habiles ».

En cette année 1899, au retour du pèlerinage d'automne, que le P. Bailly ne conduisit pas à Jérusalem, mais qu'il alla spontanément attendre à Rome et qu'il présenta au Pape, il sollicita une audience particulière de Léon XIII, et il eut beaucoup de peine à l'obtenir. Pendant l'audience, le Pape (c'est le P. Bailly lui-même qui l'a raconté) lui fit beaucoup d'éloge de la *Croix*. Seulement, à la fin il lui dit :

— Il ne faut pas toujours crier : Dreyfus ! Dreyfus !... Et puis, il faut dire quelquefois du bien de Loubet.

Mais cela était dit comme en passant et noyé dans de très abondants éloges, de telle sorte que le P. Bailly, peut-être trop sensible aux encourage-

1. Le R. P. Vincent de Paul Bailly.
2. *Annuaire pontifical catholique*, 1913, p. 805.



ments, vit surtout les félicitation, et il crut à une telle satisfaction du Pape qu'à peine rentré au Couvent de la Piazza d'Ara-Cœli, il fit chanter un *Magnificat* par la Communauté.

Le langage diplomatique traduisit cette scène en un style qui lui est propre et auquel le P. Bailly était peu familiarisé. L'ambassade de France nous montre le Pape *faisant appeler de sa propre initiative* l'inspirateur du journal *la Croix* et lui déclarant « qu'il réprouvait l'esprit et le ton de cette feuille [1] ».

Cette feuille savait bien que son inspirateur n'avait pas été appelé à Rome, et que le Pape n'avait blâmé ni son ton, ni son esprit. Aussi elle ne changea ni d'esprit, ni de ton.

A la fin d'octobre de cette même année, ou au commencement de novembre, il y eut à Paris une entrevue entre le nonce et Waldeck-Rousseau. Trois ou quatre jours après, le nonce raconta au P. Picard cette conversation.

— J'ai vu le président du Conseil, dit-il, qui m'a prévenu qu'on allait faire quelque chose contre les Assomptionnistes ; que le Pape ne s'en étonnait pas ; que lui, président du Conseil, était obligé d'agir à cause du Parlement, bien plus mauvais que lui [2], et que, par les mesures qu'il allait prendre, il espérait sauver les autres Congrégations, peut-être même pourrait-il éviter de présenter la loi d'association. Les Assomptionnistes auront ainsi l'honneur d'être le paratonnerre qui préservera les autres Congrégations.

— J'ai répondu, disait le Nonce, que certainement le Pape serait très affecté de ces mesures quelles qu'elles fussent ; que c'était en somme un commencement de persécution contre l'Eglise.

— Je vous ai défendus de mon mieux, ajoutait-il, j'ai même dit à Waldeck-Rousseau : « Vous ferez du bien aux Assomptionnistes plutôt que du mal, car les attaquer eux seuls, c'est leur faire de la réclame et donner à penser qu'ils ont une puissance que je ne crois pas qu'ils aient.

— Eh bien ! Monseigneur, répondit Waldeck-Rousseau, si, en étant leur persécuteur, je leur fais du bien, ils prieront Dieu pour moi, d'autant plus qu'ils doivent prier pour leurs persécuteurs.

Le P. Picard dit au Nonce :

— Si vous nous laissez attaquer, toutes les Congrégations y passeront après nous. *On nous en veut, et on nous redoute parce que nous crions. Nous usons de la liberté de la presse qu'on ne peut nous contester. Nous sommes ainsi la seule digue en France qui puisse encore arrêter le torrent. C'est pour cela qu'on veut nous détruire. Quand nous aurons disparu, Waldeck-Rousseau, à l'instigation de la Franc-Maçonnerie ou de sa propre initiative, présentera la loi d'association, qui sera pour tous les religieux une loi de proscription, et cette loi sera votée, et elle sera exécutée.*

1. *Livre Jaune* (Documents diplomatiques concernant les rapports entre le Saint-Siège et la France, notamment à propos des congrégations), du 22 mai 1899 au 24 juillet 1902, n° 3).

2. Il a été affirmé, depuis lors, par les personnes les plus sérieuses, que l'initiative des poursuites remontait à Waldeck-Rousseau lui-même, qui avait surtout en vue la « revanche de Dreyfus ».



On sait que les prédictions du P. Picard se réalisèrent de point en point. La F.·. M.·., grâce à ses manœuvres occultes et surtout à l'influence qu'elle sut prendre, au moyen de ses hommes, sur les catholiques *timides*, *prudents* ou *habiles*, avait atteint son but. Elle avait su intriguer assez habilement, ou assez audacieusement, si on préfère, pour faire entendre sa voix au Vatican même.

On vit le même spectacle lors du « ralliement », en 1892 :

L'illusion qu'on se faisait en haut lieu était double. D'une part, on croyait que tous les catholiques s'empresseraient d'obéir aux nouvelles directions politiques. *D'autre part — et c'était le pire — on croyait que les gouvernants français, les républicains, étaient honnêtes en politique.* Léon XIII espérait la soumission unanime de ceux-là et se fiait à l'honnêteté de ceux-ci. Sa confiance était trompée sur les deux points.

Sans qu'il fût nécessaire d'entendre les « enfants terribles » des partis anticléricaux crier en pleine Chambre : « En politique, il n'y a pas de justice », il était clair, à voir l'attitude des radicaux et de la plupart des opportunistes, qu'ils ne se souciaient, vis-à-vis de leurs adversaires, ni de justice, ni d'honnêteté. Aussi, le P. Picard ne croyait pas du tout à l'honnêteté politique et presque pas à l'honnêteté naturelle des gouvernants de cette époque.

Il vit le Pape l'année suivante, en 1893, et Léon XIII lui demanda :

— Que pensez-vous de la politique du ralliement ?

— Très Saint Père, je n'en augure rien de bon.

— Alors, vous ne *les* croyez pas honnêtes ?

— Non, Très Saint Père ; ils sont Francs-Maçons, ils vous trahiront et ils nous trahiront. Méline en particulier nous lâchera, même avec une majorité. Si nous ne les combattons pas, nous livrons nos troupes à nos ennemis et nous ne pourrons rien faire.

D'autres appréciations inclinaient Léon XIII à croire encore à l'honnêteté des membres du gouvernement avec lequel il traitait. *Même après les lois les plus iniques, des « informateurs » lui garantissaient la sincérité des législateurs* [1]. De là sa confiance dans cette entreprise de ralliement, où

1. A propos de certains de ces « informateurs », nous avons écrit ceci dans *Une Conspiration sous la III[e] République* : « Il serait bien intéressant de savoir les noms « des mouchards à la solde du Ministère de l'Intérieur, qui renseignèrent Mgr Montagnini. Peut-être n'aurait-on pas à faire trop d'efforts pour les découvrir... »

Parmi les notes de Mgr Montagnini, — qui fut une victime d' « informateurs » appartenant à la police, — on en trouve une dont je n'ai pas le texte sous les yeux mais que voici à peu près : « Bidegain a encore des « fiches » maçonniques. On peut les « avoir. *Il n'y a qu'à y mettre le prix.* »

Or, je n'avais plus, alors, de fiches. Dans le livre dont j'ai déjà dit le titre, on lit (page 152) : « Je conservais, pour un livre que je me proposais d'écrire, la lettre du « général Peigné, commandant du 9[e] corps d'armée à Vadecard. Afin d'obliger le « F.·. Berteaux à prendre enfin des sanctions contre les délateurs, je la remis à « Guyot de Villeneuve chez M. G.-S. (abbé de Bessonies) en janvier 1905. Elle fut



— est-il besoin de le dire? — il voyait et visait uniquement le salut de la religion en France. Ce n'est qu'à la fin de son pontificat, après de lamentables insuccès, que, découragé, il disait avec une amertume profonde : « *Ils m'ont trompé !* [1] »

Retenez cette parole. Léon XIII n'était certes pas un esprit chimérique. En disant : « Ils m'ont trompé », il parlait de nos gouvernants, c'est-à-dire des Francs-Maçons régnants dont on lui avait laissé certainement ignorer l'affiliation bien connue aux Loges et qu'on lui avait représentés comme des hommes « honnêtes ». Pour qu'on ait pu tromper à ce point un esprit aussi perspicace que celui de Léon XIII, il a fallu que fut alors nouée une longue intrigue singulièrement habile, et dans laquelle les catholiques jouèrent le premier rôle, qui fut celui de dupes. Pour employer une expression un peu grossière, mais très juste, la Secte réussit à leur faire prendre des vessies pour des lanternes [2]. Si ces catholiques « habiles » avaient lu avec attention les avertissements contenus dans les encycliques du Pape sur la Franc-Maçonnerie, peut-être se seraient-ils préservés des suggestions maçonniques qui s'exercèrent, alors, sur eux, avec une force et une persistance extrêmes.

Il faudrait retracer l'histoire tout entière de ces quarante-cinq dernières années pour montrer avec quelle extraordinaire habileté la Secte, dont le serpent est l'insigne, fit naître, parmi les catholiques, la méfiance et la désunion.

Rappelons-nous ces paroles prononcées par Mgr Pie en 1871 :

L'absence de doctrines chez les bons les paralyse. La représentation nationale nous offre, à cet égard, une fidèle image du pays. La faiblesse des caractères et l'absence ou la nullité des actes y résultent du manque de convictions éclairées et de principes définis. De là cette énormité : une Chambre souveraine, prenant et conservant son ministère, son pouvoir exécutif en dehors de la majorité. Et l'excuse qu'elle-même fait valoir, c'est qu'elle n'a

« publiée le 18 par tous les journaux de l'opposition ». Cette lettre qui aurait contribué à augmenter considérablement le succès de mon livre fut *donnée* par moi à Guyot de Villeneuve. — Je *donnai* également, à la *Libre Parole*, les dernières fiches qui me restaient.

On voit que si l' « informateur » n'était pas bien informé, il n'en obéissait pas moins à la consigne maçonnique : Diffamez, diffamez encore !

1. *Questions Actuelles*, 2 août 1913. C'est nous qui soulignons.

2. M. Keller écrivait, très justement, à Mgr Lavigerie :

« Le fait qui domine la situation, et ce que les incidents de chaque jour viennent « confirmer, c'est l'hostilité *systématique* et *implacable* des radicaux qui se proclament « les seuls vrais républicains, contre la religion catholique à laquelle ils ont déclaré « et ils font sans trêve ni merci, ce que vous-même, monseigneur, appelez une *guerre* « *au couteau*, tenus qu'ils sont par leurs engagements *maçonniques* et leurs passions « antireligieuses ».



pas de chef, c'est qu'elle n'a pas d'hommes ! Quoi ! pas un homme au sein de cette importante réunion conservatrice et monarchique !... Voici que, faute d'un homme en qui se personnalise la majorité, elle abdique et remet le sort du pays aux mains d'une minorité, qui aura, elle, son homme, son chef, son dictateur, son autocrate, subi par les élus de la nation devenus son jouet.

L'absence de doctrine, — qui entraîne l'absence ou l'inefficacité des actes, — et la faiblesse des caractères, livraient d'avance, aux intrigues maçonniques, la majorité conservatrice de l'Assemblée Nationale. Les porte-paroles de la Secte, grâce à des manœuvres actives, patientes et occultes surent semer la division parmi les catholiques, éveiller des méfiances, créer des rivalités, et c'est pourquoi l'on vit ce spectacle extraordinaire : les conservateurs aboutir à fonder le gouvernement de la République maçonnique.

Pour découvrir la vérité sur ces événements, il ne suffirait pas de connaître les actes et les discours publics ; il faudrait, surtout, pouvoir dévoiler les innombrables intrigues secrètes par lesquelles la Maçonnerie sut à ce point suggestionner les conservateurs que ceux-ci, — qui détenaient la majorité, l'influence sociale et l'argent, — renoncèrent à tout, et préparèrent, ainsi, de leurs propres mains, les maux de l'avenir [1].

Les conservateurs avaient, évidemment, affaire à forte partie.

Il n'est pas inutile d'indiquer ici la mentalité des fondateurs de la Troisième République appartenant à la Secte maçonnique.

Dans les dernières années du Second Empire, les jeunes républicains : les Brisson, les Floquet, les Ferry, les Clemenceau, les Ranc, choisissaient pour maîtres l'antithéiste Proudhon, père de l'opportunisme, et Blanqui, l'auteur de la formule : « Ni Dieu, ni Maître », et ils avaient, pour livres favoris, les œuvres

1. Au moment où nous écrivions ceci, une étude du marquis de Castellane ayant pour titre : *Autour de l'Assemblée Nationale* (1), nous tomba sous les yeux. Nous y lûmes ceci :

« Si l'Assemblée Nationale était en majorité monarchique, elle était monarchique « raisonnante, plus apte en conséquence à discuter ses droits qu'à s'incliner purement « et simplement devant un principe.

« Ce fut l'habileté parlementaire de Gambetta d'avoir compris que là était son point « vulnérable *et d'avoir cherché à la désagréger* plutôt qu'à lui imposer des théories qui « l'eussent effrayée, et qui, loin de la conduire vers la République, l'en auraient dé- « finitivement éloignée ».

Toute la tactique maçonnique est résumée en ces quelques lignes.

Plus loin, le même auteur dit que « M. Thiers accomplissait son travail de taupe... « *afin de désagréger le bloc monarchique* ».

On devine ici, avouées par un témoin, toutes les intrigues maçonniques dont l'Assemblée Nationale fut le théâtre, mais combien d'aveux de ce genre on pourrait recueillir, combien, surtout, on aurait pu en réunir si tous les témoins clairvoyants de cette époque avaient parlé !.

1. *Revue Hebdomadaire*, 16 mai 1908.



de Darwin, traduites par Clémence Royer, de Vogt, de Büchner, de Huxley, de Moleschott ; ils étaient matérialistes dans le plus triste sens du mot. Cette génération naissait à la vie politique au moment où grandissait la féodalité financière stigmatisée à ses débuts, en 1845, par Toussenel, dans les *Juifs rois de l'époque* et qui, selon Georges Duchêne, était alors composée de 183 personnes disposant d'environ 20 milliards d'actions et d'obligations. Le spectacle des spéculations malhonnêtes, des agiotages éhontés et les lectures indiquées plus haut dépravèrent si bien les futurs fondateurs du régime actuel qu'ils ne surent même pas dissimuler, aux yeux clairvoyants des amis leur profonde perversité.

George Sand disait à Barbès : « Nous sommes les jeunes fous « de cette génération. Ce qui va nous remplacer s'est chargé « d'être vieux, blasé, sceptique à notre place », et Mazzini écrivait à Edgar Quinet, en parlant de la jeunesse républicaine : « Elle n'a pas de foi, elle a des opinions. Elle renie Dieu, l'immor- « talité... tout ce qu'il y a de bon, de grand, de saint dans le « monde, toute une héroïque tradition de grands penseurs reli- « gieux... pour s'agenouiller devant Comte et Büchner... Elle est, « conséquence inévitable, machiavélique, opportuniste, lou- « voyante, tacticienne, dépourvue de sens moral, sans religion « du serment, sans conscience de la puissance de la vérité ».

Cette génération républicaine et celles qui suivirent avaient à faire leur fortune. Issues de la petite ou de la moyenne bourgeoisie, quelquefois du peuple, dénuées de scrupules, elles usèrent de tous les moyens, de toutes les fourberies et de tous les mensonges pour réaliser leurs ambitions illimitées. Elles acquirent, ainsi, une profonde expérience des réalités, et, surtout, apprirent combien les foules sont aisément maniables au moyen de procédés souvent grossiers, — tels que l'affirmation sans preuve et la répétition incessante de certaines phrases.

Les conservateurs, que ce clan avait en face de lui, avaient incontestablement plus de talent, mais l'immense majorité d'entre eux, étant nés riches, apportaient, au combat, moins d'âpreté, moins de vigueur. De plus, n'ayant jamais eu à batailler pour la conquête du pain, ils n'avaient pas l'expérience, — de basse qualité, si l'on veut, mais nécessaire, — que donnent les nécessités de la lutte pour la vie, ni la volonté inébranlable, la fermeté dans les desseins, que les vicissitudes de l'existence font naître chez les hommes intelligents sortis du peuple. Et puis, les conservateurs, ne sortant guère de leur milieu, de leur caste, igno-



raient l'esprit véritable de la masse électorale. Enfin, leur foi réelle, la pureté coutumière de leur pensée et de leur vie, leur avaient conservé une grande honnêteté et une certaine candeur qui en faisaient, pour leurs adversaires,une proie toute désignée.

« Ce qui fait notre force, disait Canning, c'est que, chez nous, « les honnêtes gens sont aussi hardis que les coquins ». Nos conservateurs d'il y a quarante ans ne furent ni hardis, ni même, hélas, conscients de leur force.

Les chefs catholiques n'auraient pas subi, alors et plus tard, tant et de si cruelles défaites s'ils avaient eu l'amour de la lutte et cette conviction profonde qu'en politique, pour un parti qui veut conserver, prendre ou reprendre le pouvoir, il ne faut jamais composer avec l'adversaire, — surtout quand cet adversaire sort des Loges, — et que la tactique offensive est la seule qui vaille.

Plus certainement encore, les conservateurs auraient évité les pièges qui leur furent tendus s'ils avaient lu avec attention les encycliques des Papes sur la Franc-Maçonnerie.

Que de fois les Souverains Pontifes n'ont-ils pas prévenu les catholiques sur la valeur morale de leurs ennemis.

Ils nous ont mis en garde contre « les ruses des sectaires[1] », contre leurs « embûches et machinations [2] ». « Nous avons « affaire à un ennemi rusé et fécond en artifices », nous répète Léon XIII [3].

Et, encore, Clément XII [4], dès 1738, avertissait les catholiques que les membres des Sociétés secrètes sont « attentifs à respecter une apparence d'honnêteté naturelle ». Ils se présentent « sous un extérieur honnête », dit Pie IX [5]. « Leur grand intérêt est de ne pas paraître ce qu'ils sont », ajoute Léon XIII [6].

Ecoutez encore ces paroles de Pie VII [7], à propos des *Carbonari,* « imitateurs » des Francs-Maçons :

Ceux-ci affectent un singulier respect et un zèle tout merveilleux pour la Religion Catholique et pour la personne et la doctrine de Jésus-Christ notre Sauveur, qu'ils ont quelquefois l'audace sacrilège d'appeler le chef et le grand-maître de leur société. Mais ces discours, qui paraissent plus doux que l'huile, ne sont autres chose que des traits dont ces hommes perfides, *couverts de peaux de brebis*, et qui au fond ne sont que des loups ravisseurs, se servent pour blesser plus sûrement ceux qui ne se tiennent pas sur leurs gardes.

1. Léon XII, *Quo Graviora.*
2. Pie IX, *Qui pluribus impar.*
3. *Humanum Genus.*
4. *In Eminenti.*
5. *Multiplices inter.*
6. *Humanum Genus.*
7. *Ecclesiam a Jesu Christo.*



Et Léon XII [1] nous dit, des Francs-Maçons :

> Telle est l'astuce de ces hommes si perfides, que c'est principalement alors qu'ils paraissent le plus s'appliquer au développement de votre puissance, qu'au contraire, ils ont en vue de la renverser.

Leur procédé habituel est de provoquer la désunion chez leurs adversaires ; il est, d'ailleurs, de politique élémentaire qu'il faut diviser pour régner.

Répétons-le, si les catholiques avaient écouté les avertissements des Papes, l'histoire contemporaine n'aurait pas été celle que nous connaissons.



On dira peut-être de nous, comme de Prache et de bien d'autres, que nous sommes un homme à idées fixes, un de ces maniaques, presque hallucinés, qui voient la Franc-Maçonnerie partout.

Nous ne voyons que ce qui existe et *nous ne parlons que de ce que nous savons d'expérience sûre*. Nous avons passé dix ans dans l'intimité de la Maçonnerie, dans « l'Orient le plus intérieur », comme disent les Maçons allemands des hauts grades, et cela nous permet de parler en toute connaissance de cause.

Et puis, nous dirons toute notre pensée.

Ce qui nous a surtout frappé depuis neuf ans, c'est de voir combien, parmi les catholiques, il y a de gens qui médisent de leur prochain. En ce qui nous concerne, il n'y a pas, croyons-nous, de militants sur lesquels on ne nous ait fait des révélations calomnieuses. Nul n'échappe à la diffamation. Des vieillards illustres, des orateurs ou des écrivains dont toute la vie fut un combat pour la vérité, des prêtres, des femmes, les plus respectables, les plus purs, les plus vaillants, sont, chaque jour, salis par des racontars dont l'origine reste toujours obscure. Aucun de ceux qui luttent dans une mesure quelconque, aucun de ceux qui agissent, n'échappe à ces souillures.

Eh bien, *nous affirmons qu'il n'en est pas ainsi dans le camp maçonnique*,où les pires défaillances mêmes sont excusées et pardonnées.

Par suite de quel extraordinaire phénomène la désunion et la méfiance règnent-elles chez les enfants de Celui qui apporta au monde la parole divine : « Aimez-vous les uns les autres », tandis

1. *Quo Graviora*.



qu'une étroite fraternité fut toujours la règle de la vie commune parmi les ennemis du Christ ?

Si l'on répondait par les banales excuses habituelles sur la faiblesse et l'imperfection de notre nature, cela équivaudrait à cet aveu terrible que la morale de l'Eglise est moins efficace que la morale maçonnique et que la Foi n'éclaire, ni ne purifie, ni n'élève les âmes.

L'Histoire entière proteste contre une pareille assertion, qui serait sacrilège.

Dans ces conditions, il faut admettre que les auteurs catholiques des diffamations, des médisances ou des insinuations perfides dont nous parlons sont sincères, mais inconscients et n'envisagent ni la gravité, ni la malfaisance de leurs paroles. En répétant ce qu'ils entendent sans même le vérifier, ils se font les plus nuisibles instruments de ceux qui ont un intérêt supérieur à maintenir les catholiques dans la désunion ou à rendre vains les efforts des hommes capables de nuire à la Secte.

En ce qui nous concerne, la phrase citée : « Puisqu'il a trahi la F.·. M.·., il pourra, aussi bien, trahir les catholiques », est aussi absurde que celle-ci : « Puisqu'il a tué un Prussien en 1870, il pourrait aussi bien, tuer, demain, des Français ».

Cette phrase est absurde encore parce que nous n'avons trouvé aucun avantage matériel à notre « trahison », bien au contraire, et que nous avons quitté le camp des triomphateurs tout puissants pour venir en aide aux vaincus. Nous ne croyons pas que dans l'opposition, il y ait un homme qui ait fait plus de sacrifices que nous à la cause catholique et française. Quand on a donné un tel exemple de désintéressement, il est naturel d'être irrité en s'entendant insulter et diffamer par des gens qui n'ont fait autre chose, dans leur existence, que de critiquer ceux qui les défendent, quelquefois au péril de leur vie.

Un homme s'est rencontré pour « arracher à la F.·. M.·. le masque dont elle se couvre » et on n'a pas pu prouver la fausseté ou l'inexactitude d'un seul des très nombreux documents qu'il a soumis à l'opinion publique. C'est un témoin gênant parce qu'il a vécu dix ans dans les Conseils les plus secrets de la Maçonnerie française. Quel meilleur moyen, pour le désarmer, que de le discréditer parmi ceux-là mêmes qu'il sert. On y a réussi en partie, et ce sont des catholiques qui se sont chargés de l'« exécution » comme ils s'en chargèrent pour tant d'autres. N'y a-t-il pas là, quelque chose d'étrange, d'anormal, d'inquiétant ?

D'une part, la Maçonnerie et ses journaux clament : « Il nous



a trahis. C'est un malhonnête homme, un criminel ». D'autre part, les Papes disent : « Dénoncer la F.·. M.·., ses hommes et ses œuvres est un devoir impérieux, inéluctable. « Et les pauvres catholiques, dont nous parlons, s'associent aux FF.·. pour honnir celui qui a obéi aux ordres de l'Eglise. Selon eux, c'est l'Eglise qui, en la circonstance, a tort et c'est du côté des enfants d'Hiram que se trouve la saine, la vraie morale.

Le spectacle ainsi donné ne s'oubliera pas. Les FF.·. exploiteront, auprès de leurs recrues, le souvenir du « châtiment » qui nous fut infligé, et l'on peut être bien certain que jamais on ne reverra, en France, un homme, si courageux soit-il, pour dénoncer, dans une crise de conscience, les menées antifrançaises ou anticatholiques auxquelles pourront, désormais, se livrer sans crainte, dans le secret de leurs Loges, les éternels conspirateurs de la Maçonnerie. Cela coûte, vraiment, trop cher.

De tout ceci, croyez-le bien, la Maçonnerie se réjouit plus qu'on ne l'imagine. Ses grands secrets seront, dorénavant, bien gardés, car on sait, maintenant, que non seulement les FF.·., mais beaucoup de catholiques se chargeraient d'« exécuter » le Maçon repenti qui aurait le malheur d'obéir aux ordres des Papes.

Beaucoup sont victimes de manœuvres semblables ou analogues à celles que nous avons relatées. Ils ne se plaignent pas, parce qu'ils sont des saints, ou qu'ils dédaignent, ou par lassitude.

Nous ne sommes ni un saint, ni un fatigué. Nous croyons qu'un grand parti, — qui est celui de la Vérité, — doit empêcher que, dans son sein, se perpétuent les mœurs dégradantes dont la calomnie et la diffamation sont la honteuse manifestation.

Dans son *Motu proprio* du 18 décembre 1900 (§ XVIII), S. S. Pie X, s'adressant à « tous les écrivains catholiques » disait :

> Ils doivent faire tous leurs efforts et tous les sacrifices pour que règnent entre eux la charité et la concorde, évitant l'injure et le blâme. Quand surgissent des motifs de désaccord, avant de rien publier dans les journaux, ils devront en référer à l'autorité ecclésiastique, qui pourvoiera selon la justice.

Rien n'empêche évidemment, de penser que cet ordre doit s'étendre à tous ceux qui, d'une manière quelconque, combattent pour l'Eglise.

Nous admettons que, chez les catholiques, il puisse y avoir des indignes, de malhonnêtes gens. Rien n'est plus facile que d'en acquérir la preuve. De notre temps, on est vite et bien renseigné sur la vie d'un militant quelconque. D'autre part, un honnête homme ne refusera jamais de s'expliquer sur son passé et sur ses actes.



Les insinuations et les diffamations formulées en l'absence de l'intéressé sont d'abominables et criminelles lâchetés.

Il faut avoir le courage d'exécuter les coquins et permettre à l'innocent de se défendre. Tout autre procédé est inadmissible et hautement condamnable.

Ce que nous ne pouvons admettre, ce qu'aucun Français digne de sa race ne saurait accepter, c'est que l'on condamne et diffame par caprice, par sottise, sans rime ni raison et sans encourir de responsabilités. Il y a plusieurs manières de tuer un homme. On peut le tuer physiquement, mais on peut, aussi, le tuer moralement, par des phrases pareilles à celles que j'ai citées. L'indulgence pour un crime si lâche ne saurait être excusée ; elle équivaudrait à une complicité.

En ce qui nous concerne, nous sommes décidé à nous défendre par tous les moyens envers et contre tous, et nous contribuerons, ainsi, à un assainissement nécessaire.

Tous les catholique intelligents et soucieux de l'avenir de leur parti reconnaîtront certainement que le meilleur moyen de mettre fin aux divisions dont l'opposition souffre en France est d'empêcher de nuire les propagateurs, conscients ou inconscients, des médisances, des calomnies, des diffamations, qui éveillent la méfiance, provoquent la mésintelligence et la désunion et font des blessures cruelles qui rendent difficiles le pardon et l'oubli.

Qu'on veuille-nous croire, tout effort sérieux fait dans ce sens contribuera, plus que toute autre chose, au triomphe, en France, de cette Eglise catholique qui est la seule source où le monde moderne puisse trouver le salut.

JEAN BIDEGAIN.

(*A suivre*).



LE

CRIME RITUEL CHEZ LES JUIFS

Les Faits

Castille. — 1454. — Dans une longue énumération de meurtres rituels, Drumont (*France Juive*, T. II, p. 392) note : « En Castille, un enfant est mis en pièces et l'on fait cuire son cœur ».

S'il ne donne aucune référence, il fait remarquer que l'auteur du livre *Pro Judæis, reflesionie documenti*, publié en 1884 à Turin, à la librairie Roux et Favale, apologiste d'Israël pourtant, ne répond à aucun de ces faits.

Desportes fournit ces détails d'après Alph. Spina :

Vers l'an 1454, en Castille, deux Juifs s'emparent d'un enfant chrétien sur les terres de Louis d'Almanza, le conduisent à l'écart, l'égorgent, coupent son corps par le milieu, lui arrachent le cœur et enterrent le cadavre à la hâte.

Puis réunis en secret à leurs coreligionnaires, ils brûlent ce cœur, en jettent les cendres dans du vin et le boivent. Les enquêtes ne permettent pas le moindre doute sur toutes ces infamies. Au prix de sommes considérables, ils purent faire traîner le procès en longueur : la justice triompha cependant.

Ce qui authentifie indiscutablement ce meurtre où le nom de la victime n'est pas connu, c'est que pour ce fait et d'autres semblables, les Juifs furent expulsés d'Espagne en 1459, expulsion comme toujours inefficace, comme on verra.

Rynn. — 1462. — A Rynn, ou Rinn, près d'Inspruck, le bienheureux petit André, natif de Rinitoparchia, est immolé par les

Juifs qui recueillent son sang, le 12 juillet (*Bollandistes*, tome III de juillet, p. 462).

Le petit André, ayant perdu son père, avait été confié par sa mère à un oncle du nom de Mayer, hôtelier à Rynn. Des Juifs de passage, qui se rendaient à la foire de Posen, frappés par la beauté de l'innocent petit chrétien, pressèrent l'hôtelier de questions, lui représentèrent que l'enfant était digne d'un meilleur sort et contre une grosse somme le décidèrent à le leur livrer, sous prétexte de lui faire donner une bonne éducation.

Le marché devait être exécuté à leur retour, qui eut lieu quatre semaines après, le 9 juillet. Ce jour-là, les dix Juifs parmi lesquels se trouvait un rabbin, s'arrêtèrent à l'hôtellerie de Rynn pour célébrer le Sabbat, célébration à laquelle prit part l'hôtelier, devenu leur ami.

Enfin, le 12 juillet, profitant de l'éloignement de la mère occupée aux moissons, les Juifs partirent en emportant leur proie ; mais un violent orage éclata, qui les obligea à chercher refuge dans une maison inhabitée.

Vers midi, la pluie cessa, et les ravisseurs purent gagner un petit bois de bouleaux proche. (Au temps où les Bollandistes écrivirent cette lugubre histoire, il existait encore dans ce bois une pierre que le peuple appelait « pierre des Juifs »).

C'est à cet autel que fut conduite l'innocente victime, c'est là que le rabbin le reçut dans ses mains. Après lui avoir enlevé ses vêtements, il le déposa sur le rocher et le bâillonna pour étouffer ses cris.

Alors, au milieu d'horribles blasphèmes contre le Christ, la victime fut immolée d'après le rite judaïque : les joues furent trouées d'une cruelle blessure, les veines des deux bras furent coupées et le sang qui coulait fut reçu dans un vase par un Juif à genoux. Et pour que chacun exerçât sa rage contre l'innocent martyr, ils lui percèrent les cuisses et les jambes à tour de rôle.

Puis, au moment où le martyr, épuisé de sang, allait rendre l'âme, ils l'étendirent sur le rocher en forme de croix, et là il fut étranglé par le sanguinaire rabbin.

La vie de la victime était éteinte, mais non la rage des bourreaux, qui s'acharnèrent encore sur le pauvre petit cadavre : enfin, ils le suspendirent à un bouleau et pourvurent à leur sûreté par une fuite rapide.

C'est à ce bouleau que la mère affolée découvrit quelques heures après son enfant, pendu nu et sanglant.

Le petit martyr fut inhumé dans le cimetière de la paroisse



d'Ampass, dont dépendait le village de Rynn, et de nombreux miracles ayant illustré cette tombe, les ossements furent transportés à l'église où vint les vénérer, quarante ans après, l'empereur Maximilien Ier.

Quant à l'oncle félon, il devint fou furieux et dut être enfermé dans la chambre même où il avait conclu l'infâme marché. Devenu un objet d'horreur, il mourut misérablement.

Les restes de l'enfant martyr reposèrent par la suite dans une basilique édifiée en son honneur, et le culte public prit une grande extension.

Tout le monde sait que ce culte fut régularisé par décision pontificale, comme en témoigne la Bulle du 22 février 1755 du grand pape Benoît XIV.

Voici le début de cette Bulle, dite *Beatus Andreas* :

« André, du village de Rynn, au diocèse de Binxen, pas encore âgé de trois ans, fut très cruellement assassiné par les Juifs, en haine de la foi du Christ, dans l'année 1462 ».

Et plus loin :

« Entre ce que nous avons concédé pour le culte du bienheureux André et ce que nos prédécesseurs ont décrété pour le culte du bienheureux Simon (crime rituel de Trente), il y a toutefois cette différence que le nom du bienheureux Simon a été inscrit, par ordre du pape Grégoire XIII, dans le martyrologe romain, comme nous l'avons rapporté dans notre livre I *de la canonisation*, chap. 4, nº 4 ».

Le croirait-on ? Ce crime, entouré de tant et si hautes garanties d'authenticité, a été contesté par les négateurs quand même du crime rituel, et parmi ces protestataires, on relève avec étonnement et tristesse le nom de M. l'abbé Vacandard.

« Jamais dans cette affaire, dit-il, il n'y a eu d'accusation, de procès ni de condamnation. D'après la règle posée par Benoît XIV (!) que nous avons citée plus haut, *on ne saurait considérer comme authentique* un meurtre pour lequel les Juifs, prétendus coupables, n'ont été ni « punis par les autorités, ni même poursuivis ».

Ainsi donc, chaque fois que les assassins peuvent se soustraire par la fuite au châtiment, quoiqu'on connaisse parfaitement les auteurs et nettement le mobile du crime, ce crime peut et doit être nié.

Voilà à quelles absurdes conclusions doit logiquement conduire la thèse des obstinés avocats d'Israël. Passons...



Sans doute, la béatification n'engage pas, comme la canonisation, l'infaillibilité pontificale, nous fait remarquer M. l'abbé Vacandard ; ce n'en est pas moins, après la canonisation, l'acte le plus grave du plus haut magistère, et pour les qualifications que méritent les protestataires, je renvoie M. l'abbé Vacandard au livre du R. P. Constant, *Les Juifs devant l'Eglise et l'Histoire.*

Sepulveda. — 1468. — D'après *l'Historia de la insigne ciudad de Sagovia*, de Diego de Colmenares, à Sepulveda, en Vieille Castille, les Juifs immolèrent une femme chrétienne, le vendredi saint de l'an 1468. Sur l'ordre du rabbin Salomon Pacho, ils la clouèrent sur une croix où elle expira.

Ce crime fut bientôt découvert : sur l'ordre de l'évêque Jean d'Avila, les coupables furent amenés à Ségovie. Les plus criminels furent brûlés à petit feu ; les autres furent pendus, roués ou emprisonnés.

Trente. — 1475. — Sur ce crime célèbre, on peut consulter les Bollandistes, Rorhbacher, Dom Martène, Benoît XIV, *De Canonisatione*. Desportes a emprunté le récit de ce crime à *la Civilta Cattolica*, qui avait vu les pièces du procès. Voir aussi Achille Laurent, et *l'Intermédiaire des chercheurs* à l'année 1903.

C'est d'après les aveux des coupables et les pièces du procès qu'ont été reconstituées les phases de cet abominable meurtre.

La ville de Trente, en cette année 1475, ne comptait que trois familles juives dont les chefs se nommaient Tobie, Ange et Samuel.

Chez ce dernier habitait un vieillard à longue barbe, du nom de Moïse.

Le 21 avril, mardi de la semaine sainte des chrétiens, ces Juifs se réunirent dans la maison de Samuel, attenante à la Synagogue qui n'était qu'une dépendance de cette maison.

Comme ils devisaient de la Pâque prochaine, Ange de s'écrier tout à coup :

« — En vérité, rien ne nous manque pour la Pâque, si ce n'est une chose, une seule ».

« — Et laquelle donc ? »

Ils se regardèrent : ils s'étaient compris.

Ce qui leur manquait, comme devait le révéler au cours du procès un Juif converti, c'était un enfant chrétien que les Juifs avaient l'habitude « d'égorger en mépris de Notre-Seigneur, et dont ils mangeaient le sang mêlé à leurs azymes... »



La victime se trouverait sans peine ; mais en quel endroit accomplir ce sacrifice si méritoire en Israël ?

Ange et Tobie refusèrent leur maison, en alléguant qu'on n'y pourrait se dérober à la curiosité des domestiques.

La maison de Samuel paraissait à tous plus propice à la perpétration du sanglant sacrifice, et Samuel ne répugna point à ce choix.

« — Lazare, dit-il à son domestique, je te donnerai sur le champ deux ducats si tu as l'adresse de me dérober un petit chrétien ».

Mais le domestique prit peur, et après avoir fait un paquet de ses hardes, il quitta la ville de Trente.

Alors, les Juifs se rabattirent sur Tobie, qui pratiquait la médecine, et ils lui tinrent ce langage :

« — Nul mieux que vous ne peut nous tirer d'embarras, car vous vivez dans la familiarité des chrétiens. Ils ne sauraient porter sur vous leurs soupçons, vous ne courez aucun risque, et nous vous récompenserons généreusement ».

Effrayé comme le domestique par la perspective du péril à courir, Tobie refusa ; mais la communauté le voua aux exécrations, et l'accès de la Synagogue lui fut à jamais interdit s'il refusait de se dévouer. Promesses et menaces le déterminèrent, et il fut convenu que jusqu'à l'exécution de leur dessein, les portes des Juifs resteraient ouvertes pour faciliter au médecin le rapt de l'enfant chrétien.

C'est ainsi que le petit Simon, ou Siméon fut attiré, caressé, puis enlevé et soigneusement caché, car les parents et la population avaient pris l'alarme dès la disparition.

Pendant qu'on se livrait aux recherches et que les soupçons se portaient sur les Juifs, ceux-ci conduisaient l'enfant dans le vestibule servant de Synagogue.

Le vieux Moïse le reçut sur ses genoux, et ce fut là le chevalet de la torture. Samuel lui serra le cou de son mouchoir, afin d'étouffer ses cris ; d'autres lui tinrent les mains, d'autres les pieds et la tête, tandis que Moïse, à l'aide d'un couteau, le circoncit.

Aussitôt après, il se mit à le tenailler et à lui arracher la chair, dont une coupe recevait les lambeaux ; puis, chacun à son tour fit ce que Moïse avait fait, et le sang qui coulait fut recueilli dans des écuelles.

Mais le mouchoir serrant le cou du petit Simon s'étant relâché, et le râle sortant de la gorge, les Juifs lui appliquèrent les



mains sur la bouche pour l'étouffer, jusqu'à ce qu'il parût inanimé. Alors, l'implacable Moïse assit Samuel à sa gauche, et les deux hommes étendirent violemment en forme de croix les bras de la victime.

Armés de poinçons, les Juifs vinrent à l'envi le percer de coups, du sommet de la tête à l'extrémité des pieds.

« — Voilà comment nous avons tué Jésus, disaient-ils ; ainsi soient immolés nos ennemis ! »

Et le petit martyr rendit enfin le dernier soupir, après avoir résisté plus d'une heure à cet atroce supplice.

Les Juifs, aussitôt, lavèrent le sang de son corps, et de cette eau ils aspergèrent leurs maisons, chacun s'estimant heureux de pouvoir s'en laver les mains et le visage.

Cependant, les magistrats de Trente avaient ouvert une enquête et, accompagnés du père et de la mère de l'enfant disparu, se livrèrent bientôt à d'actives perquisitions. Le moment vint où la maison de Samuel fut visitée, mais on ne découvrit pas le corps de l'enfant enfoui dans le grenier sous la paille.

La preuve du crime restait là, pourtant, et les Juifs s'affolaient. Une perquisition plus minutieuse pouvait perdre la communauté: il fallait prendre une décision.

On décide enfin de jeter le cadavre dans le canal ; mais comme retenu par quelque obstacle, il continuait de flotter à la surface, les Juifs crurent faire preuve d'habileté en dénonçant les premiers au prince-évêque la présence du corps de l'enfant recherché par les chrétiens.

Ils croyaient éloigner ainsi d'eux les soupçons ; mais à la vue des plaies affreuses qui couvrent le petit cadavre, un cri de douleur et d'indignation monte du cœur aux lèvres de l'évêque :

— Ah ! Seigneur ! ce crime ne peut avoir été commis que par un ennemi de la foi chrétienne !

La rumeur publique, de son côté, accuse les Juifs. On les interroge séparément : leurs réponses ont toutes les discordances du mensonge et leur visage trahit leurs craintes.

Prudemment, avant de les inculper, l'évêque fait venir un Juif converti depuis sept ans et baptisé sous le nom de Jean, et il l'interroge sur les coutumes juives qui pourraient peut-être aider à la recherche de la vérité.

« C'est une coutume des Juifs, déclare ce Jean, de faire des pains azymes le mercredi de la semaine sainte et d'y mêler le sang d'un enfant chrétien. Le jeudi et le vendredi, ils mêlent ce sang à du vin. Quand ils bénissent leur



table, ils profèrent des malédictions contre le Christ, contre la foi chrétienne et prient Dieu de faire tomber sur les Chrétiens les plaies dont il a frappé l'Egypte. Je me rappelle, dans ma jeunesse, avoir souvent entendu dire à mon père que, dans la ville de Tougres, les Juifs avaient conspiré quarante ans auparavant, et qu'ils avaient égorgé un enfant chrétien pour en employer le sang à leur Pâque. Mais leur iniquité s'était enfin révélée, et l'aveu de leur crime en avait conduit quarante-cinq dans les flammes. Mon père, qui parvint à s'échapper avec quelques autres, eut la chance de pouvoir s'établir en ce pays ».

Ces révélations donnèrent à l'enquête une nouvelle activité, et après qu'on eut reçu les aveux spontanés de femmes juives, on obtint par la torture les aveux des assassins.

Nous retiendrons quelques-uns de ces aveux et passerons rapidement sur les vicissitudes du procès dont la conclusion nous suffit.

Le Juif Tobie a déclaré que cette année 1475 était une année extraordinaire, une année jubilaire où il semblait impossible aux Juifs d'éluder les prescriptions rabbiniques. Ils possédaient bien encore de la poudre de sang que quelques années auparavant ils avaient achetée à un marchand saxon, mais cela était insuffisant. Dans l'année du Jubilé, en effet, il est absolument nécessaire que les Juifs se procurent du sang frais d'un enfant chrétien ; autrement, ils n'ont point part aux grâces et aux privilèges de la grande année.

Tous les témoins ont déclaré que le secret du sang n'était confié qu'aux personnes sûres et qu'on le cachait soigneusement à celles sur qui planait la défiance, à celles dont l'orthodoxie n'était point parfaitement rigide et intransigeante.

Voici maintenant la relation des déclarations du Juif Vitale, d'après le folio XLIII du procès-verbal :

« Interrogé pourquoi ils avaient ainsi blessé l'enfant et l'avaient couvert de piqûres.

« Il répondit qu'ils l'avaient blessé pour avoir son sang ; qu'ils lui avaient étendu les mains et piqué le corps en mémoire de Jésus.

« On lui demanda s'ils agissaient ainsi en bonne ou en mauvaise part,

« Il répondit qu'ils l'avaient fait en haine et par mépris de Jésus, Dieu des Chrétiens, ajoutant que chaque année ils font mémoire de sa passion.

« On lui demanda comment ils font cette mémoire.

« Il répondit que les Juifs font mémoire de ladite Passion chaque année en mettant du sang d'enfant chrétien dans leurs azymes, c'est-à-dire dans leurs gâteaux de Pâques ».

Un Juif du nom de Volfang s'étant fait chrétien, était devenu interprète au tribunal, et servait les desseins des Juifs.



Découvert, on lui demanda pourquoi il s'était fait chrétien et s'il avait la foi chrétienne.

Il répondit qu'il s'était fait chrétien pour échapper à la mort, qu'il n'avait nullement la foi chrétienne et qu'il tenait pour certain que la foi hébraïque était juste et sainte.

Quant à l'usage du sang chrétien, il répondit « qu'il croyait fermement que c'était une bonne action de tuer les enfants chrétiens, de manger et de boire leur sang, ajoutant, sans être interrogé, que pour lui, s'il pouvait avoir du sang d'enfant chrétien à la fête de Pâque, il en mangerait et en boirait avec plaisir, pourvu qu'il pût le faire en secret. Malgré son baptême, il était dans l'intention bien arrêtée de vivre et de mourir Juif ».

Au cours du procès, les Juifs multiplièrent les manœuvres dilatoires et corruptrices qui devaient se perpétuer à travers les âges lors de procès semblables et de quelques autres.

Pour eux, tout est à vendre et par conséquent à acheter.

Au neveu du Pape qui les refusa, ils firent offrir cinq mille ducats ; le duc Sigismond avait été tenté par l'appât de plusieurs milliers de florins ; à l'évêque Hinderlach, ils firent offrir l'emplacement d'un nouveau palais ; ils voulurent donner au prêteur de Trente de l'or à pleines mains ; tout fut vain, la justice prévalut.

Le châtiment fut terrible, et comparable au martyre subi par la victime : la sensibilité de l'époque s'accommodait de la loi du talion, et l'homme de ces temps encore barbares réservait sa pitié aux seules victimes.

Après le châtiment, on détruisit la synagogue et l'on bâtit une chapelle à l'endroit où l'enfant avait été tué.

« On peut voir dans Surius, dit Achille Laurent, l'instruction du procès et la relation du médecin Tiberice, qui visita le corps du jeune martyr ».

Dans la Bulle *Beatus Andreas*, que j'ai déjà citée, le Pape Benoît XIV rappelle les jugements du Saint-Siège sur cette affaire.

L'an 1475, le bienheureux enfant Simon, de Trente, *fut mis cruellement à mort par les Juifs, en haine de la foi* ; il n'avait pas encore trois ans. De ce crime atroce, tant et de si graves perturbations prirent naissance, *les Juifs mirent en œuvre de telles machinations pour échapper au châtiment mérité* et détourner d'eux la juste animadversion des chrétiens, que Sixte IV ne put refuser de mettre en avant son intervention pour suspendre le culte public qu'on avait commencé à rendre au bienheureux Simon, jusqu'à ce qu'on mît en pleine lumière qu'il avait bien été tué par les Juifs en haine de la foi chrétienne. Le bref de Sixte IV a été cité par nous dans notre ouvrage sur



la canonisation des Saints (liv. I, chap. IV, nº 4). Lorsqu'ensuite l'évidence se fut faite et que les preuves qui l'établissent eurent été produites, qu'on eut bien démontré et la mort et le motif qui avait poussé à la donner ; qu'il eut été parallèlement constaté que les meurtriers étaient des Juifs, comme il ressort du procès qui se conserve actuellement dans les archives secrètes au château Saint-Ange, ainsi que nous l'avons rappelé dans notre ouvrage de la canonisation des Saints (liv. III, chap. XV, nº 6), le Pape Sixte V délivra, l'an 1588, un bref de concession pour la célébration de la messe et la récitation d'un office propre en l'honneur du bienheureux Simon dans la cité et dans tout le diocèse de Trente, accordant, en plus, une indulgence plénière, à tous ceux qui, confessés et communiés, visiteront le même jour l'église où sont vénérées ces reliques...

L'auteur de *Le Mystère du sang*, ayant écrit à l'évêque de Trente pour savoir quelles traces ce crime avait laissées dans le pays, a reçu la lettre que voici :

Monsieur le Professeur

En réponse à votre lettre du 26 février dernier, je vais vous donner les renseignements suivants à l'égard de l'assassinat commis par les Juifs le 23 mars (mercredi saint) de l'an 1475, à l'heure italienne vingt-trois (deux heures de nuit) sur l'enfant Simon Unverdorben, d'environ deux ans.

1º La tradition maintenue ici jusqu'à présent rapporte qu'il a été tué par les Juifs en haine du Christ et de sa religion.

2º L'église de Saint-Pierre est une des trois églises paroissiales de notre ville. Le corps du saint se conserve dans une chapelle qui a été bâtie au côté septentrional de cette église, environ un siècle après le martyr de l'enfant. Plus tard, elle fut restaurée par Mathias Galasso, de l'armée autrichienne, dans la guerre de Trente ans. De nouvelles restaurations y ont été faites il y a trois ans.

3º Les reliques du saint sont très soigneusement conservées. Outre le corps dans son urne, on garde en sept reliquaires le couteau sacrificateur, le verre où les Juifs burent le sang, le bassin pour le recueillir, la petite robe du saint, deux boîtes remplies de son sang. Dans la paroisse de Saint-Pierre existent deux chapelles, l'une bâtie sur le lieu où il naquit (palais Bostolazzi, via del Fossato) et l'autre où il fut martyrisé. Ce dernier endroit était l'ancienne synagogue (palais Salvadozi, via Lunga).

4º Simon est regardé comme le second patron de la ville et du diocèse. On en célèbre la fête chaque année, le quatrième dimanche après Pâques.

5º Plusieurs ouvrages ont été publiés sur ce martyre, et nos historiens et chroniqueurs en parlent très diffusément (*sic*). Pirro Pincio, *chroniche di Trento* ; Alberti, *Annalia* ; Bonelli, *Monumenta, Ecclesiæ Tridentiæ* ; Mariani ; *Opusculum Calphurnii et Zovenzonii de beato puero Simone, Martyre*, éd. 1481. — In beatum Simonem et Epigramma, éd. 1482 ; De Ponte, *Super inquisitione contra Judæos in processu beati Simonis.*



Ces ouvrages sont très rares, et on ne les trouve guère que dans les bibliothèques, qui ne les prêtent à personne.

Le procès contre les Juifs a été approuvé par le pape Sixte IV, par la Bulle *dello XII Kal. Julii* 1478.

Dans l'espoir d'avoir satisfait votre recherche le mieux qu'il m'était possible, etc.

Trente, le 16 mars 1889.

Jos. Rigoni, secrétaire.

Il semblerait que l'abondance des documents dût désarmer la critique des négateurs du crime rituel : il n'en est rien.

M. l'abbé Vacandard fait remarquer que le 23 mars 1475, jour du meurtre, était précisément le jour de la Pâque juive, que par conséquent, il ne saurait être question de meurtre rituel !

J'admets l'exactitude de cette découverte, qui prouve au moins le zèle de nos contradicteurs, un zèle qui ne se démentira certes pas quand c'est l'autel catholique qu'il faudra défendre.

Je fais simplement remarquer que, pour les besoins de la cause, on raye de la longue liste des crimes rituels ceux qui furent commis en haine du Christ et par dérision de sa Passion, l'immolation des chrétiens par haine de leur foi, c'est-à-dire, précisément les sacrifices accomplis par obéissance aux prescriptions talmudiques.

D'accord avec l'écrivain protestant Strack, M. l'abbé Vacandard fait encore observer que la Bulle de Sixte IV n'incrimine pas les Juifs.

Pourquoi invoquer cette Bulle et ignorer celle de Benoît XIV, dont j'ai cité plus haut un large extrait ?

La mise en cause des Juifs, M. l'abbé Vacandard l'eût trouvée là.

Vicence. — 1485. — Dans les années qui suivirent le crime de Trente, Baronius note le meurtre du jeune Conrad en 1476, et Desportes cite sans références un crime semblable à Trévise, en 1480, et un autre accompli le jour de Pâques à Motta, en Vénétie, la même année, le jeune Sébastien de Bergame, saigné par les Juifs.

Dans la Bulle *Beatus Andreas*, Benoît XIV mentionne le martyre de saint Laurentin (Lorenzino) mis à mort par les Juifs dans le pays de Vicence en 1485, et l'accompagne de celui de sainte Ursule, jeune fille également victime des barbares de la Synagogue.

On feint exagérément d'ignorer combien sont nombreuses les victimes des sacrificateurs juifs béatifiées ou canonisées par l'Église.



Ganganelli a cependant mentionné le meurtre de Lorenzino dans sa fameuse consultation, lorsqu'il énumère : « Le P. Benedetto da Cavalisio (p. 246 de sa dissertation) parle d'un autre enfant, Lorenzino, que les Juifs mirent à mort en 1485 à Marostica, territoire de Vicence, et il donne comme preuve de ce meurtre (p. 253) un témoignage de la curie épiscopale de Padoue. »

Strack fait observer à ce sujet : « Lorenzino de Valrovina, entre Bassano et Marostica, âgé de cinq ans, fut trouvé mort le 5 avril 1485. Comme *il fit des miracles*, on en conclut que les Juifs l'avaient tué ; mais il n'y a jamais eu d'accusation ni de procès contre les meurtriers ».

Comme chaque fois que des meurtriers sont restés impunis.

La cause de nos contradicteurs est telle qu'il leur arrive de confirmer quand ils veulent infirmer. C'est ainsi que, pour annuler le témoignage de la Curie de Padoue, Strack écrit :

« La lettre de la Curie épiscopale de Padoue à Bonelli ne prouve pas que l'enfant a été tué par les Juifs : elle dit seulement que Lorenzino a été vénéré par le peuple jusqu'à présent (1747) *comme un martyr des Juifs* ».

Inutile de commenter.

Ratisbonne. — 1486. — Là, ce sont six enfants — certains historiens disent huit — qui disparaissent mystérieusement. La rumeur publique accuse les Juifs, et le gouverneur ordonne des perquisitions dans leur quartier.

Après de longues recherches, on découvre un souterrain où les Juifs avaient coutume de se réunir, et au fond de cet antre, six cadavres d'enfants mutilés. Les sacrificateurs avaient édifié là une pierre énorme en forme de calice monté sur un pied, et c'est sur cet autel qu'ils immolaient leurs victimes.

La pierre, dit Raderus, portait encore les traces du sang ; mais pour que l'on ne s'aperçût de rien, les taches avaient été recouvertes avec de la boue que l'on n'eut qu'à enlever pour retrouver les indices trop certains de la cruauté des Juifs.

Au cours de la procédure, dix-sept Juifs s'avouèrent coupables. Strack parle bien d'un crime rituel qui aurait été commis à Ratisbonne par un Juif converti de complicité avec son patron Juif, et dans lequel le premier, mis à la torture, aurait confirmé sa dénonciation du crime tout en innocentant son patron.

La source de l'auteur protestant est Carl Théodore Gemeinar. *Chronique de Ratisbonne*, 1821, t. III, p. 532.

Il n'y a aucune analogie ni confusion possible entre ce meurtre hypothétique et le massacre rapporté par la *Bavaria sancta.*



Guardia. — 1490. — Empruntons le récit de cette histoire à M. l'abbé Vacandard, qui cite tout d'abord Desportes :

« En 1490, les Juifs mettaient un enfant à mort à Guardia, près de Tolède, après lui avoir fait subir les tourments de la Passion. On célèbre son culte et on l'invoque sous le nom de saint enfant de la Guardia. La *Croix* de 1886 a publié son histoire ».

« Cette histoire a été étudiée à fond par M. Isidore Loeb, continue M. l'abbé Vadancard. Il s'agit d'un enfant chrétien qui, d'après les actes de l'Inquisition, aurait été immolé vers 1488 par une société de bandits dont cinq Juifs et six chrétiens judaïsants ou fils de Juifs convertis. Les chrétiens sont ici les principaux coupables. Le meurtre fut accompli à leur instigation et à leur profit, sous l'empire de superstitions chrétiennes. Le but que se proposaient les assassins n'était pas de faire usage du sang dans des pratiques rituelles juives, mais d'employer le cœur de l'enfant pour produire un sortilège qui protégerait les néo-chrétiens contre les inquisiteurs. L'accusation de meurtre rituel se trouve de la sorte écartée ».

On nous accordera qu'il eût été fâcheux de ne point citer ici notre contradicteur, M. l'abbé Vacandard, car nous surprenons une tendance dont chacun appréciera l'énormité.

Contre les actes de l'Inquisition, on invoque le témoignage d'un auteur Juif ; l'accusation est plausible dès que des chrétiens peuvent être mis en cause ; le crime est admissible dès qu'il peut être imputé à « la superstition chrétienne », et sans doute il faudrait être dépourvu de tout sens critique pour « opposer « l'odieuse et stupide légende » à un crime dont on décharge les Juifs !

« Je n'ai fait que résumer l'opinion de Loeb, « objecterait peut-être M. l'abbé Vacandard. Il eût bien dû l'indiquer de façon quelconque et ne pas sembler faire sienne cette opinion : c'était déjà bien assez de l'emprunter.

Qu'on ne m'accuse pas de faire un procès de tendances ; quand M. Vacandard se désolidarise, il le marque nettement, témoin la suite de son récit :

« *M. Loeb* va plus loin : *il* observe que les inquisiteurs (en 1490-91) n'ont pu établir la date du crime, qu'ils n'ont même pas cherché à connaître le lieu où fut enterrée la victime. Il en conclut que le débat portait sur un être imaginaire. Les dépositions des témoins, obtenues par la torture ou menace de la torture au cours d'un emprisonnement de plus d'un an, n'ont *à ses yeux* aucune signification ».

C'est nous qui avons souligné quelques mots, pour nous dispenser de tous autres commentaires.



Strack, qui parle de ce crime d'après le même auteur juif, ajoute qu'il n'a jamais été fait d'enquête sur le point de savoir si un enfant avait réellement disparu !

Ganganelli dit simplement dans sa consultation : « Théophile Raynaud, dans son ouvrage *Le martyre de la peste*, cite un enfant qui, de la même manière (immolé par les Juifs), aurait été tué dans le château de la Guardia.

Tyrnau. — 1494. — Les auteurs des deux camps ont emprunté le récit de ce crime aux *Fastes de Hongrie*, d'Antoine Bonfin. Douze hommes et douze femmes juifs égorgèrent un jeune chrétien de condition, qu'ils avaient capturé secrètement et emporté dans une maison. Pendant son agonie, ils lui soutirèrent le sang par une section des veines. Ils en burent une partie et conservèrent l'autre ; quant au cadavre démenbré, ils l'enfouirent. Le jeune homme ne reparaissant plus, et comme il avait été établi qu'on l'avait vu la veille dans la rue des Juifs, c'est contre eux que l'on ouvrit une information judiciaire. Les agents de l'autorité trouvèrent dans la maison des traces fraîches de sang et arrêtèrent le chef de famille et tous les siens.

Les femmes, traînées devant les appareils de torture et effrayées à leur aspect, avouèrent le crime : c'est leur aveu qui servit à convaincre les autres. Sur l'ordre du Paladin commandant la cité, on les brûla tous sur un bûcher préalablement dressé sur la place du Marché. D'autres, paraissant moins coupables, ne furent punis que d'une forte amende.

Lorsque la torture amena les vieillards à indiquer le mobile de leur forfait, on trouva que *c'était déjà la quatrième victime* à laquelle s'en étaient pris les Juifs de Tyrnau et d'ailleurs.

1° L'opinion de leurs ancêtres les persuadait que le sang de chrétien était un bon remède pour étancher le sang de la circoncision.

2° Ils croyaient que ce sang, mis dans les aliments, avait une vertu supérieurement aphrodisiaque.

3° Ils avaient expérimenté les effets thérapeutiques de l'ingestion du sang chrétien contre les menstrues.

4° Une antique et mystérieuse tradition les obligeait à sacrifier tous les ans à Dieu, dans quelque région que ce soit, du sang de chrétien ; pour cette année-là, le sort était tombé sur les Juifs de Tyrnau.

« On remarquera, dit M. Vacandard après Strack, que les



femmes et les vieillards seuls se sont reconnus coupables et que leur aveu n'est dû qu'à la torture ».

Est-il besoin de répliquer qu'il n'y a rien de semblable dans le récit de Bonfin ; qu'au contraire, les femmes ont avoué avant la question, et que la torture n'arracha que les mobiles du crime. Il faut ajouter que ce n'est pas la question qui leur a suggéré l'aveu de quatre crimes antérieurs.

— Aussi bien, en 1520, d'après les *Acta Sancta*, les Juifs de Tyrnau recommençaient, ainsi que ceux de Biring. Dans chacune de ces localités, ils assassinaient un enfant chrétien. Trente d'entre eux étaient brûlés, et les autres chassés de Hongrie.

Waltkirch. — 1503. — D'après la même source, *Acta Sancta*, IIe vol. d'avril, 839, à Waltkirch, en Alsace, en cette année 1503, un père livra aux Juifs, pour dix florins, son enfant âgé de quatre ans, à la condition qu'ils le lui rendraient vivant, après lui avoir extrait un peu de sang. Mais ils lui en soutirèrent tant que l'enfant mourut. Le père dénaturé fut condamné à mort avec un autre individu que les Juifs avaient payé pour porter du sang à Algasa.

Il est remarquable que, sur ce crime éminemment rituel, la critique des négateurs n'a pu s'exercer.

— Passons sur deux crimes qui auraient été commis à Budweiss en Bohême, en 1505, et à Bude en 1525 où le forfait aurait provoqué un mouvement général de la population contre les Juifs. Desportes les cite (*Le Mystère du sang*, p. 81) sans donner de références, et il nous a été impossible de les contrôler.

Pœsing. — 1529. — Onody rapporte ainsi ce meurtre : « Oyez l'horrible histoire du meurtre commis par les Juifs, à Pœsing, marché de Hongrie, sur un garçonnet de neuf ans, martyrisé pitoyablement, battu, lardé, tailladé et assassiné.

« Après avoir subi les affres de la torture, les accusés finirent par avouer. L'un d'eux spécifia avoir tiré le sang au moyen de plumes d'oies et de petits roseaux du corps de l'enfant. Un autre ajouta que le sang avait été apporté dans la synagogue, ce qui donna lieu à de grandes réjouissances. Un troisième avoua que les Juifs ont besoin de sang chrétien, car leurs notables s'en servent pour oindre leurs enfants aux jours de noces ».

Trois siècles et demi plus tard, en 1883, l'écrivain juif, G. Wolf a découvert que l'enfant prétendûment assassiné avait été rencontré, comme par hasard, avec sa mère, par des Juifs de Vienne en déplacement dans la région.



Comme c'était simple ! Et personne ne s'en était avisé avant Wolf ! Ce témoignage suffit pourtant à nos sévères critiques : pour mettre les Juifs hors de cause, une dénégation ne suffit-elle pas ?

Sappenfeld. — 1540. — Nous devons le récit de ce meurtre à Jean Eckius qui étudia un an après l'événement, d'après les enquêtes des médecins, chirurgiens et chimistes, les plaies multiples de la victime. Il s'agit de Michel Pisenharter, de Sappenfeld, petit bourg du Palatinat. En 1540, comme il avait trois ans et demi, il disparut subitement quelques jours avant la Pâque des Juifs. Désolés, les parents se mirent à la recherche de l'enfant. Bois, campagne, puits, tout fut fouillé sans résultat.

Enfin l'évêque, Maurice Huttenius donne ordre de proclamer du haut de la chaire, dans toutes les églises du diocèse, que l'on promettait une récompense de dix écus d'or à qui découvrirait une trace soit des vêtements, soit du corps de l'enfant.

Cependant, le bruit se répandit que le petit Michel avait été emporté par les Juifs dans un bourg voisin. Le père de l'enfant, Georges Pisenharter, ne put obtenir d'Othon Henri, comte du Palatinat, une visite domiciliaire dans le bourg suspect.

Enfin le crime fut révélé par un enfant.

Un petit Juif qui avait assisté au meurtre le raconta à ses compagnons en disant que *le chien* avait hurlé trois jours avant de mourir.

Voici ce qui s'était passé :

On avait attaché l'enfant à une colonnette où, durant trois jours qu'il vécut on le tourmenta de mille façons. Les extrémités du corps furent coupées. Il fut circoncis. Tout le corps fut marqué de croix. On finit par découvrir le cadavre, enveloppé de feuilles, dans un bois voisin.

L'évêque évoqua l'affaire à son tribunal. Quoique la mort datât de six semaines, les blessures se reprirent à saigner quand on procéda à la toilette du petit corps

Les restes de l'enfant furent conservés à la chapelle des Jésuites, dédiée aux saints Jean-Baptiste et Jean l'Evangéliste.

Raw. — 1547. — « En 1547, à Raw, dit Drumont (*France Juive*, t. II, 393), le fils d'un tailleur est crucifié par deux Juifs ».

(Ils furent brûlés et les Juifs expulsés de la localité).

Vitow. — 1569. — « En 1569, un enfant est égorgé par le Juif Jacques de Leipsick ». (Le fait doit être situé à Vitow. L'enfant avait été acheté deux marks).



Punia. — 1574. — « En 1574, à Punia, en Lithuanie, une petite fille âgée de sept ans est assassinée par le **Juif Joachim Smierlowicz** ». La victime était une jeune fille du nom d'Elisabeth et elle fut mise à mort en mars, un peu avant le dimanche des Rameaux. Une inscription et une peinture conservées dans la chapelle de la Sainte-Croix, à Vilna, attestent que son sang fut mêlé à de la farine dont on fit du pain, ajoute Desportes.

Szydlow. — 1597. — « Les Juifs égorgent un enfant pour asperger de son sang la nouvelle synagogue. »

Les Juifs avaient remarqué cet enfant chez un paysan des environs de Szydlow, et pendant quelque temps, ils fréquentèrent la maison sous prétexte d'un achat projeté. Un jour qu'ils trouvèrent l'enfant seul, ils l'emportèrent, le tuèrent après l'avoir torturé, et gardèrent son sang pour en asperger la nouvelle synagogue à Szydlow.

« Ils jetèrent le cadavre hors des limites du territoire : il fut trouvé coupé aux paupières, à la gorge, aux veines, aux membres, aux parties génitales, et resserré par le feu : tous ceux qui voyaient ce triste spectacle étaient saisis d'horreur. » (*Acta Sanc.a*).

Caaden. — 1650. — « A Ladaen, un enfant de cinq ans, Mattheus Jillech est assassiné ».

Desportes note ce crime d'après Tentzel (*Entretiens de Janvier*, 1694). En 1650, Mathias Tillich, enfant de quatre à cinq ans, fut immolé le 11 mars à Caaden, en Bohême. Des attentats du même genre se produisirent alors à Steyer-Marck, à Karntey, à Crain. D'après le même Tentzel, à Tunguch, en Allemagne, les Juifs égorgèrent un enfant chrétien à leur Pâque en 1655. Plusieurs furent brûlés.

Vilna. — 1592. — En suivant l'énumération de l'auteur de *la France Juive*, nous nous sommes un peu écarté de l'ordre chronologique : revenons-y pour noter, d'après les *Acta Sancta*, un meurtre commis à Vilna en 1592.

Simon, enfant chrétien de sept ans, fut si atrocement coupé avec des couteaux et des serpettes qu'on compta sur son corps plus de 170 blessures, sans parler de celles qui furent faites par les roseaux qu'on lui enfonça sous les ongles des pieds et des mains. Son corps fut transporté chez les PP. Bernardins, en 1623.

Un correspondant m'affirme qu'un monument existe encore à l'église Saint-Bernard, à Vilna, commémorant le forfait.



Podolie.— 1598.—Voici un crime rituel complet, avec confession de rabbin, rapporté par les *Acta Sancta.* Il a eu pour théâtre un village de la province polonaise de Podolie ou Podlakie ,où il n'y avait qu'une famille chrétienne qui ne fût pas inféodée à l'orthodoxie. C'est dans cette famille-là que les Juifs choisirent leur victime pour leur Pâque de l'an 1598 : le petit Albert, enfant de quatre ans.

Le lendemain des Pâques romaines, le 25 mars, son père l'emmène avec lui dans les champs où il allait labourer. A la nuit tombante, l'enfant reprend seul le chemin de la maison, et il s'égare en route. Surviennent deux jeunes Juifs qui l'entraînent et vont le cacher dans le cellier de leur père.

Quatre jours avant la Pâque juive, l'horrible sacrifice se consomma avec l'aide des principaux Juifs du pays.

D'abord, on serra le cou de l'enfant avec une corde pour l'empêcher de crier. Puis on lui ouvrit les veines des pieds et des mains et on le perça en différentes parties du corps, de manière à faire couler à la fois tout son sang. Les Juifs le recueillirent dans des vases : une partie fut abandonnée au chef de la maison où se commettait le crime, et les autres emportèrent le reste pour le mêler à la farine dont on devait faire le pain azyme.

Dans le procès qui suivit, les Juifs non accusés n'omirent rien pour arrêter le cours de la justice : offres d'argent, subornations de faux témoins, avertissements et menaces adressés à ceux qui pouvaient contribuer à perdre les accusés, tout fut mis en œuvre.

On peut voir par là que les procédés n'ont guère changé.

Trois Juifs furent néanmoins condamnés au supplice de la roue.

Non seulement ils furent convaincus de ce crime, mais leurs aveux firent aussi connaître l'usage ordinaire qu'ils faisaient du sang chrétien : le rabbin Isaac confessa que le sang était employé partie dans le vin, partie dans le pain de la Pâque.

Vérone. — 1602. — Il n'y eut pas là exécution, mais seulement tentative, et ce fait ne figurerait pas dans cette nomenclature si nos contradicteurs ne tiraient argument de l'élargissement de l'accusé.

Ils ont trop peu de témoins à décharge pour que nous n'ayons pas la coquetterie et l'équité de faire entendre celui-là, puisqu'à les entendre, il apporte *un raggio di luce.*

Donc, le Juif Joseph, fils d'Abraham, dit Anselme, fut accusé en 1602 par un habitant de Vérone « d'avoir voulu tuer violemment un enfant pour se moquer de la sainte mort du Sauveur et se servir du sang innocent pour un usage infâme ».



« Le nommé Joseph, dit la sentence reproduite par Ganganelli, ne s'est pas seulement défendu suffisamment selon la loi, par l'intermédiaire de son excellent avocat ; il a encore prouvé, par plusieurs citations de la Sainte-Ecriture, que le rite hébraïque interdit de verser le sang, et, de plus, a montré que différents princes ont déclaré faux et erroné le bruit d'après lequel les Juifs se serviraient de sang humain... »

Hélas ! nous savons aujourd'hui, de science certaine, combien sont fragiles et branlantes les bases de cette sentence.

Elles purent suffire au Podestat pour faire relâcher le Juif.

L'argument ferait hausser les épaules maintenant.

C'est pourtant ce qu'il y a de mieux dans le dossier des négateurs du crime rituel.

Vienne. — 1665. — D'après une source qu'il indique et qui n'a pas été contestée, Desportes cite un crime spécial, un simple dépeçage d'une femme chrétienne par les Juifs, commis à Vienne le 12 mai 1665. Le corps fut trouvé dans une mare, enfermé dans un sac avec une pierre de 50 livres.

Il était couvert de blessures, la tête était coupée ainsi que les deux épaules et les jambes jusqu'aux genoux. (Spect. de Zirgler' p. 553).

Metz. — 1669. — Sur ce crime, nous croyons devoir nous apesantir, non seulement parce qu'il fourmille de détails typiques, mais encore parce que des arrêts de Parlement lui ont donné toutes les consécrations juridiques désirables.

Est-ce parce que cette affaire est si fortement établie et si bien documentée que Strack, et après lui M. l'abbé Vacandard, ont voulu l'ignorer et l'ont passée sous silence.

On peut consulter l'*Histoire du Parlement de Metz,* de M. Emmanuel Michel, l'*Histoire de Lorraine,* de D. Calmet ; mais le meilleur récit est celui d'Amelot de la Houssaye, qui a cet avantage sur maints autres livres sur la matière d'être à la disposition des chercheurs à la Bibliothèque Nationale (Cote Ld184.4) : *Abrégé du procès fait aux Juifs de Metz.*

Donc, le mercredi 23 septembre 1669, environ une heure après midi, la nommée Mangeotte Willemin, femme de Gilles le Moine, charron du village de Glatigny, au pays Messin, allait à une fontaine éloignée de deux cents pas du village pour y laver le linge. Elle était suivie de son fils, un petit bonhomme âgé de trois ans, dont un bonnet rouge coiffait les cheveux blonds et frisés.

A vingt-cinq pas de la fontaine, l'enfant fit une chute, ce qui amena la mère à se retourner ; mais après avoir constaté qu'il



se relevait sans avoir aucun mal, elle continua son chemin et s'en fut à la fontaine, convaincue que son fils la suivait.

« Environ demi-quart d'heure après, dit Amelot de la Houssaye, cette mère ne voyant pas revenir son enfant, elle courut à l'endroit où elle l'avait laissé et ne l'ayant pas trouvé, elle crut qu'il s'en était retourné au logis où elle alla à l'instant le demander à son mari et encore à son beau-père et à sa belle-mère, qui lui ayant tous répondu qu'ils ne l'avaient pas vu, les uns les autres, commencèrent à craindre que cet enfant ne se fût égaré, et dans cette appréhension le cherchèrent dans le village, reviennent ensuite à la fontaine avec le maire du lieu, fouillent dans les buissons qui sont auprès, appellent l'enfant par le nom de Didier qu'il avait reçu au baptême, crient et se tourmentent, mais sans le trouver.

« La mère, accompagnée de son beau-père et d'un autre homme, s'étant avisée d'aller sur le grand chemin de Metz, éloigné de la fontaine d'environ deux cents pas, y trouva les vestiges des pieds de son enfant, qu'elle suivit jusqu'à ce que les ayant perdus parmi la trace des roues de charrettes et des pieds des chevaux, elle s'en revint le dire à son mari, qui courut en ce moment sur le même chemin et peu après ayant vu venir à lui, du côté de Metz, un cavalier de la compagnie du sieur comte de Vaudemont, nommé Daniel Payer, il lui demanda s'il n'avait point trouvé un enfant, à quoi le cavalier répondit ingénûment qu'il avait trouvé un Juif qui était monté sur un cheval blanc, qui avait une grande barbe noire, qui allait du côté de Metz, qui portait un enfant devant lui qui pouvait être âgé de trois ou quatre ans, et qu'à sa rencontre, il s'était éloigné du grand chemin de la portée d'un coup de pistolet.

« Le pauvre père qui reconnut par la circonstance de l'âge que le Juif lui avait enlevé son enfant, court après lui, demande à la porte de la ville qu'on nomme des Allemands, si on l'avait vu passer. Un nommé Thibault Regnault, tourneur, qui demeure près de la même porte, lui dit qu'il l'avait vu entrer ; mais ce n'était pas assez, car il ne lui disait pas où ce Juif était allé, ni où il avait porté l'enfant.

« Néanmoins, le père ayant appris presque dans le même temps, d'un habitant du village de Hayes, que ce Juif était Raphaël Lévy, de Boulay, lequel cet habitant avait rencontré le même jour sur le grand chemin, portant devant lui quelque chose qu'il couvrait de son manteau, et que, lorsqu'il venait à Metz, il logeait chez le nommé Garçon, Juif, son parent, il fut à l'heure même chez ce Juif demander son enfant.

« On lui dit qu'on ne savait pas ce que c'était, et que le maître du logis n'y était pas, il se résolut de l'attendre et ayant vu près de la porte une femme, il lui dit encore qu'il cherchait son enfant, et tôt après une fille juive qui revenait de la ville et qui savait que cet homme demandait son enfant dit, parlant à la femme en langue allemande, qu'il ne fallait rien dire. Ce que le père, qui parle allemand, ayant entendu s'en revint, et ne doutant plus de la perte de son fils, songea dès lors d'en poursuivre la vengeance contre Raphaël Lévy ».



Ce Raphaël Lévy était un homme de cinquante-six ans, de moyenne taille, les cheveux noirs et frisés. Agent juif très zélé, il avait parcouru le Levant, l'Italie, l'Allemagne, la Hollande, chargé des intérêts de sa religion. Il était né dans le village de Xelaincourt, situé dans le pays messin, et s'était installé dans la ville de Boulay depuis quelques années.

Le procès, commente Drumont, fut ce que sont tous les procès faits aux Juifs dans lesquels on retrouve, sous toutes les latitudes, les mêmes procédés qui se reproduisent avec une exactitude surprenante.

Tous les Juifs de la contrée se mirent en mouvement, subornèrent les témoins, établirent une correspondance avec l'accusé. Ces lettres, saisies, fournirent plus tard une preuve de plus contre lui.

Dans l'une d'elles, il écrivait aux chefs de la synagogue de Metz :

Chers directeurs, la servante du maître de la prison m'a dit que le Juif qui m'apporte à manger lui a dit qu'on avait lié l'enfant. Ah ! écrivez-moi comment mes affaires sont touchant les témoins, écrivez-moi de façon ou d'autres à cette fin que je puisse avoir une fois de la consolation, envoyez-moi du papier ! Le Haman (il donne ce nom au procureur en souvenir d'Aman exécré chez les Juifs) a esté aujourd'hui en prison, a dit qu'il casserait tout ce que la justice a fait ; pour cet effet, ayez égard au Parlement. Je prie que l'on m'assiste, que je sorte de cette misère, et, si j'étais surpris et que je ne puisse parler avec ma chère femme et enfant et que je ne puisse compter dans Metz avec le contrôleur, que ma chère femme de bien et mes enfants puissent avoir un morceau de pain. Je souffriray la mort comme un vrai fils d'Israël et sanctifieray le nom de Dieu ; je demande seulement que l'on marie ma fille Blimelé qui est fiancée et n'abandonner ma femme et mes enfants. *Je me suis mis dans cette misère pour la communauté*, le grand Dieu m'assistera ; je désire l'enterrement judaïque, autrement, je ne pardonne pas.

Un autre billet est curieux par les détails qu'il fournit sur les mœurs juives du temps. On envoie à l'accusé un petit fétu de paille qu'il devra mettre sous sa langue au moment des interrogatoires, pour se rendre les juges favorables.

Les Juifs qui tenaient de continuels conciliabules chez un de leurs plus zélés coreligionnaires, Gédéon Lévy, s'avisèrent d'un stratagème qu'ils ont employé depuis : ils firent annoncer que l'enfant qu'on cherchait avait été dévoré par les loups.

« Ils s'advisèrent, dit Amelot de la Houssaye, d'exposer les habits et le reste de cet enfant auquel tenait encore partie du col et des costes dans un



bois éloigné d'un quart de lieue du village de Glatigni, et afin qu'on pût le découvrir plus aisément, ils étendirent sa chemise sur un buisson de la hauteur de trois pieds. Ensuite, ils s'adressèrent à plusieurs personnes, de la ville et de la campagne, pour les obliger d'aller chercher dans le bois, leur disant que s'ils pouvaient trouver quelques restes de cet enfant, ils les reconnoistroient de sommes considérables.

Une femme du village de Ratousaï, qui n'est pas beaucoup éloigné de celuy de Glatigni, a déposé dans l'information faite au Parlement, que trois Juifs de Metz, qu'elle ne connoissoit point par leurs noms, s'adressèrent à elle pour sçavoir ce que l'on disoit de l'enfant enlevé. Et sur ce qu'elle leur répondit que s'il étoit vray que cet enfant eust esté mangé des bestes, ils devoient faire chercher dans le bois, qu'on y trouveroit encore quelques petits restes de ses hardes : l'un des Juifs ajouta qu'on pourroit bien aussi y trouver la teste.

« En effet, peu de jours après, sçavoir le vingt-sixième septembre 1669, quatre porchers, qui gardoient leurs troupeaux dans le mesme bois, trouvèrent la teste d'un enfant avec le col et partie des costes, deux petites robes l'une dans l'autre, un bas de laine, un bonnet rouge, et une petite chemise étendue sur un buisson, le tout sans estre déchiré, ny ensanglanté.

« Sur l'avis qu'ils en donnèrent au père de l'enfant et luy au Procureur général, le Parlement commit à leur réquisitoire un conseiller qui se transporta sur les lieux, et qui dressa procez-verbal de l'estat du lieu où l'enfant avoit esté perdu, et de celuy où l'on avoit trouvé une teste et des habits d'enfants, lesquels habits le père reconnut en présence du conseiller pour ceux dont son enfant étoit vestu le jour qu'il fut enlevé. A l'égard de l'enfant, il ne put estre reconnu à l'aspect de cette teste, parce que le visage en estoit défiguré quoy que les chairs parussent assez fraîches et sanguinolentes selon qu'il est porté par le mesme procez-verbal qui en contient la levée.

« Dans le mesme temps, les porchers furent ouïs, qui déposérent avoir trouvé les choses exposées de la manière qu'elles ont esté dites cy dessus, et l'un d'eux adjouta qu'il n'estoit pas possible que cet enfant eust esté dévoré par les bestes, car, outre que les habits n'estoient pas déchirez ny ensanglantez, il avoit remarqué que lorsque les bestes féroces ravissoient quelques brebis ou autre animal domestique, ils en mangeoient toujours la teste la première ».

La manœuvre ne réussit pas à en imposer à un Parlement réfractaire à toutes les influences, un de ces Parlements qui surent, quand la justice l'exigeait, tenir tête au roi lui-même.

Les voisins déposèrent qu'ils avaient vu Gédéon Lévy entrer dans le bois et en sortir avec une hotte sur le dos quelque temps avant qu'on eût trouvé les habits et la tête de l'enfant.

Un autre témoin déclara que le même Gédéon lui avait demandé d'aller chercher ces restes, et lui avait indiqué l'endroit du bois où il les trouverait.

Raphaël Lévy fut chargé même par les témoins qu'il avait in-



voqués pour sa justification. De leurs déclarations, il résultait que le 25 septembre, Raphaël revenait le soir de Metz une demi-heure après le coucher du soleil, ce qui démentait formellement son affirmation qu'il était rentré à quatre heures à Boulay ; il était seul, montait un cheval blanc, portait un manteau, ce qu'il avait essayé de nier, et se trouvait si troublé et si effrayé qu'au sortir du village, il se trompa de chemin et s'égara dans les prés. Trois de ces témoins l'avaient remis sur sa route.

Trois autres témoins déposèrent aussi que le même jour, ils avaient vu, dans la rue qui est près de la porte des Allemands, un Juif répondant parfaitement au signalement de Raphaël ; ce Juif portait devant lui un enfant qui avait un bonnet rouge et paraissait âgé de trois ans. L'un de ces témoins, Marguerite Gassin, confrontée à plusieurs reprises avec Raphaël, déclara le reconnaître pour celui qu'elle avait vu dans les rues de Metz.

Raphaël se défendit avec beaucoup de présence d'esprit ; néanmoins, il se contredit formellement sur un point.

Dans l'une des dernières séances, il voulut expliquer qu'il n'avait pu mettre l'enfant sur son cheval, puisque sa bête était chargée de barils d'huile et de vin.

Or, précédemment, le 14 octobre, il avait affirmé les avoir envoyés sur le cheval de son fils.

Les preuves accumulées contre Raphael ne laissaient place à aucun doute : il fut condamné à être brûlé vif et exécuté le 17 janvier 1670.

Gédéon Lévy en fut quitte pour le bannissement.

« L'enquête faite à propos de ce crime, dit Drumont, mit une fois de plus en lumière l'habitude, constante chez les Juifs, d'outrager la foi des autres, de parodier les cérémonies de notre religion. Le Vendredi-Saint de chaque année, les Juifs se réunissaient chez Monsieur Schaub pour contrefaire la Passion du Christ et fouetter le crucifix ».

Le Juif Bédarride, dans son ouvrage *Des Juifs*, a élevé une protestation assez timide contre les arrêts de Metz :

« Au XVIIe siècle, dit-il, à une époque où, dans tous les Etats, on avait fait justice des accusations absurdes que la malveillance avait suscitées aux Juifs, il se trouva dans le Parlement de Metz des magistrats disposés à y ajouter foi : un grave arrêt de ce Parlement condamna plusieurs Juifs à être brûlés pour avoir égorgé un enfant du village de Glatigny à l'occasion de la Pâque. Un arrêt aussi étrange pour l'époque dispense de toute réflexion : il fait assez connaître quel était, au XVIIe siècle, l'esprit public à l'égard des Juifs d'Alsace ».



Un arrêt ou cent arrêts, au XVIIe ou au XIXe siècle, rien ne compte que les éternelles dénégations d'Israël.

Il s'est naturellement trouvé un Reinach, Théodore, pour qualifier d'assassinat juridique l'exécution de Raphaël Lévy.

Prague. — 1694. — La Cour d'Appel royale de Prague condamne au châtiment suprême, en 1694, deux Juifs de cette ville, Lazare Abeles et Löbl Kurtzhandel, coupables du meurtre d'un enfant de douze ans qui voulait se faire baptiser.

Lazare Abeles se pend en prison ; convaincu de complicité, Löbl Kurtzhandel est roué.

« Quant au cas de Prague, dit Ganganelli dans son fameux rapport, on ne peut guère y croire, d'abord parce que les témoignages authentiques font défaut, puis parce que le meurtre fut commis par le propre père de l'enfant, furieux de ce qu'on eût baptisé secrètement son fils. On admira d'ailleurs, à cette occasion, un triomphe de la grâce divine, car sur son lit de mort, après les divers supplices auxquels il avait été soumis, le père demanda le saint baptême quelques instants avant d'expirer sous les tortures... »

Cela se rapporte au complice Kurtzhandel, et non au père qui s'était pendu dans sa prison. C'est encore une grave erreur de Ganganelli, que relève Strack lui-même.

Quant à ce dernier, il se borne à contester à ce crime le caractère rituel, quoiqu'il ait bien été commis en haine de la foi du Christ

Zaslau. — 1749. — Pour les réfuter en partie plus loin, Ganganelli énumère toute une série de crimes rituels commis en Pologne et qui motivèrent son enquête. Pour l'un de ces crimes, dix Juifs furent exécutés en 1749 à Zaslau, dans le gouvernement de Volhynie. Un autre Juif avait été exécuté pour un cas semblable six ans auparavant : « Il se renouvela, dit Ganganelli, à Szappatouski, où résidait le prince Praez, juge de Kremmez ; à Ostra, où demeure le prince Iablonowski, à Paulitz, où vivaït le défunt duc Michel Zubonierski et enfin à Iampol, où demeure le prince Casimir Radziwill, parce qu'un cadavre en putréfaction fut trouvé dans les eaux de l'Orégna ».

Sauf ce dernier crime, qui est discuté, les autres crimes ne sont réfutés que par des considérations d'ordre général.

Même de cette affaire d'Iampol, cependant, il semble bien que les Juifs ne soient pas sortis indemnes. Strack dit simplement : « Ils furent probablement relâchés bientôt après ».

Kief. — 1753. — Convaincus du meurtre de l'enfant Adam



Studzinski, trois Juifs sont condamnés à être écartelés par le coadjuteur de l'évêque de Kief. C'est le meurtre de Paulitz, cité plus haut.

« Il n'est pas nécessaire que je m'arrête, dit Ganganelli, à ce que dit l'évêque de Kiew, car la plus grande partie de son rapport peut être considérée comme une apologie de sa conduite, vu qu'il s'y défend contre « la maudite passion de l'or ».

Et voilà les Juifs innocentés : comme c'est simple !

Clément XIV devait montrer moins d'indulgence envers les Jésuites.

Orkuta. — 1764. — Desportes a trouvé le récit de ce crime, également noté par l'*Osservatore*, dans l'historique du procès de Tisza-Ezlar par un député hongrois.

Un enfant de dix ans, fils d'un habitant d'Orkuta, disparut le 19 juin 1764, au matin, en cueillant des fleurs dans la campagne.

On dit que c'est à cette disparition qu'est due une image conservée aux archives de Buda-Pesth. On y voit un enfant nu, dont le corps est couvert de blessures innombrables : sur le visage on compte 18 coups de couteau ; sur les bras, 16 ; sur la poitrine, 32 ; sur le dos, 17 ; aux pieds, 19. L'œil droit est enlevé ; la gorge est serrée avec une corde ; au cou on remarque une large blessure ; les mains sont attachées derrière le dos. Cette image a un mètre de haut et 60 centimètres de large.

Le 25 juin, le cadavre du jeune enfant fut retrouvé dans un bois voisin. Sur la poitrine et aux cuisses, il portait la trace de coups de couteau, et une devise en hébreu dont voici la traduction : « Il n'y a qu'un seul Dieu, c'est pourquoi on doit détruire l'un d'eux ».

Le jour de la disparition de l'enfant, il y avait eu dans le village une affluence de Juifs polonais. Après qu'on eut trouvé le cadavre, les soupçons tombèrent sur trois Juifs du pays, qui assumèrent sur leur tête la haine populaire.

Des témoins, dignes de foi, affirmèrent que le soir qui précéda la disparition de l'enfant, deux Juifs étrangers l'entretinrent quelque temps et le chargèrent de leur cueillir des fleurs.

Le meurtre fut enfin avoué par les trois Juifs du pays ; l'un d'eux se convertit même au catholicisme dans sa prison.

N'ayant rien à opposer à ce récit, Strack a demandé secours à un docteur Juif du nom de Samuel Kohn.

Et le Juif de répondre : « Je me rappelle exactement que, dans ce procès, ce sont finalement les juges qui furent condamnés et



qu'il s'ensuivit une seconde et interminable procédure à propos de l'enfant que l'on avait converti en prison ».

L'auteur protestant n'est pas très satisfait ; aussi ajoute-t-il : « Je ne me ferai pas faute de prier un savant chrétien de me fournir un extrait exact des pièces ».

Chaque fois qu'il est embarrassé, Strack remet la suite à demain.

D'après le même historien de Tisza-Ezlar, une jeune fille fut immolée de même à Holleschau, en Moravie; un autre crime rituel fut commis à Wolplawicz, dans le gouvernement de Lublin.

Zilah, ou Tasnad. — 1791. — Le docteur Corre, un auteur connu pour ses érudites recherches, et notoirement neutre en la matière que nous traitons, admet comme acquis à l'Histoire un certain nombre de crimes rituels, et notamment :

« Celui du jeune André Takals, à Zilah (Hongrie), par le rabbin du village et deux complices en 1791. Le crime fut avoué par l'enfant de l'un des bourreaux, témoin de la scène et naïf narrateur de ses péripéties ». (*Le meurtre et le Cannibalisme rituels*)

C'est le 20 février 1791 qu'on trouva à l'aube, à la limite du village de Tasnad, le corps du petit André affreusement mutilé et portant, entre autres traces du crime, une section de l'artère au côté droit du cou. Le corps était à peu près vide de sang.

Comme André Takals était payé par le Juif Abraham pour passer les nuits dans son auberge, dont cet enfant de treize ans avait ainsi la garde avec la femme du propriétaire, on interrogea tout d'abord cette Juive qui prétendit que l'enfant avait été tué par deux Valaques de passage à qui elle l'avait donné pour guide et qui avaient disparu.

L'autopsie révéla que le corps avait été vidé de son sang.

Un employé de l'auberge, un Hongrois, démentant le Juif Abraham qui prétendait avoir passé la nuit hors de chez lui, atteste qu'au contraire il s'était couché à l'auberge, le soir, en même temps que tout le monde, mais qu'il était sorti pendant la nuit pour se retrouver couché à l'auberge le matin.

On interrogea alors le fils aîné d'Abraham, âgé de cinq ans, en lui donnant l'assurance qu'il ne lui serait fait aucun mal, qu'il pouvait dire toute la vérité.

« Pendant la nuit, dit alors l'enfant, mon père vint à la maison avec un autre Juif nommé Jacob : ils étaient accompagnés de Karolyer, le rabbin du village. Ils s'emparèrent d'André dans son lit, le dépouillèrent de sa chemise, et lui obstruèrent la bouche pour l'empêcher de crier. Alors, Jacob



lui lia les jambes ensemble et lui coupa une artère au côté droit du cou. Pendant ce temps, mon père prenait un vase et recueillait le sang ».

Témoignage d'enfant, dira-t-on ; oui, mais à l'endroit où cet enfant déclarait qu'André avait été attaché, on trouva des traces de sang, et le plafond même était souillé du sang qui avait jailli avec une grande force.

Le tumulte du meurtre avait réveillé l'enfant Juif pendant la nuit, et il avait dit à sa mère :

— Ne tue donc pas André, mon camarade, avec qui je fais de si bonnes parties.

— Ce n'est pas André, avait-elle répondu, mais le diable qui va être tué. Dors, mon enfant, et ne regarde pas : tu n'auras point ainsi la tentation de le dire aux autres.

— Je ne le dirai à personne.

On eut encore le témoignage de la blanchisseuse qui fit connaître que sur les trois chemises formant le trousseau d'André, l'une avait disparu depuis le meurtre.

— Il n'en avait que deux, protesta la Juive.

Mais la lingère ayant affirmé qu'il en avait trois :

— Il est vrai, confessa alors la Juive, mais j'en ai mis une de côté parce qu'elle était trop usée.

— Oh non : elles étaient toutes les trois en très bon état.

C'était la chemise souillée de sang qui avait disparu.

Les trois meurtriers furent condamnés à mort ; mais un recours au souverain eut pour effet la grâce des coupables.

Pour les négateurs en quête de meurtres juridiquement établis, nous pourrons toujours opposer l'arrêt de justice à l'acte administratif.

Péra. — 1789 à 1808. — Sous le règne de Sélim III, un jeune Grec fut trouvé dans une maison écartée de Péra au moment où pendu par les pieds, il rendait le dernier soupir. Soixante Juifs, convaincus de ce crime, furent pendus dix par dix à des câbles que l'on plaça dans les bazars.

« Le peuple fit même à cette occasion, m'écrivait-on à la date de 1911, une complainte, que les matelots du Bosphore chantaient encore ces derniers temps. »

Mais les matelots du Bosphore chantent-ils encore, sous le règne Judéo-maçonnique des Jeunes Turcs.

Alep. — 1810. — Avec le XIX[e] siècle, où abondent les éléments



d'information quand l'or n'en fait pas des instruments de corruption de la vérité, nous allons voir se multiplier les meurtres rituels.

Voici tout d'abord un fait que nous devons noter, quoiqu'il n'ait pas eu de suites judiciaires. Nous le trouvons dans une lettre datée d'avril 1841, adressée à un Européen établi à Damas par M. John Barker, ex-consul d'Angleterre à Alep, et depuis fixé à Suédiéh (*Relation historique des affaires de Syrie depuis* 1840 jusqu'en 1842, par Achille Laurent) :

« Monsieur,

« J'ai reçu avec beaucoup de plaisir la lettre dont vous avez bien voulu m'honorer. J'ai été enchanté de l'occasion qui m'a été ainsi donnée de faire une déclaration publique de la manière dont j'envisage l'étonnante affaire de l'assassinat du Révérend Père Thomas à Damas, et je la saisis avec empressement pour déclarer hautement ma pleine et entière conviction de la vérité des faits principaux jusqu'aujourd'hui parvenus à ma connaissance.

« ...Mon jugement est aussi puissamment influencé par la disparition, dans le quartier Juif à Alep, d'une pauvre revendeuse, qui eut lieu lors de ma résidence en cette ville en qualité de consul anglais, il y a environ une trentaine d'années. Comme elle n'appartenait pas à la colonie européenne, aucunes recherches ne furent faites dans le temps, et l'evêque ne fit qu'exciter une faible voix publique, qu'elle aurait été tuée par un courtier Juif, nommé Raffoul Ancona, pour son sang dans les pâques ».

Il m'a semblé intéressant, malgré l'absence de documentation, de rapporter ce témoignage d'un homme ayant accoutumé à la réserve diplomatique.

Il faut cependant ajouter qu'un officier prussien dont j'ai déjà parlé, le baron de Kalte, écrivait à l'un de ses amis à la date du 6 février 1841 :

« M. Barker, ancien consul général d'Angleterre que j'ai vu à Suédiéh, m'a raconté une foule de faits semblables : personne n'est plus persuadé que lui que les Juifs asiatiques commettent ces assassinats toutes les années en l'honneur de leur Dieu sanguinaire ».

Corfou. — 1812. — Au mois d'octobre 1812, un jugement public rendu à Corfou condamne à mort trois Juifs convaincus d'avoir égorgé un enfant. Les actes de ce procès existeraient encore aux archives de l'île.

Beyrouth. — 1824. — Post-scriptum d'une lettre adressée par le comte de Durfort-Civrac, connu par ses voyages en Orient, à M. de Ratti-Menton, consul de France à Damas, lettre publiée en son temps par le journal l'*Univers* :



« Pour en finir avec les Juifs, je dirai que Fatallah-Sayegh, le drogman de Lascari, en 1824, partit d'Alep avec quelques marchandises dans l'intention d'aller les vendre à Smyrne. On suivit ses traces jusqu'à Beyrouth, d'où il n'est jamais sorti.

« La peste régnait alors dans cette ville ; les Chrétiens étaient en quarantaine, et il dut loger chez les Juifs avec lesquels il était en relations. De cette époque, sa mort fut attribuée aux Juifs. Ce soupçon devient aujourd'hui presqu'une certitude ».

Notons loyalement qu'il n'y a ici que de fortes présomptions, et que rien n'établit la ritualité du crime qui pourrait être attribué à la vengeance ou à la cupidité.

Damas. — Vers 1823. — Déclaration du Cheik Méhémet-Semein, Arabe de la tribu de Harb, faite en présence du moucélim de Damas, Hamed-Hafez-Bey, et du sieur Beaudin, interprète-chancelier du consulat de France, le 7 radjiab 1256 (1841) :

« A l'époque du gouvernement de Derwich-Pacha, je vins à Damas pour y vendre quatre agneaux que j'avais : j'en vendis deux dans le bazar, et j'en conduisis deux dans le quartier des Juifs. L'un de ces derniers (agneaux) fut laissé pour dix piastres et le second pour huit. L'on me paya l'un, et les Juifs me forcèrent à entrer dans une maison pour me payer l'autre. Je vis alors dans une chambre un homme égorgé, pendu par les pieds, et sous lui un vase pour recevoir le sang.

« Lorsque je vis cela, j'eus grand'peur, et ayant un bâton ferré, j'en frappai un Juif et me sauvai. J'allai au bazar des moutons, et je racontai mon affaire à Sakhi-Agha, chef des bouchers qui, me remettant le prix de l'agneau, me dit de ne pas parler et de m'en aller. Je pris mon argent et je m'en fus ».

Signé à l'original arabe pour témoins :

Le cheik Delli, chef des Arabes Harb ; Ab-el-Rhaman, agha de Dachoué, et Hadji-Suleiman, premier secrétaire arabe du moucélim.

C'est là une pièce du procès de Damas de 1840, l'assassinat du Père Thomas, qu'il ne faut pas confondre avec ce crime antérieur de 17 ans. Le cheik fut bien inspiré en prenant rapidement la fuite, car il est certain que les Juifs ne l'avaient fait pénétrer dans la maison que pour lui faire subir le sort de la victime qu'il put entrevoir.

A propos de cette révélation, Achille Laurent fournit cette note à la date de 1846 que porte son livre :

« Derwich-pacha gouvernait Damas en 1238 et 1239 (1823-1824). Le chef des bouchers, Sakhi-Agha, est mort depuis environ cinq ans. Lors du gouvernement de Derwich-Pacha, le chef des



bouchers était protégé par les Juifs Farkhi, qui étaient tout-puissants ».

Antioche. — 1826. — Ici doit se placer, chronologiquement, le récit fourni par la Juive Ben-Noud, de l'assassinat rituel de deux enfants par les Juifs d'Antioche. On trouvera ce récit dans le chapitre consacré au Talmud et à l'Esotérique juive, ainsi que la notation du meurtre de Tripoli, huit ans après.

Varsovie. — 1827. — Chiarini signale la disparition d'un enfant chrétien deux ou trois jours avant la Pâque juive.

Hanna. — 1829. — Enquête de l'officier prussien, baron de Kalte, relatée dans une lettre à un ami :

« Arrivé enfin à Alep, je m'empresse de vous exprimer encore une fois combien je dois à votre obligeance durant mon séjour à Damas, dont je me ressens encore par le bon accueil de M. Guys.

« A Hanna,je fis mon possible pour bien connaître l'affaire des Juifs qui s'y passa en 1829. Voici ce que j'ai pu apprendre : La ville de Hanna n'a jamais été habitée par des Juifs ; mais en 1828, il y avait six familles juives, dont le doyen était un maallem, employé du gouvernement. L'année suivante, il disparut tout d'un coup une jeune fille turque, sans qu'on sût ce qu'elle était devenue.

« Toutes les recherches avaient été infructueuses ; la fille ayant été fort belle, on supposait qu'elle avait été enlevée par le Gouverneur de la ville, qui était redouté de tous les parents ; mais bientôt on acquit la conviction que ce n'était pas lui qui l'avait fait disparaître, et la famille désespérée donna alors le soin de la rechercher à une vieille femme qui avait la renommée de retrouver toutes les choses perdues.

« Après deux jours, cette femme trouva en effet le corps de la jeune fille dans un jardin, sur le bord de l'Oronte. Le cadavre était horriblement mutilé: sur presque toutes les parties, on trouva des blessures faites avec un instrument pointu avec lequel on avait percé la chair en mille endroits.

« La victime était chérie de tout le monde, et personne ne pouvant supposer que cet horrible assassinat fût commis par vengeance, la voix publique se déclara sur le champ contre les Juifs. Le Gouverneur les fit arrêter, et, dans le procès-verbal qui n'existe malheureusement plus, il paraît, au moins le dit-on à Hanna, que les Juifs, bâtonnés et menacés du dernier supplice, avouèrent le crime ; mais leurs coreligionnaires de Syrie, surtout ceux de Damas, agirent tant et donnèrent tant, que le Gouverneur, corrompu, les relâcha, en les exilant toutefois à jamais de Hanna.

« Depuis ce moment, jamais un Juif n'a pu s'y fixer, et si quelqu'un d'eux voulait l'oser, il est à craindre qu'une révolution n'éclatât sur le champ. »

(*A suivre*).

ALBERT MONNIOT.



SOMMAIRES & ANALYSES

WILLIAM VOGT. *Etats généraux et « Etat d'âme » de la Franc-Maçonnerie suisse en* 1912-1913. Première partie : *Au Bourg-de-Four* ; Deuxième partie : *De plus en plus fort, comme chez Nicollet.* — Deux brochures à 0,20 centimes, Genève, octobre 1913.

Dans ces deux brochures, dont la première a été épuisée en six jours, M. William Vogt rend compte de la 61e assemblée générale de la Grande Loge suisse *Alpina*, qui s'est tenue à Zurich les 24 et 25 mai 1913.

M. Vogt est le *tombeur* des Francs-Maçons suisses, et l'on sait combien ses deux catalogues des FF.·. genevois d'une part, et des FF.·. suisses d'autre part, ont jeté le désarroi parmi les Loges de son pays. C'est un beau succès, et il serait à souhaiter que tous les efforts anti-maçonniques aboutissent à d'aussi heureux résultats. On ne verrait plus alors « la Veuve.·. voler de l'avant, indiquant le chemin, un flambeau à triple patte dans la dextre, tandis qu'enveloppée des tourbillons de poussière soulevés par le char triomphal, sa cadette, notre humanité profane, sans même distinguer la devancière ailée, clopine derrière en geignant ».

Cette large image ouvre la première des deux nouvelles brochures de M. Vogt. Elle caractérise son style et sa façon. A la vérité, ce serait un charme de lire des relations d'assemblées maçonniques, si elles étaient rédigées dans cette langue expressive et colorée dont M. Vogt semble avoir le secret. Sa verve est inépuisable ; les pages se succèdent versant à flots l'ironie, jaillissantes d'humour, cabriolant en désopilantes comparaisons, étincelantes et bruissantes de jeux de mots : tel le nom du Vén.·.



Quartier-la-Tente qui se déforme tantôt en Quartier-l'Attente, tantôt en Quartier-la-Vente, suivant la circonstance ou l'incident.

Ce sont là des armes, des armes bien trempées et qui tuent, d'autant mieux d'ailleurs que M. Vogt les manie avec dextérité, avec habileté, et surtout avec à-propos. Il en a fait, une fois de plus, largement usage dans ces deux brochures, et quelques-uns de ceux qu'il a frappés pourraient bien ne pas guérir de sitôt.

Voyons, avec lui, ce que furent cette année les assises de la Franc-Maçonnerie suisse.

Les délégués à l'assemblée générale étaient au nombre de 95, ce qui représente une moyenne de 3 par Loge. Le premier acte consista dans la lecture du rapport statistique établi par le Grand Secrétaire. Suivant les chiffres fournis par ce dignitaire, le total des Maçons suisses était de 4.241 à la fin de l'année 1912. Comme à l'issue de 1911, ce total n'était que de 4.157, la Grande Loge *Alpina* a donc vu son effectif augmenter de 84 unités au cours de l'année 1912.

Ce chiffre peut paraître satisfaisant et consolant ; pourtant, écoutons M. Vogt : « Une augmentation de 84 Maçons dans la « Chaîne d'Union », dit-il (Première partie, p. 8), après tout le mal que se sont donnés les frères racoleurs, notamment en Suisse allemande et dans le canton de Vaud, constitue un maigre résultat, surtout si le souvenir des vaches grasses du bon vieux temps vous vient à l'esprit, où certaines fournées annuelles, dans le seul canton de Genève, approchaient de la centaine. Chez nous, le recul est sensible ».

Et puis, un symptôme ne laisse pas d'être inquiétant : « l'augmentation des demandes de démission honorable ». Ces démissions ont été de 30 en 1912. Les Maçons tendent à déserter la Loge d'une façon définitive ; ils ne se contentent plus, comme jadis, de « tomber en sommeil ». Ils marquent moins de zèle à prendre part aux séances. La Grande Loge elle-même est obligée de s'en apercevoir. Ainsi, sur 34 Loges, 2 n'ont pas envoyé de rapports au Congrès, et la plupart des autres se sont contentées de rapports très sommaires. Voire, sur la question d'une publicité maçonnique plus large, 8 Loges seulement ont répondu — et par la négative.

Le temps semble donc à jamais évanoui où le Vén.·. Elie Ducommun parlait, parlait d'intarissable façon. C'était il y a dix ans environ, quand ce digne F.·. décrocha le prix Nobel. « Ainsi pérorant, raconte M. Vogt (p. 15) il se faufila, s'implanta dans la mine d'or suédoise et finit par s'emparer d'un filon de cent mille



francs, ce qui pouvait mettre la harangue à onze louis, approximativement ».

« C'est un cachet qui n'est pas à dédaigner », dit aujourd'hui encore le Vén.·. Quartier-la-Tente : car c'est à son tour maintenant de battre du tam-tam et de faire résonner les ritournelles humanitaires, jusqu'à la venue, des brouillards de Stockholm, de la manne dorée sous prétexte et sous forme de prix de la paix.

Mais ce sont là manifestations bruyantes, parce qu'intéressées. Plus calmes sont les conférences maçonniques ordinaires. Il y en a eu 316 en 1912. Ce n'est pas mal, mais peut-être, de l'avis de M. Vogt (p. 18), ce chiffre « risque-t-il de marquer l'apogée de l'effort fraternel dans ce domaine». Déjà on constate pour 1913 un fléchissement sensible.

Tels sont les renseignements contenus dans la première brochure de M. Vogt. Elle se termine par quelques exemples de la « haine débordante» que les Francs-Maçons lui ont vouée pour avoir divulgué leurs noms dans ses deux catalogues, et ce ne sont pas les pages les moins curieuses.

La seconde partie aborde les questions financières de la Grande Loge suisse. Sous le titre général de « Fonds de bienfaisance de l'*Alpina* », fonctionnent trois institutions : la Caisse centrale de secours, le Fonds d'instruction et la Caisse de retraite. Mais « depuis quelque temps, la philanthropie bat de l'aile dans les Loges » (p. 8). C'est ainsi que la souscription à propos de la guerre des Balkans, souscription qui devait prendre d'énormes proportions, a produit en tout 3.490 francs. Et M. Vogt de s'écrier malicieusement (p; 9) : « Fr. 3.490 ! la riche Maçonnerie helvétique, quelle misère ! Vous en comptez pourtant par centaines et par milliers des « frères », là-bas, dans le vaste Orient !

Pareillement, les donations des Loges et des Cercles maçonniques à la Caisse de secours en 1912 ont été plutôt maigres, puisqu'elles n'ont pas dépassé un total de 2.825 francs.

Par contre, les libéralités individuelles ne sont pas rares. M. Vogt rappelle (p. 13) celles du Fr.·. Charles Russ, de Neuchâtel. Il s'agit, il est vrai, de l'héritier multimillionnaire de la maison de chocolaterie Suchard. « Or, à l'occasion de son cinquantenaire maçonnique, le F.·. Russ a donné, le 29 juin dernier :

fr. 10.000 au Fonds des Veuves de la Loge de Neuchâtel ;
fr. 10.000 au Fonds de secours de l'*Alpina* ;
fr. 1.000 à la Société de couture des SS.·. de Neuchâtel ;



fr. 1.000 au Bureau international des relations maçonniques ; enfin, la même somme à une Loge hongroise ».

D'ailleurs, *l'Alpina* est riche ; elle thésaurise, selon l'expression de M. Vogt, qui établit ainsi son bilan (p. 15) : « La fortune de *l'Alpina* s'élève à fr. 200.000 ; celle des 34 Ateliers réunis, à plus de fr. 700.000 : la Maçonnerie suisse possède donc près d'un million en 1913. »

En dehors des questions organiques, deux grands problèmes ont été agités au Congrès de mai dernier : celui de la révision de la Constitution et celui du Catalogue des Francs-Maçons suisses.

A propos de la Constitution, on se demanda s'il convenait d'augmenter le nombre des membres du Conseil administratif. Depuis plus d'un demi-siècle que *l'Alpina* est fondée (en 1844), ce nombre est toujours resté de 15. Aussi les délégués genevois proposaient-ils de l'élever progressivement à 20, 23, 25. Mais « un Zurichois courroucé appuya le rejet, en déclarant sans ambages que les 15 conseillers en fonctions coûtaient déjà suffisamment cher à la Caisse centrale (p. 22) ».

Quant à la discussion relative au Catalogue des Francs-Maçons suisses, elle fut aigre-douce, et on l'imagine aisément après le bon tour que M. Vogt a joué aux Loges en divulguant les noms de leurs membres. Aussi l'ordre du jour du Congrès conclut-il à la non-obligation de publier ce catalogue (on le conçoit, puisque la besogne est faite) : le Conseil administratif se contentera de « tenir à jour le registre matricule de l'effectif de *l'Alpina* » (p. 26). Cette formule est vague et ne compromet personne.

A la suite de M. Vogt, nous avons signalé les principaux actes du Congrès de la Franc-Maçonnerie suisse en 1912. Il nous permettra, pour terminer, de reproduire sa conclusion ; elle est énergique et indignée, mais solide et vraie, et surtout de portée universelle :

« Ce n'est pas le « culot » qui leur manque à ces arrivistes ! Voilà des gens masqués qui jurent de soutenir leurs « frères » au péril de leur vie ; qui arrivent, par leurs écœurantes intrigues, à placer partout où l'Etat paye, des affiliés incapables, bien au-dessous du pair ; des accapareurs qui, depuis nombre d'années, par leurs cabales indignes, lèsent et grugent les citoyens aptes, partant le pays entier, et qui beuglent parce que quelques profanes, exaspérés, à juste titre, de ce sans-gêne, les houspillent un tantinet en leur retirant leur clientèle. Mais les antimaçons pourraient abuser des pires représailles envers cette Alliance louche



qui exploite et corrompt le pays, qu'ils n'arriveraient jamais à balance égale !

« Pour moi, je n'ai voulu, dans ce mémorial de leurs travaux frappés d'avortement, que représenter ces dupeurs tels qu'ils sont — en paroles, si voisins du beau bourgeois, si passionnés pour le vrai conventionnel, si amoureux de la vertu de parade ; mais, en réalité, en fait et en actes, en chair et en os, si pratiquants de la fourberie, de l'accaparement et de la bêtise, qu'ils sont devenus des êtres dangereux pour notre pays » — et pour tous les pays, ajouterons-nous.

D. Albrecht.



INDEX OCCULTISTE

COMPTE RENDU DES SCIENCES OCCULTES

Alchimie

Le Dr Allendry a publié dans le *Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental* une curieuse et savante étude sur l'Alchimie. Nous extrayons les lignes suivantes de la dernière partie, parue dans le numéro d'octobre 1913 :

Il serait absolument faux de croire que les efforts des Alchimistes aient seulement porté sur la transmutation métallique ; les Alchimistes ont voulu faire de leur Science la Sience de la vie par excellence, et c'est ainsi qu'ils ont recherché la *Médecine Universelle*, la *Palingénésie* et l'*Homunculus*.

Considérant la pierre philosophale comme une merveilleuse concentration de force vitale, de *lumière astrale*, ils ont voulu l'employer à rendre la santé aux malades et à guérir toutes les maladies. Ils promettaient par ce moyen la prolongation de la vie humaine. Isaac le Hollandais, Basile Valentin, assurent qu'une personne qui prendrait chaque semaine un peu de la pierre philosophale, se maintiendrait toujours en bonne santé et que sa vie se prolongerait aux extrêmes limites possibles.

La Palingénésie est une *régénération*. Ici l'Alchimie apparaît nettement comme la *Science de la Vie*. Le problème a pu être ainsi tenté : brûler une plante, dissoudre ses cendres dans de l'eau et faire geler cette eau de façon à obtenir des efflorescences qui reproduisent plus ou moins exactement la forme de la plante. Mais on pouvait dis-



cuter ces résultats, et les Alchimistes se sont proposé une réalisation plus parfaite : ils ont voulu obtenir, non plus une image de la plante détruite, mais une plante nouvelle et vivante et, pour lui donner de la vie, ils ont pensé faire agir sur ces cendres des substances contenant une force vitale très condensée comme la pierre philosophale ou, à son défaut, l'eau de rosée. Celle-ci, étant une condensation de la vapeur qui remplit le ciel et qui a été dynamisée par les effluves vivifiants des astres, devait être imprégnée de l'*Ether*, c'est-à-dire de la force vitale universelle, conservatrice du souvenir des formes et tendant à leur réalisation.

Kircher, dans son *Mundus Subterraneus*, donne un procédé qui consiste à piler des graines dans de l'eau de rosée, à calciner, à mettre dans un flacon qu'on garde enfoui pendant un mois dans du fumier en putréfaction, puis qu'on expose au Soleil. Quand la préparation est achevée, il suffit de la mettre à un feu doux pour voir développer la plante. Ce procédé aurait réussi, si nous en croyons Guy de Labresse dans son livre sur *La Nature des Plantes* (Paris 1662)...

C'est avec le problème de l'*Homunculus* que l'ambition des Alchimistes atteint son summum. Il s'agissait pour eux d'imiter l'œuvre la plus parfaite de la création et de fabriquer l'homme de toutes pièces en condensant sur de l'albumine, la force vitale humaine. C'était là un problème appartenant beaucoup plus à la haute magie qu'à la Chimie ou même à la Physiologie. Paracelse donne même le procédé à employer. La légende veut qu'Albert-le-Grand ait réussi à fabriquer dans un flacon un petit être humain : l'homunculus. Cette étrange créature était douée de parole ; elle raisonnait même si bien que, si nous en croyons cette légende symbolique, saint Thomas d'Aquin, à qui elle voulait tenir tête, brisa son bocal d'un coup de bâton et la réduisit à néant.

Sans doute, il s'agit là d'une allégorie, mais, quoi qu'il en soit, le fait que les Alchimistes aient poursuivi un tel rêve montre bien que leur Science est la science même de la Vie.

Le Dr Allendry conclut :

Il est absurde et faux de se représenter les Alchimistes comme des assoiffés d'or. Leur but était plus noble, plus désintéressé : avant tout, ils ont voulu approfondir le grand mystère de la vie découvrir le lien, le *sel* qui unit la lumière astrale à la matière brute et s'ils ont pensé trouver dans leur science la clef du bonheur matériel, représenté par l'Or et la Panacée universelle, ils y ont aussi cherché la clef d'un bonheur plus relevé, celle de la plus profonde sagesse et du parfait bonheur moral. Ils avaient l'oratoire à côté de l'Athanor, et cet oratoire ne représentait pas la foi mesquine qui persécute et qui condamne : c'était le lieu de la méditation solitaire qui réconforte et qui éclaire. C'est qu'ils ne concevaient pas le succès possible dans leurs recherches, sans accomplir auparavant le Grand-Œuvre moral, la *transmutation* de leurs défauts en qualités, le perfectionnement de



toute leur personnalité psychique. Ce souci de culture morale était si grand chez eux qu'ils ont voulu faire de leur précieuse pierre philosophale l'agent de cette amélioration et que, sous le nom de *Spiritus Mundi*, ils l'ont conçu comme le ferment de la transformation de l'âme, l'intermédiaire capable de les mettre en rapports avec la Sagesse Suprême, avec les Intelligences Supérieures qui occupent les plus hautes sphères de la lumière astrale...

En réalité, beaucoup d'alchimistes, se séparant de ceux qu'on appelait les souffleurs, poursuivaient l'œuvre de la réintégration de l'homme dans les pouvoirs qu'il avait eus, avant la chute, sur la nature entière. Nous retrouvons la même recherche, par des moyens différents, dans la Théosophie et le Martinisme.

Astrologie

Nous avons déjà parlé de l'étude très intéressante publiée par M. Jacques Brieu, dans le *Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, sous le titre « Comment on doit étudier l'astrologie ». Voici la conclusion que l'auteur donne dans le numéro d'octobre 1913 :

Si j'ai proposé d'appliquer à l'astrologie la méthode générale, constituée en science par Strada, c'est parce qu'elle est la seule qui soit naturelle, impersonnelle et neutre : 1° *Naturelle*, parce qu'elle indique le fait *naturel*, comme *unique* point de départ et base à toutes les sciences ; 2° *Impersonelle*, parce que ce fait est pris tel qu'il est en soi, indépendamment de toute notion personnellé qué nous pouvons en avoir ; 3° *Neutre*, parce qu'elle n'exclut aucun fait et n'accepte aucune doctrine, aucune théorie comme point de départ.

Cette méthode fera de l'astrologie une science naturelle et impersonnelle : ce qui est l'idéal de toute science. C'est celle d'ailleurs qui est suivie et pratiquée, consciemment ou inconsciemment, dans les sciences physiques, et qui fait leur force, leur certitude et leur grandeur.

Quant aux théories, elles doivent découler des faits astrologiques eux-mêmes, comme les théories de la chimie et de la physique découlent de leurs faits respectifs. On ne peut donc songer à édifier des théories astrologiques avant de connaître un certain nombre de faits prouvés, indestructibles. On doit encore moins songer à en emprunter à d'autres sciences. Pour expliquer les faits lumineux, les physiciens ne sont pas allés demander à l'arithmétique une théorie du nombre ou à la géométrie une théorie du cercle, mais ils ont conclu des observations et des expériences, faites directement sur la lumière, que la théorie des ondulations est celle qui est la plus adéquate à



ces faits. Toute théorie étant *provisoire* peut être d'ailleurs remplacée par une meilleure.

J'ai montré dans *La Méthode Générale et Scientifique* que les empiètements des sciences les unes sur les autres rompent leur équilibre et troublent tout le savoir. Je n'insisterai donc pas davantage sur ce point.

Ainsi l'astrologie doit être *autonome* comme toutes les autres sciences, c'est-à-dire avoir un point de départ *propre*.

Il ne s'ensuit pas cependant, de ce que les sciences sont ou doivent être autonomes, — qu'elles sont indépendantes les unes des autres. Entre les faits de chaque science et les faits des autres sciences, il existe des rapports plus lointains que ceux existant entre les faits d'une même science. Ces rapports sont des faits d'analogie. Ces faits, non encore étudiés, forment avec les faits antinomiques, le point de départ de la philosophie générale ou de la métaphysique, qui deviendra ainsi la véritable synthèse des sciences.

Le point le plus important, que M. Brieu a parfaitement mis en lumière, est, quand on veut faire de l'astrologie, d'opérer comme pour toute autre science et de renoncer aux à peu près dans lesquels se renferment, et pour cause, tous les faiseurs d'horoscopes.

Franc-Maçonnerie initiatique

M. Georges Pécoul, consacre dans la *Pensée Catholique*, T. II, nº 5, octobre 1913, — dont il est le directeur savant et très averti, — un trop bienveillant article à mon livre sur « l'Initiation Maçonnique ». Je l'en remercie très cordialement et suis heureux de me rencontrer avec lui et de le voir affirmer, hautement et courageusement, un accord de pensée sur un point au sujet duquel de trop nombreux catholiques éprouvent plutôt un effarement aussi sceptique que peu compréhensible. Il s'agit du surnaturel. Cela peut sembler extraordinaire, mais c'est un fait qui surprendra beaucoup de nos adversaires. Il n'y a pas d'esprits plus méfiants que la plupart des catholiques, et surtout des membres du clergé, sur cette question ; beaucoup poussent, depuis un certain nombre d'années, la prudence jusqu'à transformer leur hostilité en une véritable répulsion maladive pour tous les faits qui sortent de l'ordinaire. Ils englobent, en même temps, dans leur aversion tous les chercheurs qui essayent de porter la lumière au milieu des ténébreux agissements de l'occultisme et du Satanisme.

Sarcasmes et sourires ne sont, en effet, pas ménagés, écrit M.



Georges Pécoul, à ceux qui accomplissent ce devoir. Et tout ne vient pas du côté de l'ennemi ; je ne sais combien de fois M. Nicoullaud l'a constaté, mais je pourais le documenter au besoin là-dessus. C'est incroyable combien les catholiques, et parmi ceux-ci les ecclésiastiques, sont réfractaires au surnaturel dès qu'on veut en montrer l'intervention pratique. C'est au point qu'un très bon prêtre d'un diocèse de l'Est, déclarait tout récemment en ma présence : « *Moi je crois très peu au surnaturel diabolique, car si le diable était tellement puissant, il faudrait se mettre de son côté* » [1] Et combien d'autres m'ont taxé d'illuminisme pour avoir soutenu cette thèse, par la parole ou par la plume. Depuis Léo Taxil, qu'on est enchanté de trouver pour prétexte, satanisme est devenu synonyme de diablerie, et diablerie signifie crédulité et fumisterie. Aussi suis-je heureux de trouver cette confusion intéressée remise au point, simultanément par M. l'abbé Jouin et M. Nicoullaud.

M. Georges Pécoul a nettement posé la question,et il convient d'insister un peu pour bien préciser les situations. Les adversaires du surnaturel, qu'il s'agisse des membres du clergé ou de laïcs instruits, se divisent, à l'heure actuelle, en deux catégories.

1° Les esprits qui, tout en restant catholiques,ont été formés, en dehors de la tradition scolastique et sont beaucoup plus imbus des principes de Kant que des enseignements de saint Thomas.

2° Ceux qui, s'étant laissé prendre, autrefois, aux pièges grossiers de Léo Taxil, prétendent maintenant rendre la mystique responsable de leurs erreurs. Celles-ci sont entièrement le fait de leur ignorance en cette matière ou de leur oubli des prescriptions contenues dans les documents pontificaux et des règles concernant le discernement des esprits.

Il suffit de conseiller aux négateurs de l'action extra-naturelle l'étude de la théologie mystique,de la vie des saints et de leurs écrits. Le surnaturel divin et diabolique s'y rencontrent à chaque ligne. Qu'il s'agisse des anciens ou des modernes, depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à saint Gérard Magella et au bienheureux curé d'Ars.

Ils y trouveront, en outre, les règles qui permettent de distinguer le faux mysticisme du vrai, l'action divine de l'action luciférienne.

Il serait très intéressant de reprendre, à ce seul point de vue,

1. Remarquons, en passant, que si ce prêtre, croyant sans doute faire l'esprit fort, étalait une profonde ignorance en théologie mystique, sa science en théologie morale paraît être tout aussi faible. N. du R.



toute l'histoire Taxil et de montrer, avec documents à l'appui, quelles erreurs ont été commises et comment il était si facile de les éviter en se conformant aux simples règles tracées par l'Eglise. Ce serait là besogne très utile, non pour remuer un passé pénible à beaucoup, mais afin d'éclairer, en vue de l'avenir, les antimaçons. C'est un ouvrage d'assez longue haleine qui demande du temps et ne saurait être contenu dans une courte note.

— Sous le titre « La guerre contre les Sociétés secrètes », M. **Téder** publie dans *Mysteria*, septembre 1913, p. 193, la première partie d'une étude qui semble, si nous en jugeons par le début, devoir nous réserver quelques surprises. Citons d'abord les deux premières lignes :

Après la conquête des Moulins à vent, la guerre contre les Sociétés secrètes était inévitable.

Si le lecteur se demande la raison d'être de cette association d'idées, plutôt inattendue, il s'apercevra rapidement qu'elle a simplement pour but de permettre à l'auteur de nous appeler « la Chevalerie de la Triste-Figure ». Autant valait le dire tout de suite sans prendre tant de détours.

Voici qui est plus sérieux et qui fera plaisir aux tenants du Pouvoir occulte :

M. Copin-Albancelli, qui est un ex-G.-O. de beaucoup de talent, a publié, il y a cinq ans, un livre remarquable, dans lequel il s'est attaché à prouver qu'un Pouvoir occulte se cache derrière le Grand-Orient.

S'est-il trompé ? Evidemment non, car l'existence de ce Pouvoir occulte a été parfaitement avoué par le F.·. Dequaire-Grobel, le jour où en clôturant le Convent de septembre 1888, il a dit : « *Il y a derrière vous, à côté de vous pour mieux dire, un Pouvoir spontané, sans caractère officiel, non classé parmi ceux qu'étudie Montesquieu, qui vous seconde avec zèle et désintéressement et qui cherche à faire marcher les mœurs de la même allure que vous imprimez aux lois* ».

Ici nous sommes obligé, avant d'aller plus loin, d'ouvrir une parenthèse pour mettre en lumière une façon d'agir bien maçonnique.

M. Téder a tronqué sciemment le texte qu'il vient de citer, texte souligné par lui, en enlevant un mot important qui ne permettait pas l'application qu'il en fait. De plus, en isolant cette phrase de celles qui la précèdent et la suivent il a complètement dénaturé la pensée du F.·. Dequaire-Grobel.



Si nous nous reportons, en effet, au *Bulletin du Grand-Orient de France*, année 1888, nous lisons, à la page 579 du Compte rendu du Convent, séance du samedi soir 15 septembre ; Discours de clôture du F.·. Dequaire-Grobel, Orateur du Convent :

Et, puisque la Franc-Maçonnerie compte dans ses rangs, sur les colonnes et à l'Orient de cette auguste assemblée, tant de Francs-Maçons, honorés par nos concitoyens du mandat législatif, permettez à votre orateur de dire à ces frères de quelle façon nous comprenons la mission qu'il nous reste à remplir, afin qu'ils aillent, en votre *nom*, affirmer au Parlement que si là-bas, on travaille activement à la constitution des lois, ici, on travaille avec non moins d'énergie, non moins de dévouement, à la réformation des mœurs.

Législateurs de France, marchez hardiment dans la voie des progrès constitutionnels, des améliorations économiques. Ne redoutez pas que le pays se refuse à vous suivre jusqu'où tous les hommes épris d'idéal veulent conduire la Démocratie française.

Il y a derrière vous, à côté de vous, pour mieux dire, un pouvoir spontané, sans caractère officiel, non classé parmi ceux qu'étudie Montesquieu, qui vous seconde avec zèle et désintéressement, et qui cherche à faire marcher les mœurs POLITIQUES *de la même allure que vous imprimez aux lois* [1], afin que dans sa course précipitée, le char de la Patrie ne rencontre plus d'obstacle, et que tous les Français, et de proche en proche, tous les hommes, se trouvent un jour réconciliés dans la même conception politique et sociale sous l'égide de la Franc-Maçonnerie universelle.

Il est évident, d'après ce texte, — et M. Téder n'a pas pu s'y tromper —, que le F.·. Dequaire-Grobel n'a pas entendu parler d'un pouvoir occulte, mais bien de la Franc-Maçonnerie elle-même comme il le déclare en terminant. Cela est si vrai que pour faire dire au F.·. Orateur du Convent ce qu'il ne disait pas, M. Téder a dû, non seulement isoler la phrase, mais encore enlever le mot *politique* qui ne permettait pas l'interprétation à laquelle voulait arriver l'écrivain martiniste et laissait trop ouvertement voir que la citation était tronquée et détournée de son sens véritable.

Je défie M. Téder de relever dans aucun de mes ouvrages une pareille supercherie. Et je me demande vraiment si des voyages trop prolongés dans l'astral lui ont laissé sa pleine conscience. Surtout quand je lis, dans le même article, quelques pages plus loin [2] :

1. C'est nous qui soulignons la phrase citée par M. Teder et deux fois le mot supprimé par lui.
2. Je cite textuellement avec les notes de l'auteur en soulignant comme il le fait lui-même.



Quelques passages de Dulaure sur le culte du phallus chez les anciens suffisent à ces messieurs pour condamner les Initiations de l'antiquité et, par contre-coup, les Initiations modernes [1].

Mais la Chevalerie de la Triste-Figure a beau se donner des airs de Saint-Office, elle oubli une chose importante : c'est ce passage d'une recommandation que le pape Benoit XIV adressa un jour aux juges de ce fameux tribunal :

« ...*On ne peut porter un jugement équitable sur le véritable sens d'un auteur, à moins qu'on ne lise entièrement l'ouvrage : qu'on ne compare entre elles les choses qui sont placées en différents endroits ; que, de plus, on ne se soit appliqué à saisir le dessein général de l'auteur et le but qu'il se propose ; car on ne doit pas juger d'un écrivain sur une ou deux propositions tirées de l'ensemble de son ouvrage ou considérées et examinées séparément des autres que le livre renferme* » [2]

La Chevalerie de la Triste-Figure a-t-elle suivi ces sages recommandations ? Pas du tout. A-t-elle vu dans Dulaure la condamnation des Initiations anciennes ou modernes ? Pas davantage. Elle se contente de ramasser de-ci de-là ce qui convient à sa thèse accusatrice et... à bas les Initiations ! à bas les Sociétés secrètes ! à bas la Franc-Maçonnerie ! Ce n'est peut-être pas très chrétien, dans le sens de Benoît XIV ; mais c'est très commode.

Je répondrai simplement que je n'avais pas à juger l'ouvrage de Dulaure. Je l'ai lu et j'ai extrait les passages qui pouvaient servir à ma thèse. C'est le droit de tout écrivain, à la condition de ne pas tronquer les textes, et de ne pas dénaturer la pensée de l'auteur en lui faisant dire ce qu'il ne dit pas. M. Téder ne saurait véritablement me reprocher sérieusement de ne pas avoir reproduit *in extenso,* dans un petit volume de trois cents pages, les nombreux ouvrages auxquels j'ai dû faire des emprunts.

Du reste, quand on a dans l'œil la poutre énorme que nous venons d'extraire à M. Téder, on fait soi-même une si triste figure qu'on en demeure aveuglé et hors d'état de découvrir une paille dans l'œil des autres.

Alors, on en invente et l'on part en guerre, non plus comme le chevalier de la Triste-Figure contre des moulins à vent, mais contre le vent lui-même, c'est-à-dire contre rien, ou mieux contre les écarts fantastiques de sa propre imagination. M. Téder écrit en effet :

Quelle est donc la nature de ce Pouvoir mystérieux, créé en dehors

1. Voir l'*Initiation Maçonnique*, par Ch. Nicoullaud. Préface de M. l'abbé Jouin curé de Saint-Augustin. Paris, 1913.
2 Bened. XIV. Const. dat. 7 id. Jul. an 1753, 118, t. IV, Bull. p. 124.



de la Fédération maçonnique française, et au mépris de sa souveraineté et des Constitutions du Grand-Orient ? .

A cette question, qu'il se pose à lui-même, l'écrivain martiniste, après sans doute une petite promenade en astral, répond :

Rien n'est plus facile à savoir, puisque toute cause peut être jugée d'après ses effets. Eh bien, les effets de ce Pouvoir occulte, les voici : Dégradation de la Maçonnerie française, dans laquelle on a introduit des innovations qui, contraires au but et à l'esprit de l'Ordre, ont fait mettre le Grand-Orient au ban de la Maçonnerie Universelle, tandis que, marchant de la même allure, la corruption, la licence, l'immoralité, l'égoïsme, l'apachisme et l'esprit de révolte se sont répandus dans le monde profane, sous une poussée que la Chevalerie de la Triste-Figure ne devait pas manquer d'attribuer, non au Pouvoir occulte manœuvrant dans l'ombre, mais aux dupes de ce mystérieux pouvoir. Celui-ci est donc bien un ennemi de la Franc-Maçonnerie ; autrement, il n'eût pas été nécessaire.

Le raisonnement est plutôt faible, M. Téder appuie l'existence du Pouvoir occulte sur deux citations empruntées l'une à un ex-Franc-Maçon, M. Copin-Albancelli, l'autre à une des lumières du G.·. O.·. de France, le F.·. Dequaire-Grobel.

Or, si je ne me trompe, M. Copin-Albancelli a toujours entendu le Pouvoir occulte, comme un grand conseil dirigeant non pas seulement le G.·. O.·. de France, mais la Franc-Maçonnerie mondiale, et cela est si vrai que ce Pouvoir, il l'attribue aux Juifs.

Quant à M. Dequaire-Grobel, nous venons de voir à l'aide de quelle supercherie M. Téder le fait intervenir dans la question. Notre auteur martiniste continue :

Le Grand-Orient, composé de dupes, c'est le bras qui exécute ; le Pouvoir occulte, lui, c'est la tête qui conçoit. Mais le Grand-Orient n'est pas seulement le bras qui exécute, il est un masque derrière lequel se dissimule le Pouvoir occulte. Eh bien, arrachez ce masque, et ce fameux Pouvoir occulte, qui veut singer la Providence, vous apparaîtra tel qu'il est : ennemi de l'Ordre maçonnique tout entier. Arrachez ce masque, et vous comprendrez alors pourquoi la Maçonnerie universelle considère et traite le Grand-Orient, inféodé à un Pouvoir adversaire illégalement constitué en dehors de la Fédération des Loges, comme un corps absolument étranger à la Maçonnerie...

1. A propos de cette question du Pouvoir Occulte, voir dans la Revue du 20 octobre 1913, p. 3735, la distinction que nous avons faite entre les Supérieurs Inconnus des Illuminés et du Martinisme et les chefs, en chair et en os, qui dirigent les sectes. Aucune confusion n'est possible. Les deux existent mais sont de nature différente, et l'anti-maçonnerie doit s'attacher à montrer l'action des uns et des autres. Mais il est nécessaire de ne pas employer les mêmes mots dans des acceptions différentes, il en résulterait des confusions qui ne pourraient profiter qu'à l'ennemi.



Le cléricalisme *à l'endroit* et le cléricalisme *à l'envers* sont peut-être très utiles dans les jeux de bascule de la politique ; mais ces jeux-là n'ont jamais intéressé la vraie Maçonnerie, qui est au-dessus de tous les partis et dont les anciennes constitutions interdirent dans les Temples toute discussion en matière politique ou religieuse. Or, en France, où les clubs du Grand-Orient ne sont ouverts qu'à ce genre de dispute, le cléricalisme *à l'envers* part du même principe sectaire que le cléricalisme *à l'endroit.*

Les deux font la paire, et le troisième terme qui les unit derrière la toile n'est autre chose que le Pouvoir occulte, mis en vue dans *l'Apodictique messianique* de Vronski, avoué par le F∴ Dequaire-Grobel en 1888, dénoncé, on ne sait pourquoi, par M. Copin-Albancelli en 1908, et nié, naturellement, par le R. P. Louis Josef, l'ancien sapeur du *Labarum*...

Le Pouvoir occulte qui règne dans les ténèbres, est aussi *antimaçonnique* que l'était la puissance ténébreuse contre laquelle instrumenta jadis le Procureur général de Monclar. A la vue de cette main aux doigts crochus, le F∴ Gustave Téry, qui connaît un peu l'histoire, ne s'est pas trompé sur la vraie nature du démon dissimulé derrière le Grand-Orient : — « *Jésuite et demi !* » s'est-il écrié en quittant avec fracas la compagnie de la rue Cadet[1]...

Mettons à part la Maçonnerie universelle qui, demeurée fidèle à ses anciennes constitutions et n'admettant la suprématie d'aucun culte sur les autres cultes, est, pour cette raison même, frappée d'anathème par une puissance qui veut dominer le monde. Cette Maçonnerie-là, dont la morale est identique à celle de n'importe quelle religion, est au-dessus de toutes les attaques et n'a rien de commun avec la confrérie à laquelle le Pouvoir occulte, qui gouverne en secret le Grand-Orient, a fait enseigner et adopter toutes choses contraires aux traditions, à l'esprit et au but de l'Ordre...

Que le Grand-Orient soit un corps étranger à la Maçonnerie, c'est un fait certain... Que les membres de la Fédération française aient été et soient encore les dupes d'un pouvoir illégal fonctionnant à l'ombre du Grand-Orient, c'est un fait également certain et qui ne saurait être contesté par M. Copin-Albancelli lui-même. Que ce pouvoir illégal soit *antimaçonnique*, ceci n'a plus besoin d'être démontré, puisque tous les actes qu'il a poussé le Grand-Orient à commettre n'ont eu pour but que d'avilir celui-ci aux yeux de la France et de le faire mépriser par la Maçonnerie universelle...

S'il y avait immoralité constatée chez les adeptes du Grand-Orient, ils n'en seraient même pas responsables, attendu que l'unique coupable serait, une fois de plus, le grand dresseur de pièges, autrement dit le Pouvoir *antimaçonnique* occulte auquel ils sont soumis sans le savoir et qui a tout fait pour les corrompre, en même temps qu'il les plaçait dans le cas d'être mis au ban de la Maçonnerie universelle.

1. Voir le *Matin*, art. de M. Gustave Téry, novembre 1904.



Que le Grand-Orient et M. Téder, qui est une des gloires du Martinisme, se débrouillent ; cette querelle entre Francs-Maçons ne nous regarde que très indirectement. Nous nous contentons d'enregistrer les documents... et les aveux, tout en démasquant les supercheries.

Mais, puisque l'article de M. Téder est une réponse à mon livre sur *l'Initiation maçonnique*, qu'il cite plusieurs fois, je lui ferai simplement remarquer que mon étude vise non pas seulement le Grand-Orient, mais la Franc-Maçonnerie universelle, qu'il veut mettre en dehors. Je l'ai déclaré formellement. Ceci dit, il n'y a pas lieu de discuter l'opinion de M. Téder : les Jésuites dirigeant le Grand-Orient de France est une de ces bouffonneries de pince sans rire devant laquelle il n'y a qu'à lever les épaules. Je suppose que M. Téder l'a mise en avant tout simplement pour avoir l'occasion de dire quelques bonnes vérités aux FF.·. du Grand-Orient, qui s'entêtent à ne pas reconnaître comme régulières les Loges martinistes.

Nous attendons avec une certaine curiosité la suite de cette « défense » du Grand-Orient contre les attaques de « la Chevalerie de la Triste-Figure ». Mais, nous conseillerons à M. Téder de ne pas tronquer et dénaturer les textes qu'il cite afin de faire dire aux auteurs le contraire de leur pensée. Ce sont là de petits moyens très maçonniques, mais indignes de lui et de la Revue dans laquelle il écrit.

— Nous extrayons les lignes suivantes d'un article intitulé « Du symbole et du Symbolisme » publié par M. Albert Lantoine dans *Le Symbolisme*, octobre 1913 :

On interprète mal généralement ce mot « Symbolisme », et on a une tendance à l'identifier avec les sciences occultes et à le doter d'un sens hermétique. Ce n'est point ainsi que M. Oswald Wirth — malgré sa haute compétence en Kabbale — l'entendait lorsqu'il dédia sa revue aux « Initiés ». La signification est plus étendue, et plus complexe aussi. L'Initié peut être celui qui sait, mais il est surtout celui qui comprend — et cela dans toutes les manifestations de la nature ou de la pensée. Il est des êtres qu'émeuvent des idoles dévotement sculptées, des clartés sur la mer, des gestes précieux de chats, certaines épigrammes de l'anthologie de Méléagre, des yeux tristes de femmes, des Primitifs et surtout — surtout ! la magique emprise d'un beau vers. Et d'autres qui regardent ou qui écoutent les mêmes choses avec la placidité des animaux pour qui la vie des mots et des objets se limite au sens précis de leur utilité. Car il ne fut pas et il n'est pas d'œuvre sublime que l'artiste n'ait animée d'un idéal. Et même



l'Art des Grecs ne se commente pas seulement par leur culte de la forme, mais par la poésie profonde de leur panthéisme...

La Franc-Maçonnerie — elle aussi — à ses Initiés. Ceux-là pensent que cette institution n'est pas faite pour rivaliser avec les collèges électoraux, les sociétés de libre pensée et les réunions publiques, et que la ramener à la fidélité de ses traditions, à la compréhension de ses symboles, à la rigueur de sa discipline serait la soustraire momentanément au rôle combatif par lequel elle se vulgarise et retarder encore l'heure fatale voulue par les ilotes triomphants. Et c'est ici que le Symbole apparaît dans sa vertu primordiale. C'est par lui que la Franc-Maçonnerie enchaîne le monde, attache l'homme du Septentrion à l'homme du Midi, le riche au pauvre, et dans une langue que tous entendent et qui les fait s'entr'aider malgré la diversité des situations sociales, des peuples et des idiomes.

Le tablier ou le cordon maçonnique ne témoigne pas seulement de la fraternité qui doit unir les hommes qui le portent, mais aussi de leur égalité, étant le vêtement uniforme sous lequel les habits profanes ne sont pas regardés. Supprimez ces symboles, et le mystère, et les serments, et les épreuves... et tous se retrouveront rejetés dans leurs castes, de suite distants, de par les préjugés reconquis.

Le symbole, de suite, place le profane dans une atmosphère nouvelle ; déjà aux parvis du temple, celui-ci se sent débarrassé des impuretés du monde extérieur. Il est obligé de mettre son esprit en accord avec les rites qui lui sont dévoilés. Par eux, par le signe de l'équerre comme par l'ordre des travaux, il conçoit que la puissance est dans l'équilibre des pensées et des actes ; et il peut avoir la compréhension à la fois de notre rôle positif d'aujourd'hui et de notre mission sentimentale. Car combien merveilleux est notre Symbole, à la fois respectueux de la Science et du Rêve, qui fait de ce dualisme profane une unité maçonnique, et qui réunit la lettre G au Grand Architecte de l'Univers !

Le succès de la revue *Le Symbolisme* prouve que sont encore nombreux ceux d'entre nous qui veulent maintenir la Franc-Maçonnerie dans les principes d'ordre et de méthode qui, durant son existence plusieurs fois séculaire, l'ont maintenue intangible et forte parmi les orages de la vie civile et malgré les coups d'état des empereurs. Car le *Symbolisme* est venu à son heure, comme pour le ralliement des intelligences mécontentes des publications modernes inspirées par notre institution... Les influences dissolvantes, qui se font sentir dans nos temples, ont agi également sur notre littérature. On n'examine plus aujourd'hui de questions maçonniques. Les périodiques sont alimentés par des « morceaux d'architecture » traitant généralement de problèmes sociaux et qui, échenillés des quelques rares termes maçonniques qu'ils comportent, pourraient aussi bien paraître dans une autre revue. Or ce caractère profane est leur condamnation. Qu'on relève les autres publications qui parurent au cours du XIXe siècle, inspirées par César Moreau, Ragon, Juge, Humbert,



Louis Ulbach, l'*Univers Maçonnique*, la *Chaine d'Union*, le *Globe*, le *Monde Maçonnique* et tant d'autres, sur lesquelles nous reviendrons un jour, et on sera étonné de la somme de documents récoltés, documents de toutes espèces, biographiques, bibliographiques, artistiques, historiques, rarement politiques, et tous intéressant notre Ordre. La Maçonnerie ne songe pas encore à servir des partis et se montre dans sa presse plus désireuse d'éclairer que de combattre. A cette époque, les obédiences soumettaient encore à l'émulation de leurs ateliers des sujets maçonniques et en faisaient même souvent l'objet de concours entre les Frères.

— M. Oswald Wirth écrit dans *Le Symbolisme*, n° 13, octobre 1913, sous le titre « Religiosité Maçonnique » :

Puisque les Francs-Maçons refusent de se soumettre à l'autorité du Pape, seul représentant légitime de Dieu sur la terre, ils ne peuvent être que des suppôts de Satan. Celui-ci les inspire en toutes choses, même lorsqu'ils vont en corps assister au service divin dans une église chrétienne.

Il faut croire qu'il a de singulières fantaisies, le démon dont nous sommes les serviteurs ! La Grande Loge de la Nouvelle-Ecosse a tenu sa 48e session annuelle, le 11 juin 1913, à Amherst, dans le hall de la paroisse du Christ Church. Après l'ouverture régulière des travaux, comportant une prière dite par le Grand Chaplain, une procession s'est formée, sous la direction du Grand-Maître des Cérémonies, et, musique en tête, toute l'assemblée, traditionnellement décorée, se rendit à l'église presbytérienne de Saint-Etienne, où elle prit pieusement part à un service divin spécial, agrémenté d'un sermon des plus édifiants.

A l'issue de cette sorte de messe du Saint-Esprit, la procession se reconstitua dans le même ordre, et, revenue au local de ses séances, la Grande Loge s'acquitta des travaux prévus à son ordre du jour.

Les Maçons anglo-saxons, qui ont la candeur de confondre le Grand Architecte de l'Univers avec le Dieu classique de la Bible et de l'Evangile, n'ont pas le moindre soupçon des ruses du Malin. Les théologiens anti-Maçons devraient entreprendre de leur ouvrir les yeux, car rien ne doit être aussi épouvantable que les profanations commises par les Francs-Maçons qui contrefont la piété.

Du moins, nous autres Français, nous sommes de francs mécréants, poussant le cynisme satanique jusqu'à ne pas croire au Diable. Mais quelles âmes noires doivent avoir les Francs-Maçons qui posent pour les bons apôtres !

Nous ferons d'abord remarquer que l'alliance entre le protestantisme et la Franc-Maçonnerie anglo-saxonne a toujours existé ; et nous avons eu souvent l'occasion de relever, dans les comp-



tes rendus de cérémonies religieuses chez les hérétiques, la bonne et touchante entente du Temple et de la Loge.

Mais ce n'est pas uniquement pour constater, une fois de plus, cette union fraternelle entre l'Hérésie et la Maçonnerie, conclue dès le début, que nous avons reproduit, en partie, l'article de M. Oswald Wirth, article qu'il termine ainsi :

> Si, convaincus que nous sommes dans le vrai, nous agissons conformément à nos convictions, nous appartenons à *l'âme de l'Eglise*, en dépit des excommunications, et nous faisons notre salut à notre façon. Tout s'arrange donc pour le mieux.

Ce que nous avons voulu mettre en lumière, c'est la préoccupation constante du F.·. Oswald Wirth pour son salut. Il cherche évidemment à se convaincre lui-même. Travaillé par la grâce et par saint Michel, dont, on le sait, il porte dévotement la médaille, M. Wirth résiste et se débat... de plus en plus mollement. Il est très persuadé qu'un jour ou l'autre il lui faudra se convertir, mais il ergote et discute avec sa conscience. Il en est aujourd'hui à arguer, vis-à-vis de l'archange qui le presse, de sa bonne foi dans l'erreur.

« — Grand saint Michel, je suis Franc-Maçon, c'est vrai, mais je suis convaincu que j'appartiens à « l'âme de l'Eglise ». Est-ce que cela ne suffit pas ? »

Ces voies sont connues, l'âme qui en est là est bien près du port. Laissons agir la grâce, et bientôt nous verrons M. Oswald Wirth venir, non pas dans un temple presbytérien, mais dans une église catholique, avouer humblement ses erreurs et demander à Dieu cette assurance de salut qui préoccupe à si juste titre le savant et sincère directeur du *Symbolisme*. A moins que, pour plus de sûreté encore, il ne préfère étudier sous le froc bénédictin les mystiques du moyen âge et le symbolisme catholique. Ce jour-là, nous l'avons déjà dit, il y aura grande joie dans le ciel... et aussi à la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*.

Fraternisme

Sous ce titre suggestif « Le Fraternisme doit passer avant le Spiritisme », M. Emile CHRISTOPHE, qui fut secrétaire de la Fraternelle de Calais, nous donne, dans le *Fraterniste*, nº 155, 14 novembre 1913, d'intéressants renseignements sur les mobiles qui amènent des adhérents à la secte des psychosistes :



Nous avons toujours remarqué que chaque fois qu'une fraternelle s'est fondée sous l'impulsion de la joie provoquée par l'obtention de phénomènes spirites, elle a connu, dès sa formation, un succès immédiat, une prospérité étonnante. Cela tient à l'engouement, à la curiosité, à l'espoir de manifestations plus probantes encore, dont sont animés les croyants comme les sceptiques.

Puis, au bout d'un certain temps, l'empressement à venir aux réunions décroît brusquement et les promoteurs déplorent, sans se l'expliquer, l'inertie de leurs adhérents naguère si enthousiastes. Cela tient à deux choses. A la déception de constater à la longue que les phénomènes ne progressent pas, s'ajoute *l'ennui d'assister toujours aux mêmes manifestations*. Voilà la première cause de défection.

En outre, l'humanité n'étant pas parfaite, l'amour-propre de quelques uns, se trouve froissé de voir se révéler des médiums dans la famille des autres, et alors s'établit une émulation qui serait louable si elle n'avait uniquement pour but que de chercher à savoir laquelle d'entre elles aura le médium le plus extraordinaire. Or, après maints essais, il faut se rendre à l'évidence : un tel est le mieux doué. On avait espéré remporter la palme : on ne l'a pas, d'où désillusion encore. C'est la la deuxième cause de défection.

Et alors, l'absence d'un travail utile d'une part, *le sentiment d'un infériorité médiumnique* d'autre part, engendrent un désintéressement fâcheux, déplorable même, en considération du temps perdu.

C'est bien ce que nous avons toujours soutenu, le spiritisme ne réserve que déception à ses adeptes, quant il ne leur apporte pas la folie.

M. Christophe conclut ainsi :

Le Spiritisme est un *moyen*, le Fraternisme est un *but*. Le Spiritisme est un *plaisir*, le Fraternisme est un *Devoir*.

Il faut remplir son devoir avant de penser au plaisir.

Pourquoi recourir à des moyens aussi douteux dans leur origine que le spiritisme ? On peut connaître et remplir son devoir sans se renseigner auprès des pieds de table ou des planchettes à billes, comme on le fait dans les Fraternelles. Et le bien véritable n'a pas besoin de ces pratiques suspectes et dangereuses.

— Sous le titre « Distinction » et la signature de M. Jean Béziat, le *Fraterniste*, n° 153, 10 octobre 1913, publie la note suivante :

Nous lisons dans le dernier fascicule paru de la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* dont le directeur est M. N. Fomalhaut, le très suggestif passage suivant :



« Nous connaissons la théorie soutenue par *Le Fraterniste*, il ne l'a pas inventée, et cette tactique peu honnête est préconisée dans d'autres milieux [1]. Pour nous, nous y accéderons jamais ; le mal, n'importe où on le rencontre, doit être flagellé, et les hypocrites et les trompeurs démasqués, ce n'est peut-être pas du *Fraternisme*, mais c'est sûrement de la Charité, telle qu'elle est enseignée par l'Eglise.. »

Ce n'est peut être pas du *Fraternisme*, mais c'est sûrement de la *Charité*..., entendez-vous ? C'est un peu comme si, dans un autre ordre d'idées, on disait : ce n'est peut-être pas du *beurre*, mais c'est sûrement de la *margarine*. Il nous est agréable de constater que la *Revue Internationale*, place le *Fraternisme* au-dessus de la *Charité*.

Il n'est rien de tel que de s'expliquer, on finit toujours par s'entendre. M. Jean Béziat reconnaît que le Fraternisme consiste à couvrir la fraude en la passant sous silence. Et il trouve cela supérieur à la charité qui démasque la supercherie, afin de l'empêcher de faire de nouvelles dupes. Pour nous, nous aimons mieux pratiquer la charité, et nous la croyons autrement élevée, sous tous les rapports, que le Fraternisme, de même que nous préférons l'espérance en Dieu à la Psychose, le libre arbitre au déterminisme, et la foi dans les enseignements de l'Eglise aux billevesées du Spiritisme, racontées par des pieds de table ou des planchettes à billes.

— Nous empruntons au *Fraterniste* quelques nouvelles intéressantes sur les travaux accomplis dans les « fraternelles », n° 152 du 24 octobre 1913 :

Fraternelle n° 5, de Tourcoing. Réunion du 2 octobre : M. Cogney a donné lecture d'une petite brochure intitulée « *Leçons de Spiritisme aux enfants* » lecture qui a été très goûtée par tout le monde.

Cela n'empêchera probablement pas M. Breye (Armand) de nous dire que les Fraternistes n'enseignent pas le spiritisme aux jeunes enfants. Dans cette même séance, M. Riger conseille aux mères

« d'instruire leurs enfants dans les principes qui découlent du spiritisme ».

Puis il ajoute :

Mais pour cette cause grandiose, êtes-vous bien préparées, je veux

1. La *Revue Internationale* prétend que nous avons voulu couvrir la fraude de Carancini.



dire, avez-vous les connaissances nécessaires ? Je ne le pense pas. Car pour démontrer les sciences, il faut les avoir étudiées, pour enseigner la philosophie, il faut étudier les lettres, la philosophie et ainsi de suite, il en est de même en spiritisme. Il ne suffit pas d'avoir vu marcher une table, un guéridon, épelant des communications plus ou moins probantes ; ni d'avoir assisté à des séances d'écriture avec un médium plus ou moins doué. Non. Il faut étudier le spiritisme dans les livres *ad-hoc* et cela, très sérieusement.

— *Fraternelle* nº 67, d'Alexandrie (Egypte). M. Evelyn Hicks. envoie le compte rendu suivant :

J'ai le plaisir de vous informer que nous avons eu deux séances très intéressantes de Spiritisme, le 7 et le 8 octobre. L'Esprit qui s'appelle « Robert » s'est manifesté au moyen d'une planchette spirite, avec le crayon ; ainsi, nous avons obtenu beaucoup de communications écrites. Il nous a donné des renseignements sur son frère qui est mort en Amérique et qui a quitté l'Égypte depuis vingt ans. La plupart de ces communications traitant des affaires de famille, je regrette de ne pouvoir les relater ici. Ayant demandé à l'esprit s'il se manifesterait aux prochaines séances, il a répondu affirmativement.

— Le *Fraterniste* nº 153, 31 octobre 1913, publie le compte rendu résumé de la réunion de la *Fraternelle*, nº 11, de Paris, tenue le 11 octobre 1913, dans la salle de la Société Spirite expérimentale de France. Nous y lisons :

Le professeur Cabasse, secrétaire, est acclamé comme président de séance.

Or, l'annonce suivante qui paraît dans tous les numéros du *Fraterniste*, nous montre ce qu'est le secrétaire de la « Fraternelle », nº 11.

Cabinet du Professeur Cabasse, O.✱ *lauréat de l'Académie de Medecine de Paris, secrétaire général fondateur du S. de l'O. et de la S. S. E. de France, rédacteur au* Fraterniste.

Examens Graphologiques, Hypnotisme, Magnétisme, Voyance. Leçons : développement de sujets et médiums : conseils, avis, concours, pour tout ce qui a trait à l'Occultisme et au Psychisme.

Conditions spéciales pour les abonnés du Fraterniste.

Par correspondance et à son cabinet : 31 *bis*, Faubourg Montmartre, Paris (de 4 h. à 6 h.) Téléphone : 276.31.

Nous lisons encore dans ce procès-verbal :

Le secrétaire donne lecture d'une lettre d'excuse du Commandant Darget, président d'honneur, lequel, non rentré de vacances, regrette



de ne pouvoir assister à la séance et félicite le professeur Cabasse de l'idée qu'il a eue de faire appel aux Espérantistes pour grossir le nombre des sociétaires de la Fraternell numéro 11. Leture est aussi donnée de nombreuses autres lettres d'excuses, notamment de M. Chaigneau, qui veut bien promettre son précieux appui à la Fraternelle.

Il y a dans ce monde de l'occultisme des associations véritablement étranges, et l'on comprend que les savants préfèrent s'en tenir éloignés

— Le *Fraterniste*, n° 154, 7 novembre 1913.

Fraternelle n° 45, de Rouen, réunion du 26 octobre 1913. — Plusieurs personnes présentes manifestent le désir d'assister à des séances d'expérimentation de spiritisme. M. Laloy fait de nouveau appel aux personnes connaissant des médiums ou désirant développer leur médiumnité. Il se tient entièrement à leur disposition.

Fraternelle n° 67, d'Alexandrie (Egypte). — M. Evelyn Hicks, censeur de cette fraternelle publie une nouvelle revue mensuelle sous le titre de *Cinégraphe-Journal* qui traitera entre autres des questions psychiques.

Les séances spirites se continuent toujours de plus en plus intéressantes, et tous ceux qui y assistent régulièrement sont convaincus, par les preuves indéniables qu'ils ont eues, de la survie.

— Le *Fraterniste*, n° 155, 14 novembre 1913 :

Fraternelle n° 15, de Fournies (Nord). — Séance du 3 novembre : La séance est ouverte par un membre dévoué qui s'applique à démontrer les bienfaits du Spiritisme. Il engage vivement les non-initiés à cette science, à ne pas commettre d'abus, et à prendre les précautions nécessaires en s'instruisant petit à petit de la vie si consolante de l'Au-Delà. Mme Massart donne ensuite lecture d'une communication des plus intéressantes, et on passe aux questions diverses.

Fraternelle n° 16, de Montigny-en-Gohelle (Pas-de-Calais). — Séance du dimanche 26 octobre : Une petite causerie a été faite par le Censeur sur l'existence de Dieu et la Réincarnation des Esprits. Cette causerie très intéressante, fut attentivement écoutée, et le Censeur fut vivement remercié.

Fraternelle n° 58, de Malo-les-Bains (Nord). —Nous avons reçu une très intéressante communication écrite obtenue au sein de cette fraternelle. A notre grand regret, la place nous manque pour la publier en entier. Nous devons donc nous contenter de dire qu'elle s'adressait à un Docteur en médecine négateur des phénomènes spirites, et qui



avait assisté à une des séances, sans, pour cela, être convaincu. Il a cependant convenu que la force agissante de la table n'était pas le résultat d'une supercherie.

Fraternelle n° 59, de Rennes (Ille-et-Vilaine). — La Bretagne est, par excellence, le pays qui croit aux esprits. En dépit du clergé qui y est encore tout puissant, l'Ame Bretonne est mystique par tempérament, et la fondatrice de notre Fraternelle de Rennes nous laisse deviner que, s'il nous était possible d'entreprendre une tournée de Conférences dans cette région de la France, le Fraternisme, qui serait si bien compris des populations de ce pays, y serait vite florissant... Nous ne négligeons aucune de nos Fraternelles ; malheureusement il en est de trop éloignées de notre centre pour qu'il nous soit, pour le moment, possible d'y prodiguer nos efforts comme nous le faisons dans la région du Nord. Mais cela viendra !

— Le *Fraterniste*, n° 155, 14 novembre 1913, publie la note suivante :

A plusieurs demandes, nous informons les militaires fraternistes qu'ils trouveront toujours un excellent accueil dans nos Fraternelles établies dans les villes de garnison.

Ces Fraternelles sont : numéro 8, de Valenciennes ; numéro 11, de Paris ; numéro 12, de Lille ; numéro 17, d'Hautmont ; numéro 20, de Bordeaux ; numéro 21, de Roanne ; numéro 30, d'Oran ; numéro 31, de Montbrison ; numéro 33, de Tournai (Belgique) ; numéro 43, de Vendôme ; numéro 44, de Montpellier ; nuéro 45, de Rouen ; numéro 46, de Charleroi ; numéro 49, de Montluçon ; numéro 52, de Saint-Omer ; numéro 53, de Grenoble ; numéro 57, de Bruxelles (Belgique) ; numéro 59, de Rennes ; numéro 62, de Béthune ; numéro 63, d'Amiens; numéro 65, de Lyon ; numéro 66, de Perpignan ; numéro 68, d'Anvers (Belgique) ; numéro 69, de Cambrai ; numéro 70, de Soissons.

Nous ne doutons pas que ces « Fraternelles » jouissent de l'immunité accordée à toutes les œuvres protestantes qui s'occupent de l'armée. Seuls les cercles catholiques sont interdits aux militaires. Les soldats « fraternistes » pourront aller faire du spiritisme dans les Fraternelles désignées ci-dessus, mais les militaires catholiques ne pourront pas suivre les offices de leur religion et voir l'aumônier de leur garnison, sans être mouchardés par les sectes et dénoncés à leurs chefs hiérarchiques. Ainsi en a décidé la toute-puissante Franc-Maçonnerie.

Gnosticisme

Dans le petit village de La Mine-Saint-Amant-Roche-Savine, en Auvergne, Département du Puy-de-Dôme, arrondissement et canton d'Ambert, a été récemment construite la première « église



orthodoxe latine de France sous le vocable de la Très Sainte-Trinité ». Le *Réveil Gnostique*, n° 35, mai à août 1913, donne, sous la signature J.-B. BRICAUD, le compte rendu de la cérémonie de consécration qui a été faite le 15 août dernier.

L'Eglise orthodoxe latine a pour évêques [1], en France : Mgr L. Giraud, primat et Mgr J. Bricaud, coadjuteur. Ces évêques, qui tiennent leurs pouvoirs épiscopaux du patriarcat d'Antioche, se sont donnés pour mission de propager en France la religion orthodoxe, tout en conservant le rite latin, auquel les populations sont habituées.

L'Eglise catholique gnostique étant, par l'intermédiaire de Mgr Bricaud, en relations fraternelles avec l'Eglise orthodoxe latine, j'avais été cordialement invité par Mgr Giraud à assister à la consécration solennelle de l'église de la Très Sainte Trinité qui devait avoir lieu le 15 août dernier.

Je fus reçu, à la gare d'Ambert, par Mgr Giraud lui-même, puis nous partîmes en voiture pour La Mine-Saint-Amand-Roche-Savine... [2]

A notre arrivée, les cloches ont joyeusement salué notre venue ; puis, nous eûmes la joie de nous trouver réunis, plusieurs ecclésiastiques, chez M. et Mme Fauchery, personnes très dévouées envers l'Eglise. Il y avait là, outre Mgr Giraud, primat, Mgr Bricaud, coadjuteur, venu de Lyon le jour même ; Mgr Brandon, de Paris, attaché à l'Eglise. Il y avait là, outre Mgr Giraud, primat, Mgr Giraud : M. J. de Saint-Sever, ancien prêtre romain, camérier de Pie X, qui dut quitter le Vatican après avoir refusé de signer le serment antimoderniste. Plusieurs personnalités civiles et religieuses de Paris avaient fait connaître par lettre leurs regrets de ne pouvoir assister à la cérémonie.

Le lendemain, jour du 15 août, malgré la pluie, les fidèles étaient venus très nombreux assister à la cérémonie de consécration qui se déroula dans toute son ampleur et sa magnificence. Commencée à neuf heures précises, la cérémonie dura jusqu'à onze heures et demie.

Les prélats consécrateurs, coiffés de la mitre et la crosse à la main, firent le tour de l'église récitant les prières prescrites par le rituel. A la grande messe, célébrée au trône par Mgr Giraud et Mgr Bricaud, et à l'autel par Mgr Brandon et le vicaire général, la bénédiction solennelle fut donnée, de l'autel, par tous les prélats réunis.

A midi, un banquet auquel avaient été invités les membres de l'Association cultuelle et les principaux fidèles de la paroisse, eut lieu chez M. et Mme Faucher. Au dessert, Mgr Giraud d'abord, M. le

1. Nous conservons, dans cette citation, les expressions employées par ces hérétiques, ainsi que les titres qu'ils se donnent dans le but satanique de produire une confusion à l'aide de laquelle ils espèrent arriver à séduire les âmes simples. Nous pensons bien que les lecteurs de la Revue ne s'y tromperont pas et sauront reconnaître l'action du Grand Maître ésotérique des Sociétés secrètes.

2. La distance est de 12 k. environ. N. du R.



Vicaire général ensuite, levèrent leur verre à la prospérité de la première église orthodoxe latine de France.

Aux vêpres, les fidèles vinrent plus nombreux encore que le matin. Mgr Bricaud, au salut, donna la bénédiction du Saint-Sacrement aux fidèles et, la pluie s'étant arrêtée de tomber, on en profita pour faire la procession à travers le village, jusqu'au pied d'une grande croix où fut donnée à nouveau la bénédiction solennelle. Le soir, à huit heures, la fête fut terminée par un brillant feu d'artifice... Les fidèles, très attachés à leurs évêques et à leur église, paraissent vraiment heureux d'avoir trouvé le chemin de la liberté spirituelle.

— Nous lisons dans le *Réveil Gnostique*, n° 35, mai à août 1913 :

Nous avons d'excellentes nouvelles de nos frères de Madagascar. Peu à peu, notre influence s'accroît dans l'île, grâce à l'effort persévérant de notre zélé missionnaire, M. G. Combe, qui propage nos doctrines à la fois dans les milieux européens et les milieux indigènes.

— Un groupement d'ésotéristes russes fait traduire actuellement en russe l'*Exposition de la Religion chrétienne moderne* de M. le docteur Fugairon et de S. G. J. Bricaud.

Hermétisme

Mme Lydie Martial écrit dans *le Fraterniste*, n° 152, 24 octobre 1913 :

Procréer est l'acte religieux par excellence et tant que *l'Amour et la procréation ne seront pas un sacerdoce* nous errerons douloureusement, n'ayant pas encore trouvé, n'ayant pas encore pris le bon chemin, la voie étroite qui mènera seule l'humanité aux fins de sa destinée. La femme en s'éveillant, en prenant conscience d'elle-même et de son rôle humain et social, doit avant tout, rétablir *le culte du Feu sacré* et le *Sacerdoce dans lequel elle était grande prêtresse* : la génération humaine ! Elle en est le foyer et l'autel.

Voici qui nous ramène étrangement aux mystères du paganisme.

Magnétisme

Le *Matin* a publié la note suivante dans son numéro du 30 octobre 1913 :

Comptable et somnambule, Mme Eugénie Lefèvre habitait, 39, rue Navier. Chaque nuit elle se livrait, en costume léger, à des exercices acrobatiques. L'autre nuit, vers trois heures, la dame se leva sans



bruit, et ouvrant sa fenêtre, elle commença d'exécuter, sur la barre d'appui, une série d'équilibres émotionnants. Les voisins, réveillés, assistèrent, anxieux et ahuris, à cette gymnastique inquiétante autant qu'inattendue.

Retenant leur souffle, haletants, ils attendirent que la somnambule eût terminé son « numéro ». Par malheur, une locataire de l'immeuble ne put retenir un cri perçant. Mme Lelièvre était, à ce moment précis suspendue d'une main au dernier croisillon de la barre d'appui. Le cri d'angoisse de sa voisine la réveilla. Du quatrième étage, elle s'abattit dans la cour, sous les yeux des locataires de l'immeuble. Lorsqu'on la releva, Mme Lefèvre avait cessé de vivre.

La *Vie Mystérieuse*, qui reproduit l'article du *Matin* dans son numéro 117, du 10 novembre 1913, ajoute des réflexions sur la méthode curative à employer pour éviter ces accès de somnambulisme.

Ce fait, noté entre bien d'autres, montre assez le danger qu'il y a de provoquer subitement le réveil des somnambules naturels et, ces derniers étant encore assez en nombre, il vaut la peine que l'on s'appesantisse sur la facilité relative qu'il y a de faire cesser l'habitude des promenades nocturnes à ceux qui sont atteints de cette affection nerveuse.

Contre le somnambulisme naturel, la médecine classique fait bien peu de chose, alors que les procédés psychiques font le plus souvent merveille. Il n'est besoin que de prendre le somnambule pendant le jour, alors qu'il possède son plein raisonnement, et de provoquer, chez lui, le sommeil soit par une méthode suggestive, soit par une méthode saturante (magnétisme, aimant, courants continus). Lorsque l'on est arrivé à la période de somnambulisme, on montre au patient, avec lequel il est alors facile d'entrer en rapport, les dangers qu'il encourt à se promener ainsi la nuit et on lui fait bien promettre de ne pas se lever.

La suggestion se grave alors dans le subconscient et, les nuits suivantes, au moment de donner libre cours à sa promenade habituelle, le subconscient se souvient de la promesse qu'il a faite ; il lutte, résiste et finit, après quelques séances de suggestion ,quand ce n'est pas après la première, par vaincre le corps et rester au repos.

Nécrologie

Le *Fraterniste*, n° 154, 7 novembre 1913, annonce la mort de Marie Martel, une des « voyantes de Tilly », « désincarnée » dans ce pays à l'âge de 42 ans, après une longue et douloureuse mala die. Le journal ajoute ce renseignement : Le champ des miracles a été vendu 450.000 francs à une personne de Nancy.



— Le *Fraterniste*, n° 155, 14 novembre 1913, publie la nouvelle suivante :

Nous apprenons la désincarnation à l'âge de 90 ans, du savant anglais Alfred *Russel Wallace*. C'était un grand socialiste et un grand spirite, deux qualités quant à nous inséparables. Russel Wallace est décédé à son domicile à Broadstone (Angleterre).

Occultisme

Le *Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, septembre 1913, donne la réponse du Dr Osty dans l'enquête « Peut-on prédire l'avenir ? » Elle débute ainsi :

On a coutume de diviser le temps en trois modes : le passé, le présent et l'avenir. En réalité, l'un de ces trois modes n'existe pas. Il n'y a pas de présent, car ce que nous nommons ainsi est fait de passé tout récent et d'avenir prochain. La minute qui vient de s'écouler est déjà hors de l'atteinte de notre activité et la minute commencée contient peut-être une part d'imprévu. C'est par l'artifice d'une formule que nous pouvons faire un mode du temps de ce passage incessant du devenir des phénomènes à leur réalisation. Les phénomènes se succèdent en se conditionnant, et il n'est pas de moment où la succession cesse ou même ralentit. Il ne saurait donc y avoir de présent.

Cette proposition est-elle aussi conforme à la réalité abstraite que semble l'affirmer M. le Dr Osty ? N'est-ce pas d'une manière absolue le présent qui seul existe, alors que le temps et l'avenir n'ont que des valeurs tout à fait relatives, dépendantes de nos facultés d'information ? Et tout ne serait-il alors,contrairement à ce que dit le Dr Osty, qu'un éternel présent ?

Pour l'artilleur qui tire un coup de canon, l'éclair de la déflagration et le bruit qu'elle produit sont le présent. Pour le spectateur placé à quelques kilomètres, lorsqu'il voit l'éclair, le son est l'avenir, et quand il entend le coup, la lumière est le passé.

C'est pourquoi on pourrait très bien supposer que si, dans le sommeil somnambuliste, par exemple, l'être humain est capable de libérer certaines de ses facultés des entraves qui les lient dans les conditions ordinaires de la vie, il lui devient possible de soulever quelques coins de cet éternel présent auquel nous donnons les noms de passé et d'avenir. Le médium, en état second, se trouverait alors placé, par suite de lois que nous ignorons, en dehors de cette fiction désignée sous le nom de temps, qui règle notre vie ici-bas, mais n'a pas d'existence absolue.

La lumière des étoiles met un certain nombre d'années à nous



parvenir, suivant la distance qui les sépare de la terre, depuis quatre ans et demi pour la constellation du Centaure qui est, je crois, la plus proche, jusqu'à 1.800 ans pour les dernières visibles à l'œil nu et 360.000 ans pour les plus petites qui apparaissent seulement dans les plus puissants télescopes.

Prenons une étoile dont la lumière met cent ans pour venir jusqu'à nous, et réciproquement, admettons, avec les théosophes, qu'elle est habitée et que les êtres qui y vivent, — ou sur les terres qui peuvent graviter autour — sont plus évolués que nous et pourvus d'instruments leur permettant non seulement de découvrir notre existence, mais encore de voir ce qui se passe sur notre grain de sable. Ils verront aujourd'hui la fin du règne de Napoléon Ier et ce passé sera leur présent. Admettons encore que certains d'entre eux soient doués de ce que l'on appelle des pouvoirs médiumniques et que, mis en état second, ils voient le règne de la Franc-Maçonnerie et le gouvernement de M. Poincaré; ce qui pour nous est un présent plutôt triste, leur paraîtra à eux une prédiction d'un avenir lointain comme en a fait Nostradamus dans ses célèbres centuries, par exemple.

Si, sortant de la matière, nous transportons ce raisonnement dans le monde spirituel, nous pourrons, peut-être, arriver à nous faire une idée assez juste ou tout au moins curieuse, sur ce que doit être le fonctionnement de ce qu'on appelle la prédiction de l'avenir. Non pas que nous ayons la prétention de trancher la question ; elle soulève bien d'autres problèmes, notamment celui du libre arbitre.

Contentons-nous d'enregistrer les faits : l'homme est libre et cependant l'avenir peut être prédit dans une certaine limite. Nous n'en savons pas plus long.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

a dit le poète [1]. Nous n'avons pas la prétention d'être de ces heureux, sur cette terre. Tout au plus pouvons-nous essayer d'étudier certaines facultés humaines. C'est ce que fait avec talent et beaucoup d'esprit scientifique le Dr Osty :

Pendant trois années, sans me lasser, j'ai procédé, pour des êtres de mon ambiance toute proche et surtout par rapport à moi-même, à une série ininterrompue d'expériences avec une vingtaine de sujets de tous genres, expériences aussi variées que possible : les unes à longs termes, portant sur des espaces d'une ou de plusieurs années, les

1. *Géorgiques* II, 489.



autres à échéances moins éloignées, quelques mois ou quelques semaines, d'autres enfin ayant trait à cette poussière de menus événements dont est faite notre vie quotidienne. De sorte que, durant trois années, il n'y a eu aucun événement dans ma vie qui n'ait été matière à observation, qui n'ait apporté son témoignage pour ou contre la possibilité de la prédiction. En raison de l'expérimentation de tous moments, trois années complètement employées dans ce but me semblent devoir donner quelque valeur à mon opinion sur les présages.

Eh bien, je n'hésite pas à affirmer que tous les faits qui ont peuplé ces trois années de mon existence, voulus par moi, ou indépendants de ma volonté ou même absolument contraires au sens de mon activité, m'avaient toujours été prédits, non pas tous par chacun des sujets lucides, mais tous par l'un ou l'autre d'entre eux.

Car, chaque sujet lucide n'est pas capable de révéler toute la vie future d'une individualité humaine. Chacun en révèle des lambeaux plus ou moins grands et nombreux suivant la valeur de sa lucidité. Mais on peut aisément établir par l'expérience et poser en principe que les modifications de notre individualité dans l'avenir, sont ordinairement matière à perception lucide, et que les sujets particulièrement doués peuvent suivre aisément dans le cours ultérieur de notre vie : les principales applications de notre affectivité, les fluctuations de notre vie sociale, les vicissitudes de nos états organiques et le déroulement des circonstances et événements qui, à certaines époques, seront des agents modificateurs de notre être.

Jamais, par contre, et je ne saurai trop le répéter, je n'ai rencontré un sujet capable de prophétiser sans le substratum d'une individualité humaine et, jusqu'à preuve du contraire, je ne crois pas que cela soit possible.

De même que je n'ai pas rencontré non plus de sujets pouvant exposer notre avenir dans son intégralité, pouvant suivre la marche des inter-influences conditionnant un événement et, de cette façon, totalement le préciser. *Il s'en faut même de beaucoup.*

Ce sont des *fragments* de notre évolution future que perçoivent les sujets, ce qui fera étape, ce qui émergera au-dessus de la foule des innombrables phénomènes par lesquels s'écoule une vie.

— Sous le titre « M. Carnegie et l'occultisme », nous lisons dans le *Fraterniste*, nº 153, 31 octobre 1913 :

Comme les chercheurs les plus modernes, M. André Carnegie s'intéresse beaucoup à l'Occultisme et aux Sciences spirituelles du même ordre. Il a accordé son concours financier à un groupe de chercheurs dirigé par M. Schwidtal pour faire une enquête sur les mystères de la lévitation et autres faits merveilleux exécutés par les fakirs et derviches Egyptiens. Le groupe doit aller en Egypte, étudier les secrets au point de vue scientifique, et communiquer les résultats à l'Université de Berlin. Une tentative si philanthropique non seulement jet-



tera de la lumière au monde scientifique sur les lois mystérieuses de la pratique psycho-spirituelle, mais aussi aidera à établir la lévitation, et phénomènes spirites connexes, comme faits scientifiques. (Trad. C. Chaigneau).

Le journal donne bien le texte anglais de cette note, mais il n'en indique pas la source.

— Lors du Congrès spirite de Genève, en mai 1913, M. Gabriel Delanne a eu l'occasion d'assister à un curieux phénomène d'apports. Il en publie le compte rendu dans le *Fraterniste*, nº 154, 7 novembre 1913.

La veille de mon départ, je fus invité chez M. Piguet pour assister à une séance à laquelle étaient également conviés M. Léon Denis, Mme Forget, Mme Honegger-Cuchet, Mme Barchou et diverses personnes faisant partie de ce groupe. Le médium est une dame étrangère, non professionnelle qui, dès son arrivée dans le salon, tombe en trance, et recommanda à Mme Forget, amie et compagne de M. Léon Denis, de la surveiller très attentivement, les guides voulant produire un apport.

Toute l'assistance passa alors dans une autre partie de l'appartement, composée de deux pièces séparées par une ouverture pouvant être fermée par des rideaux et destinée à servir de cabinet. Cette seconde salle, éclairée comme la première par une lampe électrique fixée au plafond, n'avait pas de fenêtre et ne contenait aucun meuble, sauf quelque étagères de bois qui étaient vides de tout objet. Je l'ai visitée, j'ai secoué les rideaux et je me rendis compte qu'on aurait pu y cacher quoi que ce fût.

Aussitôt que tout le monde fut entré, le médium, toujours en trance, pria les assistants de s'asseoir autour d'une table dans le fond de la pièce, sauf Mmes Forget et Honegger et M. Denis et moi qui formions un petit groupe à part et faisions la chaîne avec le médium, devant l'entrée du cabinet. A ce moment, une enveloppe de verre rouge clair fut vissée sur la lampe de la salle où nous nous trouvions. Le médium déclara alors qu'il allait se rendre dans la chambre à coucher de Mme Piguet et que là, après s'être déshabillé complètement devant Mmes Forget et Honegger, il revêtirait seulement un peignoir de la maîtresse de la maison. Tout le monde attendit sans quitter sa place. Après quelques minutes, lorsque le médium rentra, les dames qui l'accompagnaient déclarèrent l'avoir vu « entièrement nu » et s'être assurées que le peignoir ne contenait aucun objet étranger.

De nouveau, la chaîne à quatre avec le médium fut reprise, et c'est à ce moment que l'on éteignit la lampe électrique qui éclairait le cabinet. Le médium s'adressant à M. Léon Denis lui demanda dans quel endroit du cabinet il désirait qu'il prît place. M. Denis ayant



indiqué le côté gauche, le médium s'y rendit, tira légèrement le rideau de ce côté, se coucha par terre, de manière que les extrémités de ses jambes nues furent visibles pendant tout le temps qu'il resta dans le cabinet, la plus grande partie de celui-ci non voilée par les rideaux, étant éclairée par notre lampe rouge.

Mme Piguet, à partir de ce moment plaqua des accords en sourdine sur un piano placé dans le couloir qui précédait la salle où nous étions réunis. De temps à autre, on entendait le médium haleter et gémir, mais sans bouger. Il y avait peut-être dix minutes que l'on attendait, lorsque la sonnette de la porte de l'appartement retentit, ce qui obligea Mme Piguet à se déplacer, pour recevoir une dépêche que l'on apportait. Cette interruption de la musique fut excessivement désagréable au médium, qui craignit pendant un moment que le phénomène fût devenu impossible. Après un quart d'heure d'attente environ, une forte odeur de rose se répandit dans la salle et le médium nous dit que ses guides n'avaient pu reconstituer toutes les roses que nous aurions obtenues sans la malencontreuse cessation de la musique.

Le médium se releva et parut devant nous tenant entre ses mains violemment contractées quatre roses. Il s'assit et donna une rose à chacun des membres de notre petit cercle. Celle que je possède ressemble en tout à une rose naturelle et possède un fort parfum.

Quelques instants après, pénétrant dans le cabinet, nous pûmes constater qu'il existait sur le plancher une assez grande quantité de pétales de roses et des tiges vertes, comme si, réellement, l'opération de reconstitution de ces fleurs avait été interrompue pendant sa production. D'autres phénomènes d'incarnations eurent lieu ensuite, avec deux autres médiums présents...

Au point de vue critique, les dames surveillantes étaient insoupçonnables. L'expérience ayant eu lieu dans une maison amie, aucun des assistants ne s'étant déplacé pendant le déshabillage du médium et son retour parmi nous, le cabinet étant demeuré éclairé jusqu'au moment où le médium allait y pénétrer, je ne crois pas qu'il eût été possible à qui que ce soit d'y jeter des fleurs sans que je m'en sois aperçu étant placé devant l'ouverture, et la salle ou nous étions tous étant restée éclairée pendant toute la soirée. Le phénomène me semble donc authentique.

Constatons d'abord que, contrairement à l'affirmation de M. Delanne, personne n'est « insoupçonnable » devant la critique de pareils phénomènes. Nous ferons remarquer qu'en matière de contrôle le fait, pour le médium, de se déshabiller devant deux dames ne présente pas une garantie bien sérieuse. Il faudrait y ajouter, étant donné les trucs si divers employés par les médiums prestidigitateurs fraudeurs, une exploration complète du corps faite par des médecins avertis. M. Delanne, par exem-



ple, ne paraît pas avoir constaté que la « dame étrangère non professionnelle » ait été complètement dépeignée.

De plus, il y avait dans l'assemblée, qui semble avoir été assez nombreuse, deux autres médiums à incarnations, qu'on n'a pas déshabillés, avant l'apport des roses. Quels étaient-ils ? On reconnaîtra, je pense, que cet assemblage se prêtait admirablement à l'action d'un ou plusieurs compères. Et, point capital, si M. Delanne a vu les pieds nus du Médium pendant l'opération de « reconstitution » des fleurs, il n'a pas aperçu un seul instant ses mains, ni lui ni aucun autre témoin.

Dans ces conditions, et jusqu'à plus ample informé, nous ne pensons pas que le fait raconté par M. Delanne apporte une preuve scientifique du pouvoir qu'ont certains esprits, qui ne sont pas ceux des désincarnés, — sauf, peut-être, dans des cas tout à fait spéciaux, — de promouvoir la matière, comme le font les anges, par exemple, lorsque par ordre de Dieu, ils se forment un corps pour se manifester à l'homme.

Nous ne contestons pas, en effet, la possibilité et la réalité des phénomènes surnaturels ; mais nous les croyons fort rares, quels qu'en soient les auteurs et encore moins admettons-nous qu'ils puissent être produits, à tout instant, par la seule volonté de l'homme, à l'aide d'un médium en état second. Nous croyons, avec les théologiens, que les phénomènes se divisent en trois classes : surnaturel divin, surnaturel diabolique, analogies humaines. C'est à cette dernière classe, de beaucoup la plus nombreuse. que nous paraît devoir appartenir le fait rapporté par M. Gabriel Delanne.

— Voici un exemple qui se présente sous un jour complètement différent. M. Eugène PHILIPPE,avocat à la Cour d'Appel de Paris, membre de la « Société française d'Etude des Phénomènes Psychiques », commence dans le *Fraterniste*, nº 154, 7 novembre 1913, la publication d'un certain nombre de séances dans lesquelles des phénomènes ont été obtenus à l'aide de médiums célèbres.

Il débute par le récit d'une réunion privée avec Eusapia Paladino. Ces faits sont, paraît-il, complètement inédits. Vu leur importance et la discussion que nous comptons en faire, nous reproduisons textuellement le récit publié par M. Eugène Philippe :

La séance dont je vais parler remonte déjà à quelques années puisqu'elle date du 4 février 1908, mais elle a été depuis répétée cent fois par le célèbre médium, et elle a été pour moi l'occasion d'une certi-



tude absolue qui a été partagée par les onze personnes des deux sexes qui y assistaient avec moi. Le procès-verbal a été signé sans hésitation de nos douze noms parmi lesquels je relève ceux de trois avocats à la Cour d'Appel de Paris, d'un docteur en médecine, d'un chef de division au service des titres dans une grande compagnie de chemin de fer, de deux de mes amis rompus aux affaires, et d'un grand cultivateur des environs de Paris.

Quatre dames complétaient notre nombre.

J'allai en compagnie du docteur B. chercher Eusapia rue de Monsieur où elle était descendue, et nous la conduisîmes rue de Monceau chez mon ami L. Jamais elle n'avait franchi le seuil de cet appartement et le cabinet de matérialisation, les accessoires et la table avaient été préparés par nos soins.

Quand le médium entra dans la pièce où le cabinet de matérialisation avait été établi, le rideau noir en était tiré dans un des angles de la pièce (une salle à manger), et la table avait été placée devant, le côté le moins large du rectangle faisant face au cabinet. Eusapia s'assit tournant le dos au cabinet, devant la table, et six d'entre nous prirent place à droite et à gauche à la table, tandis que les quatre dames se tenaient deux par deux en second rang de chaque côté, et que deux d'entre nous restaient à droite et à gauche, debout, devant le rideau.

Les deux voisins d'Eusapia la contrôlaient de la façon suivante. Chacun d'eux tenait entre ses deux pieds un des pieds du médium, et dans ses deux mains une de ses mains en sorte que pas un de ses mouvements ne pouvait nous échapper. J'ajoute que, pendant toute la séance, nous avons conservé une lampe électrique de seize bougies allumée au dessus de nos têtes et seulement voilée par un morceau d'étui à parapluie en soie très fine qui permettait de lire le texte le plus fin.

A peine les mains du médium ont-elles touché la table que celle-ci se soulève à cinquante centimètres du sol, et s'y maintient environ trente secondes. Puis elle redescend, et les phénomènes commencent dans le cabinet. Nous y avions placé une petite table sur laquelle étaient déposés une mandoline, un cricri, un tambour de basque. Ces trois instruments de musique commencent à se livrer à un tapage épouvantable, tandis que les rideaux se soulèvent et viennent sur le médium et sur les assistants comme poussés par un vent violent. Nous portons la main vers les rideaux mais immédiatement nos mains sont saisies par des mains placées sous les rideaux, dont nous sentons parfaitement la forme.

Je suis debout, avec un autre des assistants, à droite et à gauche des rideaux, et nous regardons de tous nos yeux dans le cabinet. Nous y voyons les instruments soulevés en l'air s'agiter frénétiquement sans que rien paraisse les tenir, et tandis que des mains se



manifestent à la surface du rideau, nous ne voyons rien correspondre dans le cabinet à ces reliefs visibles et tangibles de l'autre côté.

Tout à coup les rideaux s'écartent au-dessus de la tête du médium et deux mains très nettement formées se montrent fourrageant dans ses cheveux. Désormais des mains seront visibles tout le temps de la séance, et c'est leur intervention très apparente qui produira tous les déplacements d'objets. A un moment même, regardant dans le cabinet par la fente du rideau, je verrai une main blanche et fine reporter à sa place sur la petite table la mandoline qui vient de faire un tour en jouant dans la pièce au dessus de nos têtes. Un bras énorme terminé par une main très grosse sort du rideau et assène un coup de main à plat dans le dos du contrôleur de droite qui se trouve à ce moment être Monsieur L..., le maître de la maison. Un peu plus tard, la petite table sort du cabinet entre les deux rideaux, elle vient se placer sur la table autour de laquelle nous faisons la chaîne, et après quelques mouvements, elle veut repartir par le même chemin. Mon ami, P..., veut l'en empêcher et ne disposant que de sa tête puisque ses mains sont prises par la chaîne, il l'avance et reçoit au front un coup assez sérieux. A l'instant même une grosse main au bout d'un bras énorme, la même qui a frappé L..., dans le dos, soulève le rideau et vient lui frotter doucement le front à l'endroit meurtri. Presque au même instant, mon ami C... ,debout devant le rideau veut empêcher la petite table qu'il voit dans le cabinet se livrer à des lévitations ininterrompues, de continuer cet exercice. Il appuie sur la table et sent une résistance élastique contre laquelle il a beaucoup de peine à lutter ,mais enfin il est le plus fort et ramène la table à terre. Mais à peine celle-ci a-t-elle touché le sol que C... reçoit sur le bras un formidable coup que nous entendons tous et dont il s'est ressenti toute la soirée.

Le tambour de basque, comme tous les autres accessoires, paraît doué de vie et d'intelligence. A un moment il vient, tenu par une petite main se trémousser au-dessus de nos têtes, puis la main disparaît le laissant tomber sur la table. Mais alors il semble animé d'une vie propre, et, glissant sur la table, se dirige vers le cabinet. Cela ne fait pas l'affaire de Monsieur R.... qui se penche et le retient avec son nez, ayant, comme P... tout à l'heure, les mains prises par la chaîne. Le petit tambour se dégage vivement et rentre dans le cabinet. Il en ressort immédiatement, s'agitant en l'air sans qu'aucune main ne le tienne, puis il vient se trémousser au-dessus de la tête de tous ceux qui entourent la table. Arrivé à Monsieur R..., il s'arrête, descend un peu, et lui bat sur le front une vigoureuse marche militaire.

Pendant toute la séance les assistants se sont relayés à la table, au contrôle, et auprès des rideaux. Tous nous avons été touchés à maintes reprises au travers des rideaux, et quelques uns directement comme je l'ai raconté. Le contact des mains matérialisées était celui de mains chaudes et vivantes.



Pendant toute la séance également des lévitations de la table se sont produites à intervalles inégaux, et chacun à pu constater qu'il n'y avait aucune fraude et que ce phénomène, comme tous les autres, était absolument sincère. Nous étions tous tellement frappés de cette évidente sincérité que deux des assistants disaient en descendant la rue au sortir de la séance : « Si nous voyions le bec de gaz traverser la rue tout seul nous ne serions nullement étonnés, et nous penserions simplement que la séance continue ».

Je sais que, pour tous ceux qui me liront, tout au moins pour ceux qui n'ont jamais assisté à de grandes séances, les faits que je rapporte paraîtront impossibles, et cependant ces faits ne sont pas les plus extraordinaires de ceux auxquels il m'a été donné d'assister avec le même médium. Mais dans les séances où je n'organisais pas moi-même le contrôle, ma conviction basée sur l'honorabilité parfaite des organisateurs est entière pour mon édification personnelle. Elle ne me permet pas cependant une affirmation aussi absolue que celle dont on peut lire ici l'expression. Dans la séance que je viens de rapporter, il n'y a pas eu un moment d'obscurité. Tous les phénomènes ont été constatés par les douze personnes présentes. Aucune hallucination particulière ou collective n'a pu se produire, et l'hypothèse de la suggestion ne peut même pas être envisagée. Les faits auxquels nous avons assisté ont eu une réalité objective : ils tombaient sous nos sens, et nos sens les ont perçus.

Quant à leur explication, ce sera, si cet exposé n'a pas trop ennuyé les lecteurs, l'objet d'un prochain article.

Nous attendrons cette explication pour donner notre avis.

— Les considérations ci-dessous, sur le meurtre rituel, sont extraites d'un article, ayant pour titre « Sacrifice rituel », publié par M. Maurice Bègue, dans le *Théosophe*, nº 95, 1er novembre 1913 :

C'est excellemment par l'abandon ou par la destruction que nous faisons de la chose offerte à la Divinité que nous reconnaissons son souverain domaine et sa puissance suprême. Mais il ne s'ensuit pas que si le sacrifice est agréable au Tout, il faille admettre, même en principe, l'efficacité de l'atroce, de l'abominable sacrifice d'un innocent pour le bien de ceux qui offrent ce qui ne leur appartient pas. Celui qui tue sera tué, et celui qui sera tué vivra.

Il faut donc protester avec une indignation tumultueuse, un dégoût écœuré, contre les crimes rituels qui peuvent se perpétrer à notre époque, et les combattre par des impressions légales. Il faut aussi dire aux égarés des sciences occultes, aux sectateurs du terrible Moloch, combien est considérable leur faute, et les convaincre autrement que par une instinctive réprobation. Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas, disait Pascal ; pour le théosophe il n'en



est pas ainsi, c'est notre coquetterie à nous que de tenter d'expliquer les problèmes qui rebutent les autres.

Il faut donc écarter la question crime seule qui tombe sous le glaive des lois humaines, par application du droit commun, et n'envisager que celle qui concerne les arcanes secrètes de la science théurgique. En nous attaquant à la cause directe du forfait, nous serons peut-être les artisans utiles de la justice, plus que ne pourrait le faire, à l'égard de fanatiques, l'obstacle du code, la perspective de l'échafaud, car le fanatique dédaigne les lois et se place au-dessus du respect humain.

Qu'est-ce donc que le sang qui s'échappe des 47 blessures de l'infortuné adolescent ? C'est, à proprement parler, la substance corporelle qui possède, en son âme même, le principe de son assimilation sanguine. Il est interdit de s'en nourrir, selon la loi hébraïque. Seul l'aliment qui possède le principe de mouvement et de vie a été donné sans exception...

Pourquoi exhaler l'odeur de repos par tant de blessures, c'est que de tradition orale il convient d'agir ainsi pour apaiser les 47 chefs du jugement correspondant aux 49 états de la matière (soit 7 fois 7 plans) les deux derniers étant indestructibles et d'essence monadique. Le sang est pour d'aucuns une image des âmes groupes dont Mme Besant a fait l'étude.

Mais peut-on, en vérité, répandre l'assimilation sanguine. Non, non, mille fois,l'homme ne peut que répandre les globules sanguins, et non pas l'assimilation adamique, car l'assimilation ne peut être atteinte par le coutelas du sacrificateur.

La victime aura beau être mise en un état d'hypertension par l'intensité des souffrances, la durée du supplice. Les leucocytes, les phagocytes, pour employer un langage moderne, seront en travail, soit, les cellules lutteront désespérément, mais toute chose considérée, elles ne finiront par perdre que leur enveloppe physique, et conserveront, ce qui est impérissable, à savoir : l'assimilation divine.

Donc, il ne peut y avoir odeur de repos pour le nez du microposope, en cette oblation. Nous en avons été, d'ailleurs, dispensé par le microposope en personne, d'une façon formelle. Mieux, disent les chrétiens, c'est lui-même qui répandit son sang sur la croix terrestre. C'est encore lui, disent les catholiques, qui donne sa chair et son sang dans le sacrifice de la communion, quand l'hostie contient l'assimilation adamique, c'est-à-dire le Christ. Que celui qui a l'intelligence des écritures comprenne.

A un autre point de vue, il y a toute une étude à faire sur la magie noire et les sacrifices, mais le théosophe a, Dieu merci, le jugement de sa narine, tout comme l'Ami-en-très-Saint, pour consumer d'un souffle les entités mauvaises qui rôdent dans l'odeur de victime avec des avidités de vampire (odeur de victime et non de suavité). Ne craignons pas dans un cœur pur, l'assaut de ces corps dénués de l'assimilation qu'elles ont perdue. Nous valons, heureusement, mieux



qu'eux, et la volonté du bien qui est en nous les dissipe comme le vent dissipe la fumée.

Bien entendu, dans la critique ci-dessus je n'entends incriminer personne, d'aucune race, d'aucune religion, ni généraliser en quoi que soit, l'opprobre qui doit retomber seule sur les fous, les démoniaques, les détraqués, les pervers instigateurs de l'horrible carnage, sur ceux que le déluge n'engloutit pas comme il l'eût fallu. Je ne connais du Procès Russe que ce que m'a rapporté l'écho de la notoriété publique, très travaillée par la haine des partis. Il est donc prudent de se tenir sur la réserve avant de condamner.

Les arguments que j'ai présentés ont une tournure volontairement judaïque, car c'est des Ecritures Saintes, pour lesquelles je professe un profond respect, qu'elles sont tirées. Si ces arguments tombent sous les yeux des profanateurs de sacrifice ils feront nécessairement échec à la tradition qui les inspire, ces philistins. Et j'aurai mis à mal par les livres sacrés, les théories néfastes des mauvais religionnaires de l'Ancien Testament, tout en conservant l'intégrité de son enseignement.

Cela sera bien plus utile qu'un jugement tendancieux.

Ces lignes sont particulièrement initiatrices. Comme on le voit, l'auteur, qui paraît connaître à fond la question, au point de vue occultiste, n'hésite pas à reconnaître, dans le meurtre de Kiew, les marques ésotériques du crime rituel.

— Le *Matin*, 4 novembre 1913, donne, dans une dépêche de Kiew, un résumé analytique de la déposition du Père Pranaitis à propos du crime rituel. Nous en extrayons le passage suivant :

Le père Pranaitis a déclaré qu'il y a peut-être plus de sorcellerie au vingtième siècle qu'il n'y en avait au moyen âge.

A cette époque, a-t-il dit, les insultes à la sainte hostie étaient rares ; mais maintenant, beaucoup de gens qui croient à la magie noire volent le sacrement ou l'insultent.

On connaît plus de deux cents cas de meurtre rituel.

Il est vrai qu'au moyen âge, on forçait les gens à se confesser par la torture. La torture existait alors, comme elle existe aujourd'hui, et comme elle existera toujours. C'est une nécessité désagréable. Mais si un homme refuse d'avouer, il doit être torturé. En fait, après avoir subi ce traitement nécessaire, les Israélites ont révélé des endroits où s'étaient commis des meurtres et ont fourni des preuves matérielles de ces crimes.

L'enseignement du Talmud, quoiqu'il ne pousse pas directement au meurtre rituel, l'encourage à mots couverts. Le Talmud fait mention d'une tradition qui ne peut pas être écrite. Cette tradition orale, c'est le mystère éternel du meurtre. Certaines éditions du Talmud cepen-



dant ont été explicites à ce sujet ; par exemple, celle publiée à Amsterdam en 1845.

Tous les Israélites se sont entendus pour cacher la vérité et même pour obtenir des bulles papales à l'appui de ce qu'ils prétendaient.

— Tout en se réjouissant que le prix Nobel ait été attribué au professeur Richet parce que celui-ci est non seulement, paraît-il, un grand savant, mais encore, « un pacifiste et un altruiste des plus actifs et des plus sincères », M. Jean Béziat écrit dans le *Fraterniste*, n° 154, 7 novembre 1913 :

Seul, un petit nuage vient pour nous assombrir l'éclat d'un tel succès. M. Richet, en ces dernières années, avait un peu brûlé ce qu'il avait adoré. Il évitait précieusement de parler de spiritisme et était même allé, cela est déplorable, jusqu'à nier la survie. Pourtant n'a-t-il pas jadis affirmé avoir tenu dans ses mains la main d'un fantôme ?

Mais nous ne voulons pas insister ! Nous savons trop bien que, dans le monde savant officiel, il faudrait déployer un courage héroïque pour oser affirmer ce qu'en toute conscience l'on croit, mais qui est encore rejeté par la très grande majorité des autres savants ! A ce point de vue, M. Richet s'est laissé entraîner par la crainte du qu'en dira-t-on. Le respect humain l'a dominé. Et devant ces faits, déplorables pour la belle doctrine que nous soutenons, nous ne pouvons que regretter que le professeur Richet n'ait pas eu le courage d'un Oliver Lodge. Cela, à notre sens, n'aurait nullement empêché l'illustre professeur, de voir sa carrière couronnée par l'une des plus hautes distinctions auxquelles un savant puisse aspirer : Le prix Nobel.

— Le *Temps*, 12 octobre 1913, a publié une interview de Mme Juliette Adam au sujet de son nouveau livre « *Chrétienne* ». Voici un passage intéressant pour l'occultisme :

« La première impulsion qui me conduisit vers mon état d'esprit actuel me vient en réalité de ma grand'mère qui m'apparut à son lit de mort. Quoi que j'aie fait plus tard, quels que soient les arguments par lesquels j'aie tâché de me défendre contre ses reproches, ils m'ont toujours hantée, toujours poursuivie, et ce sont eux qui ont dominé mon intellectualité et ma religiosité par la suite ».

Mme Juliette Adam nous rappelle à ce propos une expérience spirite à laquelle elle assista et qui lui fit une impression profonde :

— J'avais, dit-elle, cette habitude de ne jamais sortir le soir sans jeter un coup d'œil sur les dernières nouvelles du *Temps*. Or, ayant déplié le journal avant de me rendre chez la duchesse de Pomar qui nous avait promis un médium étonnant, je fus frappée par l'annonce de la mort de Mme Blavatzky qui me sembla imprimée en caractère



énormes. Je n'y attachai pas autrement d'importance et je me rendis à la soirée.

» Nous nous installons ; un assistant écrit, appelle, on frappe, et bientôt le nom révélé nous annonce Mme Blavatzky.

» — C'est impossible, s'écrie la duchesse, je l'ai quittée il y a trois jours.

» Je garde le silence, le médium insiste ; Mme Blavatzky revient et dit :

» — Je suis morte, j'ai laissé un testament au colonee Hilcock [1], où je demande à être incinérée. Or l'incinération, telle qu'on la pratique aux Indes, c'est-à-dire en plein air, est conforme aux prescriptions religieuses, mais ici on la pratique dans un four, elle fait perdre la personnalité psychique [2]. Or je vous supplie d'écrire au colonel Hilcock [3] de ne pas me faire incinérer, bien que je pressente que vous n'y réussirez pas. Toutefois j'ai tenu à vous dire cela pour sauver une âme, celle de Mme Adam qui a fait, il y a quinze jours, un testament dans lequel elle demande à être incinérée elle aussi.

— Et c'était vrai ?

— Rigoureusement, et alors qu'aucune des personnes présentes ne pouvait être au courant de ce détail.

Et Mme Juliette Adam nous dit qu'en rentrant chez elle, elle déchira le testament.

Le colonel Olcott écrit à propos de Mme H.-P. Blavatsky, dans ses *Old Diary Leaves* [3] :

Les préjugés anglais se sont adoucis au point que le Parlement a légalisé la crémation. Une société a reçu un privilège et c'est dans son crématorium, à Woking, près Londres, que le corps de H.-P. B. a été brûlé selon sa volonté écrite et verbale.

Ajoutons que Mme Blavatsky est morte à Londres le 8 mai 1891. Enfin, le corps du colonel Olcott a été brûlé, selon son désir, dans le parc d'Adyar, le 17 février 1907.

— M. Jollivet-Castelot écrit dans les *Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, novembre 1913, p. 341 et suiv., sous le titre une « visite au Solitaire », quelques vérités bonnes à enregistrer :

Le spiritisme, la théosophie, les occultismes, même les psychismes

1. Il faut lire Olcott.
2. Voir plus loin à la bibliographie l'analyse d'un livre de M. Ch. Lancelin.
3. *Histoire authentique de la Société Théosophique*, trad. de l'Anglais, par La Vieuville, T. I, p. 181.



pratiquent avec la même ardeur le bluff, les truquages, la sainte niaiserie. Beaucoup d'imbéciles, c'est évident, mais beaucoup de malins, c'est tout aussi évident. Puisqu'il y a des dévots, il faut, de toute nécessité qu'il y ait des bergers ; voyons, cela saute aux yeux. Les médiums fraudeurs encombrent toujours le chemin, on le voit des aventures précédentes.

On démasque Sarak, vlan ! un autre reprend la place et trouve un plus grand nombre de sots, de crédules et d'admirateurs.

Les frères Durville, par leurs probes et utiles révélations, démontrent le charlatanisme du fameux Carancini. Eh bien ! ils ont aussitôt à leurs trousses la plupart, sinon la totalité des chefs de groupes. On leur tombe dessus. C'est bientôt eux qui auraient fraudé, qui auraient menti en prouvant les ruses du bonhomme ! N'est-ce vraiment point comique de voir les efforts désespérés que font, entre autres, C. de Vesme, des *Annales des Sciences Psychiques*, F. Girod, de la *Vie Mystérieuse*, pour tendre la perche à Carancini et tâcher de le disculper ? Ces messieurs nient l'évidence. Cela est très commode. Mais c'est peine perdue. La vérité finit par triompher. Les médiums, au fond, sont très malades, tout au moins pour les gens sérieux qui réfléchissent, se courbent devant le fait.

Mais les cénacles persistent à croire et à faire croire. Les séances à 20 francs et à 10 francs le cachet continuent, au plus grand bénéfice des organisateurs.

Pourtant elles ne peuvent rien produire de réel, de scientifique. On n'y contrôle jamais, car c'est défendu, ou bien ce sont des naïfs ou des compères qui se chargent de « contrôler ». L'on sait ce que cela veut dire. La salle est « faite » de convaincus, de croyants et de roublards. Les sincères sont mis dans l'impossibilité d'intervenir.

Je connais ces milieux, mon bon ami ; j'ai fréquenté les réunions spirites, occultistes, théosophiques, psychiques. Vous ne pouvez jamais rien contre les chefs de file. Pour un de Rochas, un Flammarion, un de Fontenay, un Durville, vous avez cent... vous savez qui : inutile de citer des noms qui sont sur vos lèvres ».

— Cependant, objectai-je, il y a parfois des phénomènes certains, en dehors de toute supercherie...

— Peut-être quelques-uns, concernant les mouvements sans contact ou avec contact *considéré comme insuffisant*, — appuya le Solitaire — mais il faut néanmoins toujours se méfier et garder un scepticisme invincible, car le domaine du psychisme est entrecoupé de fondrières. Les meilleurs esprits s'y laissent choir. Vous rappellerai-je les aventures de Richet, de Lombroso ? De l'aveu même des chercheurs sincères, il n'existe pas de médiums qui ne truquent à un moment ou à un autre. Eusapia fut prise la main dans le sac, comme Carancini, comme Sarak : elle avait pourtant inspiré confiance, durant des années, à des expérimentateurs sérieux. Jugez par là de ce qui se passe dans les chapelles spirites où l'on évoque les âmes au

son des cantiques et de l'orgue. Chants et chantage, orgues et... tuyaux. Oui, le spiritisme n'est qu'une religion vulgaire, à l'usage des concierges. S'il se rencontre quelque chose sous les manifestations qui furent observées, soyez assuré que ce quelque chose n'a rien de commun avec le spiritisme des bateleurs de réunions publiques ou privées ».

La théosophie apparait au Solitaire en aussi mauvaise posture. Le médiocre roman d'Acyone sur ses 25.000 ans de souvenirs, et le scandale Leadbeater-Besant, ont compromis, dit-il, le mouvement théosophique et risquent de le faire sombrer dans le ridicule et l'impudicité.

Les débats qui viennent de se terminer devant la Cour de Madras, m'apprit le Solitaire, ont été au désavantage des deux « maîtres » de la S. T.

Krishnamurti, le nouveau Messie, devra être rendu à sa famille, sur la demande de celle-ci.

« Quant à Leadbeater, son père spirituel, m'expliqua tout crûment mon vieil ermite, il a eu à répondre à une accusation correspondant aux actes suivants : sodomie, onanisme... Ceci nous commente le titre du volume écrit soi-disant par le jeune brahme Krishnamurti « *Aux pieds du maître* ». Mieux aurait valu pour son éducation... morale une autre position. Je doute, en effet, que de tels exercices soient indispensables pour parvenir aux sphères messianiques. Décidément les vieillards ne sont pas propres » conclut avec mélancolie mon philosophe désabusé.

Ce qui manque dans « toutes ces choses-là » c'est la base... Dès qu'on veut examiner les fondements... ils s'évanouissent... Dès qu'on les observe avec sang-froid ou que l'on remonte à leurs causes, la suggestion, le mensonge, l'illusion, la fraude ou l'erreur apparaissent aux yeux assez clairvoyants pour dissiper tout mystère et tout merveilleux. La photographie n'a encore fourni aucun témoignage indiscutable.

— « Supprimez les fidèles, écartez les médiums qui les éblouissent, cherchez le fait en dehors des contingences inutiles, et vous ne rencontrerez, peut-être, que le néant. La force psychiste existe, donc elle se manifeste, cela va de soi, mais elle agit sur les cerveaux. D'autres forces, que nous ne connaissons point, existent. C'est non moins indéniable. Seulement elles n'ont rien à faire avec ce qu'on appelle improprement le Spiritualisme.

— M. Paul Nord donne dans le *Fraterniste*, n° 152, 24 octobre 1913, les renseignements suivants sur les « fantômes » ? des séances de spiritisme :

— On nous a demandé comment se dématérialisent les fantômes. Ils disparaissent habituellement de deux façons : 1° par évanouissement presque instantané, et 2° ils semblent rentrer progressivement dans le sol et prononçent alors, généralement, une formule



d'adieu, quand il n'y a plus que la tête sur le parquet. Cette deuxième manière est plus lente. La forme continue souvent à causer. Puis, quand il n'y a plus que le buste ou la tête visible, la forme disparait comme dans le premier cas.

— Le *Matin*, 16 novembre 1913, publie avec des titres sonores : « *Dans le Hameau du Merveilleux.* Les stigmates d'une petite fille de douze ans. Une divination de la peau. *Vous approchez l'enfant, votre nom s'inscrit sur la chair* », un article dont nous extrayons les lignes suivantes :

Mlle Raymonde Bellard est âgée de douze ans. Son aspect est celui de beaucoup de fillettes : elle est blonde, ses yeux sont bleus, rieurs et clairs.

Aux cerises dernières, cette petite fille « fit » sa première communion. A l'occasion de cet événement, on ne remarqua point — ceci est à noter — qu'elle prouvât plus de ferveur qu'aucune de ses camarades.

Peu de jours après la cérémonie, donc, Mlle Bellard était à l'école de Bussus, penchée sur son pupitre et rêvassant un peu. Soudain elle eut une grande surprise : sur son bras nu venait distinctement d'apparaître, en relief, une échelle.

L'image de cette échelle demeura sur la peau légèrement rougie durant une huitaine de minutes, puis elle s'estompa et disparut.

Raymonde confia à Mme Taon, l'institutrice, les phases de cette apparition inattendue.

— Bah ! pensa la maîtresse d'école, cette gamine, sans doute, est névrosée, l'anémie la tracasse. Elle « a cru » voir... Cela n'est rien.

L'échelle, à dire vrai, ne « revint » pas, mais voici douze jours, et encore à l'école, Raymonde tout à coup sentit au bras une démangeaison. Elle observa la peau, sur laquelle se dessina, d'abord vague, puis en se précisant, une branche chargée de feuilles et de baies.

— Regarde ! dit la fillette à sa voisine.

Celle-ci se mit à clamer son émoi. La maîtresse survint et dut se rendre à l'évidence :

— Mais c'est une branche de gui !

— Ah ! fit Raymonde, je n'en ai cependant *jamais vu !*

Et alors, sous les yeux de vingt petites écolières et de Mme Taon émerveillées, on vit s'inscrire, en une belle « anglaise », au-dessus du rameau, trois lettres : le mot « gui ».

Pour le coup, on en référa au curé. En une demi-heure, les trois cent cinquante habitants de Bussus furent instruits du fait.

1. Bussus est une commune de 412 habitants dans l'arrondissement d'Abbeville et le canton d'Ailly-le-Haut-Clocher (Somme).



— C'est un miracle ! assurait-on. Dieu apprécie les gens de Bussus. Il les protège.

Et des cantiques, à la vesprée, louangèrent le Christ.

Mais à compter de ce moment, le « miracle » à Bussus devint une banalité. Chaque jour, à chaque heure, sur le front de Raymonde Bellard, ses épaules ou sur ses jambes, quelque nom surgissait. Parfois on y lisait des phrases tout entières :

« Federa ne viendra pas ce matin ».

Ou bien :

« Victor sera pris bon pour le service. »

— Et quand ? demandait-on.

« A l'automne prochain ».

Car, j'avais omis de le dire, aux stigmates déjà suffisamment troublants que l'on constate sur Raymonde Bellard, s'allie la rare faculté de la divination.

C'est ainsi qu'il est très loisible à quiconque de déchiffrer, et toujours en relief, sur le coude ou la joue de la petite fille, le quotient de telle ou telle division.

Des voyageurs sont arrivés, curieux, à Bussus. Ils venaient d'Abbeville ou d'Amiens.

— Est-il possible à cette demoiselle, questionnaient-ils, de nous dire nos prénoms ?

Aussitôt, en une « anglaise » fort correcte, « boursouflée » sur sa peau, Raymonde répondait : « Marthe, Marie, Germaine ou Jacques... »

Mais il me faut nécessairement abréger.

Les anecdotes abondent. On m'en a conté des centaines, et de plus belles encore...

A M. Taon, l'instituteur, un bien digne homme, qui m'accompagnait dans Bussus, je demandai :

— Puisque vous me dites, monsieur, avoir assisté à presque tous ces phénomènes, n'avez-vous point observé, au moment où ils se produisaient, que la jeune fille souffrit? Est-ce une enfant normale ? Est-elle intelligente ? Enfin quel est l'avis des docteurs qui l'ont vue ?

— Raymonde m'a toujours paru fine et assez éveillée. Sa santé est fort bonne. Les médecins de Vaucourt, Saint-Riquier, Ailly-le-Haut-Clocher sont venus. Des manifestations bizarres se sont produites sous leurs yeux. Ils les ont parfaitement enregistrées avec tout le village. Leur opinion ? Ma foi ! ils n'en ont point, je crois...

L'avouerai-je ? Malgré que dix honorables personnes m'aient assuré : « Moi, j'ai vu ! », je restais fort sceptique en franchissant le seuil de M. Bellard père. N'a-t-on pas enregistré — ou bien l'ai-je rêvé ? — des cas d'hallucination collective ?

— Pouvez-vous, dis-je à brûle-pourpoint à la petite fille, savoir comment je me prénomme et me répondre par les moyens qui vous sont familiers ?



— L'expérience ne réussira peut-être pas, objecta la mère, car les phénomènes se manifestent depuis deux jours avec plus d'intensité le matin que le soir.

Nous attendîmes, non sans curiosité, pendant un long quart d'heure.

Tout à coup, Raymonde prononça :

— Ah voilà !

Et elle découvrit sa jambe au-dessus du genou. J'aperçus sur la peau une quantité d'ampoules miniscules. Elles se transformèrent, se lièrent, et bientôt, en très gros et très purs caractères, on lisait un nom, mon prénom : Henri.

Avant qu'elle ne s'effaçât, nous pûmes photographier l'image. Et cette fois, nous étions convaincus.

Nous avons tenu à donner ce récit en lui conservant toute sa saveur humoristique.

On comprendra facilement que nous n'avons pas la prétention d'expliquer le phénomène.

☛ Dans son numéro du lendemain, le *Matin* revient sur la question en ces termes :

Désireux de renseigner scientifiquement nos lecteurs sur les curieuses manifestations présentées, ainsi que le *Matin* le relatait hier, par une fillette de Bussus-Bussuel, près d'Abbeville, nous avons prié MM. les professeurs Bordas, secrétaire général de l'Institut de psychologie, et Petit, président de la Société de pathologie comparée, auxquels a bien voulu s'adjoindre un distingué praticien d'Amiens, le docteur Colin, de procéder sur place à une enquête approfondie.

Cette enquête a eu lieu hier après-midi, et ses conclusions sont des plus formelles. Il n'y a rien de mystérieux dans le cas de la petite Raymonde Bellard, qui est tout simplement une *dermographe*. Cela signifie que tout frôlement exercé sur la peau, soit avec l'ongle, soit avec n'importe quel objet pointu, se traduit, après quelques minutes, par une sorte d'urticaire agrémenté du relief, plus ou moins apparent, des lettres ou dessins qu'on y a *virtuellement* tracés. Le phénomène n'est pas spontané, c'est-à-dire qu'aucune suggestion directe ou indirecte, personnelle ou étrangère n'intervient dans sa production.

Ce sont, en toute certitude, les manipulations exercées sur le tégument qui l'engendrent. Tout dépend d'une inhibition, c'est-à-dire d'une paralysie éphémère des filets nerveux qui ont pour fonction de régler le débit sanguin et qu'on appelle des vaso-moteurs. Momentanément soustraits à leur influence, les petits vaisseaux se dilatent sous la poussée du sang et laissent échapper de la sérosité à travers leurs parois distendues. C'est cette dernière qui, s'accumulant dans la peau, exactement au niveau des contacts exercés, les dessine en relief d'une manière très accusée.

Le dermographisme est d'ailleurs connu depuis un temps immémorial ; il a fait l'objet d'enquêtes et d'études approfondies et n'offre



plus, à l'heure actuelle, de secrets pour les dermatologistes. Déjà, à l'époque de la sorcellerie, on le considérait comme une manifestation divine plutôt que démoniaque. Il est intéressant de rappeler que la supérieure des Ursulines possédées de Loudun en était atteinte à un haut degré.

Chose singulière, on peut également l'observer chez les animaux. C'est ainsi qu'un vétérinaire-major de l'armée, M. Pécus, a publié, il y a quelques années, la curieuse étude d'un cheval que les soldats s'amusaient à couvrir, par le seul frottement d'un fétu de paille, d'inscriptions telles que : « Vive la classe ! Encore 15 jours à faire, etc. etc. Ce cheval devait être un névropathe, comme les gens qui offrent cette particularité.

On voit donc qu'il s'agit d'un phénomène assez répandu, impressionnant, sans doute, quand on en ignore le déterminisme, mais explicable dans ses moindres détails et qui n'a rien à voir, en tout cas, avec le surnaturel. Ce qui n'empêche pas, au contraire, la simulation de s'exercer, même de la part de sujets encore très jeunes, qui affirment volontiers, pour se faire valoir ou pour d'autres raisons, les choses les plus extravagantes !

Telles sont les intéressantes explications qui nous ont été fournies par les savants perspicaces et méfiants qui ont bien voulu procéder, dans l'intérêt de la vérité scientifique, à des investigations qui, selon nous, s'imposaient.

Nous pensons qu'il est prudent de ne pas se prononcer dans un sens ou dans un autre. Les médecins parlent de phénomènes connus et de fraude. Celle-ci n'a pas été constatée ; et la dermographie n'explique pas les faits de divination. Donc le problème, si problème il y a, reste entier. Mais il faut surtout se garder de prononcer à la légère les mots de miracle ou de surnaturel divin, ni d'intervention diabolique. Enregistrons les faits qui viendront à notre connaissance et laissons faire ceux qui ont pouvoir pour juger en connaissance de cause.

Si des savants catholiques, commis à cet effet par l'Ordinaire du lieu, déclarent que, dans l'état actuel de la science, le fait ne peut pas être expliqué naturellement, l'autorité ecclésiastique régulière jugera, alors, si elle doit intervenir d'une façon plus active. Toutefois, en attendant, et sauf décision légitime ultérieure, on peut, je crois, dire, à première vue, sans être taxé de témérité que, si tous les détails donnés sont exacts et si l'intervention extra-naturelle est admise, celle-ci ne porte pas les marques du surnaturel divin. La multiplicité, la futilité des faits et l'absence de but élevé permettent d'écarter de prime abord la supposition d'une intervention divine. Ce n'est pas ainsi que celle-ci se manifeste. La plus grande réserve paraît donc devoir s'imposer aux catholiques.



Psychisme

— Sous la signature J.E., *Le Fraterniste*, nº 153, 10 octobre 1913, publie une lettre sur la Psychose. Nous en détachons les passages suivants :

Nous voyons tous les jours des preuves de cette loi de la Psychose. J'ai été si souvent le jouet de la Psychose bonne ou mauvaise qu'il faudrait être de bien mauvaise foi pour en nier l'existence. Ainsi plusieurs fois, ayant projeté une promenade en bicyclette avec des amis, je fis cette réflexion : « Tiens, il y a longtemps que je n'ai pas crevé ! » Pan : dix minutes après, je ramassais un clou : Loi de réaction ? Quand je disais : « Il y a quelque temps que je ne suis pas tombé » : le jour même, je tombais en vélo. J'ai constaté très souvent ces faits curieux, et comme il n'y a pas de hasard, j'en conclus qu'il y a Psychose.

La démonstration semble avoir le même équilibre scientifique que l'auteur sur son « vélo », les jours où il ramassait une « pelle » psychosique.

Mais voici qui est, au point de vue moral, plus grave et plus dangereux :

Il y a un bon nombre de criminels qui ne sont pas coupables : ils ne sont que de dociles instruments au service de la Psychose satanique. Que de personnes sont poussées au crime par les Esprits mêmes de ceux qui ont été désincarnés d'une mort violente, comme les décapités, les bandits tués par les balles policières. Nous avons eu ces temps passés de sinistres bandits : Bonnot, Garnier, etc., qui sont morts d'une mort violente, emportant avec eux, par leur désincarnation, toutes les mauvaises intentions, toutes les mauvaises pensées toutes les perversités criminelles. Qui sait si leur esprit ne va pas continuer encore la guerre à la société. Ils feront des adeptes : ils seront la Psychose Satanique, ils pousseront au mal, au crime, et nous aurons certainement d'ici peu des avertissements sanglants. Ils sont morts matériellement, mais non spirituellement, c'est ce que les masses ne comprennent pas.

De là à nier la responsabilité des criminels, ou tout au moins à la considérer comme très atténuée, il n'y a qu'un pas trop vite franchi, à l'heure actuelle, par ceux qui sont chargés de la répression des crimes. C'est à de semblables et déconcertantes théories que sont dues les scandaleuses indulgences de nombreux jurys.

Il est vraiment par trop commode de nier le libre arbitre et de répondre : c'est la psychose qui est responsable. On peut aller loin en raisonnant ainsi.



Et ce n'est pas là seulement une théorie personnelle à l'auteur de la lettre, c'est celle de toute la Franc-Maçonnerie et de l'école fraterniste tout entière, sans parler des autres. Le Moniteur officiel des psychosistes écrit, en effet, :

On pense combien nous sommes heureux au *Fraterniste* d'être si bien compris. De telles confessions confirment pleinement la vérité de nos théories et la réalité de l'influence qu'exercent sur nous les forces intelligentes et invisibles de l'espace, influence à laquelle nous ne pouvons pas toujours résister, — de l'aveu même de l'auteur de cet article. En effet, on fait rarement ce que l'on veut.

C'est possible, mais en tout cas, hors la maladie et la folie caractérisée, on est toujours responsable de ce que l'on fait. Les Psychosés sont-ils des malades ou des fous ?

Sectes de l'Occultisme

Sous le titre « Un nouveau Messie à Paris », le *Temps*, 27 octobre 1913, a publié le récit suivant rendant compte de l'inauguration du nouveau temple antoiniste à Paris :

Depuis ce matin, dimanche 26 octobre, Paris possède une nouvelle Eglise, un nouveau culte, un nouveau Messie. Une brave femme de Jemeppe-sur-Meuse, en Belgique, est venue, suivie de six cents fidèles tout de noir habillés, propager en France le culte d'Antoine: non point du saint personnage dont Flaubert, après Téniers et Jacques Callot, immortalisa les tentations, mais d'un bon vieillard qui mourut l'an dernier, entouré du respect et de la reconnaissance d'un peuple entier.

Qu'était le père Antoine ? Un jour, un obscur ouvrier reconnut en lui la vertu qui fait les prophètes. Il s'en alla vaticinant, et comme il était convaincu, il persuada les hommes qui l'entendaient. Il y avait parmi ceux-ci des malades, des infirmes. A la voix du nouveau Messie, les paralytiques se levèrent, les aveugles virent : ils l'assurent, du moins. Car des six cents fidèles qui, un petit sac à la main, vêtus, les hommes d'une lévite noire et coiffés d'un chapeau mat à bords plats, les femmes d'une robe noire et couvertes d'un voile, débarquaient hier à Paris, au grand émoi des badauds, il n'en est guère qui ne soient prêts à témoigner du miraculeux pouvoir du père Antoine.

Miraculeux en effet ; le culte antoiniste dédaigne les formes extérieures qui sollicitent l'admiration des foules. Il suffit de posséder la foi pour être guéri des maux du corps et de ceux de l'âme. Foin des drogues, des thérapeutiques grossières, des chirurgies sanglantes ! La mère Antoine, dépositaire après décès du pouvoir spirituel de son mari, étend la main sur la foule recueillie — et chacun s'en retourne guéri ou amélioré selon la ferveur de sa foi ; le mécréant seul s'en va comme il était venu, car les dieux ne prennent soin que de leurs fidèles.



Pour les croyants français, on a donc édifié au fond de la Glacière, rue Vergniaud, un temple que la mère Antoine inaugurait ce matin. C'est un vilain petit monument de style indéterminé, surmonté d'un clocheton minuscule et possédant pour tout mobilier une manière de chaire adossée au chevet, devant laquelle est un panneau portant l'image sommaire d'un arbre, avec cette inscription : « L'arbre de la science de la vue du mal ». Langage hermétique évidemment. Le plus grand miracle de la foi antoiniste est sans doute de le rendre clair aux sectateurs du vieil ouvrier guérisseur.

D'autres inscriptions ornent le chevet : ce sont des formules dogmatiques : « L'enseignement du Père, c'est l'enseignement du Christ révélé à cette époque par la Foi... Un seul remède peut guérir l'humanité : la Foi ; c'est de la Foi que naît l'amour, qui nous montre dans nos ennemis Dieu lui-même ».

— En effet, nous expliquait hier un frère antoiniste, le Christ, venant après les prophètes, marquait une étape nouvelle dans l'évolution morale : à la rigoureuse loi du talion, il substituait le pardon des offenses. Le Père (c'est Antoine) a fait mieux : comme nos ennemis sont les meilleurs auxiliaires et les seuls guides de notre progrès en nous révélant à nous-mêmes les défauts qui ternissent la netteté de notre conscience, ils sont les véritables instruments de notre épuration. Il ne suffit plus de leur pardonner ; nous devons reconnaître en eux nos fidèles amis, et les aimer comme tels.

« Il faut, ajoutait notre interlocuteur, retourner à l'essence même, au principe initial des religions : à la loi de la conscience ; il faut dégager cette loi de toutes les formes extérieures, de tous les rites, de toutes les liturgies qui en obscurcissent la notion. Puisque nous vivons entourés d'un fluide fait de tous les actes et de toutes les pensées commis ou conçues pendant nos existences antérieures — fluide que le Père maniait à sa volonté et d'où il tirait ses guérisons, — il faut l'exalter au cours de l'existence actuelle en pratiquant le désintéressement le plus absolu. La douleur, les épreuves nous sont envoyées pour nous permettre de nous élever successivement jusqu'à la quasi-perfection morale et à l'amour universel...

— Mais, interrompons-nous, fort inquiet, ce dogme des réincarnations n'est-il point hérétique ? Ne sentez-vous pas quelque peu le soufre ?

— Nullement, cher monsieur, nous respectons toutes les religions : nous remontons seulement à leur principe commun.

— Mais vous ne les pratiquez pas ?

— Nous sommes les fidèles du Père. Il est pour nous la réincarnation du prophète qui parut plusieurs fois pour révéler au monde la loi de la conscience...

— Et votre foi justifie vos miracles ?

— Assurément.

— Et vos miracles justifient votre foi ?

— Sans doute... comme dans toutes les religions, ajoute le frère antoiniste.

Cependant, une femme vient interrompre notre entretien. Avec quelle conviction notre interlocuteur lui répond-il :

— Tout à l'heure... Ici, je suis *utile*...

Et comme elle revint peu après le tirer par sa lévite, il nous a semblé sur-



prendre une grimace irritée... Pour être saint, n'en serait-on pas moins homme ? — *G. J.*

Dans la *Vie Mystérieuse*, n° 117, 10 novembre 1913, p. 328, le professeur El Hakim publie un compte rendu de la cérémonie, avec vues photographiques, auquel nous empruntons quelques détails complémentaires :

Dès 8 heures du matin, l'affluence est considérable et met en rumeur la population du quartier, population gouailleuse, incrédule, moins qu'inconsciente, qui sourit et blague les adeptes (hommes et femmes) du nouveau culte, avec leurs costumes sévères de puritains. Vêtus de drap noir, les hommes portent la longue lévite à revers et à taille, à petits boutons, et le chapeau haut de forme à bords plats avec la calotte en tromblon, fort en faveur sous Louis-Philippe ; les femmes portent la robe à plastron, avec le derrière de la jupe formée de trois gros plis plats et le bonnet avec voile et ruche de crêpe. Tout cet ensemble d'austérité dans la mise et le maintien leur donne un air de confrérie qui déplaît à cette population de faubourg, qui, demain, recevra néanmoins les dons des sœurs de la Charité. Les Antoinistes sont nombreux, d'aucuns viennent de très loin, de Bruxelles, de Jemeppes, de Lille, de Bretagne, de Toul, de Vichy ; les groupes de Paris sont tous représentés. Mais, d'instant en instant, les tramways et les taxis amènent des éléments nouveaux, et je reconnais parmi les assistants, des personnalités de l'occultisme, plusieurs membres de la S. I. R. P., et je suis moi-même reconnu par plusieurs Sœurs de l'Antoinisme.

Un taxi s'arrête non loin de moi, et j'en vois descendre un homme taillé en hercule, portant dans ses bras une femme d'une trentaine d'années, à la figure émaciée par la douleur, on fait place, et elle est bientôt dans l'intérieur du Temple, au premier rang. Je la suis et pendant que l'on attend la Mère, je jette un coup d'œil autour de moi. Le Temple est une petite église toute neuve, comme on en voit dans les campagnes, sans style, avec sa nef et ses bas-côtés, au-dessus desquels court une galerie, le chœur éclairé par un tryptique en vitrail blanc, et les côtés par quatre fenêtres doubles, vitrées de vert tendre qui répandent une lumière douce et quasi paradisiaque. Ce n'est plus l'irisé des cathédrales gothiques, avec les passions positives et négatives symbolisées par les couleurs rouges et bleues des vitraux d'art, et qui doivent s'harmoniser avec le flamboiement des cierges et les ors du chœur. Non, c'est ici la réalisation, la chose accomplie, la foi réelle, le vert résultant de l'idéalisme, bleu, et de la raison, jaune. C'est bien la lumière astrale dont semblent pénétrés tous ces fidèles et tous ces adeptes. A la place du chœur, une modeste tribune surmontée d'une autre, où tout à l'heure, montera la Mère.

Au fond, peinte sur le mur, la parole du Père (voir le croquis.)

De chaque côté de la tribune, un frère Antoiniste, celui de droite tient en guise de croix l'arbre de la vue du Mal. Celui de gauche, ganté de blanc, est chargé d'annoncer les offices à l'aide d'une simple clochette. Cette dernière retentit trois fois, et la porte de gauche s'ouvre pour laisser passage à la



Mère, suivie de son disciple. Ce dernier prend place dans la tribune du bas, la Mère monte à la tribune supérieure, après quelques secondes de recueillement, elle élève les mains, fait une invocation muette, puis étendant la main droite sur la foule des fidèles, elle va lentement de gauche à droite dans un geste solennel de bénédiction. Au milieu du calme impressionnant, un mouvement se fait, on se penche, on s'approche, c'est la malade que l'on portait, qui vient de se mettre sur ses pieds, et qui marche seule et remue les bras pour montrer qu'elle est guérie, on veut l'entourer, mais les frères font écouler lentement la foule par la porte du fond pour laisser la place à celle qui attend son tour à l'entrée.

Je m'approche et demande des renseignements, une sœur me dit : « C'est une personne qui était paralysée depuis neuf ans... » « Pardon sœur, dit un frère derrière moi, n'exagérons pas, cette personne n'était pas paralysée; elle était atteinte d'une affection nerveuse », j'admire la bonne foi de cet adepte et ne puis m'empêcher d'établir mentalement, un rapprochement avec un prétendu miracle dont j'avais été témoin l'an passé à Lourdes. Je prie ce frère de vouloir bien me donner quelques précisions sur cette malade, très aimablement, il me dit : « C'est une personne de Vichy, Mme Thevenoux, âgée de 30 ans environ, qui, depuis 9 ans est en proie à des attaques qui lui durent des heures et la laissent raide et inanimée, et à la suite desquelles, elle ne peut mouvoir ni bras, ni jambes ; elle a tout essayé, et vous le voyez la foi vient de la guérir.

Enfin, Mme A. de Poncey nous donne les renseignements suivants dans le *Fraterniste*, nº 155, 14 novembre 1913 :

La cérémonie prit fin vers midi, et chacun accompagna ses frères de Belgique jusqu'à la gare du Nord où un train spécial devait repartir à 5 heures. A 4 heures, Mère arriva à la gare. Comme la veille, les Antoinistes Parisiens formèrent la haie sur son passage. Puis, lorsque Mère accompagnée de M. et Mme Derégnaucourt ainsi que de Mlle Vittart ; cette française qui, par son éclatante guérison fut la première à importer l'Antoinisme en France, eut pris place dans son wagon, tous les Antoinistes Parisiens attendirent sur les quais que le train se fût ébranlé. Quand le train partit, ce fut du délire. Une indescriptible ovation fut faite à la Mère, et, certes, il faut vivre ces minutes dans leur grandiose simplicité, pour pouvoir y croire. On sent bien que le souffle qui passe en ces moments par les âmes, n'est pas d'ici-bas. Et n'allez point croire qu'il y ait de ma part, dans ce récit, de l'emballement, du fanatisme, ou de l'auto-suggestion. Non ! C'est du réellement vécu. Je suis persuadée qu'un médium voyant jouirait en ces moments d'un spectacle peu commun. C'est le vrai fluide divin qui pénètre les cœurs.

Le divin ne se manifeste pas ainsi, et ce n'est pas lui qu'on rencontre dans les sectes de l'occultisme. Si les guérisons qui se produisent là ne sont pas dues aux forces naturelles, elles proviennent du singe de Dieu, de l'ange de ténèbres contrefaisant l'ange de lumière.

C'est bien sans doute ce qu'a exprimé, peut-être sans le vou-



loir, le professeur El Hakim, lorsqu'il termine son compte rendu en disant :

En résumé, bonne manifestation pour le spiritualisme et la thaumarturgie; qu'importe aux malades la source du remède, pourvu qu'ils guérissent.

Non, il est préférable de porter sa croix avec résignation que de se la faire enlever au détriment du salut de son âme.

— Nous avons déjà entretenu les lecteurs de la Revue d'une nouvelle secte la « Christian Science » ou Science chrétienne. La grande Prêtresse de cette secte vient d'être assassinée. Nous lisons en effet dans la *Tribuna*, de Rome, 1er octobre 1913 :

Le *Daily Telegraph* a reçu de New-York la nouvelle que Mrs Rebecca Gay, Grandre-Prêtresse de la « Science chrétienne » dans les Etats occidentaux de la Confédération a été assassinée dans son bureau, le 26 septembre à Los Angeles (Californie). Jusqu'à ce jour, la police n'a pu mettre la main sur l'assassin. Le cadavre a été découvert le lendemain à demi enseveli sous une pile énorme de publications de la Science chrétienne. Dans la poitrine de la morte était fixé un écriteau ainsi conçu : « Dieu est mon seul pasteur ; il ne m'en faut point d'autre ». Le crâne de la malheureuse femme portait des fractures multiples ; elle avait été évidemment assommée au moyen d'un instrument très lourd. On se livre à mille hypothèses sur l'auteur et le mobile du crime. Celle qui tend à prévaloir est que la pauvre femme aura été victime du courage dont elle avait fait preuve en dénonçant, il y a quelques semaines, une association de malfaiteurs qui pratiquait au grand jour la traite des blanches.

Spiritisme

La question Carancini continue à faire couler beaucoup d'encre. Le *Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental* publie, dans les numéros de septembre et octobre 1913, un rapport de M. Paul Douchez, hier encore trésorier général de la *Société universelle d'Etudes Psychosiques*, sur les séances données par Carancini, à Lille, chez M. le Dr Joire, président de la même Société, les 21, 23, 25, 28 et 30 avril 1913. De ce rapport, dont nous avons parlé dans notre numéro du 5 novembre, page 4112, nous reproduirons seulement les conclusions qui résument très nettement la question :

Des observations personnelles et recueillies, faites impartialement au cours de ces cinq séances, je suis amené à conclure :

Que *toutes* les mesures que demande Carancini, ou mieux qu'il impose, paraissent justifiées exclusivement par le même but de fraude : bruit de voix incessant principalement exigé des deux personnes placées immédia-



tement près de lui, et qui a pour effet, tant de détourner l'attention que de couvrir les bruits qu'il peut provoquer en prenant contact avec les objets ; éloignement de ces mêmes personnes, de la zone d'accès des objets qui bougeront dans la séance ; obligation, *pour un seul contrôleur*, de lui tenir seulement les poignets, ce qui permet au sujet de recouvrir de sa main ainsi dégagée, celle du second contrôleur, et de libérer l'autre main et le bras ; obligations spéciales dans le contrôle des pieds, permettant la facile libération d'une jambe ; obligation de suivre ses mains, où qu'elles aillent ; obligation de lui laisser, en le liant, la latitude de porter ses deux mains à la tête, ce qui lui donne le champ voulu pour atteindre les objets à la distance habituelle où ils doivent être placés, etc., etc...

Que, par contre, *toutes* les mesures qui lui sont proposées, si modérées soient-elles, mais qui l'empêcheraient de frauder sont repoussées par lui ; en cas d'insistance, rien ne se produit plus.

Que tous ses mouvements et spasmes ne concourent qu'à la même fin, pour laquelle interviennent même des moyens charlatanesques, telle que la demande adressée à M. le docteur Joire de frapper dans le vide, telle que la superposition de quatre mains, etc...

Que plus les spectateurs se déclarent satisfaits, au cours de la production d'un fait, plus ils le trouvent à haute voix intéressant, et plus le sujet geint et témoigne bruyamment d'une dépense de forces.

Que, d'autre part, dans toute cette mise en scène, il n'y a, sauf éventuellement que la chaîne, *aucun* détail qui prouve de son utilité scientifique.

On ne peut, nous le répétons, que louer MM. Durville, d'avoir démasqué publiquement ce fraudeur émérite. Ce n'est pas, on le sait, l'avis de tout le monde. M. Jean Béziat écrit, en effet, dans le *Fraterniste*, n° 152, 24 octobre 1913 :

Nous pensons que MM. Durville ont eu tort de livrer à la grande presse (au *Matin*) un document montrant Carancini en train de frauder... La fraude de Carancini étalée au grand jour par un psychiste connu peut laisser supposer que tous les médiums sont des fraudeurs, ce qui n'est pas, et peut nuire beaucoup à l'avènement du spiritualisme moderne que nous avons tant de peine à implanter.

Alors, la fraude est un moyen admis par les Fraternistes pour « implanter » leur « spiritualisme moderne » ? Il est bon de le savoir de source autorisée.

— M. Albin Valabrègue a adressé à la *Tribune de Lausanne* la lettre ci-dessous que reproduit *Paris-Journal*, 15 novembre 1913 :

Beaucoup de médiums fraudent, mais l'hypnotisme démontre qu'ils peuvent être poussés à frauder par un assistant. Eusapia disait spirituellement à des savants qui expérimentaient avec elle : « Si je fraude, c'est votre faute, vous ne me surveillez pas assez ».

« — Elle a raison, dit un savant ». Flournoy, qui n'est pas spirite, a



eu les plus belles expériences avec Eusapia, et il en a rendu compte à son cours de l'Université. Mille séances de fraudes ne peuvent pas annuler une seule séance sincère, en pleine lumière. On a raison de combattre, et je ne m'en fais pas faute, les erreurs et les excès du spiritisme. C'est un îlot de vérité dans un océan d'erreurs. Mais il y a l'îlot ... et les îlotes ne prévaudront pas contre lui.

Je ne sais pas au milieu de quel fleuve M. Albin Valabrègue a bien pu découvrir son « îlot de vérité ». En tout cas, ce n'est pas la barque de Carancini et autres médiums qui lui permettra d'y aborder. Et j'ai bien peur que M. Albin Valabrègue, lui-même, n'atteigne cet « îlot de vérité » que le jour où il aura passé la barque... à Caron. Celle qu'on ne passe qu'une fois et dans un seul sens. On ne délivre pas de billets de retour.

— Nous avons donné, dans la Revue du 5 novembre 1913, p. 4120, le récit d'une séance spirite qui a eu lieu chez M. Paul Nord, avec le médium MILLER. Dans cette réunion, Mme MONROC VERMONT a eu « l'ineffable joie de voir apparaître son fils tout récemment désincarné ».

Mme Monroc Vermont est « censeur » de la Fraternelle n° 48, de Paris et collaboratrice du *Fraterniste*. Ce journal lui a demandé un récit de la séance. Il le publie dans son numéro 155, du 14 novembre 1913. Nous le reproduisons comme nous avons fait pour celui donné par M. Paul Nord :

Nous étions réunies une vingtaine de personnes pour une séance de matérialisations. Les psychistes me permettront d'entrer dans des détails qui pourront leur paraître oiseux, mais qui sont nécessaires pour les lecteurs non initiés à ces manifestations. Les séances de matérialisations se font en général dans une salle ne contenant que des sièges et un cabinet noir, dit cabinet médianimique. Ce cabinet est formé par deux rideaux noirs tendus sur une tringle ou sur une corde, à l'un des angles de la pièce. C'est dans ce cabinet que se forment presque toujours les apparitions des esprits qui doivent se matérialiser pour pouvoir se montrer.

Dans le salon où nous étions réunis ce soir-là, on plaça, face au cabinet, dans l'angle opposé, une lampe à pétrole sur un guéridon. Le verre fut simplement recouvert d'un papier de journal. Avant de commencer la séance, le médium, bien connu de tous les psychistes, M. Miller, demanda à MM. Thureau, Drubay, de Grollier, Chevreuil, de l'accompagner dans une pièce voisine. Et là, au moment où ces Messieurs s'y attendaient le moins, Miller se déshabille complètement, exige qu'on l'examine, qu'on le palpe, et qu'on lui fournisse d'autres vêtements que les siens. M. Drubay offre son pardessus. Le médium le revêt et revient ainsi dans la salle, n'ayant pour tout costume que ce pardessus, au bas duquel on aperçoit ses jambes nues. Le médium, que ses contrôleurs n'ont pas quitté, s'assied sur une chaise, à la droite



du cabinet médianimique (qui, lui aussi a été visité, et n'a pas été perdu de vue).

Les assistants sont assis en demi-cercle devant le cabinet noir et font la chaîne en tenant les mains de leurs voisins. L'éclairage est assez fort pour permettre de voir l'heure à sa montre, et, par conséquent pour pouvoir surveiller les moindres gestes de son voisin et du médium, qui est hors du cabinet dans la première partie de la séance. Le contrôle est donc parfait.

A peine une minute s'est-elle écoulée dans le silence, qu'une forme vêtue de blanc, ayant l'apparence d'une fillette de 11 à 12 ans, paraît entre les rideaux. Invitée par le médium à dire son nom, elle ne répond pas et disparaît derrière les rideaux du cabinet noir.

(Les détails suivants sont empruntés au compte rendu de M. Chartier).

Une autre apparition un peu plus grande lui succède. Elle se penche en avant, et semble tenir les rideaux écartés à l'aide de ses deux mains. Elle énonce un prénom : Jules ou Julie, suivi d'un nom que nous ne parvenons pas à comprendre. Elle est remplacée par plusieurs autres formations fluidiques de même apparence, mais qui ne peuvent pas davantage être identifiées. Ce sont des apparitions vaporeuses, imprécises, sans consistance ne parlant pas, ou parlant d'une voix tellement faible qu'elle est totalement inintelligible.

Une main volumineuse sort ensuite d'entre les rideaux, et fait des gestes devant les assistants. Betsy, un des esprits-guides du médium, demande si on veut visiter de nouveau le cabinet. La réponse est négative.

Le médium va s'asseoir alors dans le cabinet. Au bout de quelques secondes, une forme enfantine toute petite devient visible ; elle se nomme, n'est pas comprise, ne reste que peu d'instants et disparaît. Elle est remplacée par une autre plus grande qui dit s'appeler: « François », ajoutant un nom de famille inconnu. Lorsque cette dernière forme a disparu, un amas de matière blanchâtre se montre flottant en dehors du cabinet, tout proche du plafond. Cette sorte de boule a, à peu près, la grosseur d'une tête de bébé ; elle se promène lentement, de droite à gauche et de gauche à droite, s'élevant et s'abaissant successivement pour se poser enfin sur le parquet. Elle tourne alors sur elle-même, se développe en hauteur, en largeur, se transforme graduellement, et nous assistons à la formation d'un être bien matérialisé, qui souhaite le « bonsoir » à l'assistance et dit se nommer le « Dr Benton ». Il prononce quelques paroles en anglais, lesquelles sont immédiatement traduites en français par Mme P... Puis, il rentre dans le cabinet.

Les rideaux s'ouvrent de nouveau pour laisser voir une apparition féminine, ayant la tête nimbée d'une couronne lumineuse. Cette matérialisation s'annonce : « Mother Sadi ». Elle salue les personnes présentes et promet aide et protection à toutes celles qui l'invoqueront le 27 de chaque mois [1]. Elle se retire dans le cabinet, tandis que la voix de Betsy demande plus de lumière. Une forme très grande ayant au moins la tête de plus que le médium, beaucoup plus fort aussi, « Ptolémée II », se fait voir et élève son bras droit vers le plafond qu'il atteint presque. Elle se montre bien à nous ; étend la

1. Nous ferons remarquer que, s'il n'y a pas fraude, le fait de demander une invocation régulière, décèle une origine diabolique. N. du R.



longue traîne de sa robe au milieu du cercle formé par les assistants, et se retire lentement.

Une forme vaporeuse, très floue, beaucoup moins grande et plus mince que la précédente, se condense sur le côté droit du cabinet.

Un prénom est donné par l'apparition : Marcel [1].

— Est-ce toi, mon enfant, demande Mme J.-M., qui a perdu son fils « Marcel », tout récemment.

— Maman... maman !... répond l'apparition.

Et des bruits de baisers envoyés par la matérialisation sont entendus.

— Es-tu heureux, demande la pauvre mère

— Je suis heureux !

Et il ajoute :

— La plaque... la plaque !

Mais, tandis que Mme J.-M... lui avance une plaque photographique qu'elle avait apportée pour essayer de la faire impressionner, l'apparition s'affaissa, se dématérialisa, en tendant son bras vers sa mère, dont le cœur se brisait et qui ne pouvait retenir ses sanglots.

A côté de cette apparition s'en tenait une autre dont la figure noire et non voilée se montrait à tous. C'était Betsy. Elle dit en parlant de la précédente toujours visible : « J'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'amener, et l'aider à se matérialiser ce soir ».

Et les deux fantômes disparurent derrière les tentures. Deux nouvelles apparitions ayant chacune une couronne lumineuse, sortent simultanément, l'une à droite, l'autre à gauche du cabinet. Ce sont Effie Dean et Carrie West. Elles font quelques pas en avant et disparaissent.

Une forme masculine assez grande, le torse nu, et ayant de longs cheveux noirs qui descendent jusqu'à sa ceinture, se fait voir à l'ouverture des rideaux. C'est « Star Eagle, » un Indien, qui ne reste que quelques secondes, disant que la force lui manque pour se montrer plus longtemps.

Lorsqu'il s'est retiré, les rideaux s'ouvrent et le médium apparaît endormi sur sa chaise, avec, à côté de lui, une forme matérialisée vêtue de blanc.

Une seconde matérialisation se produit en dehors du cabinet, sous les yeux des assistants suivant le processus décrit précédemment. La forme paraît toutefois beaucoup moins consistante que la première. Elle dit être Mme Laffineur. Une autre forme fluidique très blanche se présente, tend un bras vers M. de G..., et donne le nom de Mme P. W.

Enfin, Betsy s'avance, souhaite le bonsoir à tous et disparaît. Miller revient au milieu de l'assemblée. Le journal entourant la lampe est enlevé, en pleine lumière, le cabinet est visité, en tous sens en présence du médium. Ce dernier, entouré de MM. Drubay, de Grollier, Chevreuil, Paul Nord, Brun, Thureau, est reconduit dans la pièce voisine, examiné à nouveau dans le costume d'Adam, et ce n'est que lorsque ses contrôleurs se sont assurés qu'il ne possède absolument rien sur lui, qu'il est autorisé à reprendre les vêtements qui lui appartiennent.

Ont signé ce compte rendu : MM. *Thureau, de Fourcade, Chevreuil, marquis de Grollier, Drubay, Brun, Chartier, Paul Nord, Martin* ; *Mmes Priet,*

1. C'est ici l'apparition du fils de Madame Monroe. (Note du journal).



de Valpinçon, comtesse de Servoules, comtesse de Chaillou, ***Benedick, Bezil, Carlier, Cobo, Drubay, Thomas-Brandebourg, Paul Nord, Monroc-Vermont.***

En terminant ce compte rendu, je suis obligée de répéter qu'il aurait fallu être de parti pris ou de mauvaise foi pour nier la véracité de ces manifestations obtenues dans de semblables conditions de contrôle.

Le *Fraterniste* ajoute :

Dans une lettre particulière, Mme Monroc-Vermont nous apprend qu'elle a vu son fils matérialisé dans deux autres séances de Miller. Dans l'une de ces séances, dit-elle, il m'a donné une preuve d'identité à laquelle j'étais loin de m'attendre et qui est absolument ignorée des assistants. Deux médiums ne se connaissant pas : Miller d'Amérique et Craddock d'Angleterre, ont reçu une même communication de mon fils, dans lesquelles il dit qu'il essayera de se matérialiser par moi. Dieu le veuille !

Les personnes de sang-froid, qui voudront se donner la peine de réfléchir, trouveront, peut-être, qu'il y a trop d'apparitions et de « matérialisations ». Les morts n'ont pas pour habitude de venir se promener, au gré des vivants ; et lorsque d'une façon tout à fait exceptionnelle, ces phénomènes surnaturels ont lieu, avec la permission de Dieu, ils se produisent à l'improviste et s'entourent de plus de sobriété.

L'hallucination collective n'est pas admissible. On remarquera, tout au plus, que le récit de M. Paul Nord est plus sobre que celui de Mme Monroc Vermont. Y a-t-il chez cette dernière une intervention de l'imagination. Cela ne serait pas suffisant pour expliquer les faits qui peuvent être enregistrés d'une manière un peu différente sans pourtant cesser d'être vrais.

Ceux-ci peuvent-ils être attribués à une force fluidique émanant du médium ? Mais une telle force ne parle pas et de plus, ne ment pas. Par conséquent, nous sommes tout naturellement conduits à reconnaître la présence d'un être ou de plusieurs êtres intelligents, capricieux et menteurs ayant le pouvoir de s'entourer de matière fluidique pour se manifester aux hommes. Il s'agirait donc d'apparitions diaboliques.

Mais il y a une autre explication, beaucoup plus naturelle : la fraude. Ce ne serait pas, du reste, la première fois que ce soupçon atteindrait le médium Miller.

— Nous trouvons, en effet, dans *Le Fraterniste*, nº 152, 24 octobre 1913, une intéressante lettre du commandant Darget. Nous la donnons à titre documentaire. La fin nous montre un curieux moyen de contrôle, pour le moins inattendu. Quoi qu'il en soit, on voit que dès les premières lignes, le commandant Darget parle de réhabilitation.



Je viens de lire dans le *Fraterniste* la rédaction de Paul Nord, sur la séance de matérialisation donnée chez lui par le grand médium Miller. C'est une réparation bien due à ce médium qui avait été injustement attaqué ; il est réhabilité. Que ceux qui l'ont accusé de fraude, sans avoir par eux-mêmes constaté la fraude, baissent la tête et fassent leur *mea culpa* ; et ceci me rappelle le docteur Papus présentant en projection, dans une de ses si intéressantes conférences, le portrait de Miller et disant : Voilà un médium fameux qu'on a accusé de fraude, sans que personne ait jamais pu le prendre en flagrant délit.

Dans tous les cas, j'ai eu l'honneur d'avoir été invité à trois séances de Miller, dont une fois comme contrôle avec MM. Delanne, Léon Denis, et de Vesme, et de n'avoir rien remarqué d'irrégulier. Ce n'est que quelques mois plus tard que ces deux derniers contrôleurs se sont avisés de publier que Miller était un médium fraudeur, non pas qu'ils eussent vu une fraude eux-mêmes ; mais, m'ont-ils raconté l'un et l'autre, parce qu'ils l'avaient entendu dire (1).

Un an plus tard, rencontrant Mme Nœgerath, la fille de celle qu'on appelait Bonne-Maman, au congrès spirite de Bruxelles, j'eus une longue conversation avec elle puisque c'était dans sa maison que j'avais été invité et que c'était de sa maison que les bruits de fraude étaient partis.

Elle me dit que des personnes amies de sa fille, celle-ci petite fille de Bonne-Maman, avaient convaincu cette dernière des fraudes de Miller, mais que ni sa fille, ni elle, ne s'étaient jamais aperçus de fraudes dans les séances données par Miller dans leur appartement.

Pour donner une physionomie des inventeurs de fraude, je citerai le cas suivant : « A ma quatrième invitation, je demandai la permission d'envoyer Mme Darget à ma place, disant qu'elle était bon médium voyant. A son retour, vers minuit, elle me réveilla pour me faire part de ses impressions ; et la conversation continua dans notre lit, en pleine obscurité. Elle me dit qu'elle avait vu et entendu parler des esprits dont elle ne pouvait contester la réalité ; mais, ajouta-t-elle, ce qui me chiffonne, c'est qu'il y en a qui me sont apparus sans reliefs, tout plats, comme si c'était une image, un dessin qu'on aurait placé en l'air. Est-ce que ce serait une fraude au milieu du vrai ? De suite après elle s'écrie : « Tiens ! c'est drôle, il se présente à ma vue un esprit de Miller tout plat ». — « C'est magnifique, lui dis-je, les esprits veulent te prouver qu'il n'y avait pas de fraude ».

Sans cette circonstance, ma femme se serait mise peut-être du côté des accusateurs. Et voilà comme quoi certaines personnes, dont quelques-unes de bonne foi, ont détruit, ou du moins ont empêché de puissantes manifestations de se produire, au grand détriment du spiritisme. — Commandant DARGET.

— M. Paul Nord donne dans le même numéro du *Fraterniste*, n° 152, 24 octobre 1913, quelques renseignements sur le médium Miller :

1. Nous laissons à Monsieur Darget toute la responsabilité de ces assertions, n'étant que très imparfaitement au courant de cette question déjà un peu vieille. (Note du *Fraterniste*).



M. C.-V. Miller est un habile commerçant qui brasse des affaires considérables. Son loyer est de dix mille dollars. On se trompe donc fort en lui faisant des offres, outre qu'il lui répugne presque de donner des séances, d'autant plus qu'il lui faut plusieurs jours de repos complet après les expériences, surtout quand il n'en donne pas une série.

— L'Institut Psychosique de Sin-le-Noble a organisé des séances de « Spiritisme expérimental », à dix francs par place. Si nous en croyons le compte rendu publié par *Le Fraterniste*, nº 152, 24 octobre 1913, les spectateurs ont été satisfaits et n'ont pas regretté leur argent.

La séance de lévitation (déplacement d'objet sans contact) qui avait été projetée pour le vendredi 10 octobre 1913, à neuf heures du soir, au siège de l'Institut Général Psychosique, 4, avenue Saint-Joseph, à Sin-le-Noble, a été pleinement réussie. Le phénomène a été obtenu *deux fois*, à vingt minutes d'intervalle, en présence de plus de trente personnes, qui ont tenu à en attester la véracité.

Voici maintenant un compte rendu de la séance :

Après une courte allocution de M. Girod, qui avait pour but d'expliquer le résultat que l'on cherchait à atteindre, et de remémorer les tentatives qui avaient été faites jusqu'à ce jour, on cloua au plancher les quatre côtés d'une cage, sans couvercle, uniquement composée de grillage et de cadres de bois, destinés à former un rempart, une séparation entre la table, que l'on place au centre, et les assistants les plus proches, qui, assis, et se tenant par la main, forment autour d'elle ce qu'on appelle « la chaîne ». Les autres spectateurs se tiennent, debout ou assis, à l'extérieur de ce cercle. Mme Mary Demange, médium, qui faisait naturellement partie de la chaîne, avait ses mains tenues par trois contrôleurs, un à sa gauche et deux à sa droite. M. Girod, debout parmi les assistants, se tenait près du commutateur qui commandait l'éclairage, à la lumière rouge, de la pièce.

Quand tout le monde fut en place, on fit l'obscurité, et, au bout d'un instant, Bande Casse, l'entité qui produit les déplacements, s'annonça d'une voix de stentor, qui forme un contraste absolu avec l'intonation et l'accent habituels du médium.

— Bon... jour ! !... les... ammmis ! !
— Bonjour Marianne.
— Bon... jour !... ttouss ! !... Y en a.. un !.. qui répond pas ! !.. Rrréponds !
— Est-ce moi, Marianne ?
— Oui !.. j'te dis ! !.. Rrréponds ! ! Es-tu.. un.. ammi ?
— Mais oui, Marianne.
— Nous sommes.. ttousss.. des.. ammmmis, ici ! ! ! Tttousss ! ! ! !, etc..

Et pendant toute la durée de l'incarnation, Marianne, dans son langage bien particulier, dit à chacun sa profession et donne des détails sur les événements particuliers de la vie, passée et à venir, des personnes présentes, *totalement inconnues de Mme Demange.*



A un moment donné, le bruit spécial qui précède la lévitation s'étant fait entendre, et le médium accusant par ses cris une souffrance plus grande, M. Girod fit la lumière, et l'on assista à la fin de la chute de la table, qui avait été projetée hors du dispositif, sur les genoux d'un journaliste présent, un des contrôleurs de droite. La table, en se retournant en l'air, avait atteint d'un de ses pieds, le front d'un des assistants.

Les mêmes personnes, placées dans des conditions identiques d'expérimentation, tentèrent un nouvel essai qui fut couronné de succès après une attente de vingt minutes. Une deuxième fois, l'objet décrivit dans l'air en, dépit des lois de la pesanteur, son arc de cercle magique, pour venir, se poser toujours comme auparavant, sur les genoux du même journaliste, après avoir une seconde fois effleuré la tête de la personne déjà atteinte par les pieds au saut précédent.

Si l'on prend la peine d'analyser froidement le phénomène, on constate deux choses : 1° Mme Mary Demange change la manière dont elle s'exprime habituellement et le son de sa voix, sous une influence indéterminée à laquelle elle donne le nom de Marianne. 2° Une table isolée, placée au milieu d'un dispositif particulier, a été transportée, sans que les spectateurs aient pu *voir* comment, hors du dispositif, sur les genoux d'un spectateur. Et cela à deux reprises différentes.

Il y a, malheureusement, pour la thèse des spirites, une raison toute naturelle pour que les spectateurs n'aient pas pu se rendre compte du phénomène, c'est qu'il a été produit en pleine obscurité. Cette condition laisse la place à toutes les suppositions sur la cause qui a effectué le déplacement et triomphé de la pesanteur et de l'inertie de la matière ; chacun est libre de l'interpréter à sa manière. La plus simple et la plus plausible paraît devoir être, jusqu'à plus ample informé, la fraude et la prestidigitation.

Tant que les médiums opèreront dans l'obscurité et sur des objets à leur portée... ou à celle de leurs amis, ceux-ci et ceux-là ne pourront répondre victorieusement à cette objection. Il n'y a pas de dispositif ni de contrôle capables d'enlever absolument cette impression.

Quand les phénomènes se produiront en plein jour et sans truquage possible, il y aura lieu de rechercher jusqu'à quel point ils se différencient ou non de ceux, présentant la même apparence, enregistrés dans les possessions diaboliques et les exorcismes.

Ceci, bien entendu, et je tiens à le déclarer hautement, n'atteint en rien l'honorabilité et la bonne foi des personnes qui comme M. Fernand Girod secrétaire de *la Vie Mystérieuse* et tant d'autres se livrent à l'étude de ces phénomènes passionnants.



Si tromperie il y a, ils en sont presque toujours les premières victimes.

— M. Dubois de Monteyraud publie dans *la Vie Mystérieuse* des « Lettres d'un Invisible ». Nous extrayons les renseignements ci-dessous de celle parue dans le nº 116, 25 octobre 1913, p. 306 :

Nous avons bien, nous aussi, une matérialité qui nous est commune avec vous. Elle est constituée également par notre corps fluidique, notre corps astral, notre périsprit, peu importe le nom que nous donnerons à la chose. Ce corps est bien réellement matériel, au sens vrai du mot, mais il est d'une fluidité telle, qu'il échappe à votre vue, sauf pour quelques clairvoyants qui peuvent, par moments et sous l'action de certaines influences, l'apercevoir et en observer les mouvements.

Nous pouvons aussi, dans des circonstances données, matérialiser et condenser notre corps fluidique, au point de le rendre visible et même sensible à ceux auxquels il nous plaît de le montrer. Mais ces manifestations ne peuvent s'obtenir que dans des conditions particulières d'ambiance, et le plus souvent, en l'absence de lumière solaire ou de lumière artificielle qui sont, presque toujours, contraires à la condensation des fluides nécessaires. Ces manifestations de l'Invisible constituent le phénomène dit de « matérialisation »...

La matérialité est en raison inverse de la spiritualité, c'est-à-dire, que plus votre âme est enfermée dans une couche épaisse de matière, et moins grande est sa spiritualité. De sorte que le comble de la perfection pour elle, correspond à la plus grande, à la plus absolue dématérialisation de son enveloppe périspritale.

Dans le nº 117, 10 novembre 1913, p. 325 :

Au moment où nous quittons la terre, notre vie se continue sans interruption dans l'au-delà, mais dans des conditions nouvelles ; car cette vie s'affecte de la somme des bonnes et mauvaises actions que nous avons faites, non seulement au cours de la dernière existence terrestre qui vient de finir, mais aussi au cours de toutes celles de nos existences antérieures. Notre *conscience, qui est notre seul juge* (1), nous classe alors, en toute justice, dans le milieu qui nous convient, dans le milieu que nous avons mérité, et dans lequel nous serons désormais assujettis à toutes les charges qui lui sont inhérentes, et où nous participerons à tous les bienfaits qui lui sont départis.

Ainsi, d'après le texte que nous avons souligné, la conscience est le « seul juge ». Ce qui n'empêche pas le même invisible d'écrire :

Rien ne peut vous donner une idée de l'horreur dans laquelle se trouve le suicidé ! Il est là, en présence de son cadavre palpitant qui lui jette sans cesse à la face, le reproche sanglant d'avoir volontairement détruit cet ins-

1. C'est nous qui soulignons.



trument de réparation et de perfectionnement que Dieu lui avait confié. Il lui représente les scènes de désespoir qui ont armé son bras contre lui-même ! Il l'en obsède à ce point, que le malheureux se débat dans les affres d'une agonie terrible qui ne prendra fin, elle aussi, que lorsque après des siècles, peut-être, *la justice de Dieu* [1] satisfaite, une âme, un Esprit ami viendra à son secours lui enseigner le chemin de la réparation, dans une réincarnation nouvelle.

Comment concilier l'idée de justice de Dieu avec le fait énoncé plus haut que la conscience est le seul juge ? Mystère !

On remarquera le passage sur le sort des suicidés. Il est d'autant plus curieux que la pratique prolongée du spiritisme conduit très souvent à la folie et au suicide.

— M. Cabasse, qui s'intitule professeur (?) [2], raconte dans le *Fraterniste*, nº 155, 14 novembre 1913, l'histoire suivante que nous reproduisons *in extenso* :

Un Prêtre a parlé

Il a parlé en faveur du Spiritisme, voire même de l'Occultisme.

Le fait méritait d'être signalé. C'était au cours d'une des *Soirées du Mercredi* de la S. S. E. de F. (en sa salle d'expérimentation : 46, rue Richer). L'abbé Thers qui était venu, mettons en curieux, si vous voulez, sollicité de dire ce qu'il pensait de ces sciences, souvent mises à l'index, s'exécuta de très bonne grâce ; et bien que le public fut composé d'éléments divers, ce prêtre fut chaleureusement applaudi, tant au cours de sa causerie que quand il quitta la salle. Orateur de talent, l'abbé Thers charma et intéressa tour à tour l'auditoire. Il se plut à dire ce que nous avons répété bien des fois, que le Spiritisme peut être (j'allais dire : doit être) pratiqué avec religion, la religion du Bien, la religion du Vrai, la religion Fraterniste.

Mais il dit encore autre chose : il affirma que nombreux sont les prêtres qui s'adonnent au spiritisme, à l'occultisme et (c'est là que paraît la mauvaise foi de certains) qui refusent l'absolution à ceux qui s'accusent d'en avoir fait, même du somnambulisme. Il est bon que ces choses soient connues, il est salutaire qu'elles soient portées à la connaissance du grand public, et quand c'est la voix autorisée d'un prêtre qui se fait entendre, la portée est bien plus grande.

Au cours de cet hiver, la *Société Spirite expérimentale de France* se propose de provoquer des controverses publiques sur toutes ces questions, car en Spiritisme et en Occultisme plus qu'en toutes autres matières, il importe de ne pas tenir plus longtemps la lumière sous le boisseau ! — Professeur Cabasse.

Il n'y a pas d'abbé Thers parmi le clergé du diocèse de Paris.

1. C'est nous qui soulignons.
2. Nous avons reproduit plus haut une annonce où sont étalées les qualités scientifiques (?) de ce professeur.



Est-ce qu'il s'agirait de M. l'abbé Theis, vicaire à Saint-Eustache ? Nous nous contentons de poser la question qui nous est suggérée par une quasi similitude de noms.

Du reste, on dirait que les Spirites tiennent beaucoup à faire croire qu'ils ont l'appui du clergé. Nous lisons, en effet, dans le *Fraterniste*, n° 154, 7 novembre 1913 :

Comment se fait-il que certains prêtres s'occupent de spiritisme, tel, par exemple, M. l'abbé Petit, de Romescamps (Somme), un saint homme qui n'hésite pas à envoyer sa prose aux journaux spirites ? Pourquoi ses pareils jettent-ils de hauts cris sur notre action. Où est la sainte Raison ?

Nous allons satisfaire à la question du *Fraterniste*. La « saine raison » dit que les pratiques du Spiritisme sont vaines, coupables et dangereuses et qu'à ce titre, elles sont condamnées par l'Eglise. Celle-ci est régie, non par les simples prêtres, mais par les évêques et le Pape, il ne faut pas l'oublier. Et les décisions prises depuis longtemps ne laissent aucun doute sur les censures qui frappent les spirites..

En 1854, Mgr Turgeon, archevêque de Québec, écrivait :

« Notre charge pastorale, N. T. C. F., nous fait un devoir d'élever la voix aujourd'hui pour vous mettre en garde contre un nouveau moyen de séduction que l'esprit de ténèbres veut introduire parmi nous, pour égarer les âmes faibles et les faire tomber dans le péché. Nous voulons parler de l'abus criminel que l'on fait des tables tournantes... On prétend interroger ces tables tournantes et les faire parler ; on veut s'en servir comme d'un moyen pour connaître l'avenir et les choses les plus secrètes, pour évoquer les âmes des morts, pour les obliger à répondre aux questions qu'on juge à propos de leur faire, à révéler les mystères de l'autre monde, enfin à dire tout ce qu'on veut leur faire dire. Ainsi, on se laisse aller aux illusions les plus dangereuses, et l'on tombe dans une superstition dont les conséquences sont épouvantables. Voilà l'abus que nous voulons réprouver. Voilà aussi le mal que nous nous hâtons de condamner et contre lequel nous voulons vous prémunir. Et comment ne verriez-vous pas qu'en allant ainsi interroger le bois ou les esprits de l'autre monde, on cherche à faire revivre dans le sein de l'Eglise de Dieu les monstrueuses erreurs et les superstitions damnables qui firent de tout temps la honte et le malheur des nations païennes ?

Et voici ce que dit encore le prélat. Nous attirons spécialement l'attention des lecteurs de la Revue sur ces mémorables paroles :

Avoir des communications avec le démon, avoir recours à cet ennemi de Dieu et des hommes, n'est-ce pas ainsi lui rendre une espèce de culte ? Cette pensée vous effraye et vous fait frissonner d'horreur. Oui, nous le savons. C'est cependant, N. T. C. F., le crime de ceux, qui, par quelque moyen que ce soit s'obstinent à vouloir interroger les esprits, pour connaître



les choses qu'il a plu à Dieu de nous cacher, puisque nul autre esprit que Satan ne peut se présenter pour répondre...[1]

A la même époque, Mgr Guibert, alors archevêque de Viviers et depuis archevêque de Paris et cardinal de la Sainte Eglise, publiait un mandement condamnant les pratiques du spiritisme.

En décembre 1857, Mgr Pie, évêque de Poitiers résumait dans une lettre synodale à son clergé les enseignements de l'Eglise sur ce sujet[2].

Le grand cardinal s'exprime ainsi :

Il n'est aucun de vous, messieurs et chers collaborateurs, qui n'ait entendu parler des tables tournantes... Nous n'ignorons pas que, dans ces derniers temps, des pratiques tout à fait abusives et condamnables se sont introduites dans quelques maisons, et nous avons eu le regret d'apprendre que quelques ecclésiastiques n'y étaient pas demeurés entièrement étrangers. Nous ne voulons donc pas omettre, messieurs, de porter aujourd'hui à votre connaissance une encyclique récente du Saint-Office, dirigée contre ces observances coupables et adressée à tous les évêques, avec injonction formelle de « mettre en œuvre tous les moyens que leur suggérera la sollicitude pastorale pour arrêter et extirper ces abus, de telle sorte que le troupeau du Seigneur soit défendu des incursions de l'homme ennemi, et que le dépôt de la foi soit conservé intact et que les fidèles soient préservés de la corruption des mœurs (3) »... Ce nouveau décret de la sainte Inquisition... rappelle ce qu'avait dit le décret du 28 juillet 1847... Il signale « l'audace téméraire avec laquelle ces personnes s'arrogent la faculté... d'évoquer les morts, de recevoir leurs réponses... » Enfin, il déclare que « il y a fourberie tout à fait défendue, manœuvre hérétique, et scandale contre l'honnêteté des mœurs »... La foi ne permet pas de douter que le recours aux morts, pour apprendre d'eux la vérité ne soit un crime abominable devant Dieu et digne des châtiments les plus terribles (4).

Puis, le savant évêque de Poitiers, si renommé pour la sûreté de sa doctrine, ajoute, lui aussi :

Or, s'il n'est pas permis d'interroger les morts, et par conséquent si Dieu refuse aux morts la faculté de répondre aux questions que les vivants ne peuvent leur adresser licitement, de quelle source peuvent donc émaner ces réponses que l'on se flatte d'obtenir et que l'on obtient quelquefois ? Manifestement, nul autre esprit que l'esprit d'erreur et de ténèbres ne peut obéir à ces interpellations coupables. *La communication avec les esprits, c'est donc,*

1. M. J. Ribet. *La Mystique divine distinguée des contrefaçons diaboliques et des analogies humaines*, T. IV, p. 333.
2. Œuvres, t. III, p. 51.
3. Décret du 30 juillet 1856.
4. Deuth. XVIII, II, 12 : *Nec quaerat a mortuis veritatem ; omnia enim haec abominatur Dominus, et propter istius modi scelera delebit eos.*



ni plus ni moins, LE COMMERCE AVEC LES DÉMONS [1] ; et c'est, par conséquent, le retour à ces monstrueux désordres et à ces superstitions damnables qui ont placé pendant tant de siècles et qui placent encore les nations païennes sous la honteuse servitude des puissances infernales.

Et, s'adressant aux membres du clergé, le futur cardinal écrit :

Vous vous garderez donc bien, messieurs, de conniver jamais en aucune façon à une faute aussi grave, à un mal aussi affreux, et vous ne négligerez aucune occasion de manifester votre horreur pour ces machinations diaboliques.

L'évêque avertit ensuite les âmes de bonne foi du piège qui leur est tendu :

Vous trouverez, je le sais, des personnes honnêtes, vertueuses, croyantes, qui assurent avoir reçu par cette voie des conseils et des renseignements utiles à leur salut. Mais vous savez, comme moi, qu'il arrive quelquefois à Satan de se transfigurer en ange de lumière (2). Et quand il serait vrai d'ailleurs que, dans certains cas particuliers, la toute-puissance divine aurait forcé cette bouche infernale, qui ne sait ordinairement que mentir et souiller, à rendre des oracles de vérité et de vertu, tout en admirant la conduite miséricordieuse de la Providence qui aurait tourné en occasion de salut ce qui était en soi une occasion de ruine, nous n'en devrions pas moins affirmer la culpabilité de quiconque recourt à cette évocation, parce que cette évocation est intrinsèquement illicite et formellement prohibée.

Et à ceux qui, comme les fraternistes actuels, par exemple, prétendent que le commerce avec les esprits est bon, puisqu'il sert à combattre le matérialisme, et qu'il ne peut par conséquent avoir une origine mauvaise, Mgr Pie répond :

S'il était encore vrai que cette manifestation des esprits eût été utile, en fait, à quelques incrédules, à quelques athées ou déistes, qui auraient été amenés par ces phénomènes, évidemment surnaturels, à reconnaître l'existence de tout un monde qu'ils avaient nié jusque-là, ou avec lequel ils croyaient tout rapport impossible, nous en conclurions ce que nous savions déjà par la Sainte-Ecriture, que le démon ne prévoit pas toujours les effets de ses actes (3).

Monseigneur l'Evêque de Poitiers déclare formellement :

Que la fréquentation des sacrements est inconciliable avec ces observances, réprouvées par la loi de Dieu et de l'Eglise.

1. C'est nous qui soulignons cette importante déclaration, qu'on ne saurait trop répéter.
2. II Cor., XI, 14 : *Ipse enim Satanas transfigurat se in angelum lucis.*
3. II Cor., II, 8.



La lettre ajoute enfin :

A ceux qui allégueraient pour excuse que ces choses sont faites par forme de jeu et de divertissement ou par simple esprit de curiosité, la réponse serait facile. Hélas ! la curiosité eut une grande part dans le péché qui a perdu nos premiers parents avec toute leur descendance. Et quant au divertissement, c'est le cas de citer la parole énergique de saint Pierre Chrysologue : « Celui qui aura trouvé son plaisir à jouer avec le diable, ne sera pas admis à se réjouir avec Jésus-Christ » : *Qui jocari voluerit cum diabolo, non poterit gaudere cum Christo* [1] ».

Citons encore cette prophétique parole qui se vérifie trop bien à l'heure actuelle :

Il demeurera constaté qu'au XIXe siècle, comme aux âges les plus reculés et les plus ignorants, l'espèce humaine, qui est naturellement portée vers le merveilleux, ne se détourne des merveilleuses réalités de la religion révélée que pour se jeter dans les bras de la superstition et de la magie.

Ce n'est pas, si tant est qu'elle soit exacte, l'adhésion isolée de quelques prêtres, à la situation plus ou moins régulière, qui pourra infirmer la parole autorisée des pasteurs de l'Eglise et réhabiliter le spiritisme.

Je n'ajouterai qu'un mot, ce sera pour signaler, en passant, que les grands évêques, comme Mgr Pie, par exemple, n'ont pas peur de publier l'action de Satan et de dévoiler son intervention dans les choses de l'occultisme. Cela devrait servir de leçon aux catholiques, à l'âme « bégueule » et sceptique, qui croient faire acte d'esprits forts en repoussant le surnaturel et en essayant de jeter la suspicion sur les écrivains qui, en somme, ne font que se conformer aux enseignements de la théologie mystique.

— Nous avons déjà parlé dans la Revue du 5 octobre 1913, p. 3624, de Mlle Aline Tonglet, médium dessinateur. Cette jeune fille donne des séances à Paris, sous les auspices de *la Vie Mystérieuse*. En attendant, elle confie ses impressions et son état d'âme pendant le travail médiumnique, à M. Fernand Girod qui les publie dans le n° 117, 10 novembre 1913, de cette Revue, p. 332.

Nous en extrayons le passage suivant qui peut être utilement rapproché de ce que nous avons déjà dit au sujet de ce médium.

Quand je fais de la peinture, je suis assez calme, encore que j'aie des moments d'agitation ; je vais, je viens et ne continue pas toujours ce que j'ai

1. *Serm.*, C L V, de Kalendis januarii.



commencé : en plein travail, il se produit des arrêts, je suis prise d'hésitations, je ne sais quelle couleur je vais saisir et je finis par être arrêtée complètement. Je commence parfois plusieurs travaux, je les laisse et les reprends plus tard. Ainsi, j'ai commencé dans le courant de septembre, treize dessins en quatre heures, et dans le courant de juillet, j'avais terminé treize pastels en quatre jours.

Lorsque j'exécute des modelages, je suis presque toujours triste, je pleure même le plus souvent, et si j'entends le son du piano, à ce moment, je pleure davantage. Mon dernier modelage a été fait hier dimanche à Charleroi, en présence de trois cents personnes. Il fut exécuté entièrement en pleine inconscience et mené très rapidement ; son exécution ne dura que trente minutes, m'a-t-on dit.

A l'état ordinaire, je suis plutôt calme, mais je souffre un peu, étant entrancée, et lorsque la force dépensée est grande, il s'en suit un tel épuisement que je reste plusieurs jours complètement anéantie. Dimanche, au retour de la séance dont je vous parle, j'ai pleuré pendant près de deux heures, sans aucune raison ; j'étais exténuée, et je ressentais en moi un vide si profond, qu'il me semblait en ce moment, que la mort serait pour moi une délivrance et me serait douce.

Il est bien de fait que je suis devenue mélancolique et plus sensible que jamais, mais je sens que cet état, qui n'est pas ma condition normale, ne durera pas.

—La note suivante est publiée par le *Fraterniste*, n° 153, 31 octobre 1913. Elle se passe de commentaires.

Le Jour de nos Invisibles

« Les morts sont les invisibles, mais ils ne sont pas les absents. »

V. Hugo.

Un groupe belge nous transmet le desideratum suivant, auquel nous nous associons de plein cœur : Nous prions tous les spirites de se réunir en séance d'évocation le premier novembre vers quatre heures de relevée.

Il nous semble que l'on pourrait faire un grand bien aux pauvres âmes souffrantes qui sont encore dans les ténèbres et qui se trouvent tout particulièrement attirés vers les humains, en ce jour...

Chacun sait qu'à quatre heures, le 1er novembre, l'Eglise commence l'office des morts.

— Le *Fraterniste*, n° 154, 7 novembre 1913, publie les renseignements suivants :

Nous apprenons qu'un important groupement de Spirites Belges, à la tête duquel se trouve placé M. Le Chevalier Le Clément de Saint-Marcq.



vient de se constituer en Belgique. Son titre est : *Groupement des Spirites Sincéristes Belges*. Le siège est à Waltvilder (Belgique).

— Le dimanche 23 novembre prochain se tiendra à Namur, un congrès extraordinaire du spiritisme belge, au cours duquel il sera traité des questions suivantes :

1. La situation du spiritisme en Belgique ; 2. Modification aux statuts ; 3. Nomination du comité exécutif de la Fédération spirite belge. (Président, vice-président, secrétaire général, trésorier, etc.) ; 4. Nomination du directeur et du rédacteur en chef de l'organe officiel de la Fédération spirite belge ; 5. Nomination du délégué du bureau international du spiritisme universel , 6. Questions diverses.

Tout groupe spirite belge, affilié ou non à la F. S. B., mais ayant au moins un an d'existence peut envoyer un délégué à ce congrès. Les frais de chemin de fer seront remboursés par la Fédération.

Informer sans retard M. Emile Ehlers, secrétaire général de la F. S. B. 195, chaussée de Bruxelles, à Forest (Belgique).

Théosophie

Les extraits suivants sont empruntés à un article de M. George S. ARUNDALE, paru dans la Revue *Theosophy in India*, Bénarès, juillet 1913. Nous reproduisons la traduction donnée par le *Bulletin théosophique*, Paris, novembre 1913, p. 191 et suiv.

Le minéral s'offre à développer les qualités requises pour servir dans le règne végétal ; la vie limitée dans le règne végétal s'épand et grandit jusqu'à ce qu'elle ait créé en elle-même les conditions qui lui permettront de forcer sa voie dans le règne immédiatement au-dessus, le règne animal ; l'animal après des âges innombrables dépensés à devenir activement conscient du monde extérieur — aidé d'une forte et impérieuse émotion — frappe à son tour à la porte du règne humain. C'est ainsi que se produit l'individualisation. Elle est suivie de la longue et pénible ascension sur le sentier étroit qui mène à la perfection humaine.

Voici un exemple de la manière dont peut se produire le passage du règne animal au règne « hominal ». L'auteur ne nous dit malheureusement pas comment le minéral devient plante, ni de quelle manière le végétal évolue jusqu'à se réveiller un jour bête.

Un animal force sa voie dans le règne humain par l'intensité de sa dévotion pour son maître ; l'âme-groupe à laquelle appartient la vie particulière de cet animal se spécialise graduellement ; des âges s'écoulent, et cette même âme-groupe ne contient plus désormais que quelques créatures ; enfin, grâce à cette force de l'émotion toujours dirigée vers un seul être, une vie s'atta-



che à ce tout dont elle faisait partie jusqu'ici, et devient une existence séparée.

L'animal est maintenant sur le seuil de l'individualisation, tout près de l'objet de sa dévotion. Des circonstances vont surgir qui éveilleront en lui l'expression la plus forte de l'émotion particulière par laquelle il doit s'individualiser. Peut-être son maître est-il attaqué ; l'animal vole à son aide et meurt pour sa défense. Ou bien serviteur fidèle est-il lié à l'homme pendant toute une longue vie de souffrance. il veille anxieusement son maître, le jour, la nuit, des années entières, accumulant ainsi une telle intensité de dévotion qu'elle l'emporte enfin triomphalement dans le règne humain.

Dans les deux cas précédents, la dévotion arrive à un haut degré de perfection relative, et établit ce que l'on peut appeler le ton ou la note de la future évolution de l'homme nouvellement individualisé.

Ce qui revient à dire que dans le premier cas l'animal deviendra gendarme, et dans le second, infirmier ! Et les gens qui enseignent sérieusement ces absurdités, ainsi que ceux qui les croient, sont les mêmes qui refusent de plier leur raison et leur intelligence(?) devant les dogmes religieux sous prétexte qu'elles sont incapables de les expliquer ou de les comprendre. Si jamais le *Credo quia absurdum* a pu être appliqué dans son sens littéral, c'est bien à de pareils enseignements théosophiques.

— La situation faite aux membres de la Société Théosophique par les révélations du procès de Madras embarrasse les théosophes de bonne foi. Ces pauvres dupes, — qui sont nombreuses et demeurent en somme la majorité, — se trouvent très gênées dans leur droiture instinctive, par la divulgation inopportune des enseignements immoraux et plutôt scabreux, donnés au jeune Krishnamurti par M. Leadbeater. On essaye encore de faire bonne contenance, mais on commence à plaider les circonstances atténuantes et la seule responsabilité individuelle. Nous lisons, en effet, dans le *Théosophe*, nº 95, 1er novembre 1913, sous la signature F. Turcan et le titre « Simples propos »:

Jamais, peut-être, la Société Théosophique n'avait traversé une époque aussi troublée que la période actuelle. De tous côtés, de l'intérieur, comme de l'extérieur, se multiplient les attaques contre les chefs du mouvement, et le moindre mot, le moindre geste, sont le prétexte de longues et oiseuses dissertations sur leur attitude.

Alors, devant les affirmations intéressées des ennemis de la Société théosophique, certains de nos frères croient, dans l'ardeur de leurs convictions, devoir répondre pour rétablir les faits. Le résultat, c'est qu'une polémique s'engage, et qu'après avoir épuisé tous les arguments possibles les deux lutteurs se retrouvent sur leurs positions respectives sans avoir avancé ni reculé d'un pas.



Conclusion : La polémique est inutile, parce que, quelles que soient les raisons données par les deux parties en présence, quels que soient les arguments présentés, ceux-ci sont toujours réfutables et sont toujours réfutés, de bonne foi s'entend, par la partie adverse. L'aveugle-né peut nier la lumière avec la plus parfaite logique, et tous les arguments invoqués ne pourront prévaloir contre ce simple fait, qu'il ne voit pas, et que, par conséquent, la lumière ne saurait exister pour lui. Certes, il est des affirmations tellement odieuses, qu'elles font bondir d'indignation tous ceux qui savent de combien de dévouement et d'abénégation est tissée la vie de nos Instructeurs ; mais ne lisons-nous pas dans leurs ouvrages que le Théosophe qui a compris les enseignements doit savoir maîtriser ses émotions, et ne jamais se laisser dominer par les élans spontanés de sa nature, avant de les avoir passés au crible de la raison ?

Ceux qui se disent nos ennemis connaissent la force envenimée de la calomnie et ils savent que s'ils parviennent à jeter le doute en nos cœurs, la division se mettra parmi nous ; alors, ne pouvant s'attaquer aux enseignements, ils s'en prennent aux personnes certains qu'ils sont d'éveiller des passions toujours vivantes et prêtes à bondir de la personnalité humaine. Ne soyons pas dupes de leurs manœuvres.

Nos Instructeurs ont-ils commis des erreurs ? Admettons-le un instant ; mais, alors, notre devoir le plus strict, n'est-il pas de serrer nos rangs autour d'eux, afin de les envelopper de toute notre affection, de tout notre dévouement ? Notre devoir n'est-il pas de leur rendre plus légère, la tâche qu'ils accomplissent pour nous, en revendiquant notre part de travail et de responsabilités ?

N'oublions pas, que nos chefs, à quelque hauteur qu'ils soient parvenus, n'en demeurent pas moins soumis, si peu que ce soit, aux contingences du monde qui les entoure ; n'oublions pas, d'autre part, le formidable travail qu'ils ont accompli au cours des années écoulées, les responsabilités terribles qu'ils assument, les difficultés de toute sorte qu'ils ont à surmonter ; et lorsqu'en présence des attaques fielleuses de nos détracteurs, nous sentons le doute mordre nos cœurs, qu'il nous suffise de mettre dans les plateaux d'une balance, d'un côté : le résultat de leur œuvre, le bien immense qu'ils ont fait à l'humanité, la joie et le réconfort qu'ils ont semés dans des milliers d'âmes ulcérées, et de l'autre : mettons leurs « erreurs ». L'expérience suffira à rétablir en nous la paix et la confiance.

Mais si, poussant les choses au pire, le plateau des erreurs l'emportait malgré tout, la valeur des enseignements théosophiques, n'en resterait pas moins intangible ; car les personnalités n'ont rien de commun avec les principes qu'elles proclament, et tous nos Instructeurs pourraient périr que la Théosophie n'en resterait pas moins « la synthèse de la philosophie, de la science et de la religion ». Tous nos Instructeurs pourraient tomber au ruisseau, que la théosophie n'en continuerait pas moins à faire éclore, au sein des âmes mûries par les souffrances et les déceptions, les plus belles fleurs de la charité et de l'amour. A quoi bon, alors, perdre un temps si précieux et si court à discuter des affirmations qui renaissent de leurs cendres ; les enseignements théosophiques ont-ils, oui ou non, une valeur intrinsèque ?



Si oui, montrons-le à nos ennemis, par l'exemple d'une vie pure, d'un dévouement sans borne, d'une inlassable charité, et laissons dire.

Nous comprenons très bien que les théosophes désirent faire le silence autour des turpitudes révélées à Madras. Mais nous ne pouvons pas nous prêter à cette tactique.

S'il ne s'agissait que des défaillances personnelles d'un des Maitres de la théosophie, il nous suffirait de l'avoir relevée et nous n'insisterions pas. L'homme est faible et tout péché mérite miséricorde. Nous ne sommes pas de ceux qui s'attardent à fouiller le passé de Mme A. Besant ou de Mme Blavatsky pour y chercher des armes contre la théosophie. Les questions de personnes ne nous intéressent que d'une façon tout à fait secondaire. Ce que nous poursuivons, c'est la doctrine. Et nous combattons la théosophie parce que son enseignement ésotérique, comme celui de toutes les sociétés secrètes, conduit fatalement et nécessairement à l'immoralité, attendu qu'elles ont toutes pour maitre ésotérique l'ange révolté.

Nous l'avons montré pour la Franc-Maçonnerie, nous le démontrerons aussi pour la Théosophie et les autres sectes, quitte à encourir une fois de plus le reproche, qui nous a été fait par les théosophes, d'exciter Satan et par les Fraternistes de faire naître et d'irriter les mauvaises psychoses, ce qui est, au fond, la même chose. Mais nous le répétons, les personnes ne sont que des incidents secondaires, ce qui nous importe, c'est la doctrine.

Vis-à-vis des premières, nous sommes portés à la plus grande charité, — je dis charité et non faiblesse condescendante, — réservant toutes nos colères contre la seconde parce que celle-ci surtout donne, sous la forme d'instructions exotériques séduisantes, des leçons ésotériques qui causent la mort et la perte des âmes, en les éloignant des enseignements et de la morale de l'Eglise.

Du reste, contentons-nous, pour aujourd'hui, de faire remarquer que tout ce que dit Mgr Pie, dans la lettre synodale, dont nous avons cité des extraits plus haut, à l'article spiritisme, s'applique également à la clairvoyance ou à la clairaudience des théosophes, que le prélat nomme la « *claire intuition* » [1].

Ces phénomènes, qui sont devenus la grande méthode d'initiation des écoles théosophiques, relèvent aussi, comme ceux du spiritisme, de l'intervention satanique et ne sont nullement, ainsi qu'on croit devoir l'enseigner à Advar et ailleurs, la conséquence

1. Cf. Ribet. *Mystique divine*. T. IV p, 337.



de l'évolution ou le développement des facultés naturelles de l'homme.

Et, si l'on nous dit que cependant certains théosophes sont de véritables altruistes, nous répondrons, — sans aller voir, pour le moment, ce qui se cache en réalité sous cet altruisme, — toujours avec Mgr Pie, par la parole déjà citée de l'apôtre

qu'il arrive quelquefois à Satan de se transformer en ange de lumière [1]

Le grand évêque de Poitiers écrit cette phrase qui convient admirablement aux théosophes et que feraient bien de méditer ceux qui ont la prétention de demeurer catholiques, tout en suivant les enseignements de Mme Besant :

Notre condescendance pastorale pourra étendre ses ménagements jusqu'à s'abstenir de troubler dans des persuasions qui leur sont chères, quelques âmes pour lesquelles il semblerait réellement que le mystère de la conversion ait été mêlé à celui de ces curiosités téméraires qu'une certaine bonne foi pouvait absoudre de faute formelle ; mais il n'en demeurera pas moins acquis qu'aucune conscience éclairée ne peut se permettre ces questions... sur les secrets les plus impénétrables de la vie présente et sur les mystères de la vie future ; il demeurera acquis que la fréquentation des sacrements est inconciliable avec ces observances, réprouvées par la loi de Dieu et de l'Eglise.

C'est une réponse anticipée, mais formelle, à la question posée par Mme A. Besant elle-même, dans une célèbre conférence à Londres en 1904, « la théosophie est-elle antichrétienne » ? Certainement oui, antichrétienne et anticatholique, comme le sont les mystères païens, dont la même Mme Annie Besant a prêché la restauration au dernier congrès de Stockholm. Comme le sont toutes les sociétés secrètes créées, sous l'inspiration de Lucifer, pour le servir dans sa lutte contre l'Eglise de Jésus-Christ.

— Certaines personnes, même parmi les catholiques, croient pouvoir sans danger assister aux réunions des Théosophes. Elles se trompent étrangement. Voici ce que dit le Dr Prat-Flottes, dans une conférence, faite au local de la Société Théosophique, à Marseille, le 25 mai 1913, sur « le courage théosophique ». Nous empruntons ce texte au compte rendu publié par les *Annales théosophiques*, 3e trimestre 1913, p. 129 :

1. II Cor. XI, 14.
2, Cf. Ribet, *Mystique divine*, T. IV, p. 339.



Le fait de franchir notre seuil ne va pas sans quelque importance, et cette importance s'accroît même de jour en jour à nos yeux, parce que nous savons par expérience qu'un seuil franchi dévoile un autre seuil, et que devant chaque porte où l'on frappe et qui s'ouvre, la volonté doit s'affermir, le caractère se préciser, le courage grandir.

Et, si l'on veut savoir où peut mener cette fréquentation des milieux théosophiques, le même conférencier nous l'indique :

Nul d'entre nous, ici, ne doit à sa naissance la qualité de membre de la S. T. Peut-être bien étions-nous théosophe dans une incarnation précédente, mais la plupart d'entre nous ne se le rappelle pas et, dès qu'en cette vie nous eûmes renoué connaissance avec la lumière du jour, on fit de nous, qui un catholique, qui un protestant, qui un israélite, avec une désinvolture que je constate sans toutefois la blâmer. Je trouve heureux, en effet, d'imposer à l'enfant d'être quelque chose, car *c'est un point de départ pour devenir autre chose* [1].

Et pour entrer dans cette théosophie, qu'on prétend n'être pas antichrétienne, voici ce qu'il est indispensable de faire. Nous soulignons les passages plus particulièrement significatifs :

Il faut se délivrer de toutes les chaînes intellectuelles forgées par l'éducation, le milieu social, les *religions*. Il faut élargir l'horizon des pensées, en établir le contrôle, *ne reconnaître d'autre autorité que celle de ce qui nous paraît être la vérité*. Pénétration et largeur d'esprit, *confiance à notre propre jugement*, assurance que *toute connaissance vient du dedans* de nous-même, telles sont les qualités à développer pour rendre l'âme forte et capable de pensées utiles.

Et aux malheureuses dupes, qui auront eu le triste courage d'abandonner leur foi et leurs consolantes croyances, on offre les illusions de la « voyance », les supercheries douteuses de l'intuition... hypnotique, ou les extravagances d'un mysticisme frelaté :

A ceux qui dénient aux procédés rationnels le pouvoir de nous convaincre et qui veulent des preuves tangibles directes, les Théosophes autorisés affirment que ces preuves existent, évidentes aux yeux qui apprennent à les découvrir, mais qu'il faut vouloir les trouver. La vision interne des choses, comme tous les moyens qui sont donnés à l'homme pour développer la connaissance, s'acquiert par une étude spéciale et un entraînement progressif... Alors, la pensée aura acquis une force de pénétration et un discernement suffisants pour s'éclairer directement, pour connaître des choses par vision directe, par Intuition. Son pèlerinage sur le Sentier de la Sagesse sera accompli, elle aura reçu la récompense de son courage.

1. C'est nous qui soulignons cette importante déclaration.



Notons en passant cette phrase que je souligne parce qu'elle marque bien l'entente de toutes ces sectes pour la glorification du crime, sous une même poussée invisible :

Dans la série des siècles, les martyrs de la pensée s'échelonnent et nous ne pouvons malheureusement pas encore dire que l'actuelle civilisation soit en tous pays, plus clémente que les âges passés ; *n'a-t-elle pas dernièrement laissé fusiller* FERRER ?

Citons encore, en soulignant certains passages, les lignes suivantes qui montrent à quel état d'aberration mentale peut conduire la pratique de la Théosophie. Après avoir exalté le courage de Mme Blavatsky et du colonel Olcott, l'auteur continue :

Entre ces deux influences glorieuses, qui planent comme des aigles puissants sur les destinées de la S. T., il faut joindre l'influence actuelle de l'âme suave qu'est Mme Besant. Si ses prédécesseurs furent des aigles, *elle est le cygne*... Mme Besant est *une âme* dévote et sa dévotion éclairée communique à ses écrits et à ses actions une puissance incomparable.

...Contemplons avec émotion le spectacle inouï qu'elle donne actuellement au monde. Elle a lu dans les yeux d'un enfant *une destinée divine* ; elle a vu (*elle, qui sait tout ce que philosophe de la terre peut savoir*), elle a vu en cet enfant *un philosophe qui connait le ciel* ; et aussitôt, elle a eu le courage de penser qu'il était venu ici-bas pour provoquer le mouvement théosophique final, elle a eu le courage de préparer sa voie quels qu'en soient les dangers prévus et trop certains, hélas ! Alors, sa tendresse se dévoile ; elle suscite mille associations sympathiques pour protéger le futur Maître. Elle ne vit plus que pour lui, elle ne pense qu'à lui et, effaçant sa grande personnalité devant *la frêle créature qui porte en elle les destinées du Monde*, elle a, dans son courage sublime d'aimer, osé dire :

Depuis le 25 mai, jour où ont été prononcées ces paroles, il y a eu les révélations du procès de Madras, qui auraient dû, pour des esprits maîtres de leur pensée et de leur raison, jeter un peu d'eau froide sur cet enthousiasme profondément ridicule. Il n'en a rien été, comme on le voit, par la publication qui est faite aujourd'hui dans les *Annales théosophiques*. On se rend compte par là à quel point la suggestion de l'initiation théosophique fausse le jugement et annihile la liberté de l'âme.

Alcyone-Krishnamurti « philosophe qui connaît le ciel » et « frêle créature qui porte en elle les destinées du Monde ! » pour les déposer, sans doute, « aux pieds du Maître »... Leadbeater ?

Décidément, certains théosophes sont passés maîtres dans le grotesque et l'absurde. Il n'y a donc plus parmi eux un seul esprit sensé et un peu averti pour leur faire comprendre que la Société Théosophique va au jour marqué par Dieu sombrer sous la risée universelle avec cette histoire d'Alcyone.



Comme tout cela porte bien, pour qui connaît les voies mystiques, la marque du mauvais ; toujours simiesque, caricatural et outré dans les actes et les paroles qu'il suggère à ceux qui se sont laissé dominer par lui.

Du reste, le Bluff Krishnamurti continue et les réincarnations de la « frêle créature qui porte en elle les destinées du monde » ont fait dernièrement des petits... dans l'occulte.

En effet, la *Revue Théosophique française,le Lotus bleu*, octobre 1913, p. 252,annonce sérieusement qu'à la suite de nouvelles recherches occultes, on a découvert dix-sept ou dix-huit vies de plus à Alcyone, qui, on le sait, était déjà doué du nombre respectable de trente-et-une existences passées. Et il paraît que ce n'est pas tout. Ces incarnations nouvelles du chef actuel de l'Ordre de l'Etoile d'Orient seront, paraît-il, bientôt publiées. Le besoin ne s'en fesait peut-être pas sentir. Et l'humanité aurait pu continuer à évoluer sans ce supplément donné aux rêveries folles de Mme Besant, associée à M. Leadbeater.

— Nous trouvons daus le *Théosophe*, n° 95, 1er novembre 1913, l'explication donnée par Mme Annie Besant du sceau de la Société Théosophique :

Le double triangle qui renferme le Tau, ou Croix Egyptienne, est le symbole de l'univers, le macrocosme, la manifestation de la Divinité dans le Temps et dans l'Espace, l'Un se montrant dans la Dualité représentée par l'Esprit et la Matière ; les triangles sont entrelacés pour montrer l'unité inséparable, et ils sont au nombre de deux pour représenter l'Esprit et la Matière. Père-Mère : Le triangle dont la pointe est tournée en haut est celui du Feu ou Esprit ; celui dont la pointe se dirige en bas représente l'Eau ou la Matière. Chaque triangle, avec ses trois lignes et ses trois angles, symbolise aussi la triple nature de ce qu'il représente. La triplicité du triangle du Feu signifie existence, connaissance, béatitude ; activité, savoir, volonté ; création, persévérance, libération. Les côtés en sont égaux parce que : « dans cette trinité, l'un n'est ni au-dessus, ni au-dessous de l'autre, l'un n'est ni plus grand ni plus petit que l'autre » ; parce que tous sont également immanents dans leur nature, tous également omniprésents. La triplicité du triangle de l'Eau symbolise les trois caractéristiques essentielles de la matière : résistance, mobilité, rythme (ou vibration). Les douze côtés égaux formés par le croisement des lignes de la figure prise dans son ensemble symbolisent les « douze grands dieux » de la Chaldée et d'autres religions anciennes, les douze signes du zodiaque, les douze mois de l'année solaire. Le sujet pourrait comporter beaucoup plus de significations.

La croix ou Tau renfermée dans le double triangle est le symbole de l'Esprit qui s'est immergé dans la matière et y a été crucifié, mais qui a ressuscité d'entre les morts et demeure triomphant dans les bras du meurtrier



conquis ; c'est pourquoi elle représente la « Croix de la vie », le symbole de la Résurrection ; et dans l'imagerie Egyptienne, on peut voir que c'est cette croix que l'on pose sur les lèvres de la momie lorsque l'âme revient au corps.

La Svastika, ou croix ou encore croix de feu, est le symbole de l'énergie tourbillonnante qui crée un univers, « creusant des trous dans l'espace » ou, d'une façon moins poétique, et pas plus avérée, formant les tourbillons qui sont les atomes servant à l'édification des mondes.

Le serpent qui se mord la queue est l'antique symbole de l'Eternité, le cercle qui n'a ni commencement ni fin, au centre duquel tous les univers croissent et dépérissent, apparaissent et disparaissent.

Tel est le symbolisme du Sceau de la Société Théosophique, résumé assez brièvement, mais formant une combinaison ingénieuse des vérités fondamentales.

— Dans la *Revue théosophique française le Lotus bleu*, octobre 1913, p. 245, M. Leadbeater examine la question *Du traitement de la dépouille mortelle : enterrement ou incinération.* Il écrit :

Aucun de ceux qui possèdent au plus léger degré la vision du côté occulte des choses ne saurait approuver notre barbare méthode actuelle employée pour nous débarrasser des corps des défunts... L'homme ordinaire n'a pas l'habitude de séparer, en ses pensées, son corps de son âme aussi nettement que le font les théosophes. Le défunt a, il est vrai, définitivement quitté son véh cule physique et il lui est impossible d'en reprendre possession ; mais il lei connaît intimement et le taux de vibration lui en est familier et sympat'i ique. Dans des conditions normales convenables et pures, il s'en trouve entièrement affranchi ; mais il faut considérer ceux qui, n'ayant eu sur terre aucune idée, aucune conception, dépassant le plan physique deviennent fous de terreur lorsqu'une fois décédés, ils s'en trouvent entièrement séparés. De tels hommes font alors des efforts frénétiques pour revenir à un contact quelconque avec la vie physique. La plupart n'y réussissent heureusement pas ; mais, s'ils y réussissent, si peu que ce soit, cela ne peut avoir lieu qu'au moyen de leur propre corps physique. Le rapport qu'ils ont gardé avec leur vêtement en voie de décomposition peut leur permettre d'en extraire les éléments d'une demi-matérialisation imparfaite et contre nature, non à même de les remettre en contact avec le plan physique, mais suffisant néanmoins à les arracher pour un temps à une vie astrale normale et saine. De tels gens se créent ainsi eux-mêmes — fort heureusement pour peu de temps seulement — un monde d'horreur vague et trouble, où ils voient les événements physiques comme dans un sombre miroir, comme à travers un monde de brouillard dans lequel ils errent perdus et sans force. Ils ne peuvent pas rentrer complètement dans leur corps dense, l'homme qui le ferait deviendrait du reste un vampire ! Mais ils s'emparent de leur propre matière éthérique et la traînent à leur suite... Il y a aussi des formes de magie noire, pratiques dont l'efficacité dépend du corps physique en décomposition...



Pour ces raisons, M. Leadbeater trouve la crémation bien supérieure. Il répond aussi à des objections qui lui auraient été faites à ce sujet :

Certaines personnes ont exprimé la crainte que — dans le cas de mort subite surtout — le défunt puisse sentir la flamme ; qu'il pourrait se faire que d'une façon quelconque, l'être conscient ne fût pas encore entièrement séparé de son corps et souffrît, par conséquent, lorsque le corps serait brûlé. Or, même dans un cas de mort subite, pourvu que ce soit réellement la mort, la matière astrale et la matière éthérique se sont complètement séparées de la matière physique dense, et il serait tout à fait impossible au défunt, en quelque circonstance que ce soit, de sentir ce qui est fait au corps physique. Je veux dire qu'il ne le sentirait pas en réalité, parce que le lien est définitivement rompu. Ce qui serait possible, c'est que, voyant *post mortem*, c'est-à-dire une fois désincarné, la crémation, il puisse éprouver une certaine crainte de la sentir, ou plutôt l'idée non fondée d'ailleurs qu'il est obligé de la sentir, et, alors, l'imagination pourrait, jusqu'à un certain point entrer en jeu.

Il est difficile de rencontrer une doctrine plus matérielle et moins élevée, plus terre à terre. Du reste, les théosophes, qui ont déjà inventé la réincarnation, tant ils ont de mal à se séparer de notre pauvre petite planète, enseignent aussi que la mort n'éloigne même pas l'esprit désincarné. Du moins telle est l'opinion de M. Leadbeater.

Celui *qui sait* voit aussitôt quelle erreur absolue est la théorie d'après laquelle ceux qui dépouillent leur corps physique sont perdus pour nous ; car il sait qu'ils restent auprès de nous comme par le passé, et que tout ce que nous avons perdu, c'est la faculté de les voir. Pour la conscience de l'homme qui possède ne fût-ce que la vue astrale, les soi-disant morts sont tout aussi nettement présents que ceux qu'on nomme les vivants...

Et M. Leadbeater termine par cette conclusion assez inattendue sous sa plume :

Le clairvoyant se rend compte aussi de la vérité qui sert de base à l'enseignement de l'Eglise catholique, quant à l'utilité des prières pour les morts. Ces prières aident également le vivant et le mort.

Je ne me charge pas de mettre ceci d'accord avec les enseignements dictés par les Mahâtmas à Mme Blavatsky, sur l'inutilité de la prière, et par son Gourou à Mme Besant, touchant le Devachan. Mais, en lisant les théosophes, il ne faut jamais s'étonner de rien, ni prendre les choses au tragique. Il vaut mieux chanter avec le poète :



Souvent Gourou varie,
Bien fol est qui s'y fie ;
Un Mahâtma souvent
N'est qu'une plume au vent.

Nous analysons plus loin à l'article bibliographie un livre où M. Charles Lancelin traite le même sujet que M. Leadbeater. On verra qu'il a recueilli, — lui aussi par les voies occultes — des données complètement différentes de celles obtenues par le maître de la Société Théosophique, sur l'inhumation et la crémation.

— Nous empruntons les renseignements qui suivent aux *Annales théosophiques*, 3e trimestre 1913, p. 155 :

Mme Russak est cette Américaine dévouée qui soigna le colonel Olcott à Adyar pendant sa dernière maladie. Elle assista à la visite suprême du Maître à son disciple mourant, et plusieurs fois, elle a rendu témoignage de ce grand événement. Après avoir longtemps résidé à Adyar dans l'atmosphère sacrée de nos grands instructeurs, elle est venue en Angleterre, et pendant plusieurs mois a prodigué ses forces à la diffusion de l'enseignement théosophique.

— Sous le titre « Le Bouddhisme en Suisse », la *Liberté* de Fribourg, 21 octobre 1913, a publié l'article suivant :

On écrit à l'*Impartial* du Jura : Je vous entretenais, il y a quelques semaines d'un achat important de terrain fait par une secte de végétariens allemands au pied du château historique de Dornach. Aujourd'hui, on y commence la construction de trente-cinq villas. Le secret qui a présidé à toutes les démarches préliminaires et aussi la qualité d'étrangers des acquéreurs ont vivement surexcité la curiosité de la population de Dornach et des environs. On parlait vaguement de végétariens. Actuellement, on sait à quoi s'en tenir sur les intentions des promoteurs de cette œuvre. Il ne s'agit rien moins que d'édifier en plein canton de Soleure une sorte de couvent de la secte des théosophes. Cette secte jouit d'un discrédit général et il lui a été impossible de s'établir à Munich, comme elle en avait l'intention. La Suisse a jugé à propos de lui ouvrir ses portes toutes grandes, alors qu'elle a fermé tant de couvents catholiques. L'avenir nous dira si elle a eu raison. La doctrine religieuse que professent les théosophes n'est pas faite pour nous donner confiance, et ces illuminés pourraient bien causer de nombreux ennuis à notre pays.

Toujours est-il que les trente-cinq villas seront dominées par un temple dédié à Bouddha. La pose de la première pierre a donné lieu ces jours derniers à une grande cérémonie à laquelle une centaine de théosophes ont pris part. Il y a eu cortège aux flambeaux, puis plusieurs discours ont été prononcés. Une haute clôture entourera ce quartier pour le séparer des habitations voisines.



D'un autre côté, la *Gazette de Lausanne*, 27 octobre 1913, écrit sous le titre « Une colonie d'anthroposophes » :

Les habitants de deux des plus charmants villages des environs de Bâle, ceux de Dornach et d'Arlesheim, étaient fort intrigués depuis quelque temps par les allées et venues de personnages singuliers et mystérieux, qui avaient acquis de vastes terrains sur la commune de Dornach, dans une position admirable. La curiosité s'accrut encore, lorsqu'on vit arriver une escouade d'ouvriers, qui, armés de pioches et de pelles, se mirent à l'œuvre. Les travaux sont maintenant assez avancés pour que l'on puisse reconnaître une sorte de vaste bâtiment circulaire, dont l'apparence rappelle celle d'un temple hindou.

Les villageois de Dornach, qui sont fort bons catholiques, s'étaient d'abord alarmés de cette invasion. On disait qu'il s'agissait d'une secte étrange, expulsée d'Allemagne, et dont les croyances étaient loin d'être chrétiennes. La réalité est moins inquiétante. Une société, qui se dénomme « anthroposophique » et qui compte plus de trois mille adeptes recrutés surtout en Allemagne et en Autriche, espère trouver un refuge paisible sur notre sol. L'anthroposophie est une croyance issue du mouvement théosophique, mais qui n'a pas tardé à s'en séparer nettement. Comme leur nom l'indique, les anthroposophes fondent leur religion sur la sagesse humaine et professent des opinions assez vagues sur la « science psychique ». Ils affirment être strictement neutres aux points de vue politique et religieux, ne vouloir faire aucun prosélytisme et n'avoir qu'un souci, celui de vivre paisiblement dans leur coin. Ils ont l'intention de construire au-dessus de Dornach une petite cité-jardin avec une douzaine de villas et un temple, où ils tiendront leurs inoffensives palabres. Ils pourront en toute tranquillité y méditer une philosophie qui me paraît, au premier abord, un peu nuageuse.

Si l'on veut avoir la solution exacte de l'énigme posée par le grand organe catholique et le journal protestant, il suffit de se reporter au numéro de la Revue du 5 juin 1913, p. 1811, où nous annonçons que le D[r] STEINER s'est définitivement séparé de la Société Théosophique et de Mme Annie Besant pour fonder la Société Anthroposophique. Si les renseignements donnés par les journaux suisses sont exacts, le siège de la secte dissidente de la Société Théosophique sera donc à Dornach, dans le canton de Bâle, et le D[r] Steiner dirigera là les études initiatiques de ses disciples. Il est par conséquent peu probable que le temple dont on parle soit dédié à Bouddha.

— Les doctrines théosophiques nous réservent toujours des surprises. Voici que ces idéalistes si élevés, ces spiritualistes en communication constante avec l'au-delà, trouvent des excuses au matérialisme. Nous lisons, en effet, dans le *Théosophe*, n° 95, 1[er] novembre 1913, sous la signature F. WITTEMANS :



Le matérialisme a sa raison d'être dans la nécessité d'établir exactement les observations de la science expérimentale, et dans les exagérations auxquelles les doctrines spiritualistes peuvent conduire sous forme de dogmes immuables qu'elles voudraient imposer à l'esprit humain.

De là à penser : il vaut mieux être matérialiste que d'accepter les dogmes de l'Eglise, il n'y a qu'un pas vite franchi.

— Le *Théosophe*, nº 96, 16 novembre 1913, donne les renseignements suivants :

Le Comité des branches théosophiques de Marseille s'est réuni le dimanche 26 octobre 1913 au local de la Société, 67, rue Saint-Savournin, sous la présidence de M. R. André, afin de procéder à l'élection des membres du bureau pour la nouvelle année théosophique et à la réorganisation des réunions...

Le bureau du Comité administratif des branches théosophiques de Marseille se trouve ainsi constitué :

Président : M. H. Leblais ;
Vice-Président : F. Turcan ;
Secrétaire : E. Pelissier ;
Trésorière : Mme Bendit.

Mlle Leblais reste chargée des Archives et de la Bibliothèque.

Le président prononce une allocution qu'il termine en disant : « Puisque dans ce Comité sont réunis les membres élus de chaque branche, c'est que tous ont été choisis par leurs frères et sœurs comme les plus actifs et les plus dévoués. Ces qualités se manifesteront ici par l'exemple d'une coopération harmonieuse et parfaite, mais davantage encore en faisant rayonner sur tous la chaleur bienfaisante de notre affection, afin de nous conformer au conseil de notre frère aîné, Alcyone, qui nous demande d'éveiller la Vie Divine dans le cœur de ceux qui nous entourent ».

Voici, emprunté au même compte rendu, quelle est l'organisation des « Activités théosophiques » à Marseille :

La réunion mensuelle des membres de l'Etoile d'Orient aura lieu le premier dimanche de chaque mois à 5 heures, à partir du premier dimanche de décembre, sauf modification de l'heure.

Réunion publique le troisième dimanche de chaque mois à 5 heures, dont le sujet sera annoncé par voie de presse. Première réunion le dimanche 16 novembre : « La religion du Feu », par M. H. Leblais.

La branche « Sophia » tiendra une réunion le deuxième dimanche de chaque mois à partir du 9 novembre.

La branche « Annabai » organisera une réunion le quatrième dimanche de chaque mois à partir du 23 novembre.

La bibliothèque sera ouverte deux fois par semaine, le lundi et le mercredi de 4 à 5 heures.



Mlle Leblais chargée du chaînon d'Or informera les intéressés de l'heure des réunions du jeudi.

Elle reprendra ses cours sur la sagesse antique les deuxième et quatrième lundis de chaque mois à partir de novembre.

— Nous lisons dans le *Bulletin théosophique*, novembre 1913, p. 187 :

Mlle Blech s'est embarquée à Marseille, le 25 octobre, pour visiter les branches d'Afrique. Elle séjournera du 27 au 30 octobre à Oran, du 30 octobre au 6 novembre à Alger, du 9 au 21 novembre à Tunis, Sousse et Bizerte.

— Nous empruntons le compte rendu suivant à la *Revue théosophique* belge, novembre 1913, p. 198 :

Le 26 octobre dernier, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société Théosophique Belge. Après quelques paroles du Secrétaire Général pour rappeler le souvenir de Mme Tasson et de M. Empain, récemment décédés, il a été procédé à l'élection du comité. M. G. Polak a été réélu Secrétaire Général, M. E. Motte a été élu Secrétaire-adjoint et M. F. Sœtewey, trésorier. Mme M. Van Meenen a bien voulu accepter les fonctions de Bibliothécaire. L'assemblée, à la presqu'unanimité, a ensuite décidé en principe le déplacement du Quartier-Général de la rue de l'Hôpital à la rue de Loxum, 45, en commun avec la Fédération des Sociétés de Culture Morale, en laissant au Conseil d'Administration le soin de régler les modalités de ce déplacement. Celui-ci ne pourra du reste en aucun cas avoir lieu avant le premier janvier 1914.

Quelques modifications aux statuts figuraient aussi à l'ordre du jour. A une forte majorité, l'assemblée a repoussé toute modification à l'article 6. En revanche, elle a adopté, à l'unanimité, la modification proposée à l'article 8, d'après laquelle, dorénavant, les noms des candidats valablement éligibles aux fonctions de membres du comité, devront être présentés au bureau au plus tard le 1er mai de chaque année. Une modification de détail au règlement d'ordre intérieur a également été sanctionnée. G. P.

— Nous lisons dans la *Revue théosophique française le Lotus bleu*, octobre 1913, p. 254 :

Le 1er octobre de cette année était le 66e anniversaire de naissance de Mme Annie Besant.

Ordre de l'Etoile d'Orient

— Une réunion de l'Ordre de l'Etoile d'Orient a eu lieu, à Londres, le 13 juin 1913. Le *Bulletin de l'Ordre*, 11 octobre 1913, p. 124, publie l'allocution prononcée par M. J. Krishnamurti. Voici les parties intéressantes de cette courte harangue :



Vous savez tous qu'il s'est élevé beaucoup de difficultés, principalement aux Indes, à propos de l'Ordre de l'Etoile d'Orient. Je suis néanmoins heureux de pouvoir annoncer que pratiquement, aucune défection ne s'est produite parmi les membres, mais qu'au contraire, beaucoup de nouveaux travailleurs, pleins de bonne volonté, se sont joints à nous pour préparer les voies au Seigneur.

Je m'aperçois qu'il s'est produit quelques malentendus relativement aux rapports entre le Temple de la Rose-Croix et notre Ordre. Le Temple de la Rose-Croix est une organisation semblable à la nôtre, destinée à préparer les voies au Seigneur, mais son mode de travail est entièrement rituélique et elle n'est pas actuellement en relations officielles avec l'O. E. O., bien que naturellement chacun de ces deux organismes appartienne à l'œuvre commune. Je désire également qu'il soit clairement compris que les réunions de l'O. E. O. ne doivent pas être confondues avec celles de la Société Théosophique. La S. T. et l'O. E. O. ont des buts tout à fait distincts et différents, et nous ne devons permettre ni à l'O. E. O. de s'ingérer dans la S. T., ni à la S. T. de s'ingérer dans l'O. E. O.... il nous faut veiller à ce que chaque société soit entièrement indépendante, malgré qu'un grand nombre d'entre nous travaillent dans toutes les deux.

M. G. Arundale, qui hier encore était principal du Collège Central Hindou à Bénarès, secrétaire d'Alcyone, a prononcé un discours beaucoup plus développé où il a exposé :

Les principes fondamentaux auxquels les membres de l'Ordre de l'Etoile d'Orient ont à se conformer dans leur travail.

Parlant du Temple de la Rose-Croix, M. Arundale dit :

Voilà, me semble-t-il, un mouvement très important qui pourrait avoir beaucoup de travail utile et précieux à faire dans l'avenir. Si je m'avisais d'émettre quelques suppositions sur le rôle qu'il jouera, je dirais que son cérémonial pourrait former la base d'une partie du grand aspect rituélique de la nouvelle religion. Alors qu'il peut arriver à un grand nombre d'entre nous de puiser dans cet Ordre beaucoup d'inspiration — et je suis un de ceux qui y puisent une telle inspiration — il me semble néanmoins qu'en essayant de parler de la venue du grand Instructeur, nous devrions exposer au public ce fait dans toute sa simplicité... Quelque grand que soit, le rôle qu'aura à jouer le cérémonial dans l'œuvre qui se présente à nous, il faut cependant nous rendre compte que ce rôle est secondaire, et constitue un moyen pour atteindre un but, mais non le but lui-même.

Si je mentionne cette subdivision, c'est à cause du travail si précieux qu'elle accomplit et elle fait déjà tant de choses pour un si grand nombre de personnes, que nous pourrions penser que tout bon membre de l'O. E. O. devrait devenir membre du Temple de la Rose-Croix...

Il y a des fidèles de toutes les religions qui sont membres de l'O. E. O.... Il est nécessaire que chacun de vous maintienne cet idéal d'un grand Ins-



tructeur au-dessus des conventions spéciales parmi lesquelles il vit. Vous pouvez, si cela vous plaît, penser à Lui comme étant le Christ, le Seigneur Maitreya, le Bodhisatva, ou Lui donner tel nom qui corresponde à votre religion et à votre tempérament... Quand viendra le grand Instructeur, il viendra pour toutes les religions, car il appartient à toutes les religions... Mieux vaut donc de ne pas émettre d'affirmations dogmatiques relativement à la forme de la vérité qu'Il exposera ou la façon dont Il parlera, car le grand Instructeur parlera à chacun selon ses besoins...

Aux Indes, dans notre O. E. O., nous jouissons d'un grand avantage qui, je crois, n'existe pas ici. Les membres hindous de l'O. E. O. reconnaissent l'autorité, s'inclinent devant elle, coopèrent avec elle, travaillent avec elle, et tout cela parce qu'ils comprennent le principe du Dharma...

Le grand Instructeur a, même actuellement, des messagers spéciaux dans le monde pour guider et diriger les forces que, plus tard, Il dirigera Lui-même. Ces messagers sont déjà parmi vous, ils viennent en contact avec vous, élargissant votre compréhension, afin qu'un jour elle puisse atteindre aux limites de Sa Grandeur.

— Une autre réunion de l'Ordre de l'Etoile d'Orient a eu lieu. à Varengeville-sur-Mer, le 10 août, sous la présidence de M. J, KHRISNAMURTI. Elle s'est tenue chez Mme G. MALLET, secrétaire de l'Ordre en France. Plusieurs membres des Sections Anglaises et Françaises y assistaient. Le *Bulletin de l'Ordre de l'Etoile d'Orient*, 11 octobre 1913, auquel nous empruntons cette nouvelle, ne donne pas d'autres détails et se contente de publier une insignifiante et très courte allocution dans laquelle ALCYONE recommande le *Herald of the Star.*

— M. George S. ARUNDALE, écrit une lettre circulaire aux représentants nationaux, portant organisation de l'Ordre ; nous empruntons au *Bulletin trimestriel de l'Ordre de l'Etoile d'Orient*, 11 octobre 1913, p. 108, les passages significatifs.

Après un certain nombre de paragraphes, assez puérils, traitant du port de rubans violets ou bleus et d'étoiles d'or ou d'argent de différents modèles, nous lisons :

Le grand idéal fondamental de l'Ordre est la venue d'un grand Instructeur du monde, et chaque membre doit avoir la plus complète latitude en ce qui concerne la route par laquelle il essaie d'aller à Lui...

Il faut aussi noter que l'Ordre par lui-même ne précise pas « qui » est l'Instructeur suprême pour l'avènement duquel il a été fondé.

« Nous croyons à la venue d'un grand Instructeur du Monde », et aucun membre de l'Ordre n'a qualité pour associer un nom particulier à ce titre d'Instructeur du Monde, bien que, naturellement, chacun, en tant qu'individu, soit parfaitement libre d'émettre telle affirmation qu'il lui plaît



relativement à sa conviction personnelle. Aucun membre ne devrait, par exemple, déclarer que l'Ordre attend la venue du Christ, ou du Seigneur Maitreya, mais il peut exprimer sa propre croyance, à titre individuel...

Le Chef ne conseille pas de tenir des réunions communes à l'Ordre de l'Etoile d'Orient et à la Société Théosophique, comme cela s'est pratiqué quelquefois à sa connaissance. L'Ordre de l'Etoile d'Orient est complètement distinct de la Société Théosophique, et il serait préjudiciable aux intérêts de ces deux organismes de considérer comme identiques les buts pour lesquels ils existent respectivement. De nombreux membres de l'Etoile d'Orient ne font pas partie de la Société Théosophique, tandis que bien des membres de la Société Théosophique n'appartiennent pas à l'ordre de l'Etoile d'Orient, et il est éminemment désirable de ne pas entraver le travail spécial d'aucun de ces mouvements en y faisant pénétrer des principes et des idéals qui ne le concernent pas. En conséquence, le Chef désire que les réunions de l'Ordre de l'Etoile d'Orient soient complètement séparées de celles de la Société Théosophique...

L'Ordre de la Table Ronde n'a pas d'attaches officielles avec l'Ordre de l'Etoile d'Orient, mais il est en relations cordiales avec ce dernier, étant donné que les buts de tous deux sont en grande partie analogues.

Dans un récent numéro du *Herald of the Star*, mention a été officiellement faite de l'importance qui s'attache pour l'Ordre à la pleine lune de Chaitra [1]. La raison pour laquelle le Chef de l'Ordre a recommandé ce jour est, que l'Ordre entier s'est trouvé rapproché de l'Instructeur suprême lors de la pleine lune de Chaitra en 1912. Aucune autre explication ne peut être donnée publiquement aujourd'hui.

Nous ferons seulement remarquer l'insistance avec laquelle M. Arundale, envoyé par Mme Besant à Londres pour prendre la direction effective, sous le couvert de Krishnamurti, de l'Ordre de l'Etoile d'Orient, insiste sur la distinction entre cette Association et la Société Théosophique elle-même.

Nous trouvons, dans cette nouvelle attitude, un écho des difficultés qu'a soulevées dans l'Inde et ailleurs l'invention d'Alcyone. Il s'agit en fait d'une campagne électorale.

Les pouvoirs de Mme A. Besant expirent en juillet 1914. Si elle est réélue à la présidence de la Société Théosophique par le conseil central, comme c'est probable, cette réélection devra être soumise aux différentes sections nationales de la Société et ratifiée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Tous les membres sont électeurs. Il y a là, étant donné l'état des esprits, un aléa assez considérable. C'est pourquoi, très habilement, Mme Besant a fait prononcer l'exclusion des membres de la section allemande, qu'elle savait lui être notoirement hostiles. Elle enlevait ainsi plusieurs milliers de voix à ses adversaires.

1. Première lune d'avril.



Et, pour désarmer d'autres opposants, auxquels la fondation de l'Ordre de l'Etoile d'Orient a porté ombrage, Mme Besant s'évertue, en ce moment, à séparer les deux Associations qui, jusqu'ici, étaient à peu près réunies en fait, si non en droit.

De plus, si à la suite de ses inventions sur les vies passées du jeune Krishnamurti et du scandale du procès de Madras, Mme Annie Besant se voyait obligée, comme le fut Mme H.-P. Blavatsky, de quitter la présidence de la Société Théosophique et d'abandonner Adyar, elle s'est préparé, dans l'Ordre de l'Etoile d'Orient, dont le siège officiel effectif vient d'être établi à Londres, une retraite et un nouvel instrument d'action où elle transportera, ainsi qu'elle en a menacé les dissidents, l'influence des Mahâtmas, ces célèbres Frères Aînés de la Loge Blanche du Thibet, inventés de toutes pièces par Mme Blavatsky, assistée pour cela de la complicité plus ou moins consciente du colonel Olcott, Mahâtmas avec lesquels Mme Besant a des entrevues dans... l'astral, ce qui est moins compromettant que la correspondance en mauvais anglais du maître K. H.

Et si l'on veut avoir une idée complète de la situation, il ne faut pas perdre de vue que pour beaucoup aux Indes, Mme A. Besant tout en étant combattue au point de vue religieux par certains missionnaires protestants jaloux de son influence est, en réalité, un agent de la Franc-Maçonnerie anglo-saxonne à la dévotion du gouvernement anglais. Elle a toujours aiguillé la Société Théosophique dans ce sens et le bluff Alcyone lui-même a été mis au service de la politique anglaise dans l'Hindoustan.

Mais il y a dans la Société Théosophique un autre courant qui appuie au contraire les revendications des Hindous, et qui supporte avec peine la soumission prêchée par Mme Besant envers les maîtres étrangers. Il a pour devise l'Inde aux Indiens.

C'est pourquoi Mme Annie Besant a voulu très habilement, en cas d'échec, avoir dans la main un instrument plus docile qui lui permette de garder sa situation et son influence auprès des Loges anglo-saxonnes et du gouvernement anglais lui-même. Mme Besant mène à la fois, avec une remarquable maîtrise, une intrigue politique et religieuse, mais plus politique que religieuse, sous le couvert de la théosophie, au profit de la Franc-Maçonnerie, dont elle est l'agent international. Et comme elle connaît ses maîtres,— pas les Mahâtmas,— mais les F.·.M.·., elle veut demeurer armée et puissante pour ne pas être abandonnée par eux en cas d'insuccès ou d'échec dans le sein de la Société Théosophique.

Mme Annie Besant est peut-être en ce moment-ci l'émissaire



et le serviteur le plus intelligent de la Secte internationale. Elle mène de front l'occultisme et la politique avec une maîtrise remarquable. Elle a su rouler le Dr Steiner et ses amis, qui cependant croyaient bien avoir partie gagnée, avec une habileté et un à propos qui montrent sa supériorité intellectuelle.

Toute la question consiste à savoir si elle restera soumise aux puissances qui la font agir. Si l'orgueil l'envahit et si elle veut se soustraire au pouvoir qui la domine, elle sera brisée comme l'ont été tant d'autres agents de la Franc-Maçonnerie, comme Cagliostro, par exemple, pour ne citer que l'un des plus célèbres. Si, au contraire, elle demeure un instrument obéissant, souple et maniable, on la verra prendre, soit avec l'Etoile d'Orient seule, soit, comme actuellement, à la tête de celle-ci et de la Société Théosophique, une situation encore plus grande que celle dont elle jouit aujourd'hui. Elle deviendra la papesse de l'Eglise de l'antichrist. N'est-elle pas déjà la mère adoptive du vase élu qui doit contenir le futur Bodhisatva ?

— Par une autre lettre publiée également dans le *Bulletin de l'Ordre de l'Etoile d'Orient*, 11 octobre 1913, p. 112. M. ARUNDALE annonce aux membres de l'Ordre que le *Herald of the Star* paraitra, à partir du 11 janvier 1914, à Londres, tous les mois. Nous lisons dans cette lettre qui explique le programme de la Revue agrandie :

> Beaucoup de membres de l'O. E. O. croient que l'Instructeur du Monde est aussi bien le protecteur des règnes minéral, végétal et animal que celui de notre propre humanité et qu'il existe d'autres évolutions se déroulant à côté de la nôtre, bien qu'invisibles pour la plupart d'entre nous, dont il guide aussi le progrès et la croissance. *Le Herald of the Star* publiera de temps en temps des articles spéciaux traitant de ces sujets sous une forme nouvelle et frappante.

C'est le nouvel instrument qui doit aider à la puissance de Mme Annie Besant. Le dernier numéro du *Bulletin* trimestriel, *de l'Ordre de l'Etoile d'Orient*, 11 octobre 1913, contient les appels les plus chaleureux au zèle des membres de l'Ordre en faveur de cet organe.

Et ce, sous toutes les formes, souscriptions en argent, abonnements, collaboration par envois de documents inédits, de livres, de photographies, de renseignements de toute nature, etc., etc. Il s'organise là, à Londres, 82, Drayton Gardens, S. W. [1], sous

1. Pour ceux de nos lecteurs qui connaissent la langue anglaise et voudraient suivre ce mouvement, l'abonnement du *Herald*, pour la France est de 7 fr. 50 par



la direction de M. Arundale et la « protection » de Mme Annie Besant, un centre très important de Franc-Maçonnerie occulte sous prétexte de préparer le retour du Grand Instructeur suprême... c'est-à-dire de l'antichrist.

Bibliographie

Comment on meurt. Comment on naît, par Charles Lancelin, br. in-12 de 60 p. H. et H. Durville, Paris.

Les plus gros livres ne sont pas toujours les plus intéressants et il s'en rencontre souvent d'autres, qui, sous un très petit volume, contiennent beaucoup de choses curieuses. Tel est le cas de la brochure où M. Ch. Lancelin nous expose les vues de l'occultisme sur la mort et la renaissance.

Voyons d'abord quelles sont les sources « scientifiques » où l'auteur puise sa « documentation ». Il les indique très nettement :

Mes sources d'information seront : paroles de sujets magnétiques soumis à la régression de la mémoire, souvenirs communs rapportés par d'autres sujets, adaptation de la constitution humaine aux faits, etc (p. 43)...

Outre les indications données par certains sujets magnétiques soumis à la régression de la mémoire, nous avons les apparitions de fantômes de décédés, dont, au moins un certain nombre sont irrécusables. C'est donc à la fois sur des *expériences* magnétiques et sur des *faits* que je vais établir ce qui suit (p. 34-35).

Le lecteur est consciencieusement averti, nous sommes en plein occultisme. La phrase suivante suffirait du reste pour nous enlever toute espèce de doute à cet égard :

Ce que le public appelle *mort* n'est que le début d'une série de phénomènes secondaires procédant les uns des autres et dont l'enchaînement peut durer plusieurs siècles (p. 38).

M. Ch. Lancelin nous expose en deux passages différents (p. 8, 9 et 10 et 44) la composition de l'être humain d'après les données de l'occultisme. Voici, fondues ensemble, ces deux descriptions :

Une étude approfondie du fantôme vivant poursuivie avec attention ces deux années dernières m'a démontré à l'évidence que l'être est composé par les principes suivants (p. 8) :

an. S'adresser à M. Edgar Daviès, Bussiness Manager, 19, Tavistock Square London W. C., England.



1° *Corps physique.* 2° *Double aithérique*, du corps matériel, doué d'une coloration rougeâtre et bleuâtre, détenteur de la vie physique, ayant la forme de ce corps, dont il sort avec le fantôme, mais dont il ne s'éloigne jamais, et où il rentre dès que le fantôme s'en éloigne. 3° *Corps astral* coloré en blanc-bleuté, à base de force neurique, et, par suite, détenteur de la sensibilité matérielle ; ayant le plus généralement la forme du corps physique, mais pouvant en changer sous l'impulsion de la volonté — la sienne ou celle d'un magnétiseur. 4° *Corps mental*, détenteur de l'intelligence, ayant la forme d'une *aura* entourant tout le corps, assez brillante, particulièrement au sommet, c'est-à-dire dans la partie qui enveloppe le cerveau, *boule mentale*. 5° *Corps causal* ?, ce dernier élément n'a pu être encore isolé ; nos sujets magnétiques, mis en état de voyance, ont seulement décrit, lorsque la magnétisation est poussée à fond, l'apparition, au-dessus de la *boule mentale*, d'une flamme dont le sommet est circonscrit d'un halo brillant et qui paraît être le *corps causal*, lequel semble être détenteur des plus hautes facultés de l'âme : mémoire, volonté, etc. (p. 44), mais on n'a pu encore ni l'isoler pour l'étudier à part, ni par suite le photographier (p. 9). 6° Enfin, les *Eléments supérieurs* de l'être, non encore étudiés et que domine *l'Esprit*(p. 44). Il est certain qu'ils existent ; les différentes écoles d'occultisme et en particulier la théosophie donnent en ce qui les concerne, les renseignements les plus variés ; mais, je ne veux pas en cette étude m'éloigner de la base précise et certaine que nous offre l'expérimentation (p. 10).

Et sur ce point l'auteur, qui a la ferme conviction d'opérer « scientifiquement », fait les réserves suivantes :

Le fait, par moi, d'employer les termes du vocabulaire théosophique ne doit pas me faire ranger parmi les théosophes... étudiant le fantôme vivant, il m'est apparu que les termes spirites font défaut alors que les mots souscrits de l'occultisme sont encore trop vagues et mal définis. Les termes théosophiques, au contraire, sont très nets et s'appliquent bien à leur objet expérimentalement mis au jour. Mais je tiens à faire remarquer que l'emploi de ces termes pour désigner certains éléments de l'être humain n'implique nullement l'admission, par moi, d'autres éléments annoncés par la théorie théosophique, tels que les corps nirvanique, para-nirvanique et mahaparanirvanique. Je suis un simple expérimentateur, et, tant que l'existence de ces autres éléments ne m'aura pas été démontrée expérimentalement, je ne pourrai y voir que la seule expression d'une théorie, certainement respectable puisqu'elle n'est pas encore démentie par les faits, mais que je ne puis admettre comme trop aventureuse et comme non encore démentie (p. 45, *note*).

Il faut remarquer que les prétendus faits invoqués — évoqués serait peut-être plus exact, — par M. Ch. Lancelin reposent sur la voyance des médiums qu'il emploie, soit pour lire dans l'au-delà, soit pour faire apparaître des fantômes et les photographier (?). En quoi la voyance de M. Leadbeater, de Mme Besant, de Mme Rus-



sak, d'Alcyone lui-même et des autres sujets de l'école d'Adyar, ou de MM. Steiner et Schuré lui est-elle inférieure. Toutes se valent. Elles sont aussi illusoires, chimériques et antiscientifiques les unes que les autres.

Quant aux prétendues « Auras » qui apparaissent à la vue ou sur les plaques, dans ces photographies de prétendus fantômes, elles doivent nous laisser très sceptiques. Il n'y a pas de plus mauvais témoin — sur ce point particulier bien entendu — que la plaque photographique. Rien n'est plus sujet à l'erreur et plus facile à truquer. Il suffit de si peu de chose pour faire ressortir un cercle nuageux, auquel on donne le nom de boule, ou une vague nébulosité, qu'on décore victorieusement du titre pompeux de fantôme.

M. Ch. Lancelin nous explique ainsi ce qui se passe au moment de la mort :

Le fantôme s'éloigne pour jamais de ce qui n'est plus qu'un cadavre.

Est-ce à dire qu'en cet instant, la mort est complète ? loin de là ! Le fantôme est encore uni à son ancien corps — où continue de vivre le double aithérique — par un lein fluidique dont la force diminue à chaque instant, c'est-à-dire au fur et à mesure que meurent les cellules qui composent ce corps, à mesure que les éléments matériels s'en désagrègent, à mesure aussi, par suite et comme conséquence, que s'affaiblit le double aithérique.

Après la mort apparente, officielle, la vie subsiste donc encore, mais de façon latente, sans cohésion et comme individualisée entre toutes les cellules. Celles-ci meurent les unes après les autres ; le corps aithérique se dissout progressivement dans l'aither, et, quand il meurt à son tour, parfois au bout de quelques jours, parfois après un plus long temps, le lien fluidique est rompu, et le fantôme libéré s'éloigne définitivement vers ses destinées posthumes (p. 15)... Les fantômes, — car on ne peut employer le mot *corps* qui évoque une idée trop matérielle, — des Entités du plan astral sont basés sur le corps, puisque le corps aithérique, partie supérieure et presque immatérielle du corps physique, meurt très peu de temps après ce corps. L'Entité astrale se compose donc uniquement du corps astral — qui lui-même, paraît perdre dans l'au-delà, après la mort précédente, la partie la moins immatérielle de soi [1] — du corps mental, du corps causal (?) et des parties supérieures de l'être qui échappent encore à l'analyse de notre expérimentation (p. 46)...

On peut se représenter l'être humain au moment de la mort, comme un ballon captif (corps astral et éléments supérieurs) retenu par un long filin à son treuil (double aithérique), lequel est fixé par un support de madriers

1. Il semble même se désagréger complètement et être remplacé par un nouveau corps astral, lorsque l'individu passe d'un système de monde dans un autre. (*Note de l'auteur*).



pourris (corps physique) qui menace de l'entraîner dans sa chute. Cette comparaison me semble d'autant plus exacte que le corps astral, au cours des expériences sur le fantôme des vivants, a toujours tendance à quitter la terre, où il se sent emprisonné, et qu'on a parfois de la peine à le ramener dans le corps physique. (p. 29).

Notons en passant cette réminiscence du sermon sur la montagne :

L'humble, le modeste, l'ignoré est, bien plus rapidement que le puissant et l'illustre, libéré des derniers liens humains, et peut, plus vite qu'eux, s'acheminer vers ses destinées futures. (p. 37, *note*).

Nous avons donné plus haut, à l'article théosophie, l'opinion de M. Leadbeater sur la crémation, en indiquant qu'elle était en contradiction avec celle de M. Ch. Lancelin ; voici le passage auquel nous faisions allusion :

La crémation qui, au premier abord, semble un progrès, doit être, en réalité, considérée comme un retour en arrière dans la voie de la civilisation idéale. La nature fait bien ce qu'elle fait. En dissociant progressivement les éléments constitutifs de ce qui fut un corps vivant, elle permet au fantôme proprement dit de se libérer lentement et avec facilité, et au double aithérique de se dissoudre dans l'aither, où retournent ses éléments peu à peu, avec le minimum de souffrance. Au contraire, la crémation est un acte de violence qui, dissolvant instantanément le corps physique inflige une douleur atroce à la fois au fantôme, dont le support, ne l'oublions pas, le corps astral, dépositaire de la sensibilité dans la vie, est encore chargé de force neurique et sent briser brutalement le lien fluidique qui le relie au cadavre, — et au double aithérique qui, encore dépositaire de ce qui subsiste de vie physique, doit éprouver une torture indicible de se sentir désagrégé en même temps que le cadavre lui-même par la flamme dévoratrice. (p. 17).

Il en va de même de l'embaumement qui retient plus que de raison le double aithérique aux restes du corps physique ; — si jadis les Egyptiens embaumaient leurs morts, c'était précisément dans ce but... (p. 18.)

M. Ch. Lancelin, qui tout à l'heure se souvenait des béatitudes du sermon sur la montagne, reprend aussi en le « déformant », l'enseignement de l'Eglise sur les anges :

La théorie très belle, quoique légèrement déformée, du catholicisme touchant l'ange gardien, repose sur un fond indéniable de vérité. Nous savons qu'à chacun de nous sont attachées des Entités astrales qui ont mission de nous guider, de nous faire progresser dans la voie du bien qui doit nous conduire aux plans supérieurs du Cosmos divin. (p. 22).

La preuve que donne l'auteur est plus sujette à discussion encore :



Or, la conscience et les remords sont des faits prouvant indéniablement l'existence, autour de nous, d'Entités supérieures qui nous guident et nous réconfortent dans les misères de la vie (p. 22).

La conscience est une faculté de l'âme et n'a pas besoin d'être suggestionnée par des « Entités supérieures » pour produire le remords. Il naît du libre arbitre de l'homme. Cela est si vrai que M. Ch. Lancelin écrit, quelques pages plus loin :

L'homme qui, dans ce passage sur terre, a conduit sa vie suivant la norme de la Morale, de la Justice et du Bien, qui a pratiqué l'altruisme et s'est créé un idéal de beauté, et de grandeur, et de vérité célestes, vers lequel il a fermement dirigé chacun de ses pas, cet homme-là s'est créé sur les plans supérieurs des aides divins qui seront près de lui à l'heure inéluctable des affres et des épouvantements (p. 39).

Et l'exilé reverra les « sublimités » et les « magnificences astrales »; du moins M. Ch. Lancelin termine sa très intéressante brochure en le lui promettant dans une charmante prosopopée :

Ces sublimités ne sont point un mythe ; tu n'en es que l'exilé momentané, et tu les reverras et tu les revivras un jour, pourvu que, dans les luttes âpres de la terre, tu saches être celui qui aime, et non celui qui hait ; celui qui pleure et non celui qui chante ; celui qui prie, et non celui qui menace ; celui qui console et non celui qui afflige ; celui qui soutient et non celui qui accable ; la victime peut-être, mais jamais le bourreau ! (p. 58).

A ceux qui suivront ces conseils, dont l'esprit vient en ligne directe de réminiscences des enseignements contenus dans l'Evangile, N.S. Jésus-Christ a fait des promesses qui nous inspirent, on le comprend sans peine, une tout autre confiance et de plus ardents désirs que la perspective d'aller rejoindre les « Entités de l'Astral ». Et cela d'autant plus que les promesses du Rédempteur sont pour l'éternité, tandis que les occultistes, les spirites et les théosophes nous offrent, en réalité, la récompense de plusieurs réincarnations dirigées par le Karma. Merci ! C'est bien assez d'un passage sur cette terre et je ne m'explique pas comment on peut désirer y revenir. Voici quelques renseignements sur ce retour tant espéré par les occultistes et les théosophes :

Après la mort, l'homme désincarné vit parmi les Entités du Mystère. C'est une théorie, mais — et je fais ici table rase des enseignements spirites pour ne m'en tenir qu'à l'expérimentation — une théorie qui est singulièrement étayée par les rapports des sujets magnétiques dédoublés, d'accord en ceci avec les enseignements spirites, dont, je le répète, il m'est en la volonté de ne pas faire état (p. 48).



Quelle différence y a-t-il entre les histoires inventées par « les sujets magnétiques dédoublés » et les « enseignements spirites », autrement dit les racontars des médiums à incarnations, des pieds de table ou des planchettes à billes ? Tout cela ne vient-il pas de la même origine douteuse et frauduleuse ?

Tous les sujets magnétiques ainsi dédoublés, et rendant compte dans cet état, des impressions de leurs existences antérieures, se rencontrent très généralement dans l'expression « être dans le gris... être dans le noir », qu'ils emploient pour caractériser l'état qui, pour eux, précède immédiatement la naissance (p. 47).

M. Ch. Lancelin nous donne certains détails sur cette naissance ou réincarnation en nous indiquant où il nous sera loisible de les compléter :

Comment se réincarnent toutes ces parties diverses ? C'est ce qui est assez bien résumé dans le cas de Joséphine, sujet magnétiquement dédoublé par le colonel de Rochas et communiquant ses impressions du Mystère, dans l'incarnation de Joseph Bourdon [1] (p. 46).

Au moment où l'Etre va terminer

Une existence astrale pour inaugurer une nouvelle épreuve terrestre... que lui impose son *Karma*... La conscience de son *Soi* supérieur s'assoupit pour laisser naître en lui un rudiment de conscience qui deviendra, en se développant, son *Moi* de la vie. Et lorsque, plus tard, sa véritable conscience, sa conscience originale et primordiale, aura des sursauts de réminiscence ou de prévision, il ne comprendra pas, et l'appellera sa subconcience (p. 49).

Il y a plus,les médiums ont appris à M. Lancelin quelle était dans la conception, la part ésotérique de chacun des parents :

Le père donnant la vie, et, chez le fantôme extérioré, la vie physique étant détenue dans le double aithérique, ce double aithérique semble bien émaner du père. Au contraire, la mère donnant, pendant le cours de la gestation, sa propre substance, c'est à la mère qu'on peut rapporter l'origine du sarcosôme. Tous deux, corps physique et double aithérique se développent alors parallèlement (p. 49).

L'entité, qui doit s'incarner, est *près* de la mère. Y a-t-elle été amenée ? Y est-elle venue d'elle-même ? Cela, nous ne le savons pas, mais ce dont nous sommes sûrs, c'est que, jusqu'à la fin de la gestation, elle se tient dans l'ambiance de la mère, elle *l'environne* suivant le mot invariable de tous les sujets magnétiques que l'on situe en ce stade de leur existence (p. 51).

1. *Les Vies successives* par A. de Rochas, 1 vol. in-8°, Paris, 1911. (*Note de l'auteur*).



Et voici le processus de la réincarnation des différentes parties qui composent l'homme :

Pendant les premiers temps (de la vie), l'Esprit incarné est encore en communication avec le plan supérieur, sa demeure normale (p. 54).... Dans les premiers jours, le corps astral seul anime la faiblesse de la petite créature et ce n'est qu'ensuite que, progressivement, le corps mental, jusqu'alors libre et en communication avec les sphères supérieures, élit domicile dans cette fleur de chair (p. 55)... Le corps mental étant complètement incarné, le corps causal, apportant avec soi le germe des plus hautes facultés, en même temps que les principes supérieurs de l'Etre, commencera à déposer chez l'enfant en croissance, la semence des grandes idées d'avenir (p. 56).. à l'âge d'environ sept ans se complète l'incarnation du corps mental (p. 56).... Mais, voici que sonne la septième année... L'incarnation se fait alors du corps causal et des plus hautes facultés de l'âme, et l'enfant cesse d'être une créature encore astrale pour devenir complètement un exilé dans la matière (p. 57).

M. Ch. Lancelin a remué, on le voit, dans cette petite brochure, beaucoup d'idées. Il a donné aux problèmes posés des solutions que nous ne saurions admettre, mais qui sont intéressantes à enregistrer parce qu'elles résument d'une façon très claire et concrète, les théories de l'occultisme. A ce titre, son travail est curieux et mérite d'être lu par les esprits que ces choses préoccupent.

— *Le Service dans l' Education*, par J. Krishnamurti (Alcyone), traduit de l'anglais. Introduction par Mme Annie Besant. Un vol. in-32, 102 p. Editions théosophiques, 81, rue Dareau, Paris, 14e.

Dans l'introduction qu'elle a placée en tête de la nouvelle œuvre attribuée à Alcyone-Krishnamurti, Mme Annie Besant nous dit pourquoi « la frêle créature qui porte en elle les destinées du monde » a cru devoir écrire sur ce sujet :

En des vies depuis longtemps écoulées, l'auteur de ce petit livre a pris une part active à des œuvres d'enseignement ; il semble en avoir rapporté un intense intérêt pour l'éducation (p. 7).

Alcyone nous donne une autre raison qui,du reste,peut se concilier avec la première, puisque toutes les deux sont aussi fantastiques.

J'écris sur ce sujet, parce que c'est l'un des plus chers au cœur de mon *Maître* et beaucoup de ce que j'en exprime, n'est qu'un écho imparfait de ce que je lui ai entendu dire (p. 12).



J. Krishnamurti a rencontré, pour écrire son ouvrage, une collaboration plus efficace que celle de son « Gourou » :

Je tiens à remercier ma mère adoptive, Mme Annie Besant, de l'aide qu'elle m'a donnée, tandis que j'écrivais ce petit livre ; et aussi mon cher ami M. G.-S. Arundale, au sujet de maintes indications utiles sur cette question, souvent traitée entre nous (p. 14).

Cette œuvre, plutôt insignifiante, ou en tout cas très banale et ordinaire, est due à la collaboration de Mme Annie Besant, de M. Arundale, d'Alcyone et d'un... Mahâtma. Il est assez difficile de déterminer la part de chacun. Mais voici une perle qui a évidemment été écrite par Alcyone à la suite des leçons particulières de M. Leadbeater :

Mon expérience propre des méthodes employées dans l'entraînement occulte m'a démontré combien la vie des jeunes garçons pourrait être rendue plus heureuse qu'elle ne l'est d'habitude (p. 11).

Et la Franc-Maçonne Annie Besant, 33e, a seule pu dicter les lignes suivantes :

La plupart de mes recommandations s'appliquent, je pense, à tous les pays et à toutes les religions et elles se proposent de faire résonner la note de *fraternité universelle*, sans distinction de religion ou de caste, de race ou de couleur (p. 13).

Je me demande quand existera une organisation internationale qui puisse donner aux enfants de toutes nations, un idéal commun et la reconnaissance de la véritable base de l'action droite : *la fraternité humaine* ? (p. 14).

Dans les passages ci-dessous, c'est encore la Présidente de la Société Théosophique, agent du Gouvernement anglais, aux Indes, qui parle :

Une partie importante de l'enseignement moral consiste à préparer l'enfant au sentiment patriotique, à lui faire aimer son pays (p. 46)... Mais il faut bien prendre garde en enseignant le patriotisme de ne pas laisser les enfants tomber dans la haine des autres nations, comme cela arrive trop souvent. Ce point a une spéciale importance dans l'Inde où les professeurs, également Hindous et Anglais devraient essayer de créer de bons sentiments entre les deux races vivant côte à côte, de manière à ce qu'elles puissent s'unir dans l'œuvre commune pour un même Empire (p. 47)... Il importe beaucoup de donner aux enfants l'occasion de comprendre les conditions relatives au développement de leur pays, de manière à ce que, dans l'école, ils puissent pratiquer le patriotisme, en dehors des questions de partis politiques. Il est regrettable que, dans l'Inde, des agitateurs sans scrupules disent souvent aux étudiants que l'amour de leur pays doit se manifester



par la haine des autres nations. Ces enfants n'y croiraient jamais si leur école instituait des cérémonies patriotiques pour permettre aux élèves d'épancher, comme il convient, leur juste enthousiasme. Ils cherchent cette issue au dehors puisqu'on ne leur en donne pas la possibilité à l'école même (p. 81).

Voici maintenant qui porte, de toute évidence, la signature de M. Leadbeater, ce qui fait un cinquième collaborateur, qu'on a cru plus prudent de laisser dans l'ombre :

Les instructeurs peuvent influencer leurs élèves, bien plus encore par la pensée que par les paroles et les actes, et s'ils projettent, sur la classe, un courant de pensées bonnes et aimantes, cela rendra tous les enfants plus heureux et plus tranquilles. Sans même prononcer un mot, ils améliorent toute l'atmosphère. Cette bonne influence des pensées doit, de l'école, se répandre sur le voisinage. De même que ceux qui vivent parmi les jeunes gens se conservent jeunes et gardent leur idéal et les pures aspirations de leur jeunesse plus longtemps que ceux qui vivent principalement avec des gens âgés, ainsi la présence d'une école doit être une source de joie et d'inspiration pour les alentours. D'heureuses et harmonieuses formes pensées doivent iradier, éclairant la sombre atmosphère ambiante, projetant des courants d'espoir et de force dans toute leur sphère d'influence. Le pauvre sera plus heureux, le malade réconforté, le vieillard plus respecté, grâce à l'existence d'une école dans leur milieu (p. 71).

Quant à ce portrait du Gourou, il ne peut provenir que d'une conversation... dans l'astral avec le Mahâtma Koot Hoomi Lal Sing, à moins que celui-ci ne l'ait envoyé, par une lettre tombée du plafond ; moyen pratique dont Mme Blavatsky n'a pas dû emporter le secret en devachan :

Le *Maître* donne à son élève la tendresse et la protection de la mère, la force du père, la compréhension du frère ou de la sœur, l'encouragement du parent ou de l'ami. Il est « un » avec son disciple et son disciple est une partie de lui-même. En outre, le *Maître* connaît le passé et l'avenir de son disciple et le conduit, à travers le présent, du passé jusque dans l'avenir. La connaissance de l'élève ne dépasse guère le présent ; il n'a pas la compréhension de ce grand amour qui puise son inspiration dans la mémoire du passé et se manifeste sous la forme propre à façonner les énergies de l'avenir. Parfois, il arrive même qu'il doute de la sagesse de cet amour, se conformant à un plan que ses yeux ne peuvent voir (p. 40).

J'ai vainement cherché dans ce petit volume ce qu'avait bien pu écrire un jeune Hindou de quinze ou seize ans. Mettons que ce soit :

Dans le livre *Aux pieds du Maître*, j'ai transcris les instructions qui m'ont été données par mon *Maître*, lorsque celui-ci me préparait à apprendre de quelle manière je serais le plus utile à ceux qui m'entourent (p. 17).



Je passerai en revue les quatre qualités requises données dans *Aux pieds du Maître* et j'essayerai de montrer comme elles peuvent s'adapter à la vie de l'Instructeur et à celle des étudiants, quant aux rapports qui doivent exister entre eux tous (p. 18).

Ces quatre qualités sont : l'amour, le discernement, le détachement, la bonne conduite.

On reconnaîtra facilement l'inspiration d'un éducateur anglais, ancien élève de l'Université de Cambridge, comme M. G. Arundale, dans les idées qui suivent :

Un éducateur sage pourvoira à toutes les activités auxquelles ses élèves pourraient prendre part utilement. S'il y a un mouvement national quelconque qu'il juge utile pour eux, lui-même il organisera une branche de ce mouvement dans l'école et en fera partie, ainsi que les autres professeurs. Par exemple « les Eclaireurs » et les « Fils de l'Inde » sont deux organisations nationales, et on devrait en former des branches dans les diverses écoles (p. 80)... Il faut instituer dans l'école, des clubs de débat, dans lesquels les règles du débat seront soigneusement observées, afin que les jeunes garçons puissent apprendre à se posséder dans l'argumentation ; des clubs dramatiques dans lesquels ils apprendront à surveiller leurs expressions ; des sociétés sportives dans lesquelles s'acquièrent, à la fois, la maîtrise de la pensée et celle de l'action ; des sociétés littéraires pour les élèves qui s'intéressent spécialement à certaines questions, enfin des sociétés de secours pour les étudiants pauvres (p. 81).

Si nous ne savions quelles erreurs les théosophes, de toutes les écoles, enseignent sous le couvert des mots : divin, vie divine ou Dieu, nous pourrions louer sans réserves les passages ci-dessous :

Ni les succès dans les examens, ni les rapports, ni les inspections ne peuvent satisfaire le véritable éducateur quant au résultat de son travail. Mais, lorsqu'il sent sa nature supérieure fortifiée et purifiée par son ardent dévouement pour ses élèves, lorsqu'il a la joie de voir la vie divine, en eux irradier, répondant à celle qui est en lui,... alors, en vérité, son bonheur est grand, alors, il a l'esprit en paix, sachant qu'il a éveillé, chez ces enfants, la connaissance de leur nature divine, laquelle, tôt ou tard, les amènera à la perfection (p. 100)... Heureux, en vérité, est le maître qui perçoit le divin en lui, car la connaissance du divin en l'homme est la plus haute leçon qu'il puisse jamais avoir le privilège d'enseigner (p. 102).

Malheureusement, cette connaissance du divin dont parle le théosophe n'a rien de commun avec celle de Dieu, Créateur, Sauveur et Rédempteur :

La religion enseigne que nous faisons tous partie d'un Moi unique (p. 44) ...Mon *Maître* dit que la connaissance qui importe le plus est « la connais-



sance du plan de Dieu relatif aux hommes. Car Dieu a un plan et ce plan est l'évolution » (p. 42).

Nous doutons que ce nouvel ouvrage, qu'on nous présente comme le fruit des méditations du jeune J. Krishnamurti, enfant « philosophe qui connaît le ciel », apporte aux gens sensés et de bonne foi, qui voudront prendre la peine de réfléchir un tant soit peu, une preuve de la supériorité intellectuelle ou morale d'Alcyone. Pas plus qu' « *Aux pieds du Maître* », ce travail ne servira auprès des esprits raisonnables la cause du futur Bodisatva. Ces deux livres sont une fausse manœuvre de Mme Annie Besant. Les esprits les plus habiles se trompent quelquefois. Et si dans les réunions de l'Etoile d'Orient, Mme Besant fait peu parler Krishnamurti, elle a le tort de le faire trop écrire en dehors.

Quand on invente une histoire de l'envergure du Bluff Alcyone, il est habile de s'attacher à rester le plus possible dans le vague.

Et c'est une grave maladresse, une grosse faute de tactique, de fournir à la critique des esprits avertis et peu disposés à la naïveté, des précisions et des documents qu'il est possible de discuter et de disséquer à loisir. Raconter des vies passées, organiser des petites séances de bénédictions occultes, affirmer la réincarnation d'un être supérieur ; soit, personne ne peut aller y voir. Mais faire parler et écrire l'être qu'on a d'avance entouré d'une auréole quasi-divine, c'est, à moins d'avoir sous la main un écrivain de génie, pour le suppléer, risquer de sombrer dans le ridicule en soulevant la risée universelle. Et, malgré son talent incontestable d'écrivain, Mme Annie Besant, même aidée par M. Leadbeater et autres, n'est pas de taille à parler et à écrire comme le ferait un Maître de la pensée humaine et à plus forte raison un être d'origine divine. Chacun son talent et l'habileté dans l'intrigue ne peut pas tenir lieu de supériorité morale.

A disséquer cette affaire, dans laquelle la théosophie est embarquée, peut-être un peu malgré elle, on retrouve tous les signes d'incohérence et d'outrance du Mauvais, lequel, selon les enseignements de la théologie mystique, lorsqu'il se croit près du succès, commet toujours des excès qui décèlent sa présence et portent la signature de cet éternel ennemi de l'Eglise de Jésus-Christ. Il en est ainsi afin que les âmes pures et de bonne volonté ne soient pas toujours trompées et séduites.

N. Fomalhaut.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers.



in-12, pp. 407, sans les lim. et la table. Sans nom d'auteur. — Solisbaci, 1718, in-12. — Augustæ Vindelicorum, 1732, in-8°.

Jean SEIFFERT, ministre protestant d'Ulm, donna un abrégé de cet ouvrage, en allemand, sous ce titre : *Versicherung, kein bæses Halsgericht zu thun.* Franckfurt am Main, 1649. — Amsterdam, 1657.

Advis aux criminalistes sur les abus qui se glissent dans les Procès de Sorcellerie. Dedié aux Magistrats d'Allemagne. Livre tres necessaire en ce temps cy, à tous Juges, Conseillers, Confesseurs (tant des Juges que des criminels), Inquisiteurs, Predicateurs, Advocats, et même aux Medecins. Par le P. N. S. J. Theologien Romain. Imprimé en Latin pour la seconde fois à Francfort en l'année 1632. Et mis en Français par F.-B. de Velledor, M. A.-D. A Lyon, aux dépens de l'auteur. Et se vend en rue Mercière, chez Claude Prost, à la Vérité, MDC. LX. Avec Approbation et Permission, in-8°, pp. 336, sans les lim.

Le traducteur, dont le nom était échappé jusqu'ici à toutes les recherches, est Ferdinand BOUVOT, médecin de Besançon, ville qui s'est appelée, dans le xe et le xie siècle, Chrysopolis ou Ville d'or.

Auszug aus dessen Buche : *Cautio Criminalis*, etc., nebst vorlaufiger Nachricht von dem Verfasser und seinem Buche, — V. Journal von und für Deutschland, 1787, pag. 166-169.

On trouve une bonne notice de cet ouvrage dans E.-D. HAUBER :

Bibliotheca Magica, seu acta et scripta Magica, oder gründliche Nachrichten und Urtheile von solchen Buchern und Handlungen Welche die Macht des Teufels in leiblichen Dingen betreffen. St. I-XXXVI Lemgo, 1738, in-8°, 3 vol.

Cet ouvrage dans lequel l'auteur devançait son siècle, produisit en Allemagne une grande sensation. Le P. Spee combat les préjugés de son époque, et les fautes qui se commettaient par les juges dans les procédures contre les sorciers et les sorcières. Il montre que le peuple, toujours extrême, s'imagine voir des sortilèges où souvent il n'y en en a pas même l'apparence ; mais il ne disconvient pas que la magie ne soit possible et même réelle, quoique dans des cas beaucoup plus rares. Spee rendit un grand service à l'humanité, aussi LEIBNITZ (*Tent. Theod.*, P. 1) dit-il de lui : « Excellentis viri memoria eruditis etiam ac sapientibus in pretio esse debet ». Le P. Adam TANNER, S. J. dans sa *Theologia Scholastica*, avait déjà signalé antérieurement les abus qui se commettaient dans les procédures contre les sorciers, mais sans résultat.

730 Athanas. KIRCHER. Ars magna sciendi, in Lib. XII. — Amstelodami, 1669 ; in-12.

[A. KIRCHER. Le grand Art de Savoir, en 12 livres.]

Nous avons déjà rencontré un certain nombre d'ouvrages du P. KIRCHER : voir n°s 603, 622, 688, 692, 706.

Les notes bibliographiques sur l'*Ars magna sciendi* se trouvent au n° 706, page 286.

731 Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de Magie. Par M. NAUDÉ. — A Paris, chez Jacques Cotin, au cinquième Pillier de la Grand' Salle du Palais, à l'Escu de France, M. DC. LXIX. Avec privilège du Roy ; in-18, 22-502 pages.

Voir ci-dessus, n° 653, l'édition de La Haye, 1653, avec un titre légèrement différent.



732 Sébastien-Joseph du Cambout de Pontchateau. La Morale pratique des Jésuites. — Cologne, 1669 ; in-12.

Voir un titre plus développé, plus loin, nº 734, et cf. la notice des nºs 126, 718, 721

Nous avons donné au nº 718, p. 307 et suivantes, la biographie et la bibliographie de Sébastien-Joseph du Cambout de Pontchâteau. Ajoutons encore ces quelques notes extraites du *Dictionnaire de la Noblesse française* (IV, col. 619 ; Paris, 1863) : « Charles du Cambout, marquis de Coislin, baron de Pontchâteau, gouverneur de Brest, lieutenant-général de la Basse-Bretagne, président à l'assemblée de la noblesse en qualité d'ancien baron de la province... Son troisième fils fut Sébastien-Joseph, abbé de Saint-Gildas-aux-Bois, de la Vieville et de Geneston, dont il se démit en 1665 pour mener une vie pénitente et retirée. Il mourut à Paris en 1690, âgé de 56 ans ».

733 Disquisitionum magicarum libri VI, auct. Del Rio. — Coloniæ, 1669 ; in-4º.

[Del Rio. Six livres de recherches magiques.]

Voir ci-dessus, nº 584.

Nous avons relevé, au nº 584, une édition de 1679, cataloguée par Rosenthal. Nous avons lieu de croire que Peeters s'est trompé en marquant 1669. Voici d'ailleurs les différentes éditions du *Disquisitionum magicarum*, d'après De Backer (I, 257) :

Disquisitionum Magicarum libri VI, in Tomos III distincti. Moguntiæ, 1593, in-fol. — Lovanii 1599, in-4º. — Moguntiæ, 1600, in-8º, 2 vol. — Lovanii, 1601. — *Disquisitionum Magicarum* libri sex in tres tomos partiti. Nunc secundis curis auctior longe, additionibus multis passim insertis, correctior quoque mendis sublatis. Moguntiæ, apud Joannum Albinum, 1603, in-fol. pp. 276, 268 et 250. — Même titre : Nunc tertiis curis ad ipso auctore auctior longe, additionibus multis passim insertis, correctior quoque mendis sublatis. Prodit ex Archiepiscopatus Moguntiniensis officina Urgellana. Impensis Jacobi König, 1606, in-8º, pp. 773, 724 et 687. — *Disquisitionum Magicarum* Libri sex : quibus continetur accurata curiosarum artium, et vanarum superstitionum confutatio. Lugduni, Horatius Cardon, 1608, 1612, in-fol. — Leodii... Lovanii... Moguntiæ, 1624, in-4º. — *Disquisitionum Magicarum* libri sex, quibus continetur accurata curiosarum artium, et vanarum superstitionum confutatio, utilis Theologis, Jurisconsultis, Medicis, Philologis. Prodit opus ultimis curis longe accuratius ac castigatius. Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Petri Henningii, 1633, in-4º, pp. 1070. — Même titre. Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Hermani Demen, 1679, in-4º, pp. 1221. — Coloniæ Agrippinæ, 1657, in-4º — Venetiis, 1746, in-4º, 3 vol.

Comme on est curieux de ces histoires extraordinaires, cet ouvrage eut beaucoup de vogue, quoiqu'il soit rempli de contes et de fables qui ne méritent pas d'être rapportés. Delrio y cite une infinité d'auteurs, la plupart obscurs et inconnus.

Les controverses et recherches magiques de Martin Del Rio, *traduites et abrégées du latin par André* du Chesne. Paris, Reg. Chaudière, 1611, in-8º.

734 La Morale pratique des Jésuites, représentée en plusieurs histoires arrivées dans toutes les parties du monde ; extraite ou de livres très-autorizez et fidellement traduits, ou de mémoires très-seurs et indubitables. (Par du Cambout de Pont-Chateau.)



— A Cologne, chez Grevinus Quentel, à la Tête de Buffle, 1669 ; in-18.

Est-ce la même édition que celle cataloguée ci-dessus, nº 732, sans le développement du titre ?

Voir plus haut le nº 718.

La polémique sur les cérémonies chinoises, qui avait eu tant d'importance, au point que Voltaire y a consacré toute la fin du *Siècle de Louis XIV*, a perdu toute son acuité, et n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt historique. C'est donc à ce titre seulement que nous enregistrons les principaux ouvrages ou factums auxquels elle donna lieu. Les Jesuites se défendirent avec énergie contre les accusations dont ils étaient l'objet. L'un de ceux qui prirent une part considérable à cette querelle, fut le P. Antoine Thomas.

Né à Namur en 1644 ; il entra au noviciat de Tournai en 1660, enseigna la philosophie à Douai pendant deux ans, et s'embarqua ensuite pour la Chine. L'an 1688, il succéda au P. Verbiest en sa qualité de préfet des mathématiques à Pékin. Depuis, il fut nommé vice-provincial de la Chine.

A cette notice sommaire que nous donne le P. De Backer (*Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, T. IV, p. 695), joignons, d'après le même auteur, l'indication de ses ouvrages ; elle suffira pour montrer que les Jésuites avaient en lui un apologiste compétent autant que zélé.

1º *Synopsis Mathematica, complectens varios tractatus quos hujus scientiæ tironibus et Missionis Sinicæ candidatis ; breviter et clare concinnavit P. Antonius* Thomasius *e Societate Jesu.* Duaci, typis Michaelis Mairesse, 1685, in-8º, 2 vol. pp. 474 et 594, sans les tables et liminaires, avec fig.

2º *Libellus Rationum*, quibus ostenditur expedire Serenissimo Principi Lusitaniæ tentare hoc tempore reditum Lusitaniorum in Japoniam, missa ad ejus Imperatorem legatione, oblatus Excellentissimo D. Francisco de... Comite de Aluor, Indiæ Proregi in Epistola data Macai 3 decembris 1683.

3º *Indicæ Expeditiones Soc. Jesu a calumniis vindicatæ.* Id est : *Apologia S. J. in India Orientali Evangelium prædicantis adversus accusationes Romæ factas a Missionariis Apostolicis S. Congregationis de Propaganda Fide quam typis vulgavit Doctor* Claudius von Kessel. Coloniæ Agrippinæ, 1684, in-4º.

4º *Historia de una gran Señora Christiana de la China, llamada Dona Candida Hiu. Donde, con la occasion que se ofrece, se esplican los usos destos Pueblos ; el establecimiento de la Religion, los procederes de los Misioneros, y los exercicios de piedad de los nuevos Christianos, y otras curiosidades, dignas de saberse. Escrita por el R. P. Felipe* Cuplet, de la Compania de Jesus, misionero de la China. Con licencia. En Madrid. En la Emprenta de Antonio Roman, Ano 1691, petit in-8º, pp. 246 sans la dédicace et les approbations, 2 gravures (Histoire d'une grande dame chrétienne de la Chine, nommée Dona Candida Hiu, où l'on donne à cette occasion, des explications sur les coutumes de ces peuples, sur l'établissement de la Religion, sur les procédés des Missionnaires, sur les exercices de piété des nouveaux Chrétiens, et autres curiosités qui méritent d'être connues. Ecrite par le R. P. Philippe Cuplet, de la Compagnie de Jésus, missionnaire de la Chine.) Avec permission. Madrid, imprimerie Ant. Roman, p. 1691, petit in-8º, etc.

Aux pages 216-246 de cet ouvrage du P. Cuplet, on trouve : *Carta acerca de la morte del Padre Fernando Verbiest, Flamenco, de la Compania de Jesus, que sucedio a 28 de Enero del año de 1680, en Pekin, Corte de la China. Escrita por el P. Anthonio* Thomas, *Flamenco, de la misma Compania, que en lugar del P. Fernando, es ahora Prefecto*



de la Mathematica. [Lettre au sujet de la mort du P. Fernand Verbiest, Flamand, de la C. de J., arrivée le 28 janvier 1680, à Pékin, cour de la Chine, écrite par le P. Antoine Thomas, Flamand, de la même Compagnie, et son successeur actuel comme Préfet des Mathématiques.

Cette pièce a été traduite en allemand dans le *Weltbott* (Messager du Monde) du P. Stöcklein, T. II, pp. 8-13, nº 38 sous ce titre :

« *Lauf-brief R.-P. Antonii* Thomæ *S. J. an alle Jesuiter in Sina von dem Leben und Seligen Tod R.-P. Ferdinandi Verbiest S. J. so zu Pekin gestorben den 28 Jenner* 1638. [Lettre circulaire du R. P. A. T. de la S. de J. à tous les Jésuites de Chine, sur la vie et la sainte mort du R. P. F. Verbiest, décédé le 28 janvier à Pékin.]

Le P. Stocklein a publié dans le T. XXIV du même recueil nº 507, la traduction partielle d'une autre lettre :

« *Auszug eines Brieffs R. P. Antonii* Thomas *der Gesellschaft Jesu Missionarii aus Niderland : an den Wohl-Ehrwürdigen P. Thyrsum Gonzalez, Gedachter Societat Præpositum Generalem.* Geschrieben zu Peking den 2 Septembris 1704. (C'est le nº 5 de la notice bibliographique sur le P. Ant. Thomas, dans De Backer. Le titre signifie : Extrait d'une lettre du R. P. Ant. Thomas, missionnaire de la C. de J. au Très Révérend P. Thyrso Gonzalez, général de ladite Société. Ecrite à Péking le 2 septembre 1704.)

Le P. Stócklein fait précéder cette publication d'une notice assez curieuse qui mérite de trouver place ici :

« Une partie de la lettre a déjà été publiée depuis longtemps dans le *Weltbott* (Messager du monde). Mais il manquait dans la copie qui me fut envoyée alors un certain nombre de particularités qui m'ont été communiquées depuis par le R. P. Adam Reinwald, de la S. J. procureur de ladite S. au Collège de Graitz ; je me borne toutefois à en donner l'abrégé. L'Empereur Cam-Hi se plonge profondément dans l'idolâtrie, qui fait horreur aux Chinois instruits. Le prince-héritier tourmente à ce sujet nos missionnaires et les Chrétiens. La vraie foi a été introduite avec succès à Schiniam, capitale de la Tartarie orientale. Une ambassade moscovite de mille personnes arrive à Péking avec deux prêtres et un abbé ; l'Empereur refuse de l'autoriser à construire une église ici. La route la plus courte pour aller à Moscou passe par Selenga, tantot par terre, tantôt par eau. Le Grand-Lama tartare du Thibet doit s'humilier devant l'Empereur Cam-Hi et lui témoigner du respect. Il échange sa divinité contre une femme. La supercherie de son immortalité est mise à jour avec honte, ce qui met en grande colère les païens tartares ».

6º Enfin le *Memorial* envoyé en Europe par le Père Thomas, vice-provincial des Jésuites en Chine.

« Cet écrit simple et fidèle, dit le P. De Backer, renferme le récit de ce qui s'est passé à Pékin dans tout le temps de la visite de l'illustrissime Charles Thomas Maillard de Tournon (1706). Il a paru dans les *Lettres Edifiantes*, Paris, 1839, T. III, pp. 167-181 ».

Le P. Sommervogel parle d'un ouvrage du P. Antoine Thomas de Namur qui aurait pour objet spécial de réfuter la *Morale pratique des Jésuites*, ouvrage qui aurait été écrit en Chine, et qui se trouverait à la Bibliothèque de la *Revue des Etudes Religieuses* des PP. de la Compagnie de Jésus. C'est un in-fº de 85 pp. à la fin duquel se trouve cette mention : *Pekini*, 13º octobris, anno 1688.

Dans l'ouvrage du P. Carayon : *Bibliographie historique de la Compagnie de Jésus*, le P. Antoine Thomas figure deux fois :

1º nº 1039, p. 145 : *Epistola Patris Antonii* Thomæ Societatis Jesu Missionarii in imperio Sinarum ad R. P. Thyrsum Gonzalez, præpositum Generalem, data Pekini,



20 decembris 1696, in-4°. — *Epistola Patris Antonii* THOMÆ e Societate Jesu Missionarii Sinensis, ad Patrem Generalem data Pekini 15 Augusti, 1697 qua via Batavica pervenit Romam, 4 Augusti 1700.

2° n° 2665, p. 360, article consacré au P. Verbiest, et contenant des indications identiques de tous points à celles qui ont été données par De Backer, et qui ont été reproduites plus haut.

735 La Morale des Jésuites, etc., — Mons, 1669 ; in-12.

Le lieu de publication étant Mons, mais le format in-12, peut-être s'agit-il d'une édition abrégée du livre de N. PERRAULT, noté ci-dessus, nos 718 et 721. S'il en est ainsi, KLOSS, n° 3301, ne connaît point la présente édition.

736 L'Ombre idéale de la Sagesse universelle, par le Père SABATHIER. — (*S. l.*), 1670 ; gr. in-folio, grav.

KLOSS, n° 3735, ne connaît pas l'édition latine : *Idealis umbra sapientiæ generalis*, publiée en 1679, à Paris ; voir plus loin, n° 763. Il écrit le nom de l'auteur SABATIER, et non SABATHIER.

GRÆSSE (*Trésor des Livres rares et précieux* (V, 22) cite cet ouvrage ainsi :

« *L'Ombre idéale de la Sagesse universelle* » (en français et latin). Paris, 1679, 2 parties en un volume in-8°. On y trouve 21 planches avec un texte cabalistique gravé en taille-douce.

Le *catalogue de la bibliothèque* de STANISLAS DE GUAITA mentionne cet ouvrage en ces termes (p. 116, n° 921) :

« SABBATHIER (le R. P. Esprit). *Idealis umbra sapientiæ generalis. Parisiis apud* Dme Jablier, 1679. — Ensemble 2 ouvrages en 1 vol. in-8°. — Ouvrage fort rare de haute mystique et de Kabbale chrétienne, composée par le R. P. Esprit Sabbathier, berrichon, prédicateur capucin, et édité par le R.P. François Marie, du même Ordre. Ces deux éditions parallèles française et latine, entièrement gravées l'une et l'autre ne se trouvent que très rarement réunies. — « *L'Ombre idéale de la Sagesse universelle* » constitue un traité fort singulier et d'une saveur mystique très personnelle. C'est de la Théosophie Scolastique dans le bon sens du mot » (*Note de St. de* GUAITA). L'exemplaire de ce collectionneur contenait en outre un article de revue sur cet ouvrage par M. Oswald Wirth, un des érudits de la Franc-Maçonnerie.

Le *Manuel Bibliographique des Sciences psychiques et occultes*, par M. Albert L. CAILLET, I. C. (ingénieur civil), paru à Paris chez Lucien Dorbon, donne au T. III, p. 449 (publié en 1913) une notice plus étendue, n° 9731 :

« SABBATHIER (Le R. P. Esprit, d'Ivoi en Berri, prédicateur capucin). — *Idealis Umbra Sapientiæ generalis ; a R. P.* SABATIER. — Parisiis 1679, in-4° gravé, rare (dit le *Catalogue* SEPHER).

« Le titre porte en outre : « Veneunt exemplaria apud Dme Jablier, sororem R. P. Francisci Mariæ, via Veteri Templaria, prope moniales calvariæ paludanæ, M. DC.-LXXIX.

« Il faut 24 planches doubles (les 3 premières non chiffrées) montées sur onglets, plus le titre.

« Il existe une traduction française de la même date : « *L'Ombre idéale de la Sagesse* « *Universelle. — Les exemplaires se vendent à Paris chez Mlle Jablier, sœur de R. P. François Marie, dans la Vieille Rue du Temple, proche les Religieuses du Calvaire du Marest,* MDC.LXXIX.



« Il faut également 24 planches (dont 3 non chiffrées) plus le titre. La 19e porte : *Caumart in fecit*.

Vient ici la note empruntée au catalogue de la Bibliothèque de Stanislas de Guaita, puis :

« M. Ladrague, rédacteur du *Catalogue* OUVAROFF, doute du bon sens de l'auteur. Voir son article dans les « *Fous Littéraires* » qu'il a publié sous le pseudonyme de TCHERMAKOFF ; voir aussi l'errata des mêmes à la fin du volume... »

M. Caillet nous explique ainsi la mention, *gravé* qui figure dans sa notice :

« Cet ouvrage était, sans aucun doute, tiré sous forme d'un grand tableau a compartiments à six colonnes, que l'on découpait ensuite à volonté pour le conserver sous forme de livre. Cette disposition insolite explique l'extrême rareté des exemplaires qui ont subsisté et leur apparence singulière ».

Est-ce la rareté de cet ouvrage ou son mérite, qui lui a valu l'honneur d'une réimpression récente ? Nous trouvons en effet dans le même *Manuel* (p. 450, n° 9732) la mention suivante :

« SABBATHIER (le R. P. Esprit). — *L'Ombre idéale de la Sagesse universelle* (vingt-cinq planches reproduisant en phototypie cet ouvrage introuvable et purement cabalistique). *Paris*, Chamuel 1897, in-16 :

« A été tiré à 100 exemplaires numérotés, dont 50 seulement furent mis dans le commerce. — Reproduction de la traduction française seule. L'original latin n'a jamais été réimprimé ».

737 Comte de Gabalis, ou Entretiens sur les sciences secrètes. Renouvellé et augmenté d'une Lettre sur ce sujet (par l'abbé DE VILLARS). — Cologne, 1670 ; in-12.

Une traduction allemande de ce livre a été cataloguée ci-dessus, n° 703, où nous avons prouvé que la première édition du *Comte de Gabalis* est de 1670, et que Peeters s'est trompé en marquant plus haut une traduction allemande en 1664.

Dans un catalogue d'une bibliothèque de Loge maçonnique, nous trouvons les indications suivantes :

COMTE DE GABALIS, *Entretiens sur les Sciences secrètes, renouvellé et augmenté d'une lettre sur ce sujet*. A Cologne, chez Pierre Mortier (1781 ?) in-8°, 155 pp. — *La suite du Comte de Gabalis, ou Nouveaux Entretiens sur les Sciences secrètes touchant la Nouvelle Philosophie*. Ouvrage posthume, à Amsterdam, chez Pierre Mortier (1781 ?) in-8°, 150 pp. — GRAF VON GABALIS, *oder Gespräche über die verborgenen Wissenschaften, aus dem Französischen*. Berlin, Fr. Maurer, 1782, in-8°, 124. C'est une traduction allemande du premier ouvrage, mais l'auteur de ce catalogue a eu raison de faire suivre d'un point d'interrogation les dates des *Entretiens* et des *Nouveaux Entretiens* ; il suffit de comparer avec les éditions cataloguées au n° 703. *Catalogue de la Bibliothèque de la Grande Loge de Hambourg*, par le Fr∴ WAHLSTEDT, Hambourg, 1910.

738 De Idiolatria (*sic* ; *lire sans doute :* Idolola tria) magica. Dissertatio. — Francofurti, 1670 ; in-12.

[Dissertation sur l'Idolâtrie magique.]

739 Histoire du Vieux et du Nouveau Testament, par DE ROYAUMONT. — Paris, 1671 ; in-4°, grav.



740 Le Comte de Gabalis, par l'abbé MONFAUCON DU VILLARS. Amsterdam, Jacques Lejeune, 1671 ; in-12. 228 pages.

Voir ci-dessus, nos 703 et 737.

741 The Institution, Laws and Ceremonies of the most noble Order of the Garter. Collected and digested in One Body by Elias ASHMOLE. — London, Blagrave, 1672 ; in-folio, grav.

[Institution, Règlements et Cérémonies du très noble Ordre de la Jarretière. Réuni et rédigé en un seul Corps, par E. ASHMOLE.]

KLOSS, no 2196.

Sur E. ASHMOLE, voir les nos 641 et 647.

Les historiens des Sociétés secrètes ont donné à Elias Ashmole une importance tout artificielle qui dépasse de beaucoup la valeur personnelle, littéraire et scientifique de cet *amateur*, de ce dilettante, car il est difficile de lui attribuer un rôle plus sérieux. Mais à raison même de cette exagération, on lira peut-être avec intérêt quelques détails sur son activité maçonnique. Nous les empruntons tout d'abord à ceux qui le regardent et le vénèrent comme un ancêtre.

Elias Ashmole naquit à Lichfield (ville diocésaine d'Angleterre) le 23 mai 1617, et mourut à Londres le 18 mai 1692 ; il fut fait Franc-Maçon, le 16 octobre 1646, et voici en quels termes il raconte sa réception dans son journal p. 603. :

« 1646-16 octobre, 4 heures 30 minutes de l'après-midi. Je fus fait Franc-Maçon à Warrington, dans le Lancashire, avec le colonel Henry Mainwaring, de Karticham, dans le comté de Chester. Ceux qui se trouvaient alors à la Loge étaient M. Richard Penkett Warden, M. James Collier, M. Richard Sankey, Henry Littler, John Ellam et Hugh Brewer ».

Dans un autre endroit, il parle de son admission dans la Fraternité (ou plutôt la Société, Fellowship) ; à la page 362, et trente-six ans après la date donnée plus haut, il inscrit ce qui suit :

« 1682, 10 mars, environ 5 heures de l'après-midi :

« J'ai reçu avis de me rendre à une Loge qui se tiendra demain à Masons'Hall, Londres. — 11 (Mars). En conséquence, je m'y rendis et vers midi, je fus admis dans la Société des Francs-Maçons, par Sir William Wilson, chevalier, le capitaine Richard Borthwick, et, M. William Wodman et M. William Wife.

« J'étais le plus âgé de toutes les personnes, ayant été admis trente-cinq ans auparavant ; il y avait là, outre moi, les membres dont voici les noms : M. Thomas Whifemaitre de la Compagnie des Maçons pour cette année-là ; M. Thomas Shorthofe Shad bolt, Waidsford, Esq., M. Nicolas Young, M. John Shorthofe ; M. William Hamon ; M. John Thompson, et M. William Stanton. Nous dinâmes tous à la Taverne de la Demi-Lune, dans Cheapside; il y eut un fort beau diner, préparé aux frais des Maçons nouvellement acceptés ».

Il est regrettable qu'Elias Ashmole n'ait point exécuté le projet qu'il avait conçu d'écrire une histoire de la Franc-Maçonnerie. Son érudition et les facultés de travailleur, dont il a fait preuve dans son ouvrage approfondi sur l'Ordre de la Jarretière, permettaient d'espérer une œuvre plus précieuse sur l'origine de *Notre* institution que tout ce que nous possédons. Nous pouvons nous faire une idée de ce projet et apprendre quelques détails intéressants, grâce à une lettre du Dr Knipe, de Christchurch (Univ. d'Oxford) à l'éditeur de la vie d'Ashmole.



« Quant à l'ancienne Société des Francs-Maçons, au sujet de laquelle vous êtes désireux de savoir tout ce qu'on peut connaître de certain, je vous dirai seulement que si notre digne Frère E. Ashmole, Esq., avait accompli son dessein, notre Fraternité lui aurait été aussi redevable que le sont les Frères du très noble Ordre de la Jarretière. Je souhaite que vous ne soyez pas surpris de cette expression, et que vous ne la trouviez point exagérée. Les souverains de cet Ordre n'ont point dédaigné d'être de notre Société, et il fut des temps où les Empereurs eux-mêmes étaient Francs-Maçons. Ce que je puis conclure des matériaux de M. E. Ashmole, c'est qu'on fait remonter l'origine de notre Société à une bulle que le Pape, sous le règne d'Henri III, aurait accordée à certains architectes italiens, pour voyager par toute l'Europe et élever des chapelles, mais selon lui, ce rapport est faux. Il y eut en effet une telle bulle, et ces architectes étaient des Maçons, mais selon l'estimation de l'érudit M. Ashmole, ce fut une bulle simplement confirmative, et elle ne créa nullement notre Fraternité, et ne l'établit pas même dans ce royaume. Mais, d'après les matériaux susdits, je vais rapporter quelque chose qui a trait à l'époque de cette création et à la manière dont elle se fit. Saint-Alban, le protomartyr d'Angleterre, établit la Maçonnerie en ce pays, et depuis lors, elle prospéra plus ou moins, jusqu'au temps du roi Athelstan, qui, en mémoire de son frère Edwin, donna une charte aux Maçons sous nos princes normands. Les Maçons reçurent fréquemment des marques extraordinaires de la faveur royale. Il n'y a point lieu de douter que l'habileté des Maçons, qui était toujours transcendante — même en les temps les plus barbares — leur bonté merveilleuse, leur attachement mutuel, malgré les plus grandes différences entre les conditions, leur fidélité à garder religieusement leur secret, durent leur attirer, en ces temps d'ignorance, de désordres et de soupçons, une grande variété d'aventures, selon le destin divers des partis et autres changements dans le gouvernement. Je ferai remarquer en passant que les Maçons furent toujours loyaux, ce qui les exposa à de grandes sévérités quand la force se revêtait des insignes de la justice, quand les gens qui pratiquaient la trahison punissaient les hommes fidèles comme des traîtres. Ainsi, dans la troisième année du règne d'Henry VI, un Acte du Parlement fut voté pour abolir la Société des Maçons, et pour interdire, sous des peines très graves, la tenue des Chapitres, Loges ou autres assemblées régulières. Mais ce Acte fut abrogé par la suite, et même avant, le Roi Henry VI et plusieurs des principaux lords de sa Cour, devinrent membres de l'Art ».

(Albert G. Mackey. *Encyclopædia of Freemasonry.* Nouvelle édition. New-York et Londres (1910). T. 1er, p. 91).

La Biographie Michaud (T.II, p. 325) nous donne une notice trop brève et surtout trop superficielle sur E. Ashmole ; elle ne dit pas un mot des relations de ce personnage avec les Sociétés secrètes de son temps.

Quant à l'ouvrage qui nous occupe maintenant, Brunet donne à son sujet (T.I, col. 524) quelques indications :

Institution, Laws and Ceremonies of the most noble Order of the Garter. London, 1672, in-f°, figures gravées par Hollar.

Il ajoute que quelques exemplaires portent un titre avec la date de 1693, ce qui fait supposer au moins une réimpression. Le même bibliographe cite un autre ouvrage d'Elie Ashmole sur l'Ordre de la Jarretière, intitulé : *The History of the Order of the Garter* (Histoire de l'Ordre de la Jarretière) paru à Londres en 1715 et 1726, in-8° avec figures.

On ne voit pas en quoi le second ouvrage sur l'Ordre de la Jarretière pouvait différer du premier ; il ne doit en être qu'une réimpression ou contrefaçon posthume.

Enfin, Brunet mentionne en raison de sa rareté, un autre ouvrage d'E. Ashmole : *Antiquities of Berkshire*, by Ashmole, with a large Appendix of many valuable ori-



ginal papers, pedigrees of the most considerable families of the said county, and a particular account of the castle, college and town of Windsor. [Antiquités du Comté de Berks, avec un appendice très étendu, composé de nombreux papiers de valeur, généalogies des familles les plus considérables dudit Comté, et une description particulière du Château, du Collège et de la ville de Windsor]. Londres, 1719, [et 1723 avec un nouveau titre] 3 vol. in-8°, avec figures.

La présente Bibliographie contient aux articles 641 et 647, quelques indications sur A.-Elie Ashmole et plusieurs de ses œuvres, mais comme ces indications sont données à l'occasion d'ouvrages d'autres auteurs, il nous semble préférable de les relier et de les compléter par une biographie qui mettra chaque détail à sa place. Nous en empruntons les éléments à la *National Biography* :

Elias Ashmole (1617-1692) « le plus grand dilettante (virtuoso) et amateur de curiosités qui ait jamais existé, ou dont on ait entendu parler en Angleterre avant son temps, naquit à Lichfield le 23 mai 1617 ; son père, quoiqu'il exerçât la profession de sellier, appartenait à une bonne famille, qui avait beaucoup servi en Irlande. Sa mère, née Bowyer, était fort proche parente de James Paget, baron de l'Echiquier. Des relations d'enfance avec le fils de Paget procurèrent à Elie Ashmole ses entrées chez le père ; il reçut une bonne éducation à l'école de grammaire de Lichfield, et comme choriste de la cathédrale. Grâce à la protection du baron Paget, il devint *Solicitor* en 1638, mais n'eut guère de clientèle. La même année, il épousa Eleanor Mainwaring, de Smallwood, dans le comté de Chester, mais elle mourut subitement en 1641. L'année suivante, il prit parti pour le roi dans la guerre civile, quitta Londres et se retira dans le comté de Chester ; en 1644, le roi le nomma commissaire de l'excise à Lichfield. Des affaires qui se rapportaient à son emploi l'obligèrent à se rendre à Oxford, où il fit un long séjour occupé à des démarches auprès du Parlement royaliste établi dans cette ville. Il s'y lia avec le capitaine (plus tard Sir) Georges Wharton qui lui fit obtenir un poste dans l'artillerie royale, et lui donna ce goût pour l'astrologie et l'alchimie qui devint plus tard, avec celui des choses anciennes, le trait principal de son caractère intellectuel. Il se fit inscrire au Collège de Brasenose, et étudia la physique et les mathématiques, mais vers la fin de l'année, il redevint commissaire de l'excise à Worcester, emploi auquel il ne tarda pas à joindre ceux de capitaine de cavalerie et de contrôleur de l'artillerie. Worcester se rendit, en juillet 1646, aux troupes du Parlement; et Ashmole retourna dans le Comté de Chester. En octobre de la même année, il revint à Londres et fréquenta beaucoup les amateurs de sciences occultes, particulièrement les astrologues, se lia avec Lilly et Booker, et fut un des convives habituels de « la fête mathématique » qui se tenait au Cerf Blanc (White Hart). Il fut aussi un des premiers Francs-Maçons d'Angleterre ; il avait été initié en 1646, ou environ. C'est alors qu'eut lieu la première réunion régulière de cette société. Il avait dû faire un mariage avantageux ou tirer un bon parti des situations qu'il avait occupées, car « il plut à Dieu, dit-il lui-même, » de me faire entendre que j'étais maintenant placé dans la situation que j'avais toujours souhaité, c'est-à-dire dans une condition qui me permît de vivre pour moi seul et de me livrer à mes études, sans être obligé de travailler péniblement pour assurer ma subsistance ». Toutefois, cela ne l'empêcha pas de chercher à améliorer sa condition par un nouveau mariage ; il épousa une dame qui avait vingt ans de plus que lui, qui avait déjà été trois fois veuve, avait des fils à l'âge d'hommes ; elle était probablement apparentée à la première femme d'Ashmole. « Le 1er mars 1647, je décidai la dame Mainwaring au mariage, et je reçus une réponse favorable, mais non définitive ». En juillet, le second fils de la veuve, désapprouvant le mariage « entra violemment dans ma chambre, et faillit me tuer ». Cet incident ne le dissuada pas cependant, et il poursuivit sa cour à la veuve : il raconte ces détails dans son journal d'une façon assez amusante. Enfin, le 16 novembre 1649, sa persévérance fut récompensée, et il entra en posses-



sion du domaine de sa femme, mais sans toutefois vivre avec elle d'une manière constante. Dès lors, en dépit des procès, des querelles de famille, des emprisonnements, de fréquentes maladies, il mena avec passion ses études en astrologie, en alchimie et en botanique. En 1650, il édita une œuvre alchimique du Dr Dee, en même temps qu'un traité sur le même sujet, qu'il signa de l'anagramme de son nom, James Hasolle. En 1652, il publia le premier volume de son « *Theatrum Chemicum* », recueil d'anciens traités en vers sur l'alchimie. Il réussit à faire sortir de prison son ami Georges Wharton et le fit intendant des biens qu'il avait acquis, grâce à son second mariage, dans le Comté de Berks. Il se lia aussi avec Maître Backhouse, vénérable rosicrucien, qui l'appelait son fils, ainsi qu'avec John Tradescant, gardien du Jardin botanique de Chelsea ; cette amitié contribua plus que toute autre cause à le recommander à la postérité. Il étudia l'hébreu, la gravure, le blason et fit preuve d'une curiosité universelle, qui justifia le jugement porté sur lui par Selden : « Il était apte à faire faire des pro« grès à toutes les bonnes connaissances ». Le 13 mai 1653, « Backhouse me dit en quelques syllabes, la vraie matière de la pierre philosophale, qu'il me transmit comme un legs ». Mais Ashmole a omis de nous la transmettre. Les ennuis domestiques atteignirent leur point culminant en octobre 1657, où sa femme lui fit un procès en vue d'une séparation et d'une pension alimentaire ; mais bien qu'elle eût en sa faveur huit cents feuilles de témoignages, elle perdit son procès et reprit la vie commune.

La Restauration marque une époque importante dans la vie d'Ashmole. Son loyalisme lui valut la faveur de Charles II ; il fut présenté au Roi par un personnage considérable, Chiffinch ; il fut nommé héraut de Windsor, et on lui assigna pour séjour le cabinet d'Henry VIII. Depuis lors, c'est le goût des antiquités qui prédomine dans ses occupations ; nous ne le voyons que rarement s'intéresser à l'astrologie, à laquelle cependant il ne dit point un adieu définitif, comme il le fit pour l'alchimie. Sa faveur à la cour ne fit que croître, et il devint titulaire d'un grand nombre d'emplois ; il fut nommé commissaire-contrôleur et comptable-général de l'excise ; il eut aussi la charge de commissaire pour la colonie de Surinam et de contrôleur du White Office. Il était alors en plein procès avec la veuve de son ami Tradescant, duquel il avait reçu le legs de sa collection d'histoire naturelle. Un arrangement fut enfin conclu, et Ashmole devint possesseur des curiosités qui formèrent le noyau de l'institution qui l'a rendu célèbre. Sa femme mourut en 1668, et l'année était à peine écoulée, qu'il se remariait, cette fois avec une personne bien plus jeune que lui, la fille de son ami, le héraut Dugdale. Dès lors, il consacra tout son temps à son grand ouvrage : *Institution, Laws and Ceremonies of the Order of the Garter* » qui fut publié en 1672 et lui valut de nombreux témoignages honorables tant de son pays que de l'étranger. C'est certainement un modèle d'exactitude et de soin d'antiquaire. Il se démit bientôt après de son emploi de héraut de Windsor, avec une pension de quatre cents livres, garantie par l'impôt sur le papier ; il refusa par la suite la fonction de Roi d'armes de la Jarretière, en faveur de son beau-père Sir William Dugdale. En 1677, il accomplit son projet de léguer à l'Université d'Oxford le musée qu'il avait reçu en legs de Tradescant, et auquel il avait ajouté ses nombreuses acquisitions ; il exigea seulement que l'Université fît construire un édifice convenable pour recevoir le tout. Le don fut accepté avec la condition ; le transport eut lieu en 1682, et le Dr Plot fut nommé conservateur. Selon Anthony a Wood (Athenæ Oxon) le musée fournit la charge de douze chariots. Voici en quels termes Ashmole annonce la fin du transport dans son journal à la date du 17 février 1683 : « La dernière charge de mes raretés fut envoyée à la barque, et cet après-midi, je fus repris de la goutte ». En 1685, il fut invité à représenter, dans la Chambre des Communes, sa ville natale, mais il refusa, pour être agréable au roi Jacques II. En 1690, il fut magnifiquement reçu par l'Université d'Oxford, qui lui conféra le titre de Maître en théologie, et il finit par lui léguer sa bibliothèque, riche surtout en manuscrits précieux et comptant aussi beaucoup de livres imprimés, mais



...dement diminuée sous ce rapport par un incendie qui avait éclaté au Temple en 1679, incendie qui avait détruit aussi sa collection de médailles. Il termina sa laborieuse carrière le 18 mai 1692, et fut enseveli dans l'Eglise de South Lambeth sous une dalle de marbre noir dont l'inscription dit que son nom durera autant que son musée.

Le Musée Ashmole qui doit sa véritable origine à Tradescant, a assuré à son donateur une réputation que celui-ci n'aurait guère conquise par ses écrits. Cependant, Ashmole ne doit pas être regardé comme un homme ordinaire. Il était d'une activité digne de servir de modèle ; il avait pour l'antiquité une passion désintéressée, et dans ses recherches, il était du moins guidé par un grand bon sens. Son attachement à l'astrologie ne saurait être regardé comme une marque de faiblesse d'esprit ; Shaftesbury, Dryden y croyaient autant que lui, mais Ashmole avait plus de loisirs. Il semble qu'il ait renoncé peu à peu à l'alchimie, et qu'il l'ait abandonnée sans bruit. Son journal nous le montre comme un homme qui n'était nullement dépourvu de sentiments généreux, constant et affectueux dans ses amitiés, indulgent envers ses ennemis. Sans doute, il était fort intéressé, et soignait sa fortune. La passion d'acquerir était son trait distinctif. Mais il savait dépenser avec profusion comme il le prouva en élevant des monuments funéraires à ses amis les astrologues Lilly et Booker; il fut aussi un bienfaiteur pour sa ville natale.

Le principal ouvrage d'Elie Ashmole est *Institution, Laws and Ceremonies of the order of the Garter*, Londres 1672, c'est un de ces livres qui traitent leur sujet à fond et ne laissent place à aucun supplément. L'édition de 1693 est une simple réimpression, mais en 1715, une édition nouvelle fut publiée sous le titre : *The History of the Order of the Garter* avec une continuation par T. Walker.

Ashmole a écrit aussi : *The Antiquities of the Berkshire, with a particular account of the Castle, Town and College of Windsor*. Cet ouvrage fut publié en 1719 ; il n'est formé que des notes prises au cours de ses visites officielles comme héraut, mais ces notes sont fort étendues. L'auteur a rédigé une préface. Les Mémoires, écrits en forme de journal, parurent en 1717, puis en 1774, cette fois avec l'autobiographie de son ami Lilly. C'est un récit bizarre, curieux, où il raconte du même style les événements les plus importants et les plus insignifiants : ses indispositions y trouvent une place disproportionnée, ainsi que les remèdes auxquels il a recours, par exemple, quand il suspend autour de son cou trois araignées pour faire cesser un accès de goutte.

Ses œuvres alchimiques ne sont que des éditions d'ouvrages ou des réimpressions, et la seule qui ait de l'importance est le *Theatrum Chemicum* (1652, Londres), qui contient 29 anciens poèmes anglais sur l'Alchimie ; quelques-uns fort curieux. Les meilleures sources pour connaître Ahsmole et son œuvre sont d'abord son journal, puis Anthony a Wood (*Athenæ Oxonienses*. Ed. Bliss, T. III, pp. 354-364). — Allen, *History of Lambeth*, pp. 124, 393-398, et enfin la liste des articles relatifs à Ahsmole dans le catalogue de son Musée.

Article de M. Richard Garnett dans le *Dictionary of National Biography* commencé par Sir John Leslie ; Tome II (1885) pp. 172-175.

742 Menippus, sive Dialogorum satyricor. Centuria, inanitatem nostratium speculum. In grammaticorum gratiam castigatum (J. Valent. Andreæ). — Heliocone (*sic, pour Helicone*) juxta Parnassum ; Coloniæ Brandeborg, Volker, 1673 ; in-12, 384 pages.

(Ménippe, ou Centurie de dialogues satiriques montrant la futilité de nos compatriotes. Corrigé en faveur des grammairiens (par J. Val. Andrea).)



Troisième édition de cet ouvrage. Les deux premières, de 1617 et 1618, ont fait l'objet des nos 355 et 403. Cf. Kloss, no 2518 *b*.

Gardner (*Bibliotheca rosicruciana*, p. 6), ne relève que les deux premières éditions.

Nous complétons une dernière fois la biographie de Valentin Andreas suivie de quelques notes bibliographiques ; tout en laissant à M. de Henke, auteur de l'article sur Valentin Andreas dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie* (I, 441-446) la responsabilité de ses appréciations. Toutefois, il est bon de connaître les divers jugements portés sur Andreas et sur ses ouvrages, afin d'en établir une critique plus sûre, si c'est possible. Il est donc important de se reporter à tous les numéros suivants qui parlent de cet auteur : 163, 185, 261, 272, 273, 310, 321, 345, 346, 355, 379, 399, 400, 401, 403, 419, 476, 479, 481, 509, 539, et 681 :

Johann Valentin Andreæ, théologien luthérien, né à Herrenberg le 17 août 1586, mort à Stuttgart le 27 juin 1654. Son père, Johann Valentin, était le septième des dix-huit enfants du chancelier Jacob Andreæ, et fut depuis 1591 jusqu'à sa mort en 1601, abbé de Konigsbronn; sa mère, Maria Moser, était une femme de grande piété; à qui son fils a consacré un Mémoire (1633), où il la compare à sainte Monique. Dès ses premières années, Joh. Valentin se fit remarquer par sa sensibilité, sa douceur et la vivacité de son esprit; il était, dit-il lui-même, *ingenio festivo, ut propinquis et amicis voluptati essem.* Il vivait d'ailleurs dans un milieu intellectuel, et parmi les amis de son père, deux jeunes médecins s'intéressèrent à lui et éveillèrent en son esprit le goût de bien des choses, entre autres, des mathématiques, de la mécanique, de la peinture, de la musique ; il apprit en même temps quelques langues. Après la mort de son père, sa mère alla s'établir avec six de ses autres enfants à Tubingue, où il étendit ses connaissances pendant six ans d'études. Maestlin, le maître de Kepler, fut aussi le sien ; il lut passionnément les œuvres des anciens, qu'il trouva dans la riche bibliothèque de Christ-Besold ; il ne négligea point les latinistes modernes ; Erasme, Scaliger, Heinsius, de Thou ; il consacrait, dit-il, le jour aux sciences, la nuit aux Lettres, si bien que l'affaiblissement de sa vue et la privation de sommeil aboutirent à un surmenage intellectuel qui eut aussi pour effet d'affaiblir sa mémoire. D'ailleurs, il n'était point un de ces jeunes savants qui s'enferment dans la solitude, et rompent toute relation avec le dehors ; il était d'un caractère très sociable, et le commerce d'amis intelligents lui était aussi nécessaire que les études solitaires. En outre, bien que les amis de sa famille se montrassent fort généreux, et qu'ils lui accordassent l'aide nécessaire pour les frais de ses études, il dut, pour aider sa mère, donner des leçons à ses condisciples, car, dit-il, s'il ne leur était pas supérieur *disciplinarum peritia*, il l'était du moins *rerum cognitione*. En 1603, il devint *Baccalaureus*, en 1605, *Magister* ; dès 1602 et 1603, donc à l'âge de dix-sept ans environ, il avait écrit deux comédies, c'est-à-dire deux pièces de théâtre : *Esther* et *Hyacinthe*, d'après des modèles anglais. C'est vers cette même époque qu'il écrivit le *Chymische Hochzeit Christiani Rosenkreuz*, anno 1459, (Mariage chimique de Chr. Rosenkreuz), qui fut imprimé seulement en 1616, récit purement fantastique ; l'auteur se proposait de porter les lecteurs à chercher dans les détails et dans l'enchainement, un sens profond, qui ne s'y trouvait nullement, et de se divertir aux dépens de leur sotte curiosité.

Il avait, dès cette époque, commencé ses études théologiques et même prêché plusieurs fois, mais une partie de plaisir où il se laisse entraîner par des Autrichiens, ses condisciples, *qui in Veneres illius temporis petulantius luderent*, avoue-t-il lui-même, sans chercher à s'excuser, interrompt passagèrement sa carrière. Il perdit ses bénéfices et la perspective d'entrer dans la hiérarchie ecclésiastique ; il se vit même obligé de quitter pour quelque temps le Wurtemberg. Cette faute retarda ses études jusqu'en 1614, et l'obligèrent à une vie errante qui, toutefois, lui apprit bien des choses que lui aurait laissé ignorer la paisible existence d'un *Magister* de Tubingue. Il e rendit



d'abord à Strasbourg, puis revint à Tubingue et se vit refuser, sous le nouveau gouvernement de l'électeur Johann Frédéric, l'emploi qu'il avait perdu dans le gouvernement des précédents Ducs, Frédéric et Enzelin, emploi qu'il avait cherché à conquérir par plusieurs écrits ; il crut donc devoir renoncer à la carrière ecclésiastique, aux études théologiques, et chercher une autre profession ; il choisit l'enseignement. A Lavingen, où il trouva un emploi de ce genre, il rencontra une société analogue à celle à laquelle il devait sa première faute et les malheurs qui en avaient été la conséquence. Il se lia avec des Jésuites, à Dillingen. Puis, il retourna à Tubingue, devint pendant deux ans le précepteur des fils Truchsess, composa des écrits pédagogiques, apprit à jouer du luth et de la guitare, fréquenta des horlogers, des ouvriers de diverses professions. Mais il se sentit repris par son goût pour les études théologiques et y fut encouragé par les amis de sa famille. Un séjour qu'il fit en Suisse en 1610 marqua une époque décisive dans sa vie. A Genève, où il était arrivé quelques années après la mort de Théodore de Bèze, il se trouva dans un milieu tout à fait nouveau pour lui, étant luthérien ; la constitution ecclésiastique était fondée sur des principes diamétralement opposés à ceux du Luthéranisme; la discipline y était austère et rigide ; il fut surpris et charmé de voir que les théologiens les plus considérés dans ce milieu, n'attachaient qu'une importance toute secondaire aux différences dogmatiques qui divisaient les théologiens allemands. Il explique cet état d'esprit en ces termes : « Si la *dissonantia religionis* ne m'avait pas éloigné d'eux, la *consonantia moris* m'aurait attiré à eux ». C'est cette disposition morale qui inspire son *Menippus*. Il dit dans la préface de cet ouvrage : *præter vitæ doctrinæque consensum, præsentis, præteritique junctam observationem nihil quicquam quærimus*, et dans une lettre écrite à Joh. Schmidt à Strasbourg, il déclare : « *Causam Christi serio agi et doctrinæ vitæque Christianæ connubium insolubile servatum volo* » ; il ajoute que, parmi les théologiens allemands, il ne reconnaît d'autre précurseur et modèle que Johann Arndt. Ces dispositions se fortifièrent par un séjour en France ; mais à Zurich et à Bâle, il s'intéressa surtout aux œuvres d'art. De retour à Tubingue, il revint aux études théologiques, sous la direction d'Hasenresser ; Besold lui apprit l'italien ; mais son humeur instable l'entraîna en Italie, où il se rendit en traversant l'Autriche. Venise l'attira et le garda quelque temps ; il poussa même jusqu'à Rome. Revenu en Allemagne, il trouva dans son pays un meilleur accueil, même auprès du duc Johann Frédéric, qui cependant aurait mieux aimé lui confier un emploi séculier qu'une charge ecclésiastique : il fut néanmoins chargé d'un cours de théologie, créé exprès pour lui ; il tira de la *Dogmatique* de Hasenresser un abrégé qui parut en 1614 sous le titre de *Summa Doctrinæ Christianæ* ». Il avait déjà publié un livre intitulé *De Christiani Cosmoxeni genitura*. Cette même année 1614, il fit paraître un livre : *Collectanea Mathematica*. Mais il continua à mener une existence assez décousue, à *coltiger*, selon sa propre expression ; c'est-à-dire à subvenir à ses besoins au moyen de leçons particulières, qui avaient pour lui l'avantage d'accroître ses relations, et le nombre de ses amis. Un emploi ecclésiastique qui lui fut enfin confié, mit un terme à cette longue période d'incertitude et de préparation. Au printemps de 1614, il fut nommé *Diaconus* à Vaihingen. La même année, il se maria.

Pendant les six années suivantes, où il trouvait dans l'étude solitaire une distraction aux soucis et aux agitations du dehors, il composa plusieurs ouvrages et ce furent les meilleurs. Ceux qu'il écrivit en latin sont fort supérieurs à ceux qu'il écrivit en allemand ; ils se distinguent de ces derniers par la précision du style, par la richesse en images et en figures. Presque tous sont remarquables aussi par leur brièveté. En 1615, paraît son ouvrage: *Kampfe des Christlichen Herkules* (Combats de l'Hercule Chrétien), description morale des dangers et des tentations qui assaillent le chrétien, rattachée allégoriquement aux créations monstrueuses que le héros antique eut à vaincre. En 1615, parut aussi un livre qui n'a été connu qu'en 1830 comme œuvre de lui, le *Christenburg* (Citadelle du Chrétien), poésie allemande où la destinée de l'Eglise et des



chrétiens dans le monde est figurée par l'histoire d'une place forte assiégée qui se défend bravement. En 1616, il publia le *Turbo*, comédie satirique où il raille la mêlée confuse des savants de l'époque. En 1618, parut le *Menippus inanitatum nostratium speculum* (Ménippe, miroir des vanités de nos contemporains), satire qui vise les défauts de toutes les conditions sociales ; elle se compose de cent dialogues écrits avec une vivacité, un esprit dignes des *Colloques* d'Erasme. On trouve les mêmes qualités dans *Mythologia Christiana, sive virtutum et vitiorum vitæ humanæ imagines*, paru en 1619. L'année 1618, il publie : *Peregrini errores*, où il décrit l'homme qui se perd dans le monde ; au contraire, en 1619, le « *Civis Christianus* » nous le représente rentrant en lui-même, et retrouvant la paix. Déjà, en 1617, avait paru l'*Incitatio fraternitatis Christi ad sacri amoris candidatos* qu'il adresse à un cercle plus restreint d'amis, et qu'il engage à travailler dans l'union, à la pratique d'une vie chrétienne, qu'il exhorte à faire un retour sur eux-mêmes, à mener une existence plus simple, à renoncer au luxe et au plaisir, à pratiquer l'amour fraternel et la prière en commun. En 1619, dans la *Christianopolis*, il trace le plan idéal d'une communauté chrétienne, d'un Etat modèle ; il s'y inspire de l'*Utopia* de Th. Morus, cet ouvrage est dédié à Joh. Arndt, comme étant ce que l'auteur a fait de mieux. « C'est, dit-il, une description plus détaillée que le *Christenburg* ». Les maux de ce monde y sont représentés en cent petites sections. L'auteur y parle aussi de la nécessité qu'il y aurait à constituer une société qui rendrait plus aisée la réalisation de cette vie idéale.

Cette même tendance apparait dans deux autres opuscules, *Christianæ Societatis Idea* et *Christiani amoris Dextera porrecta*, tous deux de 1620. Ce qui prouve que l'auteur avait déjà songé à mettre ces projets à exécution, c'est qu'on a une liste écrite de sa main, de vingt-quatre personnes des plus vertueuses, parmi lesquelles se trouve les noms de Joh. Arndt, de Gerhard, de Joh. Saubert. On peut en dire autant de son ouvrage paru en 1619 : *Turris Babel sive judiciorum de fraternitate Rosaceæ Crucis Chaos*, par où l'on voit comment l'auteur voulait qu'on jugeât les écrits des autres, c'est-à-dire de ceux qui avaient pris part au mouvement créé par l'apparition, en 1614, de la *Fama Fraternitatis* de l'Ordre de la Rose-Croix, et de la *Confessio* du même ordre, et par la publication antérieure de l'ouvrage : *Allgemeine und General-Reformation der Gantzen weiten Welt*, traduit de Trajano Boccalini.

En effet, dans la *Turris Babel*, composée de 24 dialogues, sont rapportés tous les jugements et suppositions qui ont paru jusqu'en 1619 au sujet de la Rose-Croix ; puis la *Fama* personnifiée annonce que l'affaire est terminée, épuisée, et le dernier personnage de ce défilé, mis en scène sous le nom de *Résipiscence* déclare que, comme l'auteur l'a dit dans sa dédicace, il faut écarter tout ce qui est douteux et ambigu dans l'affaire, et ne retenir que ce qui est sûr, ce qui y est recommandable, savoir qu'il faut s'attacher au Christ et à lui seul, avec une parfaite obéissance. Or, si Andreæ était bien l'auteur de la *Fama* et de la *Confessio*, et par conséquent l'auteur de tout le mélange de vrai et de faux qui s'y trouve, il faudrait admettre qu'il n'a employé ce qui y était simple fiction, par exemple l'histoire du Père Rosencreuz, que comme un simple véhicule, un moyen de répandre plus loin l'idee qui lui tenait le plus a cœur, c'est-a-dire celle d'une Société plus étroite, plus intime de Chrétiens zélés : Andreæ aurait prévu que la portion purement imaginaire, la fable, tomberait d'elle-même et qu'on en reconnaîtrait le néant. Mais comme Andreæ ne s'est jamais reconnu comme l'auteur de la *Fama* et de la *Confessio*, comme il les a lui-même qualifiées de *ludibria* bons à jeter, il est en somme bien plus vraisemblable qu'il a pu avoir connaissance de toute la mystification, laquelle aura eu son point de départ quelque part dans les milieux de Tubingue, qu'il a voulu utiliser l'affaire pour son idée favorite, de la fondation d'une petite société dévote, et qu'en cherchant à nier sa part dans cette histoire, il a voulu en séparer la partie à laquelle il tenait. Mais il n'aurait pas été l'auteur premier et principal.



En 1620, il fut envoyé à Calw comme surintendant,et dans le cercle plus grand qui s'ouvrait à son activité religieuse, il put mettre à exécution quelques-uns de ses désirs. Il créa une « Fondation des Teinturiers ». (Färberstift) lui procura des ressources considérables qui étaient destinées à sécourir des ouvriers, des étudiants, des pauvres et des malades. En cela, il fut aidé par la « Mère de la Ville », c'est-à-dire sa propre mère (Cf. Gustav. SCHWAB, dans *Piper Jahrbuch* pour 1851, pp. 220 et suiv.) ; il travailla aussi activement à rétablir la discipline ecclésiastique, il s'efforça d'obtenir du cercle chrétien qu'il avait formé autour de lui une collaboration plus active. Dans trois dialogues, réunis sous le titre de *Théophilus*, qui parurent en 1649 seulement, il exprima ses vues, qui étaient inspirées par Arndt ; c'était alors peu après la mort de celui-ci. La société chrétienne, qu'il se proposait d'organiser, ne se forma point, à raison de l'état de guerre qui régnait alors, mais ses écrits lui acquirent un grand nombre d'amis et de disciples en Allemagne, surtout parmi les laïcs instruits ; ils lui valurent aussi la haine de quelques théologiens luthériens, haine dont J. Arndt avait déjà ressenti les effets. D'ailleurs, le zèle de V. Andreæ pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique avait été contrarié par les autorités séculières ; il s'était prononcé avec une franchise qui n'était point sans danger contre leur intervention envahissante, qu'il regardait comme funeste à la Réforme. Son opuscule *Apap proditus*, paru en 1631, n'est point, comme on l'a supposé, dirigé contre le Pape de Rome, mais contre le Pape à rebours, le pape retourné, le *Cesareopapatus*, et surtout contre l'autorité civile qui s'imposait à l'Eglise dans le Würtemberg. La situation d'Andreæ dans les dernières années de son séjour à Calw devint fort difficile. Avant, comme après la bataille de Nordlingen (1634), les armées impériales victorieuses avaient fait de tout le pays un désert ; ce pays qui avait compté un demi-million d'habitants, n'en avait plus que 48.000. La ville de Calw en souffrit beaucoup. En 1634, Jean de Werth y attaqua l'armée suédoise ; la ville fut livrée au pillage et brûlée en grande partie. La maison d'Andreæ fut détruite par cet incendie, il perdit tout ce qu'il possédait, sa bibliothèque, ses collections artistiques, ses Durer, ses Holbein; mais la misère qui l'entourait lui fit tout oublier, il sut trouver de grosses sommes pour les malades et les habitants ruinés, il fit même des quêtes pour le pauvre et faible duc Eberhard III, qui s'était réfugié en 1634 à Strasbourg, et cherchait à se réconcilier avec l'Empereur. La plume d'Andreæ se reposa pendant cette période de calamités, il voyait dans ces malheurs un châtiment par lequel Dieu punissait la théologie dégénérée en polémique, et la politique tyrannisant l'Eglise. En 1638, Calw fut de nouveau dévastée, et Andreæ dut s'enfuir. Ses amis de Nuremberg, entre autres Saubert, voulurent lui assurer un asile, mais les prières de son prince le décidèrent à rentrer dans sa ville pour y supporter tout. Aussi,en 1639, le duc Eberhard crut ne pouvoir rien faire de mieux pour le rétablissement de l'Eglise, que de suivre le conseil de Melchior Nicolaï, et d'appeler auprès de lui Andreæ comme prédicateur de sa Cour et conseiller consistorial.

Cependant, dans cette fonction, qu'il remplit de 1639 à 1650, et qu'il n'avait acceptée qu'à regret, et avec une certaine inquiétude, il eut plus à souffrir de divers déboires qu'à se féliciter de voir ses projets réalisés. Il était infatigable dans sa bienfaisance ; il mit sur pied la *Cynosura*, ordonnance de discipline ecclésiastique, qui formulait des prescriptions très détaillées sur les devoirs de la charge pastorale, et qui finit par s'établir dans tout le Würtemberg. Pendant dix ans qu'il passa à Stuttgart, il ne prêcha pas moins de mille sermons, et sur ce nombre, 205 eurent pour texte la *première Epître aux Corinthiens*. Il fit beaucoup pour l'Université et le clergé de Tubingue et obtint des résultats considérables dans sa lutte contre la simonie, contre la débauche, et il eut le bonheur de trouver des concours précieux, surtout de la part des trois sœurs du Duc, qu'il appelait les Trois Grâces. Le duc Auguste de Brunswick se préoccupa aussi de lui faire obtenir sa promotion au doctorat en théologie, en 1641. Mais, ainsi qu'on l'a dit, il eut bien des contradicteurs et des adversaires ; le duc Eberhard le soutint



assez faiblement contre eux, et il éprouva un découragement qui le porta à demander d'être déchargé de son emploi. En 1650, il obtint enfin ce qu'il demandait, et fut nommé abbé de Bebenhausen.

De nouveaux soucis l'attendaient encore dans ce poste où il avait espéré le repos. On le qualifiait d'enthousiaste : il entendait fort près de lui d'authentiques luthériens le traiter d'hérétique, et il dut déposer une plainte formelle dans le Consistoire contre ses calomniateurs. Il avait une consolation : les élèves qui recevaient l'éducation dans son cloître lui donnaient de belles espérances. Mais autour de lui, il voyait tout en noir : « Par les portes de fer de ce siècle, trois démons sont entrés dans l'Eglise luthérienne ; ce sont l'Athéisme, la Barbarie et la Débauche Cette Eglise qui est en théorie la plus pure, est, en fait, inférieure aux autres, *præceptis non alia rectior, usu distortior, institutis innocentior, delictis culpatior* ». Mais il avait la faveur du duc Auguste de Brunswick, qui le comblait de titres et de présents, qui lui assurait un revenu fort considérable, avait payé ses dettes et lui faisait remettre des sommes importantes pour les dépenses de son église. En 1653, le duc de Brunswick, qui ne l'avait jamais vu, voulut le faire venir à Wolfenbüttel, et dans ce but, il lui envoya une litière, accompagnée d'un courrier, de deux cavaliers, de six chevaux et de trois valets; mais Andreæ était si malade qu'il n'osa pas entreprendre ce voyage. Il resta donc à Würtemberg, et en 1654, il devint abbé mitré d'Avelberg. Comme le monastère avait été détruit par un incendie, le duc Auguste lui fit bâtir à Suttgart une maison d'habitation, qu'Andreæ appela son *Selenianum* ; il ne put s'y remettre du *purgatorium* qu'avait été son séjour à Bebenhausen, et il mourut en dictant une lettre au duc son bienfaiteur, son *Soleil*, comme il le nommait.

BIBLIOGRAPHIE :

JOH. VAL. ANDREÆ. *Vita ab ipso conscripta, ex autographo primum edita a F.-H. Rheinwald.* Berlin, 1849. — Trad. allem. avec remarques par David Ch. Seybold en 1799.

Liste des ouvrages de V.-A. publiée par M. Ph. BURK, Tubingue, 1793, — MERZBACH y ajoute d'après les collections de la Biblioth. de Berlin, la liste des ouvrages restés manuscrits. — Liste assez complete dans ADELUNG (suppl. à Jöcher). V. Andreæ en a donne une dans son ouvrage : *Seleniana Domus juventutis exemplum*, paru en 1654 à Ulm, p. 350). Les originaux de la correspondance avec le duc Auguste de Wurtemberg sont à la Bibliotheque de Wolfenbuttel.

Biographies de V. And : PETERSEN dans *Wurtemburgische* Rep. der Litt. 1782, et W. HOSSBACH, Berlin, 1819.

Esquisses biographiques. C.-G. SONNTAG dans l'édition des poésies d'Andreæ, avec préface de Herder. Leipzig 1786, et HERDER lui-même dans *Zerstreute Blatter*, Th. 5 (1793). — THOLUCK : *Lebenszeugen der Lutherischen Kirche* (Berlin, 1859), pp. 314-339. — dans HERZOG, *Theologische Encyclopedia*. — GRUNEISEN, en tête de son édition de l'opuscule d'Andreæ *Christenburg* (se trouve aussi dans le *Zeitschrift fur die historische Theologie*, 1830, p. 230) et dans PIPER, *Evang. Jahrbuch*, pour 1851, pp. 220-230.

Exposition de la théologie de J.-V. ANDREÆ dans GASS, *Geschichte der Protestantischen Dogmatik.*

Extraits des *Lettres* d'ANDREÆ dans MOSER. *Patriotische Archive*, 6e partie, pp. 285-360 et dans *Deutschen Zeitschrift fur Christlichen Welt*, pp. 260-354.

743. MORHOF. De Metallorum Transmutatione. — Hamburgi, 1673 ; in-4o.

[MORHOF. De la transmutation des métaux.]

